TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — Nº 10 675 | 22 PAGES DERNIÈRE ÉDITION | — DIMANCHE 27 - LUNDI 28 MAI 1979

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne 25 p. ; Grèce, 25 dr. ; Iran, 50 rls. ; Italie, 500 L ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 150 F CFA ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

En Iran

LE CHEIKH MASHERI RAFSANDJANI PROCHE DE L'AYATOLLAH KHOMEINY EST GRIÈVEMENT BLESSÉ DANS UN ATTENTAT

LIRE PAGE 22

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Contestation au Népal

Après l'Afghanistan et l'Iran, l'une des monarchies les plus rétrogrades d'Asie se trouve à son tour sérieusement ébranlée. Figé dans un immobilisme séculaire au cœur de l'Himalaya, le royaume du Népal fait face depuis plusieurs semaines à une crise qui a conduit le 24 mai le roi Birendra à lâcher du lest pour sauver son trône. Devant l'ampleur et la persistance d'un mouvement de contestation populaire — les troubles auraient fait plusieurs dizaines de victimes, — il a invité la population à choisir par un référendum, dont la date n'est pas fixée, entre le système de gouvernement actuel — où l'Assemblée nationale est élue au suffrage indirect et ne joue qu'un rôle consultatif — et un autre plus représentatif des divers courants politiques du pays.

Souverains de droit divin régnant sur un pays arriéré où subsistent des formes de féodalisme, les monarques népalais n'ont pas fait preuve jusqu'à maintenant d'une bien grande lucidité. En 1969, le roi Mahendra écarta du pouvoir son premier ministre, M. B. P. Koirala, dont la formation, le Congrès népalais, venait d'obtenir une large majorité dans la seule consultation qui se soit jamais tenue au suffrage universel. Peu de temps après, le souverain s'arrogea les pleins pouvoirs. Il remplaça l'Assemblée démocratiquement élue par une autre — le « Panchayat » — en s'appuyant sur des notables désignés au suffrage indirect ou nommés par le palais et dont les prérogatives restaient très limitées. Accusé de « complot » en 1960, M. Koirala devait être arrêté et contraint à un long exil en Inde, où il consolida ses amitiés dans les milieux socialistes, notamment à New-Delhi.

L'opposition entre l'ancien chef de gouvernement et la monarchie se trouve, depuis vingt ans, au centre de la vie politique nationale. Malgré sa formation britannique, le roi Birendra, qui succéda à vingt-sept ans, en 1972, à son père mort d'une crise cardiaque, n'a pas montré davantage d'inclination au libéralisme. Figure de proue de la contestation conduite par les étudiants et le Congrès népalais, M. Koirala ne se contente pas de demander une certaine démocratie et une « réconciliation nationale » : il invite le souverain à tirer rapidement la leçon des événements d'Iran et à s'attaquer avec plus d'énergie aux problèmes nationaux. Or, en faisant exécuter, en février deux personnalités du Congrès accusées de « haute trahison », et en mettant en cause dans cette affaire l'ancien premier ministre, le pouvoir a mis le feu aux poudres...

Le mécontentement a pris une dimension nationale et ne se limite plus à un mouvement en faveur des libertés. Les manifestants se font l'écho également des épreuves subies par la population dans les domaines économique et social. Enclavé entre la Chine et l'Inde, le Népal est l'un des Etats les plus pauvres du monde. Plus de la moitié des dépenses budgétaires sont prises en compte par l'aide étrangère. Des structures agraires oppressives confinent la paysannerie dans un état d'extrême dénuement et, selon l'opposition, le sud du pays serait frappé par la disette. Dans certaines régions, les habitants ont refusé de payer des impôts qui ont été considérablement augmentés depuis le couronnement du roi Birendra. Peu de débouchés sont offerts aux jeunes, même diplômés. En revanche, la corruption règne dans les cercles dirigeants.

Les chances d'un retour au calme dépendent beaucoup de l'attitude qu'adoptera le souverain dans les prochaines semaines. S'il a fait libérer les principales personnalités arrêtées — dont M. Koirala, — il n'a pas levé les interdits frappant les activités des partis politiques. Hésitant, subissant l'influence de conseillers peu enclins à l'innovation, il a certes fait une volte-face tardive en prenant l'initiative du référendum. Mais cette concession à ses adversaires sera-t-elle suffisante pour assurer la pérennité d'une monarchie léthargique ?

L'émigration des juifs d'U.R.S.S.

Moscou autoriserait le départ des personnes attendant leur visa depuis plus de cinq ans

Trois militants e nfaveur du droit à l'émigration des juifs d'UR.S.S., les physiciens Alexandre Lerner, Victor Brailovsky et Vladimir Prestine, ont indiqué, samedi 26 mai, dans une « déclaration à la presse », *que le gouvernement soviétique* « a décidé d'autoriser le départ de tous les juifs qui attendent leur visa depuis plus de cinq ans ».

« Cette décision concerne notamment douze personnes qui purgent diverses peines », *ajoute la délégation.*

MM. Lerner, Brailovsky et Prestine ont précisé que cette décision leur avait été communiquée par M. Robert Hawk, dirigeant syndical australien, qui l'avait lui-même apprise, vendredi, de M. Alexandre Chibaev, président des syndicats soviétiques.

« *Le gouvernement soviétique a décidé de simplifier les formalités de demandes de visa d'émigration et de fixer un délai d'attente maximum de cinq ans pour la délivrance d'un visa* », déclarent-ils, ajoutant qu' « *il s'agit d'une amélioration fondamentale de la politique d'émigration de l'U.R.S.S. à laquelle le monde doit réagir positivement.* »

On apprend à cet égard, de source juive, que cette déclaration a été « *demandée* » à ses auteurs par les autorités soviétiques, vendredi soir, par l'intermédiaire de M. Hawk. On indique de même source que, parmi les douze condamnés évoqués, figurent M. Iossif Mendelevitch, le dernier juif de l'affaire de l'avion de Léningrad encore détenu après la récente libération de MM. Edouard Kouznetsov et Mark Dymchitz, ainsi que M. Vladimir Slepak, doyen des « otkazniki » (ceux à qui le visa a été refusé), qui attend son visa depuis près de onze ans, qui a été condamné l'an dernier à cinq ans d'assignation en Sibérie orientale, et Mme Ida Nudel, condamnée à quatre ans de la même peine, également l'an dernier. — (A.F.P.).

Cette information doit être accueillie avec prudence. Elle n'est cependant pas invraisemblable. Depuis plusiers mois déjà, l'Union soviétique a assoupli sa politique d'émigration des juifs. Pour l'année 1978, cinquante mille juifs soviétiques ont été autorisés à quitter l'U.R.S.S. Ce rythme s'est encore accru dans lse premiers mois de 1979. Il est très difficile de connaître avec exactitude le nombre de juifs soviétiques ayant fait une demande de départ, les autorités ne communiquant jamais ce gende de statistique. De source occidentale, on évalue entre cent mille et deux cent mille le nombre de juifs ayant officiellement demandé à quitter l'Union soviétique. Si l'information en provenance de Moscou est confirmée, ce ne sont pas tous ces candidats au départ qui profiteront de la décision des autorités soviétiques, mais seulement ceux parmi eux qui atteindent leur visa depuis plus de cinq ans. Le professeur Lerner et Anatole Chtcharansky sont du nombre.

Une telle mesure permettrait de frégler certains des cas les plus scandaleux. Il va sans dire qu'elle faciliterait la création d'un climat favorable à la ratification, par le Sénat américain, de l'accord SALT-II, que MM. Brejnev et Carter doivent signer au cours de leur rencontre à Vienne, du 15 au 18 juin. Le récent échange de cinq dissidents emprisonnés en U.R.S.S. ontre deux espions soviétiques détenus aux Etats-Unis a été particulièrement bien accueilli à Washington, où on a laissé entendre cependant que d'autres gestes de même nature seraient nécessaire à la levée, par le Congrès, des mesures freinant le développement des échanges commerciaux entre les deux pays.

La C.E.E. et l'élection du 10 juin

BRUXELLES : les négociations sur la convention de Lomé sont ajournées

ATHÈNES : le traité d'adhésion de la Grèce sera signé par M. Giscard d'Estaing

Les Neuf et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (P.A.C.P.) ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur les conditions du renouvellement de la convention de Lomé, baptisée à Bruxelles « Lomé 2 ». Samedi matin 26 mai, M. François-Poncet, ministre français des affaires étrangères, qui assure la présidence des travaux de la Communauté, et M. Anchouey, ministre du plan du Gabon, qui est le porte-parole des pays A.C.P., ont décidé d'ajourner les travaux et de prendre un nouveau rendez-vous pour la fin du mois de juin.

Cependant, le porte-parole des pays A.C.P. a nié qu'un nouveau rendez-vous ait été pris. Une telle décision n'est, pour eux, envisageable que si la Communauté acceptait d'assouplir fortement sa position. Selon les A.C.P., le nouveau montant de l'aide financière de la C.E.E. devrait atteindre 10,8 milliards d'unités de compte.

Cet échec est lié à la définition de la nouvelle aide européenne : les pays associés à la C.E.E. ont été très mécontents en prenant connaissance, le 25 mai, du montant des moyens financiers que les Neuf étaient prêts à affecter à la nouvelle convention, montant fort insuffisant à leurs yeux.

Trente-deux mois après l'ouverture des négociations entre les Neuf et la Grèce, M. Giscard d'Estaing signera lundi 28 mai, à Athènes, le traité marquant l'adhésion de la République hellénique à la C.E.E., dont elle deviendra le dixième membre. **(Lire page 19.)**

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — « *C'est insultant* », commentaient samedi certains ambassadeurs dans les couloirs de la conférence. Visiblement, ils n'étaient pas convaincus par la tentative de la présidence française visant à démontrer qu'il s'agissait d'une actualisation de l'aide financière européenne, certes calculée assez juste — mauvaise conjoncture oblige, — mais néanmoins très réelle.

L'enveloppe financière de la convention de Lomé (1) représente près de 3,5 milliards d'unités de compte (19,7 milliards de francs), dont 3,08 milliards accordés sous forme de subventions et de prêts à conditions préférentielles par le Fonds européen de développement (FED) et 390 millions octroyés par la Banque européenne d'investissement. Les Neuf ont proposé, vendredi, que l'aide nouvelle atteigne 5,1 milliards d'unités de compte (29,6 milliards de francs), dont 4,5 milliards accordés par le FED, et le reste par la Banque européenne d'investissement.

(1) L'actuelle convention de Lomé — « Lomé 1 », — qui lie la Communauté à cinquante-sept pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dits pays A.C.P., vient à expiration le 1er mars 1980.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 19.)

PARIS : deux tonalités pro-européennes s'affirment

La campagne officielle pour les élections européennes du 10 juin s'est ouverte samedi 26 mai au lendemain de la clôture du délai fixé pour les déclarations de candidatures. Elle se terminera la veille du scrutin. Onze listes se disputent les quatre-vingt-un sièges à pourvoir, selon le système de la représentation proportionnelle.

Outre les traditionnels panneaux d'affichage, les affiches électorales, les circulaires, les listes disposeront d'un temps de passage à la radio et à la télévision : deux heures à partager entre les quatre formations représentées au Parlement, trente minutes à repartir entre les sept autres listes !

La présentation de la liste de M. Servan-Schreiber et de Mme Françoise Giroud et le tour donné à la propagande du P.S. introduisent dans la campagne électorale une tonalité européenne qu'elle n'avait pas jusqu'alors.

La surprise, avant la clôture des déclarations de candidatures, vendredi 25 mai à 18 heures, est venue des petites formations, celles que l'on distingue des quatre « grandes listes » présentées par l'U.D.F. (Mme Simone Veil), le R.P.R. (M. Jacques Chirac), le P.S. et le M.R.G. (M. François Mitterrand), le P.C. (Georges Marchais). Les problèmes de financement de la campagne expliquent les regroupements, retraits et retours qui sont intervenus. Toute déclaration de candidature doit s'accompagner d'un récépissé attestant qu'un cautionnement de 100 000 F a été versé à la Caisse des dépôts et consignations. Pour ne pas avoir produit cette pièce la candidature du RUC (Rassemblement des usagers des services publics et des contribuables) n'a pas été enregistrée, et le litige a été soumis au Conseil d'Etat.

Ce cautionnement ne sera rendu qu'aux listes qui obtiendront au moins 5 % des suffrages exprimés. Les autres seront remboursées du coût du papier, de l'impression des bulletins de vote, affiches, circulaires et des frais d'affichage qui dépasseront de loin le cautionnement (300 000 F selon les prévisions les plus mesurées). D'ores et déjà, certaines listes n'envisagent pas de s'engager dans tous ces frais. Ainsi en est-il du P.F.N. et de M. Tixier-Vignancour qui ont voulu défendre les couleurs de l'Euro-droite, après l'abandon, faute de moyens suffisants, de M. Michel de Saint-Pierre qui avait pris la tête d'une coalition englobant le Front national de M. Le Pen.

ANDRÉ LAURENS.

(Lire la suite page 5.)

CONDAMNATION D'UN CONTESTATAIRE EN R.D.A.

Le contestataire est-allemand Robert Havemann, soixante-neuf ans, a été condamné, vendredi 25 mai, en R.D.A. à 10 000 marks (22 250 F) d'amende pour infraction aux règlements sur les devises, apprend-on de source sûres à Berlin-Ouest. M. Havemann a fait appel. Il a, en outre, réclamé une comparution publique et l'assistance d'un avocat de son choix.

M. Havemann était poursuivi pour avoir fait paraître à l'étranger plusieurs interviews et un livre sans avoir sollicité d'autorisation. Pareille pratique est considérée par les autorités est-allemandes comme une exportation illégale d'un « équivalent-devises », délit qui peu entraîner jusqu'à dix ans de prison pour les cas graves.

Indésirable étranger

par JACQUES ROBERT (*)

La France, xénophobe et raciste ? Allons donc ! La terre, qui fit germer puis nourrit de son esprit la Déclaration des droits de l'homme, ne saurait être qu'une terre d'asile et de tolérance. Et pourtant...

Le projet de loi nº 922, modifiant les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers, dont se trouve saisi le Parlement, aggrave singulièrement leur régime juridique et risque — s'il devait être adopté dans sa forme initiale — de faire tache sur le visage de la France libérale.

Jusqu'à présent, la réglementation française visant les étrangers était, sinon pleinement satisfaisante, du moins appliquée avec un assez grand libéralisme et d'une indiscutable clarté !

L'accès au territoire français était certes subordonné à la possession des documents résultant, dans chaque cas, des conventions conclues avec le pays d'origine (carte d'identité, passeport, visa ; dans certains cas, certificat médical et contrat de travail...), mais, une fois entré en France, l'étranger savait que, passé un délai de trois mois de présence, il lui faudrait obtenir soit une *carte de séjour temporaire*, délivrée pour un an et renouvelable, soit, s'il désirait s'établir en France, une *carte de résident ordinaire* pour trois ans, renouvelable, soit, après trois ans de séjour et sous certaines conditions d'âge et d'honorabilité, une *carte de résident privilégié* valable pour dix ans et renouvelée de plein droit. La possession de l'une de ces trois cartes le mettait pendant tout son séjour dans un état de totale sécurité juridique que venaient seules altérer quelques exigences posées à son déplacement ou quelques limitations à son droit d'association et d'expression.

Quant à son départ du territoire, l'étranger n'ignorait point qu'en dehors d'une sortie volontaire il ne pourrait être contraint de partir qu'à la suite du retrait ou de l'expiration de sa carte de séjour, d'une décision d'extradition ou d'un arrêté d'expulsion. Mais l'expulsion n'était prononcée que contre ceux dont la présence constituait une menace pour l'ordre public et à la suite d'une procédure que seule l'urgence pourrait suspendre. La décision était cependant immédiatement exécutoire : l'expulsé était mis en route vers son pays d'origine, et si d'aventure cette mise en route s'avérait impossible, l'administration s'arrogeait le droit d'*interner* l'intéressé jusqu'à son départ.

(Lire la suite page 2.)

(*) Professeur de droit à l'université de Paris-II.

AU JOUR LE JOUR

Marquises et duchesses

Jadis, en France, particulièrement au dix-septième siècle, quelques femmes de qualité, duchesses, marquises, mais aussi roturières, faisaient de la goujaterie une affaire politique. Elles tentaient d'imposer des règles de courtoisie dans les relations humaines. Mme de La Fayette et Mme de Sévigné apportaient leur esprit à ce mouvement, qui n'en manquait pas.

Récemment, en Corrèze, cinq cents ouvrières se sont mises en grève pendant cinq semaines, pour protester, en particulier, contre l'impolitesse des « agents de maîtrise » qui contrôlaient leur travail. Cela prouve qu'il existe encore en France des duchesses et des marquises.

FRANÇOIS BOTT.

A ROUEN, PUIS A CAEN

Trésors des abbayes normandes

On ne saura jamais ce qui vaut à 1979 l'honneur d'être l'année des abbayes normandes. Pas plus qu'on ne saura, au sortir de cette exposition, ce que sont les particularités d'une abbaye normande, à moins d'être expert en nuances et en styles de toutes époques et de toutes formes d'art. Mais cela n'a guère d'importance si l'on se satisfait du titre un peu racoleur, dans la ligne obligée du prestige, qu'est celui de l'exposition : au sens étroit du mot « trésors », on sera en effet content de trouver quelques ors, quelques argents, quelques ivoires. Cela n'a pas d'importance si l'on aime l'imprévu, la qualité et la vie feutrée des innombrables musées des provinces françaises : on découvrira le beau musée des Antiquités de Rouen et une exposition qui, autour d'un thème difficile à tenir, témoigne, chez ses organisateurs, d'une patience de moine, d'une diligence de prêtet et, parfois, d'une fantaisie de savant. Cela n'a pas d'importance, enfin, si l'on est spécialiste de telle ou telle denrée artistique, car cette manifestation presente en tous domaines, à des degrés divers, des connaissances souvent fraiches, et un sérieux constant.

FREDERIC EDELMANN.

(Lire la suite page 16.)

LIRE PAGES 7 ET 14

« LES SCIENCES DE L'HOMME ET LE TEXTE ÉVANGÉLIQUE SE REJOIGNENT AUJOURD'HUI »

Un entretien avec RENE GIRARD

Le Monde

idées

IMMIGRATION

Vers une atteinte « légale » aux droits de l'homme

par TAHAR BEN JELLOUN

LES travailleurs immigrés ont entendu parler du projet de loi sur le séjour des étrangers. Ils n'en connaissent pas tous les détails, mais ils sont persuadés que quelque chose de dur et de sévère se prépare contre eux. Ils savent que la crise qui sévit en France et en Europe — même s'ils n'y sont pour rien — va les frapper en premier. Non épargnés par le chômage, les voilà aujourd'hui offerts à l'exclusion légalisée, devant ainsi payer les effets de la crise.

L'Europe est en train de se faire. Tant mieux pour les Européens ! Mais cette Europe, si elle n'est pas celle des travailleurs, elle sera celle d'un même système, celui qui contrôle et « punit » les travailleurs étrangers. La modification de l'ordonnance du 2 novembre 1945, qui régit l'entrée et le séjour des immigrés en France, s'imposait pour un gouvernement qui ne veut pas être décalé par rapport à la réglementation allemande par exemple (1). Ainsi, il est dans l'ordre des choses « d'adapter la législation française aux conditions actuelles de la circulation internationale des personnes et de l'immigration ». Cela pour rester dans l'esprit de la construction d'une certaine Europe. Et pourtant, s'il y a un problème bien particulier avec des liens historiques complexes et conflictuels, liens qu'on ne peut effacer ou refouler par simple projet de loi, c'est bien le problème de la présence en France des travailleurs immigrés venus en leur grande majorité de pays anciennement colonisés.

Comment s'en débarrasser ?...

Il convient de le rappeler et de resituer dans l'histoire la manière dont s'est faite l'utilisation de millions d'hommes et de femmes expatriés. On voudrait aujourd'hui appliquer une rationalité et une rigueur vis-à-vis du mouvement et de la circulation de cette main-d'œuvre qu'on a de tout temps renvoyée et installée dans le provisoire. Un jeune travailleur maghrébin me fait remarquer : *« On ne s'occupe de nous, de notre sort, que pour élaborer des circulaires et des lois qui nous étouffent. Hier, c'était la circulaire Fontanet ; maintenant, c'est le projet de loi Stoléru. Alors qu'on espère améliorer notre situation et avoir un peu plus de droits et de garanties, voilà qu'on restreint tout, comme si la vie ici n'était pas assez dure, comme si les contrôles d'identité n'étaient pas assez nombreux et assez humiliants... »*

La France choisit la voie de la restriction et de la fermeture pour maintenir une certaine cohérence avec l'exigence de l'intérêt immédiat. A présent qu'elle a trop d'immigrés, comment s'en débarrasser ? Elle ne peut pratiquer l'arbitraire, du moins pas souvent et en plein jour ! Le recours à la nouvelle loi n'est en fait que la légalisation d'une politique d'exclusion et d'expulsion. Ainsi, comme l'a annoncé M. Stoléru : *« Le contrôle de la main-d'œuvre étrangère sera renforcé. »* Comment ? Dans une lettre adressée aux syndicats, le secrétaire d'Etat cite les motifs suivants pour le refus de renouvellement d'autorisation de séjour en France (2) : motifs tirés de l'ordre public ; ressources insuffisantes ou non régulières ; refus de délivrance de renouvellement de l'autorisation de travail ; motifs d'ordre sanitaire ; retour tardif de congés payés hors de France.

Une porte ouverte aux abus

Des magistrats ont déjà signalé la gravité d'une telle législation. Elle est caractérisée par le flou et le vague, porte ouverte à tous les abus. En effet, les motifs, tels qu'ils sont rédigés, sont assez larges pour contenir une infinité de situations où l'administration trouvera toujours de quoi justifier la décision qu'elle aura prise. Prenons, par exemple, le motif d'ordre sanitaire : on pourrait y mettre tout ce qu'on veut, aussi bien l'accident de travail que le malaise dans la rue (ce qui troublerait d'ailleurs l'ordre public !), que la dépression nerveuse, que les coups et blessures après une attaque à caractère raciste, etc.

En fait, ces motifs, aujourd'hui officiellement invoqués, ne surprennent pas outre mesure les immigrés, qui ont été habitués, ces dernières années, à les voir utilisés comme prétextes à des mesures répressives.

Les locaux de détention provisoire qui relèveront du ministère de l'intérieur n'ont-ils pas existé certes de manière clandestine ? Les locaux d'Arenc restent dans la mémoire de bien d'immigrés. De même, ils sentent que leur séjour ne tient plus qu'à un fil. Un rien peut les balancer dans le refoulement. D'où l'angoisse de « se tenir tranquille », de « faire attention » et surtout de ne pas rater le train ou l'avion du retour. On ne peut même plus invoquer des raisons réelles de santé pour justifier un retard. Là on cumule deux motifs pour l'exclusion.

Comme le souligne Mᵉ Mangin, ancien conseiller d'Etat (*le Monde* du 19 avril) : *« Avant tout, il faut avoir conscience que ce qu'on décide aujourd'hui pour les étrangers peut être fait demain pour toute autre catégorie de population. »* C'est en ce sens que tous les Français sont concernés par les mesures qui risquent d'être appliquées à l'encontre des étrangers. Les élus — quelle que soit leur appartenance politique — voteront-ils une loi qui, au fond et dans certaines situations, sera une atteinte « légale » aux droits de l'homme ?

Quant aux gouvernements des pays d'origine des principales communautés émigrées, il est urgent qu'ils se rendent compte de la gravité de cette loi et de ce qu'elle impliquera dans une politique d'échange de plus en plus inégal.

(1) Nous sommes loin du progrès réalisé par la Suède, qui pratique une politique de l'émigration basée sur la justice et le respect mutuel. Les immigrés ont à peu près les mêmes droits que les Suédois, notamment le droit de vote aux élections municipales.

(2) Lettre reproduite dans le numéro 1 de « Sans frontières ».

Indésirable étranger

(Suite de la première page.)

Pour éviter des décisions arbitraires, le Conseil d'Etat n'hésitait point, depuis plusieurs années, à étendre son contrôle en censurant, par exemple, faute de pouvoir examiner les motifs, l'erreur manifeste d'appréciation de certains arrêtés, en appréciant la réalité de l'urgence absolue, en prononçant souvent le sursis à exécution...

Le régime des étrangers n'était pas parfait, mais tout se faisait sous le contrôle du juge.

Voilà que l'on veut aujourd'hui évacuer subrepticement celui-ci pour que puisse plus librement s'exercer le bon vouloir d'une administration dont on renforce encore les compétences.

Deux buts apparents

Apparemment, la réforme projetée n'aurait que deux buts : interdire l'entrée du territoire pour des motifs autres que l'absence des documents ou visas exigée par les conventions internationales ; placer les étrangers non admis ou refoulés dans des locaux administratifs pendant le temps strictement nécessaire à leur départ.

En fait, il s'agit d'une remise en cause fondamentale des principes de la réglementation en vigueur.

I. — L'étranger n'entrera plus facilement en France.

Il devra non seulement, comme précédemment, être muni des documents ou visas exigés, mais également *disposer de moyens d'existence suffisants*. Par ailleurs, l'accès du territoire français pourra être refusé à tout étranger *dont la présence constituerait une menace pour l'ordre public.*

Mais qui sera habilité à apprécier les moyens d'existence suffisants d'un étranger en France ? Et qui le fera d'une manière rigoureusement équitable, qu'il s'agisse d'un ressortissant d'un pays de la Communauté économique européenne ou d'un citoyen de la République Centrafricaine ? Qui définira — avant même que l'étranger ne soit entré en France — la menace qu'il peut représenter, une fois sur notre sol, pour l'ordre public ?

Déjà — et à juste titre — la commission des lois de l'Assemblée nationale a proposé de substituer la notion de « garanties de rapatriement », plus exactement chiffrables, à celle de « moyens d'existence suffisants »... Souhaitons qu'elle soit suivie.

On ajoutera que la possession à l'arrivée en France des documents et des visas exigés est fondamentale pour la suite puisqu'elle conditionne dorénavant l'obtention de la carte ou du titre de séjour. C'est la fin, par voie d'ukase, de toute possibilité de « régularisation » *a posteriori* des situations clandestines. Certes, tout flux migratoire doit être canalisé, mais pourquoi décider à l'avance que tout immigré clandestin est un expulsé en puissance ?

II. — L'étranger ne verra plus renouveler automatiquement sa carte de résident ordinaire.

Le nouveau texte prévoit, en effet, que l'étranger qui sollicite le renouvellement de sa carte doit *justifier du paiement des impôts* exigibles à la date de la demande.

C'est un moyen habile de se débarrasser à peu de frais des étrangers, car, à défaut de cette justification, l'étranger se verra refuser le renouvellement de son titre de séjour, et sans que l'administration ait à respecter la moindre procédure qui protégerait ses droits pourra être reconduit par elle à la frontière. L'administration fiscale n'aurait-elle plus de moyens de coercition à sa disposition ?

Ainsi est-on plus exigeant pour les étrangers que pour les nationaux. On ne sache point que la délivrance à un citoyen français d'une carte d'identité ou d'un permis de construire, de conduire ou de piloter soit subordonnée au paiment des impôts exigibles !

III. — L'étranger pourra, par contre, être plus aisément expulsé.

Il n'y avait jusqu'alors pour l'étranger qu'un seul cas possible d'expulsion : constituer une menace pour l'ordre public ou le crédit public. Si le projet de loi est adopté, il y en aura demain deux autres : être en possession d'un titre de séjour contrefait, falsifié, altéré ou établi sous un autre nom que le sien ; se maintenir sur le territoire après refus de renouvellement de la carte de séjour. La commission des lois de l'Assemblée nationale vient même d'ajouter encore deux cas nouveaux : la non-justification d'une entrée régulière en France ; la présence en France pendant plus de trois mois sans un premier titre de séjour !

Ainsi l'expulsion, qui était primitivement faite pour se débarrasser d'un étranger troublant l'ordre public, devient-elle la façon normale d'enjoindre à un étranger qui ne se trouve pas en situation régulière justifiée de quitter immédiatement le territoire. Ce n'est plus une technique de défense de l'ordre public, mais un instrument énergique de régularisation administrative, pour ne pas dire de... « nettoyage ».

IV. — L'étranger sera reconduit de force à la frontière.

Dans deux cas :

— S'il s'est maintenu en France plus de trois mois sans un titre de séjour régulier ;

— S'il est expulsé.

C'est la généralisation — abusive — par la loi de la possibilité administrative exceptionnelle de l'exécution d'office, qui ne pouvait jouer jusqu'alors, quand il existe déjà des sanctions pénales, qu'en cas d'urgence. Deux contrôles disparaissent de ce fait automatiquement : celui du juge pénal quand il y avait poursuite ; celui du juge administratif pour apprécier l'urgence. Le juge est évacué. Bonnes gens, rassurez-vous. La liberté suivra.

V. — L'étranger refoulé ou expulsé pourra être interné jusqu'à son départ.

Cet « internement » existait certes déjà avant le projet de loi, mais uniquement pour les étrangers en instance d'expulsion. Et la circulaire ministérielle qui le réglementait avait été annulée par le Conseil d'Etat, mais uniquement, il est vrai, pour vice de forme. Aussi un décret avait-il été pris le 2 décembre 1978 pour couvrir le vice, mais il était lui-même aussitôt attaqué... Voici qu'aujourd'hui, pour être plus sûr, on veut « légaliser » l'initiative, en l'étendant aux étrangers auxquels le séjour aura été simplement refusé...

Ainsi l'administration pourra-t-elle, sans contrôle — le procureur de la République étant simplement tenu « informé », — maintenir dans des locaux ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire un étranger — refoulé ou expulsé — pendant le temps « nécessaire » à son départ... La commission des lois a certes proposé de limiter cette procédure aux « seuls cas de refoulement aux frontières ». Mais c'est le principe même qui est en cause.

Que reste-t-il des deux postulats de notre droit : « Nul ne peut être arbitrairement détenu » et « l'autorité judiciaire est gardienne de la liberté individuelle » ?

Avant de parler d'introduire en France la procédure britannique de l'*habeas corpus*, il faudrait commencer par éviter de faire voter des lois qui la bafouent...

Injuste, inopportun, dangereux

Derrière ce projet injuste, inopportun et dangereux, c'est — en fait — toute la politique française d'immigration qui est en jeu.

On a cru longtemps — et certains le croient encore — pouvoir cantonner les travailleurs immigrés dans un rôle purement productif et une zone de non-droit, l'immigré étant défini comme un travailleur manuel, provisoire, voué aux bas emplois, chômeur chez lui. On lui offrait une chance !

Cette définition n'a plus cours. L'immigration a changé de visage.

Par la place structurelle qu'elle occupe progressivement dans la production où, dans certaines branches, son maintien est indispensable, par son intégration nouvelle dans les rapports sociaux, par le prolongement de la durée de son séjour, par l'ampleur de sa « seconde génération », par le changement de ses modèles culturels, l'immigration s'est modifiée. Elle se perpétue ; elle s'installe. Toute immigration de travail de masse se transforme en immigration de peuplement. Le phénomène migratoire devient un problème de société. Cela ne permet plus une gestion de l'immigration discriminatoire et méprisante.

Il y a aujourd'hui, en France, qu'on s'en félicite ou qu'on le redoute, à côté des minorités de formation historique (Bretons, Alsaciens, Corses, Occitans...) des minorités de formation économique (Algériens, Portugais, Marocains, Turcs, Sénégalais, Espagnols...). Pour ces minorités, le statut d'« étranger » n'est plus vraiment adapté...

Entre l'égoïste et peu reluisante « incitation au retour » et une assimilation hasardeuse ou périmée, il y a place pour une troisième solution : « l'acceptation d'une société pluraliste et plurinationale ».

Il s'agit de savoir si la France veut reconnaître sa propre réalité sociologique et en payer le coût social et culturel ; si, renonçant à une politique de l'immigration qui laisserait les étrangers dans des « réserves » géographiques ou juridiques, elle veut s'ouvrir aux différences ; si elle consent à ne plus considérer l'immigration comme une simple « force de travail » mais comme une composante de la nation, participant à l'écriture de notre histoire...

Il ne serait, d'autre part, pas très cohérent de mener une politique étrangère spectaculairement favorable aux droits de l'homme et au développement des peuples du tiers-monde et de faire, sur notre territoire, aux ressortissants de ces pays que nous accueillons, un sort précaire de travailleurs suspects et en transit.

Nous n'avons pas seulement à accepter les immigrés parmi nous, mais à dialoguer avec eux. Tout ce qui ébranle la méfiance repousse la fatalité des divisions.

Comme l'écrit une récente lettre œcuménique aux communautés chrétiennes : *« A nous tous qui célébrons sa Résurrection, Jésus rappelle son message de fraternité universelle. »*

JACQUES ROBERT.

L'immigration sera-t-elle remise en cause ?

par GÉRARD DESBOIS et JOSÉ DA SILVA BARROS (*)

Pendant la période de reconstruction qui suivit l'après-guerre et pendant l'époque de la forte croissance des années 60, les « arrivages » étaient organisés et la France en a tiré son profit. Faire travailler ces centaines de travailleurs qui traversaient la frontière quotidiennement n'était pas difficile, puisque le travail ne manquait pas... L'ONI (Office national d'immigration) était incapable de répondre aux besoins, et l'immigration clandestine alors arrangeait bien des choses. En plus, elle était rentable pour beaucoup : passeurs, employeurs, marchands de sommeil...

Dès le début des années 70, le patronat et le gouvernement s'inquiétèrent. Les immigrés « s'habituaient » ou surmontaient leurs premières difficultés ; ils s'intégraient peu à peu dans la lutte sur les lieux de travail et s'organisaient entre eux. L'opinion avait été alertée par ces premiers mouvements revendicatifs et par la campagne de presse qui avait suivi l'asphyxie de cinq Africains noirs dans un taudis d'Aubervilliers le 1ᵉʳ janvier 1970. L'idée que la forte croissance des années précédentes fléchirait, commençait à faire son chemin et déjà les plus prévoyants envisageaient un développement du chômage. Les dirigeants gouvernementaux et patronaux commencèrent à projeter un contingentement des entrées de travailleurs étrangers, un contrôle plus rigoureux et une remise en cause de cette installation en France de 3 à 4 millions d'immigrés. Les circulaires Fontanet-Marcellin concrétisèrent en 1972 ces intentions mais les réactions qu'elles provoquèrent conduisirent le gouvernement à faire quelques concessions apparentes. Ces dernières années, devant l'amplitude de la crise économique et le développement du chômage, patronat et gouvernement en sont venus à arrêter complètement l'immigration et à remettre en cause la présence de 2 millions de travailleurs étrangers en France. Des mesures administratives prises en ce sens ont été annulées par le Conseil d'Etat en novembre dernier. Il fallait donc recourir à la voie législative et c'est l'objet des projets de loi actuels.

L'objectif des dispositions arrêtées par le gouvernement et proposées au Parlement est de remettre les travailleurs immigrés dans une situation provisoire. Elles visent à redonner aux étrangers leur statut d'immigrés, c'est-à-dire d'hommes venus pour un temps court répondre à des besoins économiques précis et qui peuvent être renvoyés dès que l'économie n'en a plus besoin. En ce sens, un immigré chômeur est une contradiction, un immigré malade n'a plus droit de cité ; une femme immigrée non salariée, un enfant étranger scolarisé, sont inutiles et même dangereux puisqu'ils laissent entendre que le mari et père s'est installé sinon définitivement au moins pour une période longue. L'immigré doit être de passage, sa vocation est de rentrer chez lui dès que possible ; il est donc moins inquiétant pour le travailleur français ; il comprendra que dans ces conditions il peut se contenter de peu, séjourner dans des immeubles insalubres, se taire et attendre l'heure du retour.

Incertitude pour tous

Mais ce retour se fera quand et dans quelles conditions ? Pour quelques immigrés, il est d'actualité : certains, chômeurs, en ont assez et partent avec ou sans le million. Pour quelques milliers d'autres, les conditions mises dès maintenant au renouvellement de leur carte aboutissent vite à les mettre en situation précaire puis à les refouler même s'ils sont en France depuis dix ans, même si leurs enfants sont nés ici. L'intention du gouvernement est de renforcer ce dispositif pour provoquer une incertitude pour tous et un retour de contrainte pour certains. Quant au retour volontaire, facette libérale, il n'est qu'illusion ; les pays d'origine ne sont pas en mesure de réintégrer leur main-d'œuvre expatriée.

D'autre part, en France comme dans les autres pays européens, le système actuel de la production repose sur la présence d'une main-d'œuvre immigrée à effectif constant. Des études économiques, d'origines diverses, l'ont prouvé. L'immigration a été interrompue en 1974 et, cependant, la population étrangère reste du même ordre : des enfants d'immigrés arrivent sur le marché du travail et remplacent leur père aux mêmes postes. L'immigration s'autorenouvelle.

Mais responsables gouvernementaux et patronaux veulent entretenir ce rêve du retour si cher au cœur de tout immigré. En effet, quelle transformation si les immigrés perdaient cet espoir ! Leur détermination serait encore plus forte pour vivre comme tout le monde, pour accéder à une formation, à une promotion, aux loisirs. Ils n'éprouveraient plus le besoin de subir tant d'épreuves pour envoyer de misérables économies.

Cessons de jouer avec l'espoir des uns, l'appel à la xénophobie des autres, le recours à la répression lorsque le chantage ne suffit plus. Si le départ des immigrés n'est pas une solution aux problèmes des Français, cela doit être dit clairement. Si les immigrés sont condamnés à rester, cela doit être également reconnu.

(*) Respectivement président et coordinateur national de la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI).

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXᵉ

1977

Le Monde

étranger

TCHAD

La troisième conférence sur la « réconciliation nationale » s'ouvre à Lagos dans la confusion

Plusieurs fois annoncée et ajournée, la troisième conférence sur la « réconciliation nationale » tchadienne devait, sauf coup de théâtre, s'ouvrir ce samedi 26 mai, à Lagos. Une réunion préparatoire des délégués du Nigéria, du Niger, du Cameroun, du Soudan et de la Libye, a commencé ses travaux vendredi. La première conférence tenue en mars à Kano — principale ville du nord du Nigéria — avait été celle de l'espoir ; la seconde s'achève en avril dans un parfait désordre. Les débats de Lagos débutent sous la menace d'une nouvelle guerre qui pourrait aboutir à la sécession du Sud.

La situation que doit examiner la conférence est d'une extrême confusion. A N'Djamena, un gouvernement d'« *union nationale* » regroupe, depuis le 29 avril, quatre des neuf factions représentées à Kano II : le Frolinat de M. Goukouni Oueddei, ministre d'Etat chargé de l'intérieur ; les Forces armées du Nord (FAN) de M. Hissène Habré, ministre d'Etat chargé de la défense ; les Forces armées tchadiennes (FAT) — ou du moins ce qu'il en reste, — conduites par le général Djogo, sara, catholique et vice-président du cabinet ; enfin, le Mouvement populaire pour la libération du Tchad (M.P.L.T.) — ancienne troisième armée — soutenu par le Nigéria et dirigé par M. Mahamat Choua, chef de l'Etat et du gouvernement tchadien.

Tous les autres participants à la conférence de Kano II ont, dès sa naissance, fustigé ce gouvernement, qu'ils tiennent pour « *illégal, dictatorial et fasciste* » : le Frolinat « originel » de M. Abba Siddik ; les débris de l'« armée Volcan », sur laquelle règne M. Acyl Ahmat ; MM. Adoum Danna, considéré comme l'« homme du Soudan », Mohammed Abba et Agerro Sanoussi, qui ne représentent guère qu'eux-mêmes.

M. Abba, Acyl et Siddik contestent le gouvernement provisoire depuis Tripoli, où on les tient pour les dirigeants de la « *véritable révolution tchadienne* ». Ils vitupèrent le « *pouvoir de fait* », et le « *groupe de N'Djamena* », produits d'un « *complot colonialiste* » ourdi par la France, alors même que leur propre autorité politique et leur action militaire au Tchad sont quasiment nulles. Plus influent apparaît le dernier en date des « *protégés* » de la Libye, le lieutenant-colonel Kamougué.

Le jeu libyen

Chef de file des militaires de l'ancien régime tentés par la sécession, le « Lion sara » s'est replié avec six cents gendarmes sur les provinces du Sud, sur ce « Tchad utile » d'où sont issus, depuis vingt ans, la majorité des cadres et des fonctionnaires. Il est pour le moins surprenant que cet officier catholique soit soutenu désormais par le colonel Kadhafi, chantre passionné de l'islam, dont toute la stratégie semblait, jusqu'à présent, axée sur le soutien des combattants musulmans révoltés contre la « *domination* » d'une minorité ethnique et religieuse. L'imprévisible chef d'Etat libyen a une nouvelle fois brouillé les cartes, et sa diplomatie a rarement paru aussi confuse.

A moins de considérer que le maître de Tripoli, au-delà de ses foucades apparentes, poursuit obstinément un unique objectif : empêcher à tout prix la réconciliation entre les frères ennemis tchadiens. Peu lui importerait, dans ce cas, la religion de son allié du moment qu'il sert ses desseins. MM. Triki, ministre des affaires étrangères libyen et Kamougué, qui se lançaient naguère des injures homériques dans les conférences internationales, sont aujourd'hui bons amis.

« *Toute solution au Tchad qui n'aura pas notre accord est vouée à l'échec* », lançait le mois dernier le commandant Jalloud, « numéro deux » libyen. La Libye livre armes et munitions au principal ennemi de MM. Habré et Goukouni. Une véritable navette a été mise en place entre Tripoli et le Sud tchadien. M. Kamougué a séjourné, début mai, dans la capitale libyenne tandis que des émissaires du colonel Kadhafi viennent lui rendre visite dans son bastion sara. De temps à autre, il y a des « *bavures* ». Les 14 et 21 avril, un Mystère-20 libyen atterrit à Moundou. Quelques jours plus tard, on le voit à Sarh, autre ville du sud. Le 25 avril, un DC-3 libyen bourré d'armes s'écrase dans le centre du pays. Tout indique qu'il se dirigeait vers le sud.

Pour attiser les querelles au sein d'un gouvernement tchadien dont il sait l'unité fragile, le colonel Kadhafi recourt aussi à « *l'intoxication* ». Le 18 mai, Radio-Tripoli rapporte des « *batailles féroces* » entre partisans de MM. Goukouni et Habré. Les deux intéressés répliquent aussitôt par un démenti formel. Sur le terrain, leurs forces opposent un front uni aux gendarmes de M. Kamougué. Il y a quelques jours, elles ont pratiquement anéanti une compagnie de parachutistes qui les avait attaquées dans deux villages du Mayo-Kebbi. Les assaillants durent battre en retraite, abandonnant sur place des « *orgues de Staline* » et des canons sans recul.

Selon N'Djamena, la Libye entretient trois fronts : dans l'extrême nord-ouest et le long de la bande d'Aozou, occupée par des unités de Tripoli ; dans le centre et l'est, où les combattants obéissant à M. Acyl disposent d'armement « *sophistiqué* » ; dans le sud, enfin, où les forces gouvernementales tentent de verrouiller les voies de ravitaillement des rebelles sécessionnistes.

D'où cet autre paradoxe, d'ailleurs lié au précédent : aux yeux des dirigeants de N'Djamena, la France apparaît désormais comme la meilleure garante du maintien de l'unité nationale, à laquelle ils sont attachés. M. Goukouni qualifie l'annonce du retrait progressif des militaires français d'« *acte unilatéral* ». De passage à Paris, le général Djogo demande le « *gel provisoire* » du retrait français. Pour sa part, le président Choua invite les « *amis de toujours à investir au Tchad sans inquiétude* ». Tous se souviennent que, quelques mois plus tôt, seule l'intervention française a stoppé la marche des rebelles pro-libyens vers N'Djamena.

La nouvelle conférence devrait examiner en priorité le rapport de la commission d'enquête chargée, lors de celle de Kano II, d'évaluer la représentativité des diverses forces en présence. A plusieurs reprises, les dirigeants de N'Djamena ont fait savoir qu'ils n'entendaient pas « *monopoliser le pouvoir* ». Le demi-désaveu infligé récemment à leur délégation par la sixième conférence franco-africaine de Kigali (*le Monde* du 23 mai) devrait les inciter à la prudence. Mais, pour que le jeu ne soit pas une nouvelle fois faussé, encore faudrait-il que les pays voisins du Tchad représentés à Lagos souhaitent vraiment consolider la paix et l'unité d'un pays qui a besoin d'amis et non de tuteurs.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

1 - LAC TCHAD 2 - CHARI-BAGUIRMI
3 - MAYO-KEBBI 4 - TANDJILE
5 - LOGONE OCCID. 6 - MOYEN CHARI
7 - LOGONE ORIENTAL

En grisé, la « bande d'Aozou » occupée depuis 1973 par la Libye.

LES PRINCIPALES FORCES MILITAIRES

● FAT (Forces armées tchadiennes) : *les troupes du général Malloum comptaient près de 12 000 hommes avant le changement de régime (8 000 à 9 000 dans la capitale), dont 2 000 gendarmes. Ces effectifs sont actuellement soit déplacés vers le sud, soit rentrés dans leurs foyers. Six cents gendarmes ont suivi le lieutenant-colonel Kanougué dans le sud du pays (préfecture du Logone et du Moyen-Chari).*

● FROLINAT [Forces armées populaires (FAP)] *contrôlées par M. Goukoni Oueddei : de 7 000 à 8 000 hommes, auxquels il faut ajouter les milices populaires (3 000 hommes et des gardes nomades issus des FAT et ralliés.*

● FAN (Forces armées du Nord) *de M. Hissène Habré : de 4 000 à 5 000 hommes, stationnés à Abéché, Biltine et N'Djamena, auxquels s'ajoutent des soldats ralliés de l'ancienne « armée Volcan ».*

● MOUVEMENT POPULAIRE POUR LA LIBERATION DU TCHAD (ex-IIIe armée) : *quelques centaines d'hommes opérant dans la région du Lac et dans le Sud contre les sécessionnistes.*

● « ARMÉE VOLCAN » : *débris inorganisés et errants d'une force régionale du FROLINAT stationnés dans l'est du Tchad.*

● « PREMIERE ARMÉE » : *groupes épars aux très faibles effectifs issus d'une force régionale du FROLINAT et que M. Abba Siddick assure encore contrôler.*

L'Érythrée prise d'assaut

II. — La « nouvelle base arrière »

par OLIVIER LE BRUN

La « quatrième offensive » déclenchée en Erythrée, en juin 1978, par l'armée éthiopienne considérablement renforcée par l'aide soviétique a contraint les nationalistes, qui contrôlaient jusque-là 95 % du territoire, à un recul général baptisé « repli tactique ». Le principal mouvement nationaliste, le F.P.L.E., a abandonné les villes sans combattre et s'est vu contraint, en février dernier, de ramener ses forces vers le nord pour échapper à l'encerclement. Sensiblement affaiblis, incapables d'une contre-attaque d'envergure, les maquisards ont conservé leur moral élevé et leur organisation (« le Monde » du 26 mai).

La « nouvelle base arrière », à l'ouest de l'ancienne offre une image d'intense activité, surtout la nuit qu'éclairent les générateurs pris à l'adversaire. Les services ont été dispersés afin de réduire les dégâts d'éventuels bombardements. Ainsi, l'ancien hôpital central de Saber-Kete est divisé en trois sections très éloignées l'une de l'autre. Celle des malades alités est elle-même morcelée en micro-unités soigneusement camouflées : dortoirs, salle de radiographie, cabinet du dentiste, salle d'opération, dispensaire, laboratoire... Nous assistons à une intervention sur un jeune combattant dont le fémur a été fracturé par une balle.

Les deux médecins belges qui m'accompagnent me disent que l'opération s'est déroulée dans de très bonnes conditions et que la radiographie montre un résultat entièrement satisfaisant. Déjà venus en visite en 1977, ils estiment que le niveau des soins s'est considérablement élevé. Les dix-huit médecins du F.P.L.E. sont maintenant tous chirurgiens. La seule dentiste, Lainesh, formée en Bulgarie, participe chaque nuit à des opérations et sera bientôt en mesure d'opérer elle-même. La qualité des soins dispensés relève le moral des combattants, qui savent que tout sera mis en œuvre pour les sauver.

Dans le camp des handicapés, qui organisent une petite fête en notre honneur, le spectacle qui nous attend n'est pas de ceux que l'on oublie : des centaines d'unijambistes se mettent soudain à danser une ronde. Berhane Gizghier, du bureau politique et responsable de la santé, et le docteur Hailé expliquent longuement la politique sanitaire du Front : éduquer la population et aller à elle pour la soigner, particulièrement auprès des nomades, qui n'ont jamais eu accès aux services médicaux. L'infrastructure a dû être redéployée, mais le F.P.L.E. possède encore quatre hôpitaux, dont un dans la région d'Asmara et un sur la ligne de front ; plusieurs cliniques et trente et une équipes médicales mobilent sillonnent le pays.

L'école de la révolution

L'évacuation de l'école de la révolution au moment de l'offensive éthiopienne a été une véritable épopée, les petits élèves ont pu être évacués de justesse en autobus, mais les « grands », âgés de onze à quatorze ans, ont dû marcher des jours entiers, transportant avec eux leurs bancs d'école. On peut distinguer sous les arbres des montagnes de bancs. On fait aujourd'hui la classe en plein air sous les épineux, mais le tableau noir et le maître font face aux élèves, qui suivent le manuel scolaire de page en page, lèvent le doigt, préparent les examens... L'enseignement paraît d'un niveau très élevé par rappot à celui d'autres pays de la région. L'éducation politique, bien que n'occupant que trois des trente-six heures hebdomadaires d'enseignement, pénètre l'ensemble du programme « *The revolution is a big school* » était, le jour de notre visite, le thème de la leçon d'anglais. Les élèves sont des enfants de combattants — souvent orphelins, — de nomades et de réfugiés. A côté des inévitables séances préfabriquées de « questions-réponses », on peut ouvrir des discussions spontanées avec les élèves qui semblent remarquablement mûrs. Les filles visiblement perplexes, nous ont longuement questionnés sur la « *libération de la femme dans les pays capitalistes* ».

L'école, qui compte deux mille élèves, est divisée en quatre sections, qui se déplacent régulièrement, car les puits s'assèchent vite au Sahel. Les élèves creusent les puits, transportent et montent les tentes, aménagent l'environnement, installent les petits fours à crêpes, vont chercher leur propre nourriture, parfois à trois heures de marche. De temps en temps, un maquisard ramène un garçon qui — rêvant de combattre — s'est échappé pour gagner la ligne de front.

La pédagogie est plus avancée au centre de formation de mécaniciens et d'électriciens du département des transports. Des « vanguards » (groupe des jeunes de quinze à dix-sept ans), répartis en équipes d'une dizaine de membres, travaillent en coopération étroite sur de vieux moteurs. Chaque groupe est encadré par un moniteur, qui enseigne la théorie à partir des problèmes pratiques. Les groupes s'organisent spontanément pour approfondir telle ou telle question. Partout, en même temps qu'une grande discipline, une énorme soif de savoir est évidente. Un peu plus loin, le centre de formation des chauffeurs — ils sont soixante-dix-sept en apprentissage, — démontre, lors d'un cours consacré au code de la route, qu'une semblable formation technique et... politique des chauffeurs permettrait de se passer de la police.

Au garage central du département des transports, une comptabilité des activités est tenue, sur la base des tarifs en vigueur à Asmara. « *Cela nous force à la rigueur et à l'économie* », explique un responsable. Dans l'ensemble des garages du Front, 1 274 réparations de tout genre ont été effectuées en janvier, et 2 087 en février. « *Les deux grands problèmes qui se posent sont le manque d'outils et de pièces de rechange* », nous dit-on.

Miriam est responsable d'un atelier de réparation de véhicules où travaillent cinquante hommes et trente femmes. « J'ai rejoint le Front en 1975, nous dit-elle. J'ai été à l'école des « vanguards », où j'ai vécu six mois de formation militaire et politique. J'ai ensuite suivi les cours de mécanicien du département des transports. Je me suis spécialisée dans les moteurs Diesel. Elle ajoute, en parfaite conformité avec la thèse du Front : « *La femme se libèrera en participant à la production.* » Actuellement, les femmes représentent 25 % des combattants, 26 % des membres des comités de village et de quartier des « ex-zones libérées » (reconquises par les Ethiopiens), 30 % du personnel des ateliers de production et de réparation. C'est considérable pour une société encore largement féodale, même si les femmes, en dépit d'un effort certain de leurs camarades pour les aider, ne sont pas délivrées du monopole des tâches ménagères. Pour la préparation de la nourriture, un système de rotation est strictement appliqué dans les maquis.

Miriam nous explique comment fonctionne la formation politique dans son garage : « *Nous avons chaque jour une séance d'une heure et demie, généralement de 7 heures à 8 h 30. Le ou la commissaire politique, l'un des travailleurs, fait un exposé, suivi de questions et de discussions. Ce matin, nous avons examiné l'expérience du F.P.L.E. 1970 - 1971. Chaque semaine, nous avons un séminaire, grande assemblée, qui regroupe tous les combattants des environs.* »

La radio, la *Voix des masses*, est la dernière fierté du F.P.L.E. Dans des studios de fortunes, les deux femmes et l'homme, qui sont en charge des programmes, nous expliquent qu'ils ne sont pas encore « entièrement satisfaits » de la qualité des émissions. Pourtant, elles sont reçues à Khartoum, et, assure-t-on ici, jusqu'à Beyrouth. Dans les maquis, tous les soirs, on les écoute religieusement. La radio émet six heures par jour en quatre langues : tigrinya, arabe, afar et amharique et, bientôt, en tigré. Le département de l'information a la responsabilité technique de la production des publications du F.P.L.E. Il publie, en tigrinya et en arabe, huit revues mensuelles ou hebdomadaires, dont l'organe officiel du Front *l'Avant-Garde*, publié aussi en anglais, le journal théorique *l'Etincelle*, un mensuel d'éducation sanitaire *le Rayon de la santé*, etc.

Le « camp russe » est aussi appelé le « salon du char ». Irréprochablement camouflés, des trophées de guerre de tout genre y sont alignés : des dizaines de chars T 54 et T 55 russes, de vieux chars américains, des automitrailleuses Panhard françaises, des camions blindés, des transports de troupes amphibies, etc. Ce camp est un atelier de réparation et d'entretien de véhicules militaires et de formation d'unités blindées. On y pratique avec ingéniosité le « cannibalisme », en réparant à l'aide de pièces de rechange prélevées sur les véhicules « morts ». Un vieux mécanicien, pour qui les chars russes n'ont plus de secret, nous fait la démonstration des performances respectives des engins capturés. Il explique, dans un anglais mâtiné d'italien, comment l'équipe de mécanos a amélioré le char T 54 soviétique en substituant à l'embrayage originel, jugé trop faible, celui, plus solide, de camions « capitalistes »...

L'esprit d'innovation est partout à l'œuvre, particulièrement dans la fabrication d'armes — de mines et de grenades — et la réparation des fusils, mitraillettes et pièces d'artillerie. Il règne aussi dans les autres ateliers : horlogerie, réparation de radio, électricité, menuiserie, ajustage et tournage, confection... Les lourdes bottes des soldats éthiopiens sont transformées en gaines de revolver ou en sacs à balles. Avec un clin d'œil, un combattant assure : « *Avec nos sandales en plastique, nous sommes plus mobiles et moins bruyants.* » Dans chaque atelier, il y a, comme dans l'armée, un commissaire politique, un responsable et un adjoint qui sont nommés par le sommet.

Centralisme, discipline et démocratie

Cette pratique, le centralisme, la stricte discipline, l'homogénéité idéologique, la pesante éducation politique, la rigueur spartiate, ont fait qualifier le F.P.L.E. par certains de « stalinien ». Néanmoins, ce centralisme laisse à la « base » une réelle possibilité de s'exprimer. Dans les départements, l'armée, les organisations de masse, les unités de base se réunissent régulièrement pour analyser la situation, par exemple, récemment, la question de l'unité entre les deux fronts. Elles esquissent leur avis et font des propositions concrètes.

Le principe de « direction collective et responsabilité individuelle » est appliqué rigoureusement et nul « culte de la personnalité » n'est toléré. L'étranger ne peut pas distinguer le responsable d'un groupe. Les membres du bureau politique et du comité central n'ont aucun privilège. Ils couchent et se nourrissent avec les combattants, portent leur propre baluchon. Les identifier exige une petite ruse : ils s'écartent et détournent la tête quand on veut les photographier. Les participants au premier congrès du F.P.L.E., en janvier 1977, qui ont élu le comité central, ont été triés sur le volet à la suite d'une série d'élections à plusieurs niveaux. Par exemple dans la ligne, unité de base de l'armée, de vingt à trente personnes, cinq à six candidats sont proposés par les membres. Après discussion et critique, deux sont élus. Au niveau supérieur, celui de l'équipe, on a six élus dont trois sont retenus, etc. Pour passer l'épreuve de la critique au niveau de la ligne, de l'équipe, de la force, du bataillon, il faut avoir une conduite irréprochable et surtout les nerfs solides. Même système dans les départements et les organisations de masse.

Une chaleureuse camaraderie

Les rapports humains au sein du Front populaire sont d'une qualité exceptionnelle : entre combattants, entre responsables et militants, entre enseignants et élèves, entre médecins et malades, entre hommes et femmes règne une chaleureuse camaraderie.

C'est là, sans doute, le principal acquis de la révolution érythréenne. Il ne peut être détruit par l'agression extérieure. Que va-t-il advenir de la transformation des campagnes et des villes dans les zones libérées, puis à nouveau occupées : la réforme agraire qui a redistribué les terres aux paysans pauvres, les coopératives de production, les associations de paysans, de femmes, d'ouvriers, de jeunes, d'étudiants, les assemblées populaires, les comités de village et de quartier, la participation des femmes à la vie politique... ?

Sebhat Ephraim, responsable des organisations de masse, nous expose, à ce propos, l'attitude des Ethiopiens dans les zones reconquises : « *Ils mènent, selon les cas, une politique de collaboration avec les couches rétrogrades — les féodaux et le clergé — ou de surenchère révolutionnaire. Par exemple, à Asmara, ils parlent aux ouvriers de la Commune de Paris. Ils n'iront pas loin avec ce genre de discours abstrait. Ce n'est pas comme cela qu'on fait la révolution. Dans les villages où ils s'aventurent, ils organisent des meetings et disent qu'ils sont d'accord avec les associations de paysans, les assemblées populaires, etc., mais ajoutent que les combattants du F.P.L.E. sont des bandits car ils veulent vendre le pays aux Arabes.* »

Ces accusations démagogiques ne risquent-elles pas de rencontrer un certain écho auprès des populations chrétiennes ? Pour le moment, la population assiste, dit-on ici, avec passivité, aux meetings de propagande éthiopiens.

Ce mouvement d'orientation marxiste, menant une révolution anti-féodale et anti-capitaliste, est combattu au nom du marxisme par l'U.R.S.S. et par un gouvernement engagé à sa manière dans une révolution du même type. Les Ethiopiens s'insèrent dans les structures populaires mises en place par le F.P.L.E. Ils tentent de les « récupérer » et d'y prendre la direction au service des intérêts du pouvoir central. L'aspect « bureaucratique » de cette politique est déjà frappant à Keren où les Ethiopiens ont mis en place en quelques jours un « comité populaire » de la ville. Le F.P.L.E., après plus d'un an de travail intense d'éducation politique par des centaines de réunions, estimait que la situation n'était pas encore mûre pour créer un « comité d'auto-gouvernement » à l'échelle de la ville. Les comités de quartier devraient progressivement donner naissance à une forme de pouvoir populaire.

Face à Addis-Abeba, qui n'envisage pas de transiger, les Erythréens sont plus déterminés que jamais. Ayant déjà lutté dix-sept ans contre une Ethiopie soutenue par les Américains, ils se disent prêts à se battre aussi longtemps, s'il le faut, contre un pouvoir soutenu par l'U.R.S.S. Aucune puissance extérieure, à l'exception de quelques pays arabes, ne reconnaît leur droit à l'autodétermination, mais leur isolement sur la scène internationale ne fait qu'exacerber leur nationalisme, et rien ne permet de penser que la force des armes puisse en venir à bout dans un avenir prévisible.

FIN

AFRIQUE

Empire Centrafricain

Bangui autorise des journalistes étrangers à enquêter sur les massacres d'écoliers

De notre envoyé spécial

Bangui. — *« Nous n'avons rien à vous cacher. Vous avez toute liberté d'action »*, a dit M. Henri Maïdou, premier ministre centrafricain, entouré des ministres de l'intérieur, des affaires étrangères et de l'information, en recevant, vendredi 25 mai, quelques journalistes français autorisés à séjourner à Bangui.

Le chef du gouvernement les a invités à *« interroger des maîtres et des professeurs »* sur les événements d'avril. Il les a prévenus que, si des élèves étaient ou avaient été portés manquants dans certains établissements, c'est parce que, *« pendant les événements, certains parents, qui avaient peur à cause des grèves, ont envoyé leurs enfants en province »*.

Une ville calme

Ces propos prudents et conciliants sont sans doute ceux qui seront tenus aux membres de la « commission africaine de constatation », dont le premier ministre n'est pas en mesure de dire la date d'arrivée. M. Maïdou a lu aux journalistes un télégramme de l'Union internationale de la protection de l'enfance à Genève, qui demandait aux autorités centrafricaines de la laisser faire sa propre enquête. La réponse est que cette enquête est sans objet aussi longtemps que le rapport de la mission africaine n'aura pas été établi et publié.

Bangui préparait, vendredi, la fête des mères qui, traditionnellement ici, est célébrée avec éclat. *« Comme à l'accoutumée, des décorations seront remises aux mamans ayant dans leur foyer six enfants au minimum »*, indique le bulletin quotidien du ministère de l'information. En attendant cet hommage, la ville paraissait calme et aucune mesure de sécurité particulière n'y était visible.

Toutefois, M. Maïdou a averti les journalistes français que seuls les jeunes des jardins d'enfants défileraient dimanche. Les étudiants et les élèves du primaire et du secondaire ne participeront pas à la cérémonie. Le premier ministre assure que cette absence tient au fait que ceux-ci, *« ayant perdu trois mois de scolarité »* en raison de l'agitation et des grèves, *« doivent maintenant travailler »* et n'étaient pas en mesure de se préparer au défilé. C'est une explication parmi d'autres.

Faisant fonction de ministre de l'éducation par intérim — le ministre en titre se trouve actuellement à Paris, — le directeur de l'enseignement et des examens était, semble-t-il, mal à l'aise quand nous lui avons demandé si le retrait des élèves et leur envoi en province par leur famille s'expliquait seulement par la crainte de l'agitation. *« Y a-t-il eu des bavures policières ? »*, lui a-t-il été demandé. *« Oui, il y a un peu de ça »*, a-t-il consenti à répondre en nous promettant de nous donner toutes facilités pour nous permettre de nous faire notre propre opinion.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Soudan

POUR LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DU RÉGIME

Le président Nemeiry reçoit le bâton de maréchal

De notre envoyé spécial

Khartoum. — Dix ans déjà... Le président Nemeiry, debout dans une limousine noire, apparemment ravi des vivats d'une foule dense et de ce bâton de *« field marshall »* reçu la veille, a présidé les cérémonies du dixième anniversaire de son accession au pouvoir. Le vendredi 25 mai, dans une atmosphère bon enfant et en dépit d'une chaleur étouffante, Khartoum s'est offert, sur la rive occidentale du Nil bleu, une parade militaire qui tenait de la kermesse, avec ses défilés d'enfants, de gymnastes et de boxeurs juchés sur des chars multicolores. Des danses folkloriques ont clos le défilé irréprochable de la garde présidentielle et des parachutistes, survolé par quatre Mig-17, quelques avions de transport de troupes et une escadrille d'hélicoptères.

Les festivités se sont terminées le soir dans le vaste stade de la vieille ville jumelle d'Obdurman, sur un somptueux ballet interprétant des reconstitutions historiques, guerrières et politiques à la gloire de la *« révolution de mai »*, et du maréchal Nemeiry, présenté comme l' *« homme de la paix et de l'unité »*.

Ce dernier a dressé jeudi soir, à l'occasion de l'ouverture du quatrième congrès de la jeunesse soudanaise, un bilan de la *« décennie du progrès »*, qui vient de prendre fin. Arborant ses épaulettes toutes neuves de maréchal, il a énuméré les réalisations de la *« révolution de mai »*, comme s'il entendait clore un chapitre houleux de l'histoire du pays, marqué par des coups d'Etat avortés et de graves difficultés économiques.

Si l'on en juge par l'attitude de la foule, les Soudanais semblent miser sur l'avenir et vouloir oublier les divisions, souvent sanglantes, du passé. Cette détente, au moins apparente, devrait contribuer à faciliter la tâche du chef de l'Etat. Il y manquait cependant la bonne nouvelle, toujours attendue, sur la possibilité d'exploiter le pétrole découvert dans le sud du pays. Mais le président soudanais semble avoir opté pour la prudence.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Tunisie

PLUSIEURS SYNDICALISTES DÉTENUS SONT MIS EN LIBERTÉ CONDITIONNELLE

(De notre correspondant.)

Tunis. — A l'occasion de la fête nationale du 1er juin, M. Bourguiba a accordé la grâce présidentielle à deux cent soixante-trois personnes condamnées à diverses peines de prison, la plupart pour des délits de droit commun *(le Monde* du 26 mai). La Cour de sûreté de l'Etat, qui avait été saisie au mois d'août 1978 de l'affaire des treize syndicalistes de Sousse, avait, pour sa part, acordé la liberté provisoire, le 19 mai dernier, aux deux derniers d'entre eux qui étaient encore en état d'arrestation, MM. Habib Ben Hachour et Mosef Gmar, respectivement secrétaire général de l'Union régionale du travail de Sousse et membre de l'exécutif de cette union.

Quatre autres syndicalistes de l'Union régionale de Tunis ont été également mis en liberté provisoire. Sept syndicalistes de Sfax, Kasserine et Tunis, détenus depuis janvier 1978, et qui avaient purgé la moitié de leur peine, ont bénéficié d'une libération conditionnelle. D'autre part, les première et troisième chambres de la cour d'appel de Tunis ont rendu leur verdict, le jeudi 24 mai, dans les deux affaires des émeutes qui avaient éclaté à Beja et à Mateur, le 13 novembre 1977, qui avaient précédé celle du 26 janvier 1978. Sur les cent trente-six accusés, dont cinquante-six en état d'arrestation, soixante-treize ont été condamnés à des peines allant de cinq ans à une année de prison avec sursis, pour provocation à l'incendie, atteinte aux biens et aux personnes, et vol. — *(Intérim.)*

PROCHE-ORIENT

LES NÉGOCIATIONS ISRAÉLO-ÉGYPTIENNES DE BEERSHEBA

Nous ne sommes pas ici pour déterminer l'avenir du peuple palestinien, déclare le représentant du Caire

Le président Sadate a quitté Alexandrie ce samedi matin 26 mai pour El Arich, où il prendra part aux cérémonies marquant la restitution de la ville à la souveraineté égyptienne. Vendredi, environ quatre mille à cinq mille personnes avaient assisté dans El Arich, pavoisée aux couleurs égyptiennes, à la cérémonie de la passation des pouvoirs. Peu après que le chef-lieu du Sinaï ainsi qu'une bande de territoire longeant la côte méditerranéenne eurent été rendus officiellement à l'Egypte, les militaires israéliens ont pris position sur une ligne située à 3 kilomètres d'El Arich. Leur départ a donné lieu à des manifestations de joie de la part de groupes de jeunes qui ont défilé dans la ville aux cris de : « Aujourd'hui El Arich, demain Gaza ! Nous ne voulons plus d'Israéliens ! »

De notre envoyé spécial

Beersheba. — Brève rencontre... Comme il fallait s'y attendre, la séance inaugurale des négociations sur l'autonomie, vendredi 25 mai, a été très symbolique. Les négociateurs égyptien, israélien et américain sont restés moins de trois heures à Beersheba. Si l'on décompte le temps des cérémonies à l'arrivée et au départ, celui des trajets de l'aérodrome au centre ville et la durée des discours officiels prononcés par les trois chefs de délégations, il ne restait que quelques minutes pour des conversations à huis clos, uniquement consacrées à négocier la date du prochain rendez-vous, le 6 juin, à Alexandrie.

Cet événement positif n'a guère bouleversé la vie de Beersheba : la ville était toute pavoisée, non pas pour cette occasion, mais pour le sommet qui, dimanche, réunira successivement, à El Arich et Beersheba, le président Sadate et M. Begin. La *« capitale du Neguev »* est un champignon de béton poussé aux confins d'un désert qui s'étend jusqu'au Caire. En choisissant ce lieu, recherchait-on une image ou un signe ? Ce désert paraît représenter le vide qui reste à combler dans des relations égypto-israéliennes en mal de « normalisation » *(le Monde* du 25 mai) et menacées par les difficultés des pourparlers qui viennent d'être engagés sur l'avenir de la Cisjordanie et du territoire de Gaza.

Egyptian number two, le Boeing qui transportait la délégation venue du Caire, s'est posé sur la piste d'une base militaire d'où, en octobre 1973, s'envolaient les avions israéliens pour bombarder les troupes égyptiennes sur le canal de Suez. Une surprise lorsque la porte de l'avion s'est ouverte : M. Mustapha Khalil n'était pas là. Le premier ministre, qui devait diriger l'équipe des négociateurs égyptiens, a été remplacé en dernière minute par le ministre de la défense, M. Kamal Hassan Ali. La décision avait été prise par le président Sadate lui-même pour des raisons *« protocolaires »*, disait-on de source égyptienne. La délégation israélienne étant présidée par le ministre de l'intérieur, M. Yossef Burg, le gouvernement égyptien avait préféré envoyer une personnalité de même niveau plutôt que le premier de ses ministres. Le Caire rendait ainsi à Jérusalem la monnaie de sa pièce. C'est le dernier épisode d'un conflit dérisoire sur le « rang » des négociateurs, qui dure depuis près de trois mois et dont la persistance en dit long sur la qualité des rapports entre les deux pays.

Dans l'un des halls de l'université Ben Gourion de Beersheba, où avait été dressée la table au tapis vert, le général Kamal Hassan Ali a donc lu un discours préparé par M. Khalil. Cette déclaration précisait tout d'abord la position de l'Egypte, en l'absence de représentants palestiniens aux négociations. *« Nous ne sommes pas ici pour déterminer l'avenir du peuple palestinien ; seuls les Palestiniens eux-mêmes peuvent le faire* (...). *Notre devoir est seulement de définir les pouvoirs et les prérogatives des futures institutions de l'autonomie et les modalités d'élection de leurs représentants. »*

M. VANCE : une solution pour « tous les Palestiniens »

Le général Ali a énuméré les principaux points sur lesquels la négociation devra s'engager, et il a précisé qu'il s'agissait tout d'abord de définir les *« modalités de la transmission des pouvoirs »* entre le gouvernement militaire israélien et les institutions palestiniennes. Il condamnait ainsi la décision des Israéliens de maintenir l'existence de l'administration militaire après la mise en place de l'autonomie.

« L'acquisition des territoires par la guerre est inadmissible », a déclaré le représentant égyptien, qui a exigé l'application de la résolution 242 du Conseil de sécurité, en précisant bien que celle-ci concernait également Jérusalem. Il a ajouté à ce propos : *« Dans ce contexte, la Jérusalem arabe deviendra un exemple vivant des possibilités de coexistence et de coopération entre tous les peuples de la région. »* Il a d'autre part demandé le respect des droits de l'homme, conformément aux conventions de Genève, dans les territoires occupés et affirmé que toute la politique d'implantation israélienne dans ces territoires était « illégale ».

Le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, a rappelé quels avaient été les sacrifices et les risques pour Israël dans les précédentes négociations. Il a déclaré que l'on devait, au cours de ces nouveaux pourparlers, assurer les *« droits des Palestiniens »*. Il a précisé : *« Vous devez trouver une solution pour tous les Palestiniens, y compris ceux qui résident en dehors de Cisjordanie et du territoire de Gaza »*.

Mais il a assuré que cette solution ne devait pas mettre en danger l'existence et la sécurité de l'Etat d'Israël.

M. Vance a lancé un appel à la Jordanie et aux Palestiniens, qui ont été, en vain, invités à se joindre à ces pourparlers, puis il a *demandé* aux Palestiniens d'arrêter leurs actes d'hostilité durant les négociations.

Le ministre de l'intérieur israélien a fait allusion au plan qui vient d'être défini par le gouvernement de Jérusalem. Il a indiqué que le mot autonomie ne signifiait pas *« souveraineté »*, qu'Israël rejetait *a priori* l'établissement d'un Etat palestinien indépendant, dont la création serait *« un danger mortel pour Israël et un péril grave pour le monde libre »*.

Dans une explication un peu allusive, M. Burg a déclaré qu'il existait déjà vingt-deux Etats arabes indépendants en Afrique et en Asie, et qu'il n'y avait qu'*« un seul Etat juif »*. Les vingt-deux Etats arabes étant une *« expression sans précédent dans la famille des nations de l'autodétermination et de la souveraineté »*, il semblait sous-entendre que leur nombre suffisait.

FRANCIS CORNU.

Israël

UN DEUXIÈME FRANÇAIS ARRÊTÉ POUR « COOPÉRATION AVEC LE FATH »

Jérusalem *(A.F.P.)*. — Les forces de sécurité israéliennes ont arrêté, le 23 mai, un citoyen français, M. Robert Falconeri, 25 ans, alors qu'il entrait en Cisjordanie, venant de Jordanie, après avoir traversé le pont Allenby sur le Jourdain.

Selon un communiqué officiel, le jeune homme avait été *« enrôlé par le Fath à Beyrouth et avait pour mission de prendre en Israël des photos de sites stratégiques »*. Un tribunal de Jérusalem a décerné à son encontre un mandat de détention de quinze jours, aux fins d'enquête.

Une Française est déjà détenue, depuis le 21 mai, à Jérusalem sous le même chef d'accusation *(le Monde* du 26 mai).

ASIE

Thaïlande

LES MILITAIRES OCCUPENT LES POSTES-CLÉS DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Bangkok *(A.F.P., U.P.I.)*. — Le premier ministre, M. Kriangsak Chamanan, a formé, jeudi 24 mai, un cabinet de quarante-quatre membres, à la suite des élections générales tenues il y a un mois.

Marquant peu de changements politiques par rapport au précédent, le nouveau gouvernement comprend notamment quatorze militaires et sept personnalités récemment élues. Le premier ministre y détient également les portefeuilles des finances et de l'agriculture. Les trois postes de vice-premier ministre sont occupés, respectivement, par un ancien commandant en chef des forces armées, le général Serm Na Nakhon, le maréchal Choolasap et l'ancien vice-premier ministre, M. Sombob Hotrakit. M. Uppadit Pachareeyangkun conserve ses fonctions de ministre des affaires étrangères, tandis que le général Prem Tinsulanon, qui avait été nommé chef d'état-major général à la fin de 1978, devient ministre de la défense.

A TRAVERS LE MONDE

Cambodge

● ENVIRON DEUX CENTS BLINDÉS VIETNAMIENS et un important matériel d'artillerie ont été massés ces derniers jours le long de la frontière thaïlandaise face à Aranyaprathet, selon des réfugiés arrivés dans cette ville, le vendredi 25 mai. Les populations civiles khmères auraient été évacuées en prévision, affirment ces réfugiés, d'une vaste offensive sur la Thaïlande. — *(A.F.P.)*

Canada

● M. JOE CLARK, leader du parti progressiste-conservateur, qui a remporté les élections du 22 mai, prendra ses fonctions de premier ministre le 4 juin prochain. — *(Reuter.)*

Guinée

● L'EXCLUSION DE M. ISMAEL TOURE, demi-frère du chef de l'Etat guinéen, du bureau politique du parti démocratique de Guinée et du gouvernement *(le Monde* du 13 avril) a été levée, a annoncé vendredi 25 mai Radio-Conakry captée à Dakar. Cette décision, a souligné la radio, a été prise « à l'unanimité » au cours d'une réunion du bureau politique du parti guinéen, présidée par M. Sékou Touré, président de la République. M. Ismael Touré avait été exclu le 11 avril dernier du bureau politique du parti démocratique de Guinée et du gouvernement pour *« travail fractionnel »*. Il occupait à cette date les fonctions de ministre du domaine, de l'économie et des finances. Le communiqué lu par Radio-Conakry, précise que M. Ismael Touré a adressé une lettre « d'autocritique et d'excuses » à la direction du parti guinéen. — *(A.F.P.)*.

Madagascar

● UN FRANÇAIS, M. JEAN-LOUIS CABIRO, conseiller technico-commercial d'une société privée, à Fort-Dauphin, dans l'extrême sud de l'île, vient d'être expulsé de Madagascar. Selon le *Journal officiel* malgache, cette mesure sanctionne *« une attitude et des agissements de nature à compromettre gravement l'ordre et la sécurité publics »* et *« une détention illégale d'armes »*. — *(Reuter.)*

R.D.A.

● L'ARCHEVEQUE DE CANTERBURY, Mgr Coggan, a eu un entretien d'une heure et demie, jeudi 24 mai, à Berlin-Est, avec le premier secrétaire est-allemand, M. Honecker. Mgr Coggan est arrivé vendredi 25 mai en Hongrie pour une visite de huit jours.

Roumanie

● M. NICOLAE DAFCALU, professeur d'anglais, devait passer en jugement ce samedi 26 mai pour avoir transmis des *« secrets d'Etat »* à Amnesty International, a annoncé vendredi, l'écrivain Paul Goma, exilé à Paris. M. Dafcalu, est membre du syndicat libre des travailleurs roumains. Il est également accusé d'avoir eu des *« contacts »* avec l'organisation internationale lors d'un séjour à Londres au début de 1978. — *(A.F.P.)*.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

John Spenkelink a été exécuté en Floride

John Spenkelink, trente ans, condamné à mort pour meurtre, a été exécuté par électrocution vendredi 25 mai dans l'après-midi dans la prison de Starke (Floride). Un prêtre épiscopalien, douze témoins et dix journalistes ont assisté à l'exécution. Quelques minutes avant celle-ci, la Cour suprême des Etats-Unis avait refusé d'accorder le délai demandé par un de ses membres, le juge noir Thurgood Marshall.

Il s'agit de la première exécution aux Etats-Unis depuis 1977 et de la quatrième depuis 1967. La Cour suprême avait, dans un arrêt assez obscur de 1972, critiqué le caractère disparate, et donc arbitraire, des législations des différents Etats en ce qui concerne la peine de mort, sans pour autant la proscrire.

Une loterie

1979 sera-t-elle, pour reprendre l'expression d'un adversaire de la peine de mort, *« l'année des bourreaux »* ? L'exécution de John Spenkelink et l'incertitude qui pèse désormais sur le sort d'une quarantaine de condamnés qui, comme lui, ont épuisé tous les moyens de droit pour échapper au châtiment suprême replacent au centre de l'actualité le débat sur la peine de mort.

Celui-ci subit naturellement l'influence de la conjoncture : il est connu que moins souvent on exécute, plus l'opinion s'exprime en faveur de la peine capitale. Il suffirait de quelques exécutions *en série* pour que, face à l'horrible réalité de cette « expiation », elle incline de nouveau à la clémence.

Les jurys d'assises et les instances ultérieures, chargés par la justice des cinquante Etats de déterminer la sentence, , continuent à distribuer une moyenne de deux condamnations à mort par semaine, sans se soucier de la peine supplémentaire qu'inflige au condamné l'immense loterie qu'est devenue la foire aux appels et aux recours, sans parler de l'exécution elle-même qui, parce qu'exceptionnelle, frappe aveuglément : Spenkeling n'était ni plus ni moins monstrueux que des centaines d'assassins américains, et sa victime avait un casier judiciaire beaucoup plus chargé que le sien.

On pourrait croire, sur la base de cet exemple, que toutes les conditions sont rassemblées pour ranger la peine de mort parmi les *« châtiments cruels et insolites »* proscrits par le huitième amendement de la Constitution des Etats-Unis, sa cruauté ressortant du fait qu'elle est pratiquement tombée en désuétude. Mis à part le cas de Gary Gilmore, fusillé en janvier 1977 par un peloton d'exécution de l'Utah qu'il avait appelé de ses vœux, deux personnes seulement ont été exécutées depuis 1967.

Qu'est-ce qui empêche donc que l'on renonce une bonne fois à la chaise électrique et autres instruments d'extermination ? On invoquera le sentiment général et la pression de l'opinion sur les autorités. Mais il n'est pas paradoxal d'avancer que, plus que cet impondérable, c'est l'interminable discussion que la Cour suprême mène en son propre sein depuis sept ans qui a restitué crédit moral et respectabilité à la peine de mort.

L'absence de doctrine définie

On entend dire parfois que, dans un arrêt célèbre de 1972, la cour a déclaré inconstitutionnelle la peine capitale. Il n'en est rien. Elle s'est seulement élevée avec une débauche d'arguments dispersés — chacun des neuf juges rédigeant ses attendus, et il ne s'en trouva pas deux pour être entièrement d'accord — contre la manière désordonnée, et donc arbitraire, dont, d'une juridiction à l'autre, elle était prononcée à l'époque.

Sur le principe, elle décréta la peine de mort conforme à la tradition anglo-saxonne et aux termes de la constitution des Etats-Unis. Si elle avait eu à lui opposer des objections fondamentales et définitives, elle ne se serait pas penchée, comme elle l'a fait, sur un ou plusieurs dossiers de condamnés à mort, saisissant à chaque fois l'occasion de statuer sur tel ou tel aspect particulier des procédures pénales qu'ils mettaient en jeu. Après tout, John Spenkelink est mort au nom d'une loi expressément approuvée en 1976 par la Cour suprême, ce qui explique en partie que celle-ci ait rejeté à plusieurs reprises le pourvoi du condamné.

De cette masse de jugements, est-ce que se dégage une doctrine de la peine de mort, revue et révisée par le haut tribunal ? Elle serait certainement difficile à définir. Il est clair que la Cour entend « rationaliser » la peine de mort, voire « l'humaniser », et qu'elle exige à ce titre que le facteur individuel — avec les circonstances atténuantes ou aggravantes qui l'accompagnent — soit soigneusement pesé dans l'évolution de la peine. Mais qu'est-ce que cela change en pratique ? La plupart des scrupules qui animent les juges de Washington planent au firmament des bonnes intentions. La Cour suprême indique aux assises, dans le meilleur des cas, de quel langage, de quelle précaution oratoire ou procédurière envelopper la sentance de mort pour éviter la cassation.

Peut-être l'ardeur répressive de certains jurés s'en trouvera-t-elle réfrénée ? Mais les nobles considérations de la Cour suprême en la matière finissent par conférer une sorte de dignité à la peine de mort et par perpétrer ainsi un châtiment d'un autre âge.

ALAIN CLÉMENT.

Le Monde le débat européen

Le P.S. entend tirer profit de la force du courant socialiste dans la C.E.E.

Quatorze partis socialistes et sociaux-démocrates européens ont participé, vendredi 25 mai, au théâtre de l'Empire, à Paris, à une conférence de presse marquant « l'aboutissement » d'une campagne commune pour les élections européennes, avant d'assister, le soir, dans les jardins du Trocadéro, à un grand rassemblement.

Les dix-huit leaders socialistes présents, et en particulier MM. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S. français, Willy Brandt, président du S.P.D. et de l'Internationale socialiste, James Callaghan, leader du parti travailliste britannique, Anker Jorgensen, premier ministre du Danemark, Joop Den Uyl, président du groupe parlementaire du Parti du travail néerlandais, ont souligné leurs convergences et leur volonté de travailler, dans la future Assemblée européenne, à « une large perspective d'action en commun », selon l'expression de M. Mitterrand.

Au soir de cette « grand-messe » des socialistes européens, ce dernier avait au moins deux raisons d'être satisfait. Tout d'abord, la liste qu'il conduit peut tirer profit de l'affirmation de la solidarité des socialistes européens. Celle-ci lui confère un atout réel. Face à des adversaires dont les représentants devraient siéger, soit relativement isolés (comme le R.P.R.), soit éparpillés entre plusieurs groupes (ce devrait être le cas des élus de la liste de Mme Veil), le P.S. peut se prévaloir du soutien d'un groupe homogène, celui des sociaux-démocrates, dont les composantes affirment une communauté d'objectifs. Ce soutien illustre, en outre, l'argument selon lequel le P.S. peut seul promouvoir « une Europe de gauche ».

Le second sujet de satisfaction pour M. Mitterrand réside dans le contenu des discours. Si personne n'a nié les divergences qui existent entre les différents partis socialistes européens, tous les participants ont souligné leur volonté d'en débattre au sein de l'Internationale socialiste, en prenant garde d'écarter les « tentatives de division » venues des conservateurs.

Surtout, aucune discordance ne s'est manifestée sur deux thèmes essentiels pour la campagne du P.S. français : le refus de l'extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne et de la supranationalité. C'est ainsi que M. Willy Brandt s'est employé à dissiper des « malentendus » sur ces deux points en affirmant qu'il ne s'agit pas de faire « une fausse copie » des Etats-Unis d'Amérique et que l'Assemblée européenne aura les pouvoirs que lui confère le traité de Rome.

De son côté, le P.C.F. a saisi l'occasion « printemps de l'Europe socialiste » l'occasion de dénoncer une nouvelle fois l'« Europe de la collaboration de classes ». Il est vrai que la seule fausse note de ce concert européen est venue de la définition des relations entre communistes et socialistes. Alors que M. Mitterrand a plaidé pour l'« union des forces populaires » en Europe comme en France et que M. Craxi, leader du P.S.I., a évoqué la perspective d'une « collaboration » avec le P.C.I., MM. Brandt et Callaghan ont rejeté toute idée de coopération avec les communistes.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Au cours de la conférence de presse, vendredi après-midi, M. François Mitterrand s'est *« étonné de l'étonnement »* de la presse française concernant les liens du P.S. avec les partis sociaux-démocrates. Il a déclaré : *« Faut-il insister sur le fait que nous ayons les mêmes origines, les mêmes sources historiques ? Nous poursuivons le même combat. Et si chacun épouse les intérêts nationaux de son pays, il n'empêche que nous continuons de représenter l'immense majorité des forces du travail et de la classe ouvrière en Europe. (...) Tous les partis de l'Internationale socialiste défendent les libertés et luttent contre les inégalités. Cela suffit à nous distinguer des conservateurs. »*

De son côté, M. Willy Brandt a précisé : *« Nous sommes tous d'accord pour épuiser totalement les possibilités qu'offre le traité de Rome. (...) Quant à moi, je suis sûr que cette Assemblée deviendra l'une des deux Chambres d'un Parlement qui adoptera les lois européennes. Mais ce n'est pas la tâche de l'actuelle assemblée. De plus, on ne peut parvenir à de telles évolutions qu'à la condition que tous les Etats membres soient unanimes et que les décisions soient ratifiées par chacun. »*

Quant à M. James Callaghan, il a souligné que le problème posé est, aujourd'hui, celui de l'emploi et de la *« transition »* vers de nouvelles activités industrielles et technologiques. Il a affirmé : *« Aucune de ces questions ne peut être résolue à l'intérieur des frontières »*, ajoutant que les partis socialistes européens, qui sont *« les mieux à même de résoudre ces problèmes »*, doivent être guidés par deux principes : développer la coopération entre les Etats-membres et défendre les intérêts nationaux.

D'autres sujets ont été abordés. En ce qui concerne l'élargissement de la C.E.E., MM. Mario Soares, secrétaire général du parti socialiste, et Federico de Carvajal, président de la commission de gestion provisoire du P.S.O.E., ont insisté sur la nécessité et le caractère *« vital »* de l'adhésion de leurs pays.

Dans le domaine des relations entre communistes et socialistes, M. Bettino Craxi a indiqué : *« Les portes sont ouvertes à une collaboration entre le P.S.I. et le P.C.I. J'espère qu'il y aura des convergences utiles face au bloc conservateur. Mais je me demande comment le P.C.I. pourra unifier ses position avec celles du P.C.F. »*

Après que M. Mitterrand eut indiqué que les partis communistes français et italien *« ne semblent pas avoir l'intention de rejoindre »* le groupe social-démocrate de l'Assemblée européenne, MM. Brandt et Callaghan ont affirmé avec force qu'il ne saurait être question pour leurs partis respectifs de s'associer à un groupe avec des communistes.

Vendredi soir, Mme Melina Mercouri, député du Pirée, membre du Pasok, a présenté le rassemblement du *« printemps des socialistes »* en rendant hommage à Paris.

Clôturant cette soirée, M. Jörgensen a souligné que l'Europe *« ne odit pas être celle des entreprises multinationales, du capitalisme et du conservatisme »*.

Puis M. Willy Brandt a évoqué *« les efforts déployés par les conservateurs pour diviser les socialistes européens »*, efforts qui, selon lui, resteront vains. Souhaitant *« corriger quelques malentendus »*, il a précisé : *« Les partis socialistes européens ne comptent pas construire l'Europe unie en détruisant les nations qui la composent, mais en considérant celles-ci comme une base indispensable. Nous ne voulons pas d'une fausse copie des Etats-Unis d'Amérique. (...) Je tiens à vous assurer qu'il n'y aura pas de prédominance d'un pays sur un autre. »* Le président de l'Internationale socialiste a conclu : *L'Europe est condamnée à devenir une grande puissance de la paix dans le monde. »*

Enfin M. Mitterrand a défini les contours de l'Europe que souhaitent les socialistes, à savoir : *« Une Europe indépendante, capable d'être elle-même sans subir les injonctions du plus proche ou du plus lointain empire, capable de jeter un pont vers l'autre Europe et de combler l'abîme séparant les pays riches des pays pauvres. »*

La célébration d'Europe

L'ensemble formé par les terrasses, les pelouses et les bassins du Trocadéro est devenu un lieu de rencontre, populaire et international. Aux soirées chaudes de l'été, toute une foule d'Espagnols, de Portugais, d'Africains et de Parisiens viennent y prendre le frais et parfois s'y baigner tandis que les groupes se font et se défont autour des musiciens qui jouent pour eux-mêmes et quelques amis. Aussi est-il naturel que le parti socialiste ait choisi ce cadre pour une manifestation en forme de fête printanière. Le printemps n'était pas au rendez-vous et on prenait le frais plus qu'il ne convenait. Mais il y avait la foule, bien sage, venue sur invitation et canalisée selon la couleur des cartes.

Les tribunes dressées pour l'occasion étaient, sans doute, de trop : l'une s'est effondrée (1) et la consigne fut donnée de déserter les autres. Heureusement il y avait les pelouses qui descendent jusqu'aux bassins et d'où l'on voyait parfaitement la tribune officielle dressée sur la terrasse qui domine le plan d'eau, en face de la tour Eiffel. Les barrières, aussi, étaient de trop et les nombreux spectateurs massés sur le quai auraient mérité d'être accueillis dans l'enceinte du Trocadéro. Pour le P.S., cette manifestation politico-culturelle était une première et, compte tenu d'une certaine improvisation et des caprices du temps, ce n'était pas si mal.

Melina Mercouri, chevelure de feu sur un ensemble drapé brique et bronze, se chargea, comme député socialiste de Grèce et Parisienne avertie, d'ouvrir la « grande célébration du printemps de l'Europe socialiste ». *Puis le London Symphonic Orchestra joua la* Symphonie fantastique *de Berlioz, dont le portrait était projeté sur un écran géant, tandis qu'un autre écran donnait aux spectateurs des vues de l'orchestre. A dire vrai, dans la luminosité de ce lent crépuscule, alors que le soleil couchant, derrière Chaillot, se reflétait encore sur le miroir noir de la tour Montparnasse, les images se détachaient mal. Mais il y avait la musique, et, à condition de ne pas être trop exigeant sur la sono, ce n'était pas banal d'assister à un tel concert en ce lieu. Les assistants en parurent enchantés.*

Il ne manquait que l'Europe. Elle vint par la magie d'une suite d'images illustrant son patrimoine culturel, son histoire, ses luttes sociales, et avec le charme rauque de la voix de Melina Mercouri, récitant Hugo, prophétique, et Valéry, lucide (« Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles... »).

Enfin, l'Europe ! Il a suffi d'une imagerie surgie de l'obscurité de quelques phrases venues d'outre-tombe pour qu'elle apparaisse comme on ne l'avait jamais encore vue dans cette campagne électorale qui lui est pourtant consacrée, mais comme on la connaît, de toujours. Que Willy Brandt nous en parle ensuite, dans notre langue, avec ménagement pour nous autres Français, mais avec la force que son passé, sa carrure et son élocution donnaient à son propos, n'en était que plus impressionnant.

L'Internationale, *récitée par Melina Mercouri, puis reprise par un enregistrement musical et fredonnée gentiment par les dirigeants socialistes armés d'une rose, l'embrasement du Palais de Chaillot et des bassins, les jeux du laser sur une boule argentée, les fontaines reprenant vie, la manifestation, jusque-là un peu empruntée et solennelle, s'est terminée comme ses organisateurs voulaient qu'elle fût : une fête, une célébration.*

A. L.

(1) Une vingtaine de personnes ont été contusionnées, selon les sapeurs-pompiers.

Deux tonalités pro-européennes s'affirment

(Suite de la première page.)

La nouvelle liste de l'Eurodroite ne distribuera pas de professions de foi. La liste du P.S.U., conduite par Mme Huguette Bochardeau, n'utilisera pas de matériel de vote et appelle ses électeurs à confectionner eux-mêmes des bulletins prônant l'autogestion, et qui seront donc considérés comme nuls.

Ce sont, encore, des raisons financières qui ont conduit MM. Philippe Malaud, Jacques Médecin et Pierre Poujade à se regrouper, alors que ce dernier avait déjà déposé sa propre liste.

A l'exception de la liste Région-Europe de M. Jean-Edern Hallier, qui est devenue encore plus bretonne et qui déclare s'être recentrée à gauche en rompant avec le Rassemblement européen, les autres, qu'il s'agisse d'Europe-Ecologie (Mme Solange Fernex) de celle des Etats unis socialistes d'Europe (Mlle Laguiller, pour L.O., M. Alain Krivine, pour la L.C.R.) et de celle qui s'intitule « 5e liste : emploi, égalité, Europe », de M. Jean-Jacques Servan-Scheiber, ne présentent pas de modifications notables.

Malgré de réels obstacles financiers et juridiques — car au-dessous de 5 % des suffrages exprimés aucune liste ne participera à la répartition des sièges, — les candidatures sont nombreuses. Cela pour justifier les barrières dressées pour limiter cet afflux que la perspective d'un bref passage à la télévision tend à grossir immodérément. A deux réserves près : d'une part il serait moins choquant d'exiger des candidatures la preuve de leur audience — comme c'est le cas pour l'élection présidentielle — plutôt que d'imposer une sélection par l'argent, d'autre part, la logique de la représentation proportionnelle voudrait que toute liste recueillant suffisamment de suffrages pour avoir au moins un siège l'obtienne soit remboursée de ses frais.

L'ouverture de la campagne officielle ne devrait pas modifier profondément le débat en cours. Les polémiques continueront, qu'il s'agisse des rapports de MM. Mitterrand et Marchais lors de l'élection présidentielle de 1974, de la présence dimanche 27 mai de M. Giscard d'Estaing à Rouen, ou des querelles de personnes et des procès d'intention que, selon Mme Veil, M. Chirac fait à sa liste. Mais les controverses commencent à s'épuiser. Le centre du débat se déplace pour revenir sur le terrain proprement européen. Avec bien des nuances, diverses formes d'européanisme se dessinent face aux réactions nationales qu'incarne, par exemple, M. Michel Debré. *« L'histoire dira un jour que les réactions nationalistes ont été dues à une mégalomanie de fonctionnaires et de magistrats, qui se croient investis d'une mission que nul ne leur a donnée. Il est certain qu'il en sera de même au sein de l'Assemblée »*, déclarait vendredi à Paris l'ancien premier ministre. A l'inverse, M. Servan-Schreiber souligne ses convictions européennes face à Mme Veil lorsque celle-ci affirme : *« Nous sommes tous des nationalistes »*. Il ajoute : *« le patriotisme, aujourd'hui, c'est bâtir l'Europe contre tous les nationalistes précisément. Nous avons donc clairement des convictions opposées »*. Parallèlement, le courant trotskiste, représenté par Mlle Laguiller et M. Krivine, accuse le P.C. de spéculer sur le chauvinisme.

Si M. Servan-Schreiber et Mme Françoise Giroud incarnent la veine pro-européenne de la majorité, le P.S. a, dans l'opposition, illustré sa volonté de bâtir une Europe socialiste, une Europe de gauche. Le rassemblement à Paris des dirigeants des quatorze partis socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes des neuf pays de la C.E.E., auxquels s'étaient joints les représentants du Portugal et de l'Espagne, a montré la réalité et la force du courant socialiste européen. L'affirmation de cette solidarité à l'échelle de l'Europe a été tempérée par de nombreuses précautions oratoires de la part de M. Willy Brandt et par de vigoureux « Vive la France ! » de la part de M. Mitterrand. Il n'en reste pas moins que le P.S. en revient, en même temps que se creuse le fossé avec le P.C., à une position qui le rattache à son passé internationaliste et européen.

ANDRÉ LAURENS.

● *M. Philippe Saint-Marc*, secrétaire national du C.D.S. pour la qualité de la vie, membre du conseil de l'information sur l'énergie électro-nucléaire, a déclaré, vendredi 25 mai, au micro de R.T.L., qu'il s'attend à *« une évolution satisfaisante »* dans l'action de cet organisme au cours des prochaines semaines. M. Saint-Marc et d'autres membres du conseil avaient écrit au président de la République, le 10 avril dernier, pour protester contre l'insuffisance des informations mises à leur disposition.

M. Saint-Marc a indiqué qu'il votera, le 10 juin, pour la liste Europe-Ecologie. *« J'ai le sentiment*, a-t-il dit, *que, actuellement, il y a un véritable blocage de la politique de la qualité de la vie dans tous les domaines (...) ceci ne peut plus durer, et je pense qu'il est nécessaire de faire apparaître un courant puissant dans ce pays en faveur de l'écologie. »*

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres, le vendredi 25 mai 1979, au palais de l'Elysée *(nos dernières éditions datées 26 mai)*.

● LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DU TOURISME.

Le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs a rendu compte des efforts qu'il a engagés pour développer l'industrie touristique française. Celle-ci apporte une contribution importante à l'économie nationale, tant en raison de sa part dans le produit intérieur que de sa contribution à la création d'emplois et à l'équilibre de la balance des paiements.

Il est apparu nécessaire d'associer de manière plus étroite les différentes professions intéressées par l'action touristique. Cette association sera assurée au sein de deux organismes récemment créés : un centre d'information et de documentation touristique dénommé « France-Information-Loisirs », dont l'objet est de mieux informer les Français sur le tourisme et les vacances, et un groupement d'intérêt économique pour la promotion du tourisme français qui coordonnera les efforts de promotion des divers organismes publics et privés à l'étranger.

● LE BILAN DES MESURES PRISES EN FAVEUR DES RAPATRIÉS.

Le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre a présenté une communication sur l'état d'avancement des mesures prises en faveur des rapatriés.

Les opérations d'indemnisation des biens perdus seront, au rythme actuel, achevées avant la fin de l'année 1981. Le reclassement du personnel de l'agence sera assuré, le moment venu, dans les conditions que précisera un décret en cours de préparation.

Les commissions régionales d'aménagement des prêts de réinstallation sont en place.

Des dispositions seront prises pour que les rapatriés qui auraient besoin de ressources financières immédiates puissent utiliser les titres d'indemnisation comme garantie d'emprunt.

L'Agence nationale d'indemnisation des Français d'outre-mer traite chaque année 24 000 dossiers relevant de la loi de 1970 et 52 000 dossiers au titre de la loi de 1978.

L'insertion des Français musulmans dans la communauté nationale se poursuit dans des conditions satisfaisantes. Un programme de construction de deux mille logements est en cours pour reloger les habitants des hameaux forestiers. Quinze cents familles ont déjà bénéficié des primes à l'amélioration de l'habitat ancien, et une aide spécifique à l'accession à la propriété sera accordée à partir du 1er juillet prochain pour les familles de plus de deux enfants. De même, l'action des bureaux d'information, d'aide et de conseils a permis des résultats significatifs en matière d'emploi des jeunes.

La concertation se poursuit avec toutes les associations nationales représentatives sur les problèmes intéressant les rapatriés et les Français musulmans.

Le président de la République a demandé au gouvernement de faire semestriellement le point del'application de la loi d'indemnisation des rapatriés, pour s'assurer du respect scrupuleux de ses échéances.

Il a insisté pour que soit poursuivie la politique d'intégration dans la communauté nationale des Français musulmans et que des mesures soient prises pour permettre la réunion des familles, et leur faciliter l'accès au pèlerinage de La Mecque.

● LA PRÉPARATION DES MESURES D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.

Les ministres de l'industrie, de l'environnement et du cadre de vie, et celui des transports ont présenté une communication sur la préparation de nouvelles mesures d'économies d'énergie.

La France a mis en place, dès après la crise de 1973-1974, un important dispositif d'incitation aux économies d'énergie qui permet d'économiser chaque année l'équivalent de 15,5 millions de tonnes de pétrole.

L'aggravation de la situation pétrolière internationale conduit à un programme de mesures nouvelles concernant l'industrie, le logement, et le transport, notamment automobile.

Ce programme, dont la mise au point est poursuivie activement, sera rendu public avant les réunions internationales de la deuxième quinzaine de juin qui seront consacrées notamment aux problèmes de l'énergie (Conseil européen de Strasbourg et sommet des pays industrialisés de Tokyo).

● RELATIONS FRANCO-AFRICAINES.

Le président de la République a informé le conseil des ministres de la visite officielle qu'il a effectuée au Rwanda les 18 et 19 mai, de la conférence franco-africaine de Kigali les 21 et 22 mai à laquelle vingt-trois pays africains étaient représentés, de la visite de travail qu'il a effectuée à Khartoum en République démocratique du Soudan le 23 mai. Ces visites et cette rencontre ont attesté, dans un climat de chaleureuse confiance, la qualité et la solidité des liens qui unissent la France aux Etats africains, notamment pour la coopération économique, technique et culturelle.

Elles ont permis de recueillir le soutien des pays intéressés au projet de « trilogue » exposé par le président de la République et qui permettrait d'organiser la solidarité des nations européennes, arabes et africaines dans un monde en transformation.

***

— *Sur proposition du ministre des affaires étrangères*, M. Louis de Guiringaud, ambassadeur de France, est admis à la retraite ;

— *Sur proposition du ministre du budget*, M. Humbert Zeller, inspecteur des finances, est nommé directeur du service des alcools en remplacement de M. Robert Veron ;

— *Sur proposition du ministre de l'intérieur*, les conseils municipaux des communes de Bornel (Oise) et de Grandvilliers (Oise) sont dissous.

LE DÉBAT EUROPÉEN

Tribune du 10 juin

PAUVRE JEANNE

par JACQUES GUGGENHEIM (*)

PAUVRE Jeanne la Pucelle, pauvre Jeanne de France, pauvre sainte Jeanne d'Arc, te voici utilisée — telle la mère Denis pour vendre sa machine à laver — pour obtenir l'élection du plus grand nombre de candidats de la liste Union pour la France en Europe.

Te voilà, Jeanne la Française, « serre-file » et quatre-vingt-deuxième de cette liste conduite par Mme Simone Veil, suivie de son prince consort et patronnée par M. Barre.

Toi, Jeanne la Lorraine, qui n'a eu de cesse de sauver le royaume de France, qui n'a eu de cesse de vaincre la décrispation du gentil dauphin, toi, Jeanne la Pucelle, notre héroïne nationale, qui nous a permis d'aller de Bouvines à Valmy le cœur chaud de cette idée de nation, du vas, cinq cent cinquante ans après, sans comprendre, en moins d'un mois, entre Orléans et Rouen, devenir la première des Européennes !

Pauvre Jeanne, déjà en 1944, à moins que ce ne soit en 1943, tu fus embauchée — comme les pauvres gars du S.T.O. — pour défendre une certaine Europe dont les prescripteurs souhaitaient la collaboration entre les Français et les Allemands ; l'occasion, certes, n'était pas aussi démocratique que celle de ces élections : il s'agissait des suites d'un meurtrier bombardement anglo-saxon de ta bonne ville d'Orléans, qui leur permettait de dire, en t'invoquant, que *« les assassins reviennent toujours sur le lieu de leur crime »*.

L'Europe ? Jeanne, patronne de la France, mais nous fêterions son cinq cent cinquantième anniversaire si tu n'avais pas quitté Domrémy pour Vaucouleurs et Chinon !

Oui, sainte Jeanne, si Dieu avait voulu faire l'Europe, il t'aurait laissé paître tes moutons sur les bords de la Meuse... et Henri Plantagenêt, le sixième seigneur angevin et français, héritier du conquérant de l'Angleterre, aurait été roi de France et accessoirement roi d'Angleterre, le royaume de France aurait couvert les deux rives de la Manche ; le roi vivant et régnant au centre de gravité de ses Etats serait resté à Paris ; la langue véhiculaire du pays continental et d'outre-Manche serait restée le français — comme elle l'est encore en Bretagne ; la conquête des Amériques se serait faite en français, tout comme celle des Indes, de l'Afrique du Sud et de l'Australie.

Et l'Europe — au minimum celle de Jules César, — elle serait à l'heure actuelle française depuis cinq cents... quatre cent cinquante... quatre cents ans jusqu'à l'Elbe, le Danube et l'Adriatique. Mais cela ferait quatre cents ans que notre Hexagone n'existerait plus.

Le dieu des Français n'a pas voulu qu'il en soit ainsi, et tu as fait la France.

Merci, Jeanne la Pucelle.

Jeanne la Lorraine, vas-tu devenir l'outil involontaire de cet extraordinaire safari, qui, d'un doublé magistral, serait arrivé, à dix ans d'intervalle — en cassant la réforme régionale de 1969, — à abattre le « vieux », puis, en 1979, à en finir avec ses « héritiers » !

Vas-tu, Jeanne de France, les laisser ainsi faire feu de tout bois ?

Pauvre Jeanne.

(*) Ingénieur.

Les fruits quotidiens du Marché commun

IV. — L'Europe sociale reste à faire

par JEAN-PIERRE DUMONT

Le Marché commun a contribué à augmenter le niveau de vie des paysans et des consommateurs de la Communauté européenne, sans cependant réduire les inégalités entre eux ni faire cesser les énormes disparités de prix d'un pays à l'autre. Faute d'une politique appropriée d'adaptation structurelle, la mutation agricole des Neuf s'est opérée dans un certain désordre. Au plan industriel, le Marché commun a conduit à une spécialisation empirique de chacun des Neuf et à des alliances branche par branche entre certains d'entre eux (« le Monde » des 24, 25 et 26 mai). Sur le plan social, peut-on dire qu'il y ait eu réellement mise en communauté ?

Les dirigeants européens avaient admis en 1972 qu'il *« était temps de donner un visage humain à la C.E.E. ou le caractère mercantile qu'elle était en passe d'acquérir »*. Le président de la République française, Georges Pompidou, avait alors déclaré, lors du sommet de Paris : *« L'Europe ne doit pas être une communauté de marchands. »* Cette volonté affirmée a-t-elle donné lieu à des réalisations communautaires positives ?

Plus de vingt ans après la signature du traité de Rome, instituant la C.E.E., le bilan social apparaît bien mince, voire même négatif, si l'on compare la réalité de la vie quotidienne des Européens aux rares objectifs sociaux fixés par le traité. *« Amélioration constante des conditions de vie et d'emploi »* annonçait le préambule du traité. *« Relèvement du niveau de vie »*, *« égalisation dans le progrès »* ; *« harmonisation des systèmes sociaux »*, *« rapprochement des dispositions législatives, réglementaires »*, telles étaient quelques-unes des orientations générales figurant dans divers articles de l'accord.

S'il est patent que le développement des économies européennes a accéléré l'accroissement général du pouvoir d'achat et hissé la Communauté à un des plus haut niveaux dans le monde, il est non moins évident que la prospérité communautaire est restée très inégale et que l'« harmonisation » des niveaux de vie demeure une abstraction. La production par habitant varie énormément selon les régions puisque celle-ci est, en Corse, inférieure de moitié à ce que l'on observe à Hambourg et qu'elle ne représente en Calabre qu'à peine le sixième de celle de la région la plus riche d'Allemagne.

Inégalité des salaires aussi grande qu'il y a vingt ans

L'inégalité des salaires est toujours aussi profonde qu'il y a vingt ans et les écarts, pour les coûts de la main-d'œuvre, aussi prononcés. L'ouvrier français, qui percevait en moyenne 8 % de plus que l'Allemand en 1956, en gagne aujourd'hui... près de 30 % de moins, écart considérable même s'il faut tenir compte des coûts très variables de la vie (*le Monde* du 26 mai). Les charges sociales (salaires et cotisations) supportées par l'employeur étaient de 30 % plus élevées qu'aux Pays-Bas en 1956 ; actuellement elles sont de 31 % plus faibles. Le fossé s'est creusé au sein de la Communauté élargie, puisqu'en 1977 le coût salarial horaire (ouvriers et employés) se déployait de 3,40 unités de compte européennes au Royaume-Uni à 6 en France et 8,80 aux Pays-Bas.

Frappée comme d'autres pays industriels par la crise, l'Europe subit aussi le chômage, de manière très inégalitaire. En 1977, il n'atteignait que 2,2 % de la population civile dans la région de Hessen en Allemagne et 3 % en Lombardie, mais 16,3 en Calabre.

Quant aux législations sociales, elles demeurent toujours aussi variées en dépit d'efforts indéniables, mais limitées d'harmonisation : non seulement le droit syndical reste hétérogène, non seulement les horaires effectifs de travail varient considérablement d'un pays à l'autre, mais encore les systèmes de sécurité sociale — de l'assurance-vieillesse à l'indemnisation du chômage — évoluent selon des conceptions et des méthodes de financement parfois radicalement opposées. Les prestations familiales par enfant de moins de quinze ans, en unités de compte, varient de 1 à 6 (150 en Irlande et 910 au Danemark), et les pensions de 1 à 3. La France qui consacrait le plus aux dépenses sociales en 1956 arrive en queue de peloton, un peu avant le Royaume-Uni et l'Irlande. Et les entreprises françaises financent 59 % de ces dépenses alors que les employeurs néerlandais n'en assurent que 10 % et les Allemands 42 %.

Certes on a observé de timides rapprochements : tel est le cas de la Grande-Bretagne qui a modifié son système de retraites en ajoutant à l'allocation minimale des pensions liées au revenu ; tel est aussi le cas de la R.F.A. et encore de la Grande-Bretagne, qui ont réduit progressivement les abattements fiscaux au profit d'allocations familiales. Mais dans l'ensemble... *« En 1962*, raconte un spécialiste, *Bruxelles préconisait, dans l'enthousiasme, un alignement par le haut des régimes de sécurité sociale. En raison de l'opposition de la France et de l'Allemagne, l'harmonisation est devenue une simple concertation, limitée en fait à des échanges d'informations entre experts. Chaque pays entend conserver jalousement son système. »*

Quant aux promesses de créer une caisse européenne de chômage, une société européenne avec participation des salariés, sans parler de l'harmonisation fiscale, elles sont restées lettre morte.

Ces échecs et l'anarchie des régimes sociaux signifient-ils pour autant que la C.E.E. n'a ni tenté ni réussi de politiques sociales ?

Des opérations bénéfiques mais limitées

Dans trois domaines au moins, la Communauté européenne peut mettre à son actif des opérations bénéfiques.

● La plus importante mais aussi la moins perçue, sans doute parce que trop évidente, porte sur la libre circulation des hommes. La C.E.E., qui peut prendre des mesures contraignantes, a adopté une série non négligeable de « règlements » (obligatoires immédiatement) et de « directives » (impliquant dans un certain délai des modifications de la législation) pour garantir un marché commun du travail et du tourisme. N'importe quel salarié français ou italien peut désormais se rendre dans un pays membre et y occuper un emploi en bénéficiant de tous les droits et avantages sociaux accordés aux nationaux, ou encore y passer des vacances en ayant la garantie d'être couvert contre les risques de maladie ou d'accident. Et de nouvelles mesures sont à l'étude en faveur des travailleurs indépendants.

● La deuxième réalisation sociale à l'échelon européen a été l'effort financier très sensible en faveur de la formation et de la reconversion des salariés touchés par les restructurations. Outre l'effort très important de la réadaptation des travailleurs du charbon et de l'acier — organisé dans la CECA, qui a alloué 315 millions d'U.C. à quelque six cent mille personnes, — il faut mentionner le rôle renforcé, ces dernières années, du Fonds social européen. Créé en 1960, amélioré en 1972, ce Fonds a, durant sa première année d'existence, accordé 326 millions d'U.C. ; de 1973 à 1978, son budget est passé de 223 à 568 millions. Durant ces cinq années, plus de deux millions de personnes en ont bénéficié.

● La troisième action la plus spectaculaire, mais aussi la plus difficile et aléatoire, est enfin celle menée en faveur des femmes. Parmi les rares contraintes énumérées dans le traité de Rome, figurait celle de l'égalisation des salaires entre les sexes (1). Promise et jurée, cette mesure devait devenir effective en 1962 puis en 1964. Las, l'écart demeurant toujours aussi important (de 20 à 35 %), le conseil européen renforça progressivement sa pression : recommandation en 1960 et 1962, mandat en 1973 d'assurer non seulement l'égalité des rémunérations mais aussi de traitement, enfin, devant l'inanité de telles interventions, adoption de directives : une première en 1975 porte sur les salaires, une deuxième en 1976 sur le statut des femmes, une troisième en 1978 sur la non-discrimination en matière de sécurité sociale.

Application ? Dans plusieurs pays dont la France, l'Italie, le Danemark, des lois ont été votées (2) : juridiquement des progrès ont été accomplis puisque désormais la discrimination est interdite en droit. Des demandes de sanction, notamment contre la France, ont même été lancées à l'encontre des récalcitrants ; des recours devant la Cour de justice de La Haye (3) ont permis de faire progresser la lutte en faveur des femmes. *« Des pas en avant, des progrès subtantiels, ont été accomplis »*, note la Commission dans un rapport de janvier 1979 ; *« toutefois*, ajoute la Commission, *le principe de l'égalité des rémunérations n'a trouvé de réalisation complète, au niveau de l'application pratique, dans aucun pays de la Communauté même si certains s'en approchent sensiblement »*.

Même constat pour l'égalité de traitement. *« Dans les faits, le bilan est mince*, reconnaît Mme Nonon, responsable à Bruxelles d'un récent Bureau des femmes, *mais les comportements ont changé. Des actions ont été menées avec succès aux Pays-Bas contre le licenciement des institutrices mariées ; en France une action est en cours contre une circulaire Beullac qui rétablit, pour les instituteurs, des concours séparés avec un quota pour les hommes, et la C.F.D.T. nous a remercié pour la sortie de la directive, un instrument « précieux » pour leur intervention. »*

De l'affirmation des droits à la réalité...

D'autres initiatives plus discrètes ont été adoptées : des règlements des directives ou des recommandations ont été entérinés pour harmoniser les législations sur les licenciements collectifs (1975), les garanties des salariés en cas de fusion (1977), la sécurité au travail, la formation, la protection des jeunes, les transports routiers, la quatrième semaine de congés payés et la semaine de quarante heures (1975). Le délai prévu pour cette dernière recommandation expirait le 31 décembre 1978, et le principe des quarante heures — reconnaît le dernier exposé social de la C.E.E., d'avril 1979 — *« a été pratiquement adopté partout, sauf dans les petites entreprises et en agriculture »*... *« Toutefois*, ajoute à nouveau Bruxelles, *dans certains pays, l'application de ce principe n'a pas entraîné de réduction très sensible des heures de travail effectives »*. Des droits aux réalités...

La liste des constats, finalement négatifs, pourrait encore être allongée si l'on énumérait les problèmes insuffisamment traités ou ignorés sur les conditions de travail, un éventuel SMIC européen, la participation, etc.

L'Europe sociale est-elle finalement un mythe ? Les « réalistes » avancent une série d'arguments pour nuancer leur réponse. Effectivement, le traité de Rome était avant tout un accord économique fondé sur la mise en place d'un marché commun et, comme le remarque une brochure officielle, *« la partie sociale du traité paraît d'ailleurs quelque peu étriquée (4) »*.

L'objectif du traité était avant tout un pari d'industriels et de financiers, qui entendaient faire progresser le social par l'intermédiaire d'une politique économique vigoureuse. C'était aussi un pari des libéraux, qui entendaient faire confiance plus à la voie contractuelle qu'à la réforme imposée par voie législative. Depuis quelques années des efforts, encore minces, ont d'ailleurs été accomplis pour réunir les partenaires sociaux au sein de conférences tripartites. Mais sur ce fond de scène d'un néo-capitalisme se prétendant généreux et ouvert à la concertation, les oppositions et les contradictions ont joué à plein, pour limiter au maximum l'harmonisation sociale.

Faut-il pour autant nier les progrès et n'insister que sur les échecs ? Les mêmes « réalistes » énumèrent les obstacles pour mieux souligner les améliorations : le nationalisme législatif des gouvernants, l'extraordinaire diversité des situations des comportements et des besoins des populations, les refus et pressions du patronat et mêmes les réticences des syndicats.

En dépit de ces freins, ajoute-t-on enfin, les gouvernements ont quand même réussi à coordonner assez souvent leur politique, notamment en ce qui concerne les récentes mesures sur l'emploi des jeunes, les reconversions, les préretraites, etc.

Depuis 1970 et surtout depuis la crise de l'énergie, la C.E.E. a certes mis davantage l'accent sur le social, mais ce soudain intérêt ne s'explique-t-il pas par le souci d'atténuer les effets économiques de la « nouvelle croissance » ? N'assiste-t-on pas, actuellement, pour la sécurité sociale, l'apparition d'une « volonté communautaire » inspirée par les ministres des finances... celle de limiter les prestations ?

Globalement en tout cas, l'Europe sociale n'en est qu'aux premiers balbutiements ; les instances de Bruxelles ont certes jeté les « fondements d'un véritable droit social européen » (5), notamment sur la libre circulation des travailleurs et la non-discrimination à l'égard des femmes, mais il reste à bâtir l'édifice. Et l'émergence d'une Confédération européenne des syndicats, plus musclée, ainsi que l'élection du Parlement pourraient enfin faciliter cette construction de l'Europe des travailleurs. Encore faudrait-il que les gouvernements se décident à bousculer le patronat européen.

Sinon ? Le rapport d'avril 1979 sur l'évolution sociale de la C.E.E. donne une première réponse : *« Toute avancée dans un pays, qui ne serait pas accompagnée d'un progrès parallèle dans le pays voisin, serait fragile et limitée... »*, et, comme le laissait entendre Georges Pompidou, l'Europe des marchands ne saurait bien longtemps résister au défi du monde social, sinon pour éclater et favoriser la renaissance des nationalismes.

FIN

(1) Cette contrainte a en fait été été insérée à la demande de la France qui, pratiquant à l'époque des salaires plus élevés qu'en R.F.A., ne voulait pas souffrir d'une concurrence allemande déséquilibrée.

(2) En France, par exemple, loi du 22 décembre 1972 sur l'égalité des rémunérations, et du 11 juillet 1975, sur la non discrimination dans l'accès au travail.

(3) Arrêts de 1971, 1976, 1978, dans le procès de Mlle Défrenne, hôtesse de l'air, contre la S.A. SABENA.

(4) *La politique sociale de la Communauté européenne (1978)*. Documentation européenne.

(5) *Conclusion du Traité de Droit social européen*, de J.-J. Ribas, M.-J. Jonc et J.-C. Seche, collection Themis (1978).

Mme LAGUILLER (L.O.) APPELLE LES TRAVAILLEURS A NE PAS DONNER « QUITUS » AU P.S. ET AU P.C.F.

Mme Arlette Laguiller, membre de la direction de Lutte ouvrière, et M. Alain Krivine, membre du bureau politique de la Ligue communiste révolutionnaire, ont ouvert, vendredi 25 mai, devant deux mille personnes réunies à la salle de la Mutualité, à Paris, la campagne de la liste pour les Etats unis socialistes d'Europe.

M. Krivine a dénoncé comme *« une attaque sans précédent contre les règles les plus élémentaires de la démocratie bourgeoise »* les entraves mises à la participation des formations non parlementaires à la campagne européenne. Il a expliqué que le Marché commun est *« une association de brigands »* et que, *« tant que l'on restera dans une économie capitaliste, la L.C.R. se battra contre toute institution européenne »*, qui *« donnerait à la bourgeoisie le moyen de renforcer son pouvoir »*.

Mme Laguiller s'est indignée de ce que, dans cette campagne, M. Georges Marchais *« spécule sur le chauvinisme »*. *« Il n'y a pas d'intérêt national où exploiteurs et exploités soient confondus »*, a déclaré Mme Laguiller. Elle a ajouté : *« Les préoccupations d'un ouvrier de chez Peugeot sont infiniment plus proches de celles d'un ouvrier de chez Volkswagen, Volvo ou British Leyland, que de celles d'un quelconque M. Peugeot. »* Estimant que *« l'Europe unie ne pourra se faire que contre les capitalistes »*, Mme Laguiller a appelé les travailleurs à ne pas donner *quitus*, en votant pour leurs listes, au P.S. et au P.C.F., *« qui ne leur offrent aucune perspective politique »*.

Coup de théâtre à l'extrême droite

Le P.F.N. dépose une liste conduite par M. Tixier-Vignancour

La dernière journée de la précampagne électorale a été marquée, vendredi 25 mai, par un coup de théâtre au sein de l'extrême droite, avec l'annonce du dépôt d'une liste d'Union française pour l'Eurodroite (U.F.E.) formée par le Parti des forces nouvelles (P.F.N., extrême droite) et conduite par M. Jean-Louis Tixier-Vignancour, porte-parole de cette formation, ancien candidat à la présidence de la République.

Afin d'expliquer cette initiative inattendue après la décision, présentée à la presse, mercredi après-midi 23 mai, par MM. Michel de Saint-Pierre, Jean-Louis Tixier-Vignancour et Jean-Marie Le Pen (Front national), de ne pas déposer, faute de ressources financières, la liste d'Union française pour l'Eurodroite des patries qui avait été constituée par l'extrême droite non monarchiste (*le Monde* du 25 mai), le P.F.N. a diffusé vendredi un communiqué déclarant : *« Un certain nombre de membres du Parti des forces nouvelles, dans un sursaut remarquable, ont réalisé les efforts nécessaires pour nous permettre de déclencher « un plan ORSEC de la droite » qui lui permettra d'être présent le 10 juin. L'accord général n'ayant pu se produire, ni sur ce plan ni sur le but de la campagne, le P.F.N. poursuit seul son effort. Il précise que cette divergence provisoire ne remet pas en cause l'entente entre les formations de la droite qu'avait su réaliser Michel de Saint-Pierre. »*

Au P.F.N., on indique que les difficultés financières pour l'organisation d'une *« campagne de fortune »* ont été surmontées parce qu'un imprimeur *« sympathisant »* a accepté que près de deux cents militants du parti *« apportent la caution de leurs biens personnels »*. Les fonds disponibles permettront de couvrir les frais d'impression d'un seul jeu de bulletins de vote. En revanche, le P.F.N. ne fera pas de professions de foi.

Dans l'entourage de M. Tixier-Vignancour on précise aussi que MM. Michel de Saint-Pierre et Jean-Marie Le Pen ont été invités à s'associer à cette initiative, à l'occasion d'une première réunion, mercredi soir, du Comité de coordination créé le matin même, mais qu'un accord n'a pu intervenir en raison des risques financiers pris.

Les cinq premières places de la liste de l'U.F.E. seront occupées, dans l'ordre, par MM. Tixier Vignancour, Pascal Gauchon, Alain Robert, membres du bureau politique du P.F.N., Joseph Ortiz, ancien membre de l'O.A.S., et Joël Dupuy, président du comité de soutien à l'armée, membre du bureau politique du parti.

Régions-Europe a rompu avec les fédéralistes

La liste Régions-Europe, qui a été déposée au ministère de l'intérieur, est conduite, dans l'ordre des quatre premières places, par MM. Jean-Edern Hallier, Bernard Legrand, sénateur de la Loire-Atlantique (gauche démocratique), Jean-Luc Le Douarin, président du Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB), et le chanteur Glenmor. Son caractère breton a été accentué.

En revanche, M. Hallier et ses amis ont rompu unilatéralement l'accord de principe qui avait été conclu le 16 mai avec les fédéralistes du Rassemblement européen (R.E.). Aucun représentant de cette formation ne figure sur la liste. Cette décision a suscité quelques dissensions entre M. Hallier et certains animateurs de Régions-Europe qui avaient négocié avec le R.E. et annoncé, sans que cela ait été ensuite ouvertement démenti, que la liste commune proposée serait conduite par M. Legrand. Ces derniers ont été désavoués. Réagissant contre cette initiative qu'il n'avait pas maîtrisée et qui paraissait donner à son mouvement, selon lui, une image droitiste, M. Hallier a expliqué que ses amis, dans leur majorité, avaient souhaité recentrer la liste à gauche.

La tentative d'élargissement aux écologistes et aux autogestionnaires ayant échoué, les animateurs de Régions-Europe estiment aussi que, en participant à la compétition européenne sous les couleurs du régionalisme breton, ils pourront mieux militer, sans ambiguïté, pour la liberté d'expression de toutes les formations minoritaires qui ne participeront pas à la consultation, faute de moyens. C'est la raison pour laquelle la liste Régions-Europe portera un sous-titre symbolique : « La petite liste ».

De son côté, le Rassemblement européen a souligné, samedi 26 mai, que ses accords avec Régions-Europe *« ont été résiliés par le fait d'un prince totalitaire aussi versatile qu'imprévisible »*.

Mme BOUCHARDEAU (P.S.U.) DÉNONCE LA « SOCIÉTÉ DE CONSENSUS »

Le P.S.U., qui a déposé vendredi 25 mai une liste conduite par Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire nationale (nos dernières éditions datées 26 mai), fera campagne par voie d'affiches et à la télévision sur la base de ses *« quatre-vingt-une propositions pour une Europe différente »*. Critiquant le monopole des grands partis sur les moyens d'information, Mme Bouchardeau a déclaré : *« Ce que nous voyons se développer dans ce pays, c'est une société de consensus qui coupe les ailes à toute dissidence politique. Pour pouvoir s'exprimer, non seulement il faut faire partie des grands partis, mais encore il faut être, dans ces partis, du côté du chef. »*

M. Charles Piaget, responsable syndical de Lip, figure au second rang de la liste du P.S.U., pour laquelle les électeurs ne trouveront pas de bulletins dans les bureaux de vote. Le P.S.U. invite ses partisans à rédiger eux-mêmes leur bulletin, de même que, en 1962, il avait demandé aux électeurs de déposer dans l'urne un bulletin *« Oui à la paix, non à de Gaulle »*. Les électeurs du P.S.U. pourront inscrire sur leur bulletin cette année des phrases contre le silence imposé aux minorités, pour l'autogestion, les trente-cinq heures de travail par semaine, contre le nucléaire. Ces bulletins seront décomptés comme nuls.

CINQ PARLEMENTAIRES SUR LA LISTE DE MM. MALAUD ET POUJADE

Les cinq premières places de la liste commune formée vendredi 25 mai par MM. Pierre Poujade MM. Philippe Malaud, ancien ministre, Union de défense interprofessionnelle pour une France indépendante dans une Europe solidaire (UDIP-FIDES), seront occupées, dans l'ordre, par MM. Philippe Malaud, ancien ministre, député de Saône-et-Loire (non-inscrit), Pierre Poujade, président de l'Union de défense des commerçants et artisans, Jacques Médecin, ancien secrétaire d'Etat, député (U.D.F. - P.R.), maire de Nice, Philippe Valère, président de la Chambre nationale des conseils juridiques et fiscaux, Pierre Descaves, expert-comptable. Parmi les autres candidats figurent quatre autres parlementaires : un député, M. Claude Roux (app. R.P.R.) et trois sénateurs, MM. Jacques Desmarets (CNIP, Nord), Baudouin de Hauteclocque (CNIP, Pas-de-Calais) et Jacques Henriet (UREI, Doubs).

Pour M. Malaud, *« cette liste est née d'un sursaut de mécontentement, de colère contre un texte électoral. La loi a été fabriquée au profit des quatre grandes formations. C'est une loi excessive, anti-démocratique. »* L'ancien ministre a souhaité que la future Assemblée européenne ait pour interlocuteur *« un véritable exécutif européen, un conseil des ministres européen siégeant en permanence à Bruxelles »*.



Le Monde aujourd'hui

VU DE BRETAGNE

Au pays des loups

C'EST vrai : la mode est à l'ethnographie illustrée On compulse des archives, on jette un coup d'œil sur de vénérables livres d'heures, on interroge des paysans chenus et, grâce à la providence des vieilles cartes postales, l'on sort des albums sur le moindre petit bled. La marchandise a un petit air de Cheval d'orgueil et se débite assez bien l'été, auprès de touristes en proie au démon des racines ! C'est au point qu'il se préparerait une cascade de procès, les héritiers des éditeurs de cartes postales n'entendant point céder les droits des grands-pères à ces ethnologues désinvoltes et sauvages...

Rien de tel pour ce qui concerne l'album merveilleux de Gwenc'hlan Le Scouézec, Brasparts, une paroisse des monts d'Arrée (1). *Les greniers et les tiroirs des familles ont gracieusement livré à l'auteur une iconographie exceptionnelle que viennent servir une rigueur historique et une sensibilité rares. Un modèle du genre.*

Ce sont les noces et les kermesses. Les travaux et les jours. Ce sont les collines si près des vents et des soleils, ce sont les schistes des fermes, les prairies, les vallons et les marais énormes de cette Cornouaille sauvage et terraquée.

Surtout, ce sont les hommes. Dans le costume traditionnel, quelle noblesse ont-ils ces paysans farouches, ces fermières au maintien de reines, ces épousées avec des guirlandes d'or et ces petites filles aussi charmantes que les infantes d'Espagne ! On tourne les pages de l'album, et tourne le bal des clans et des âges. Sous les hêtres et les porches, défile une civilisation essentiellement rurale, fière, cohérente, et pour ainsi dire rituelle. Tout au moins jusqu'à la guerre de 1914. Ensuite vient la cassure. Sur les photos de famille, on voit s'insérer, parmi les couvre-chefs paysans, des hauts-de-forme balzaciens. Les robes des femmes sont plus courtes, les gestes familiers ne sont plus exactement les mêmes. L'immémoriale harmonie des êtres et des choses a été rompue. La vanité bourgeoise s'insinue dans les clans. Le grand brassage de la guerre a déchiré le testament ancien que les générations avaient passé avec la terre de Brasparts, avec les légendes de ses fées d'eau, avec ses cantiques aux saints, avec ses hymnes aux dieux solaires et aux vents fous. La France triomphe en cette petite Irlande oubliée. Ainsi, dans les foires et les kermesses, ont voit maintenant des pioupious faraudς et des sergents balourds bomber le torse, et les filles sont plus mièvres qui observent ces affranchis avec gêne. Alors, les temps bretons seraient-ils révolus en ces hauts de l'Arrée ?

Il faut lire le texte de Gwenc'hlan Le Scouézec pour se convaincre du contraire. Dans cette lande rase et magique vivait encore, il y a peu, un druide qui composait « le traité parfait du soleil dans sa résistance ». On persiste à y chuchoter les histoires fantastiques d'une mystérieuse dame blanche. Les marais de Yeu-Elez inspirent les poètes contemporains qui continuent à y voir les portes de l'enfer. Chaque année, on y célèbre la gloire et la puissance des chevaux. En bref, l'imagination court toujours dans ces collines où les vents de l'hiver sont les plus noirs et, dans le plein été, les plus chauds, les plus bleus.

Brasparts, en fait, résume assez bien mon grand pays. Frédéric le Guyader, chantre du lieu, disait de cette paroisse surréaliste qu'elle était la contrée des loups. Eh bien ! contre tous les chiens de garde, qu'elle le reste. Toujours.

XAVIER GRALL.

(1) Editions du Seuil.

VISITE

Une leçon de vie

L'IMMEUBLE est posé là comme un caillou, au bord du trottoir. Dans cette banlieue de Grenoble à l'urbanisme éparpillé, rien n'attire l'attention du passant dans cette bâtisse banale que son promoteur a eu le bon goût de ne pas baptiser « résidence ». Dans le hall d'entrée des planches annoncent, seules, la présence — à l'entresol — d'un appartement où vivent deux handicapés et quatre personnes valides. Quand les handicapés sortent en ville on place les planches sur la dizaine de marches de l'entrée pour faire glissière. Cet obstacle-là, au moins, peut être franchi. Pour le reste, c'est un combat de longue haleine que livrent Mireille et Henry.

Tassé dans son fauteuil roulant, fumant cigarette sur cigarette, Henry, chercheur en informatique, expose avec méticulosité comment des handicapés de Grenoble se sont associés pour que la ville des autres s'ouvre à eux. Il explique sans dénoncer. Il fait calmement le récit des étapes de la lutte, des succès et des échecs.

Soudain, dans sa chaise poussée par une personne valide qui s'éclipse aussitôt, arrive dans la chambre une autre personne dans un fauteuil roulant. Avachie, retenue par des sangles qui lui lient bras et jambes, elle ne dit mot et paraît absente. Sa tête dodeline sans raison apparente, ses yeux roulent sans cesse à la recherche d'on ne sait quoi. Parfois, à intervalles irréguliers, bras et jambes sont pris de tremblements violents et désordonnés, comme ceux d'un nourrisson qui bat l'air de ses membres.

Violence muette dont le caractère inquiétant, pour l'interlocuteur non prévenu, s'augmente des sons rauques, inarticulés, qui sortent de la gorge de Mireille. Des aboiements, des gestes inexpliqués, des membres dont les soubresauts vous frôlent à chaque instant, un bras libéré, le corps qui s'effondre sur le côté. Que faire ? Que dire ? Le plus gêné n'est pas le handicapé, mais le visiteur. Il ne sait plus, littéralement, où se mettre. Lui qui dispose de toutes ses capacités, qui peut manœuvrer librement son corps, se sent soudain mal dans sa peau, coincé dans une immobilité qui lui paraît interminable.

Comment établir le contact ? Faut-il sourire gentiment ? Faut-il parler à Henry comme si Mireille n'était pas là ? Comme si de rien n'était ? Comme si Mireille, proprement, n'était rien. Ni une chose ni une personne. Un être vivant déposé là — perfidement ? — comme un paquet infernal. La gêne s'insinue. Il rôde dans la pièce, depuis l'arrivée de Mireille, une peur universelle : la peur de l'autre. Cet inconnu différent rend le langage inadapté et vain.

Peu à peu Mireille impose son existence, sa qualité d'être. L'habitude venant, on comprend mieux que les sons gutturaux qu'elle émet sont des phrases, des remarques, des propos. Elle force l'attention. Le langage devient communication. Les mondes se rapprochent. L'humanité s'insinue dans la relation et un semblant de dialogue s'amorce. Après deux heures d'écoute, après deux heures d'efforts de Mireille, c'est le vertige. Est-il possible que d'une telle déchéance physique, d'une telle anomalie, surgissent tant d'énergie, de vouloir vivre, de passion et de raison ?

BRUNO FRAPPAT.

(Lire la suite page 13.)

Le soleil de la mort

« C'est le portique ouvert sur les cieux inconnus. »
Charles Baudelaire.

PARADOXE de la mort. Elle barre l'horizon définitivement, chavire la sensibilité, scandalise l'entendement, provoque la mauvaise conscience. Et pourtant, pour peu que l'on fasse silence et que l'on résiste aux sirènes du désespoir, elle resserre et renouvelle nos liens avec le disparu.

Nous croyions connaître les limites de nos souvenirs, mais d'autres émergent dans notre conscience, s'imposent à l'improviste. L'absence aiguise notre mémoire et libère ce que la présence occultait. Les hommes sont rarement tels qu'ils apparaissent de leur vivant. La mort dévoile ce que la pudeur retenait ; elle jette de nouvelles lueurs sur le mystère de l'être. L'économie de la communication et l'amitié s'en trouvent modifiées.

Mais les enseignements de la mort sont éphémères. C'est comme une leçon inachevée, tôt recouverte par l'instinct de vie ; parce qu'elle est sans cesse menacée par la mort, la vie prend sa revanche, impose sa loi et ses illusions.

Accidentelle, la mort ? La vie fait semblant de le croire. Elle la dit absurde, stupide, illogique, alors qu'elle est le plus naturel des événements, le plus prévisible, le plus inévitable. En nous faisant entrer dans le temps, la naissance nous jette dans la mort qui nous grignote jour après jour. La mort est au bout de notre route, lui donne sens et piment. Supprimer la mort serait une aberration biologique et psychologique. Nos efforts pour la différer montrent à quel point elle est redoutée et inexorable. Les médecins sont de véritables Sisyphes.

Si l'homme se savait immortel dans sa chair, son vouloir-vivre s'en trouverait cassé. Qu'adviendrait-il de ses projets, de ses désirs, de ses créations ? Le manque de temps est un irremplaçable aiguillon. La résurrection de Lazare — simple répit dans une vie écourtée — présente, si l'on y réfléchit, un côté dérisoire. Jésus l'a certes rendu à l'affection des siens, mais ce privilège inouï et provisoire fait figure d'entorse à la vérité humaine. Quelle différence avec la Résurrection de Jésus et quel dommage que l'on utilise le même mot dans les deux cas ! Le Christ du matin de Pâques appartient à un autre « ordre » au sens pascalien du terme. Il est sur une autre rive intemporelle. Le plus extraordinaire de cette aventure qui déborde l'histoire de toute part est que ce « corps spirituel » ait été perceptible à des témoins de chair et de sang.

En pointillé

L'espoir fou de survivre à la décomposition de son corps n'est défendable que si on s'abstient de toute représentation. Faute de quoi, il sombre dans la superstition et l'infantilisme. A cette tentation, les religions succombent facilement, entraînant la foi dans des chemins qui ne sont les siens

L'évangile de la semaine sainte, lui, prend la mort au sérieux. Loin d'en escamoter les effets, il s'appuie sur elle comme sur un tremplin pour la dépasser. Ce n'est pas pour rien que la mort arrache à la vie charnelle : elle détruit pour construire autre chose qui est proprement innommable. La destinée de l'humanité est en pointillé. Les fresques prophétique de la Bible ne sont pas des images d'Epinal : seule leur visée importe

Dans l'optique chrétienne, la mission de la mort est purificatrice Elle nous rappelle à la vérité de notre condition en opérant par le vide. Ce manque, qu'il ne dépend pas de nous de combler, donne à penser...

A penser que l'homme, dont les intuitions pressentent la réalité d'un « après-la-mort », est plus que l'homme. A penser aussi que notre avenir relève du mystère, et que les mystiques sont peut-être les plus perspicaces.

La grandeur du pari de la foi n'est pas dans les affirmations dogmatiques mais dans l'espoir que le monde n'est pas clos. « *Si le christianisme est faux,* disait le Père Auguste Valensin, jésuite, ami de Teilhard de Chardin, *si je ne trouve rien après la mort, je ne regretterai pas d'avoir cru au meilleur Si Dieu n'existe pas, tant pis pour lui, il aura ensoleillé ma vie.* »

La mort — comme le soleil — est insoutenable...

HENRI FESQUET.

LE « SCANDALE » RENÉ GIRARD

« Sciences de l'homme et message évangélique se rejoignent aujourd'hui »

L'ANNÉE 1978-1979 aura été largement marquée par ce qu'on pourrait appeler le « scandale Girard ». Publié au début de l'été, un gros livre apparemment austère — « Des choses cachées depuis la fondation du monde » — a déclenché un singulier remue-ménage au sein de l'intelligentsia parisienne. Remue-ménage dont témoigne encore, un an après, la publication inlassable de dossiers, numéros spéciaux, pamphlets, dans des revues fort diverses (1). Remue-ménage dont témoignent aussi les aveux de certains jeunes philosophes qui, comme Bernard-Henri Levy, à propos du « Testament de Dieu », confessent — abusivement parfois — ce qu'ils doivent à l'œuvre de René Girard.

« Des choses cachées depuis la fondation du monde » ne faisaient pourtant que reprendre, en la prolongeant, une réflexion sur la violence, les rites et le « désir mimétique », commencée voici dix ans dans « Mensonge romantique et vérité romanesque » et mise en forme dès 1972 dans « la Violence et le Sacré » (2). Expérimentant, à travers les textes anthropologiques et les œuvres majeures de la littérature, ce qu'il appelle l'« hypothèse mimétique », René Girard souligne que la violence, le « meurtre fondateur », est à l'origine de toute société, de toute culture humaine. En détournant sur une victime émissaire, bientôt immolée, la violence mimétique déchaînée entre les membres du groupe, le meurtre fondateur restaure la paix sociale et fonde le religieux. Rites et interdits, dans toutes les sociétés, ne visent dès lors qu'à prévenir le retour de violence mimétique ou à répéter les mécanismes, simulés ou non, du sacrifice pacificateur.

L'interprétation que donne René Girard du phénomène religieux, la place privilégiée — exclusive ? — qu'il accorde au « désir mimétique » renvoient évidemment à leur échec les « pensées modernes » — structuralisme, freudisme — dont Girard se veut pourtant le continuateur. On peut comprendre, dès lors, le scandale...

Plus grave encore, si l'on peut dire, l'œuvre de René Girard débouche aujourd'hui sur une relecture non sacrificielle du Nouveau Testament en qui il voit le texte le plus « subversif » de l'histoire de l'humanité. En démontant les mécanisme du meurtre fondateur, en « révélant » la pleine innocence de la victime émissaire, le Nouveau Testament — le « ferment judéo-chrétien », — qui aurait été incompris pendant deux mille ans, démasque les rites de la violence en rendant leurs mécanismes inopérants. Porteur d'un savoir caché « depuis la fondation du monde », le texte évangélique triomphe ainsi aujourd'hui — et seul — sur les décombres des idéologies et des sciences humaines. Il renvoie les hommes au choix absolu de l'amour et de la non-violence, derniers recours face au déchaînement de la « violence mimétique » dans un univers progressivement désacralisé et guetté par l'apocalypse nucléaire.

Une pensée aussi peu conforme, qui prétend réconcilier la connaissance scientifique et la foi, a suscité, après un temps de stupéfaction, de singuliers remous dans tous les secteurs, croyants ou athées, de la pensée. Philosophe angélique pour les uns, nouveau maître du soupçon pour les autres, René Girard est retourné fin avril à l'université John Hopkins à Baltimore où il enseigne, un peu abasourdi par ce tumulte autour d'une recherche poursuivie loin des modes parisiennes depuis vingt ans. Avant de partir, il s'est prêté à un dialogue d'une dizaine d'heures. Dans l'extrait qu'on lira ci-dessous, il répond aux critiques les plus fondamentales qui lui sont adressées.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

(1) Notamment le dossier important publié dans le numéro d'avril 1979 de la revue *Esprit*.

(2) Voir l'interview de René Girard par Christian Delacampagne (*le Monde* du 8 septembre 1978).

Les phantasmes de la transgression

« En 1973, dans un débat publié par la revue Esprit, *vous disiez : « Il faut penser » scandaleusement. » Vous voilà servi. Il y a bien désormais un « scandale Girard ». Mais pourquoi diable en 1979 ? Ce que vous écriviez déjà voici six ans — c'est-à-dire la même chose (1) — n'avait pas suscité cet extraordinaire remous. Il y a une escalade surprenante, aussi bien dans le tirage de vos livres que dans la polémique dont vous êtes l'objet...*

— Je pense que c'est dû à un profond changement de la situation intellectuelle en France. Beaucoup d'idées, de thèmes directeurs, qui dominaient la période précédente — en remontant peut-être même avant l'existentialisme — sont en train de s'écrouler ou, tout au moins, d'être ébranlés. L'ébranlement idéologique que nous connaissons — et dont on parle beaucoup — n'est peut-être que l'aspect le plus superficiel de ce qui se passe en ce moment sur le plan de l'intelligence. Il y a un désarroi profond, une recherche, qui font que les esprits sont sans doute plus disposés à entendre certaines choses.

— C'est vrai qu'en très peu de temps, on a bruyamment annoncé la fin du marxisme, du structuralisme, de la psychanalyse, de l'utopie révolutionnaire... Entre toutes ces « fins » spectaculaires, on a l'impression que court une sorte de fil rouge, que tout cela exprime une crise beaucoup plus fondamentale de la pensée liée à une période historique donnée. Serait-ce là votre chance ?

— Ce qu'on découvre aujourd'hui, c'est que la violence collective cherche à désacraliser les institutions, à détruire l'idolâtrie du pouvoir, c'est-à-dire à détruire certaines formes de sacré peut-être dégénérées ; mais dans la mesure où cela s'effectue dans la violence, on reste toujours dans le rite, et des formes de resacralisation apparaissent.

» De nombreux travaux, sur la Révolution française en particulier, la définissent maintenant comme passage du sacré devenu très anodin, très vieilli — le droit divin du monarque, — au sacré de la nation qui a une virulence extraordinaire. On découvre en fait les limites de la désacralisation violente ; les processus religieux changent de forme mais persistent.

» Disons aussi que depuis des années nous vivons dans un certain conformisme intellectuel qui sort du freudisme — et qui n'est d'ailleurs peut-être pas conforme à l'attitude de Freud, — qui est un conformisme anti-interdit. C'est ce qui me paraît caractériser la pensée actuelle : l'idée que l'interdit est purement gratuit, que l'interdit est du phantasme. Je m'oppose absolument à cela. J'ai même l'impression que cette fanfaronnade de la transgression est une attitude terriblement réactionnaire. L'attitude bourgeoise par excellence.

» Au niveau de l'anthropologie, il est très important, pour une lecture du religieux, de comprendre que même les interdits les plus absurdes en apparence, ou même des interdits qui sont effectivement absurdes, ne sont pas nécessairement insensés. Je donne toujours à ce propos l'exemple des jumeaux biologiques : il est bien évident qu'en supprimer un ou supprimer les deux, comme le commandaient certains interdits anciens, est abominable mais, en même temps, ce n'est pas insensé puisque les gens qui faisaient cela s'imaginaient reconnaître dans les jumeaux les porteurs d'une violence qui risquait de contaminer la société tout entière par le biais de la rivalité mimétique.

— On peut se demander alors si votre intention est de réhabiliter l'interdit. Certains secteurs de la droite paraissent tout prêts à voir en vous l'idéologue d'un nouveau moralisme, de nouvelles « différences » ? (2).

— Non. On ne ressuscite pas un interdit qui a disparu ; on ne remet pas en marche des mécanismes désacralisés. Les ressusciter artificiellement c'est forcément échouer ou alors tomber dans le totalitarisme. A mon avis, le totalitarisme, justement, consiste à essayer de refonder autoritairement des interdits, des protections sacrificielles qui n'existent plus. Lorsque, dans mes analyses, je parle du primitif, je ne parle jamais de notre société ; je parle d'une société qui n'est pas exposée au ferment judéo-chrétien. L'action de ce ferment dans notre univers milite au contraire contre les interdits et aussi, finalement, contre les rites sacrificiels.

» Bien sûr, je me sens solidaire de toute l'entreprise politique moderne qui est éminemment égalitariste sur le plan social, qui veut supprimer les barrières, créer une société mondiale, etc. Mais je pense que le véritable problème de l'action politique aujourd'hui, c'est l'interaction entre le fond primitif immémorial dont nous sortons — les appartenances politiques, ethniques, etc. — et l'action de ce ferment judéo-chrétien. En tout cas, ceux qui croient accélérer l'évolution du monde par la violence se trompent radicalement puisque, sans s'en douter, ou par une espèce de ruse du primitif en nous, ils refont du rite, mais peu réconciliateur, refabriquent du sacré de second ordre. Le bouleversement intellectuel dont vous parlez, c'est peut-être la prise de conscience de ce phénomène.

— N'empêche que votre attitude et votre plaidoyer non-violent restent imprégnés d'un curieux moralisme, je dis curieux parce que cette morale ne se formule jamais explicitement...

— Je pourrais vous citer une parole de Simone Weil dans *l'Enracinement* : « *Se déraciner soi-même,* dit-elle, *c'est la plus grande des choses, c'est la vie spirituelle. Déraciner les autres, c'est un crime, surtout par la violence.* » Ça me paraît tout à fait fondamental. Se déraciner soi-même c'est échapper à des appartenances qui nous limitent.

(1) L'essentiel des développements de René Girard sur *le Nouveau Testament* était clairement exprimé dans le nº 11 de la revue *Esprit*, en novembre 1973.

(2) Voir l'article d'Alfred Simon : « Les masques de la violence », *Esprit*, novembre 1973.

(Lire la suite page 14.)

ETRANGER

REFLETS DU MONDE ENTIER

Dagens Industri

Le bouleau ennemi numéro un

La Suède connaît chaque année le même problème, relève le périodique suédois *DAGENS INDUSTRI* :

« Le nez coule, les yeux pleurent, travailler devient impossible. En d'autres mots, le printemps est arrivé, saison attendue avec impatience dans un pays où l'hiver ne finit jamais. Mais c'est aussi la saison du pollen qui virevolte (...). Une augmentation de l'absentéisme dans l'industrie semble inévitable dans les prochaines semaines. Il est difficile de savoir combien de personnes subissent cette menace annuelle, mais on peut compter qu'un adulte sur dix souffre du rhume des foins. Au printemps, le bouleau est l'ennemi numéro un, suivi de près par le saule, qu'il soit pleureur ou meursault, par l'aune, par le peuplier et par le chêne.

» Mise à part l'installation de filtres dans les bouches d'aération, que faire ? Mme Brita Holmberg, directrice administrative de la Fédération nationale contre l'allergie, conseille : « Restez à la maison autant que possible. Laissez les portes » fermées. N'aérez pas du côté face au vent sinon les grains de » pollen entrent dans la maison. N'aérez que le matin ou le » soir. Ne faites pas sécher votre linge dans les courants d'air. » Recouvrez de couvertures les fenêtres ouvertes et les prises » d'air. Dans les cas graves, vous pouvez obtenir sur ordonnance » une nouvelle préparation pharmaceutique. »

» Les radios locales de Stockholm, de Göteborg et de Malmö diffusent régulièrement, à l'approche de la belle saison, des « émissions-pollen ». Tous les renseignements sur le traitement des allergies dues au pollen, sur les coups de vent en cours sont disponibles sur simple appel téléphonique 24 heures sur 24. »

THE STATESMAN
WEEKLY

Des tigres heureux

L'hebdomadaire indien de langue anglaise *THE STATESMAN WEEKLY* rapporte que *« le nombre de tigres dans l'Etat de l'Andra-Pradesh a augmenté de quinze unités en trois ans et atteint un nombre total de 160 animaux.*

» Pour la troisième fois, le recensement des tigres dans l'Andra-Pradesh a été effectué entre le 7 et le 10 avril. Il y en avait 35 en 1972 sur un total de 1 827 pour l'Inde entière. Au deuxième recensement, en 1976, il y avait 91 tigres dans cet Etat de l'Union indienne.

» M. Pushpakumar, conservateur des eaux et forêts de l'Etat, a déclaré que les efforts vigoureux du gouvernement pour la protection des animaux ont porté leurs fruits. Le paiement d'indemnités aux propriétaires de bétail pour leurs animaux tués les a incités à ne pas abattre ou blesser les tigres. Les indemnités ont atteint un montant de 59 000 roupies, a déclaré le conservateur. »

Newsweek

Un luxe pour de nombreux Américains

La maladie est un luxe que de nombreux Américains n'ont pas les moyens de se payer, bien qu'ils vivent dans le pays le plus riche du monde, mais qui n'a pas de régime d'assurance maladie obligatoire, constate l'hebdomadaire américain *NEWSWEEK*, qui cite quelques exemples significatifs :

« Loretta Wilson (Chicago) a subi sept opérations du cœur depuis 1970. L'assurance-maladie ne couvre plus ses dépenses depuis qu'elles ont dépassé 45 000 dollars (soit 210 250 francs). Elle paie maintenant ses dettes avec son mari et déclare qu'il lui reste à peine de quoi se nourrir. Les trois fils de Mary Cihak (McGrath, Minnesota) souffrent de troubles cérébraux et son mari est atteint d'hypertension et de maux de tête qui lui interdisent tout travail régulier. Aucune compagnie d'assurance ne veut prendre en charge les frais médicaux des enfants, dont l'état de santé se dégrade progressivement. Benjamin Reifsteck (Lena, Illinois), âgé de vingt et un mois, est né avec une déficience cardiaque à laquelle la chirurgie ne peut aujourd'hui plus rien et qui est à l'origine de troubles pulmonaires et cardiaques à répétition. L'assurance de son père, charpentier, ne couvre que la moitié des dépenses de soins et sera bientôt suspendue.

» Neuf Américains sur dix sont assurés contre la maladie, mais cette assurance est, dans bien des cas, inadaptée et ils s'exposent à la ruine. »



Un nouveau vecteur culturel

Un fabricant ouest-allemand de vins mousseux vient de présenter deux nouveaux *« vecteurs culturels »*, le *Cardinal* rouge et l'*Adam extra*, destinés plus particulièrement *« aux hommes sportifs, non conventionnels et aimant les performances »*, rapporte l'hebdomadaire ouest-allemand *DER SPIEGEL*.

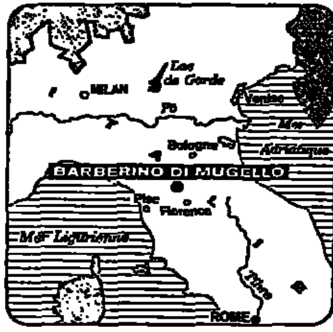
Pourquoi cet effort ? D'autant que la consommation de mousseux ne cesse de croître en R.F.A. : *« Les citoyens de la République fédérale d'Allemagne en ont consommé l'année dernière cinq bouteilles par tête — nourrissons compris, — soit plus qu'aucun autre pays au monde. En 1970, la moyenne était de deux litres (...).*

» Tandis que la production des quatre-vingt-sept fabricants de mousseux a doublé depuis 1970, et que son prix a baissé de 12 % environ, les viticulteurs et négociants s'efforcent en vain d'accroître les ventes de vins allemands, dont la consommation stagne autour de 12 litres par personne et dont seuls les prix montent. Le lobby vinicole reproche aussi aux fabricants de mousseux de préférer au raisin poussé sur les coteaux des bords de la Moselle ou du Rhin des grappes étrangères. Et le vin mousseux allemand de qualité (telle est son appellation officielle) peut ne contenir aucune goutte de vin allemand. Et l'appellation « vin mousseux allemand » signifie légalement que la mise en bouteilles a été faite en Allemagne. »

Le fabricants de mousseux allemands se défendent, disant qu'il y a en France des vins moyens *« qui valent les vins analogues allemands et parfois leur sont supérieurs, mais qui sont surtout moins chers »*. Tandis qu'en Italie on cultive même les variétés de raisin les mieux adaptées à la fabrication du mousseux sec, prisé de la clientèle allemande.

— Lettre de Barberino di Mugello —

Une « coopérative sociale » en Toscane



LA jeep de Stefano Pezzatti s'est mise à patiner. Il se dégage, recule pour prendre son élan et fonce sur cette fichue pente, raide comme un escalier. En haut, la voiture reprendra son souffle devant un paysage typiquement toscan : des collines très vertes et quelques cyprès. Le terrain est trop accidenté pour qu'on s'y retrouve. Difficile de savoir où commencent et où finissent ces deux cent vingt hectares, perchés au-dessus de l'autoroute du Soleil, à une quarantaine de kilomètres de Florence.

L'Italie compte de nombreuses coopératives agricoles. Mais celle de Barberino di Mugello n'entre dans aucune catégorie connue. Ce n'est pas une coopérative « rouge » réunissant des ouvriers sans terre, comme en Emilie romagne. Ce n'est pas une coopérative de petits propriétaires mettant leurs ressources en commun, comme dans le Mezzogiorno. Ce n'est pas non plus une de ces coopératives de jeunes chômeurs qui naissent depuis deux ans, de manière semi-officielle sur des terres incultes.

Il Forteto emprunte quelques traits à chacune d'elles, mais avec un objectif original : intégrer des marginaux : adolescents retirés de leurs familles, handicapés physiques ou mentaux — dont les institutions traditionnelles ne savent trop que faire. Il ne s'agit donc pas d'un classique « retour à la terre » dicté par les circonstances ou par des motivations ambiguës. L'ambition de la coopérative est de faire vivre soixante personnes que tout sépare, l'âge, l'origine professionnelle, le statut social. Chacun — « marginal » ou « normal » — laisse son étiquette à la porte et cherche à « se réaliser » par une confrontation quotidienne avec la nature.

L'HISTOIRE commence au début des années 70 dans la paroisse de Prato. Un groupe s'y retrouve régulièrement pour parler de choses et d'autres. Il y a là un représentant en peinture, Rodolfo Fiesoli, très intéressé par l'action sociale qui s'occupe des handicapés. Rodolfo possède une petite propriété dans la région où il invite tout le monde le dimanche à venir soigner la vigne ou creuser un bassin d'irrigation. *« Peu à peu nous découvrions nos ascendances paysannes*, raconte Marco Ceccherini, vice-président de la coopérative. *C'était — comment dire ? — un peu romantique. »* Mais il n'y avait pas que le groupe : les enfants d'un institut social voisin venaient mettre, eux aussi, la main à la pâte.

Des dimanches à la campagne, on passera aux visites d'entreprises agricoles puis à une véritable expérience sur un terrain de 5 hectares avec des chèvres, quelques cochons et un petit tracteur. *« Pour trouver l'argent, nous nous sommes vidé les poches. Rodolfo a vendu sa propriété, moi qui travaillais dans un syndicat, j'ai démissionné et obtenu l'indemnité de départ*, raconte Marco. *On nous regardait comme des bêtes curieuses. Mais, bizarrement, l'expérience a réussi. Alors nous avons cherché quelque chose de plus grand et nous avons atterri sur ces collines en octobre 1977. »*

C'étaient des collines à moitié abandonnées après avoir longtemps abrité du métayage. Quelques ouvriers venaient y remuer la terre pour le compte d'un lointain propriétaire qui ne se fit pas prier pour signer un compromis de vente avec quelques autres : 44 millions de lires (200 000 F), étant entendu que des prêts bancaires viendraient compléter le prix d'achat. Déjà, les futurs coopérateurs avaient frappé à la porte des collectivités locales. Ils surent plaider leur dossier en exhumant un vieux projet d'extension du patrimoine public. Et, s'appuyant sur une loi ancienne qui prévoit l'expropriation des terres incultes, ils poussèrent l'audace jusqu'à réclamer 90 hectares supplémentaires.

Miracle à l'italienne : les voilà installés légalement sur un terrain immense avec quelques subventions.

Présidée par Rodolfo, l'ex-représentant en peinture, la coopérative du Il Forteto compte quatorze familles et quelques célibataires. Trois d'entre eux avaient fait des études agraires, les autres exerçaient diverses professions ou étaient chômeurs. S'y ajoutent les personnes « confiées » par le tribunal des mineurs ou des instituts de la région. Les âges s'échelonnent de six mois à... quatre-vingt-cinq ans : une vieille « nonna », en proie à de légers fantasmes et qui s'éteignait dans un asile, est venue revivre au milieu des oliviers.

« Nous sommes une grande famille, dit Marco, *mais il n'y a pas de patriarche. »* Ni d'ailleurs de chefs. Tous les habitants du Forteto sont à égalité, qu'ils appartiennent ou non à la coopérative, qu'ils travaillent sur place ou continuent provisoirement à gagner un salaire en ville (plutôt dans l'enseignement) puisque les ventes de fromages ne suffisent pas encore à faire vivre tout le monde.

On n'a jamais voté : les décisions se prennent en groupe, au soir, après dîner. C'est le moment où sont convoqués d'autres questions, touchant à la vie communautaire. Chacun parle à sa guise, mais il est clair que tout le monde n'est pas écouté de la même façon. Dans cette « famille sans patriarche » dont la moyenne d'âge doit osciller autour de vingt-cinq ans, Rodolfo, Marco et quelques autres excercent une influence indéniable qui tient à leurs compétences techniques, mais surtout à leur autorité morale.

CE n'est pas une vie de château. Les habitants du Forteto logent dans plusieurs maisons abandonnées qu'il a fallu retaper avec les moyens du bord. Ils se sont faits tour à tour maçons, plombiers, menuisiers, électriciens, finissant par acquérir des compétences dans chacun de ces domaines. Les coopérateurs dorment à plusieurs par pièce et s'organisent collectivement. On cuisine et on lave chaque jour pour soixante personnes, sans toujours disposer du matériel adéquat : la blanchisserie, par exemple, est encore un bric-à-brac de machines juxtaposées ayant appartenu à plusieurs familles.

Des trésors d'ingéniosité sont dépensés en permanence pour compenser le manque d'argent. La coopérative dispose désormais d'un véritable atelier de réparation mécanique où l'on préfère fabriquer soi-même des outils. Et le travail ne cesse de se diversifier puisqu'on tente, en même temps, d'élever des bêtes, de fabriquer des fromages, de planter des pommiers et des fraisiers, de creuser des routes et des bassins d'irrigation.

Sans compter les activités sociales : la petite école du soir organisée pour certains enfants, le laboratoire photo, la pièce de théâtre qu'on se propose d'aller présenter dans un institut psychiatrique de la région... Tout cela avec bonne humeur et beaucoup de fantaisie. Il y a même un lac à Forteto : on l'a bien sûr doté d'un plongeoir pour s'y baigner pendant l'été.

« Au début les gens du coin nous considéraient comme des conquérants, des drogués, des « P. 38 » ou des plaisantins, raconte Marco Ceccherini. *C'était toujours la même question : « Mais puisque les » paysans de Barberino ont abandonné les lieux, pourquoi réussiriez-vous, vous qui n'avez aucune expérience agricole ? »* Marco commente : *« Cela nous a beaucoup stimulés. Je me demande si la coopérative se serait faite avec des encouragements ou des compliments. »* Mais parce qu'elle semble réussir, l'expérience suscite des jalousies, et pas seulement dans le monde agricole. Des instituts sociaux sont forcés de reconnaître que la traite des brebis dans un tel climat vaut bien leurs propres traitements.

La réussite du Forteto tient en partie à la souplesse des institutions italiennes, qui permettent beaucoup d'expériences. Mais elle est due surtout au contact que la coopérative a su garder avec l'extérieur. Barberino-di-Mugello n'est pas un trou perdu de Lozère, mais un endroit très passant où des villageois, des maires, des conseillers régionaux, des syndicalistes, des responsables politiques toscans et des techniciens agricoles viennent passer quelques heures pour partager un repas ou une discussion.

La Toscane est une région très « rouge » mais aussi très catholique. Affirmant ne se rattacher à aucune idéologie, le Forteto s'est inscrit à plusieurs associations concurrentes pour bien montrer son pluralisme. Ces contacts commencent à donner leurs fruits : tel syndicat le met en rapport avec une coopérative de consommateurs ; tel maire organise pour lui une rencontre publique avec la presse, la région toscane, elle-même, alertée par des manœuvres spéculatives, envisage d'acquérir l'ensemble des terrains et de les lui donner en concession.

« LE romantisme, c'est fini, commente Marco. *Avec bientôt 300 hectares, imagine un peu... Mais nous refuserons toujours le gigantisme de certaines coopératives qui deviennent capitalistes, ne sachant même plus où s'écoulent leurs produits. Notre vocation est différente : nous voulons équilibrer les activités productives et l'action sociale. »* Un syndicaliste de passage commente : *« On vient ici en croyant trouver des marginaux. On repart en se disant : le marginal, c'est peut-être moi. »*

ROBERT SOLÉ.

★ Il Forteto, Via Bovecchio 36. 5031 Barberino di Mugello (provinca de Fiorence).

La revanche des « mollahs » égyptiens

EN Egypte, les mollahs et les ayatollahs ont d'autres noms. Ils ne portent pas tous, loin de là, tarbouches (1) et caftans. Les plus agissants d'entre eux sont même vêtus comme tout le monde d'un complet veston. Leurs lunettes vieillottes et leur bedaine rassurent. Ils baissent humblement les yeux quand on évoque leur influence, qui est à la fois si réelle et si discrète, dans l'administration, l'édition, les journaux et la vie culturelle, qu'ils peuvent parfois se permettre d'y contrecarrer les directives du tout-puissant raïs.

En mars dernier, Leila Abou-Seif, metteur en scène égyptien, fut la seule ressortissante d'un pays arabe à se rendre à Téhéran avec la délégation du Comité international des droits de la femme (*le Monde* daté 8-9 avril) pour protester contre la réaction anti-féministe du régime de l'ayatollah Khomeiny, symbolisée par le « conseil » donné aux « femmes nues » de porter le tchador.

Le voile — melaya, purdah, yachmak, haïk, tchador, etc. — est un vêtement qu'il n'est pas interdit de trouver seyant (esthète en diable, Flaubert, vers 1850, se lamentait sur sa « disparition », qu'il craignait prochaine), mais qui, pour les femmes de l'Orient musulman, est, qu'on le veuille ou non, le symbole d'une sujétion, remise pour la première fois en question par des Egyptiennes à la faveur de la révolution anti-britannique de 1919. Il n'a pas suffi à Leila Abou-Seif de se situer dans cette tradition d'émancipation respectable. Le courant intégriste qui, à travers tout l'Islam, a depuis moins d'un lustre le vent en poupe, a en effet pour objectif l'application au pied de la lettre des sourates coraniques et des hadiths mahométans ayant trait aux femmes. Ces textes pourraient être, comme par le passé, interprétés d'une façon libérale ou même tournés, ainsi que continuent à l'être dans la majorité des Etats islamiques d'autres prescriptions qui, dans la pratique, il est vrai, ne concernent guère que les hommes (intérêts bancaires, consommation d'alcool, relations sexuelles extra-maritales, etc.).

A son retour de Téhéran, Leila Abou-Seif avait déclaré au grand journal populaire et officieux du Caire *Al Akhbar* que le port du voile lui paraissait incompatible avec la vie moderne. Une évidence : comment monter en autobus ou conduire une voiture avec une pièce d'étoffe qu'il faut retenir avec les dents ou la main ? (Seules les Marocaines avec leurs pratiques djellabas n'ont pas ce handicap.) Le quotidien fut assailli de lettres courroucées de lecteurs. Pour ne pas demeurer en reste, une autre publication officieuse cairote, *Octobre*, consacra un éditorial, où la violence le disputait à la trivialité, à *« la révolution islamique et le concept de libération chez les vieilles rombières »*.

« L'unité nationale... »

Selon *Octobre*, Leila Abou-Seif est *« une hystérique et une névrosée »* qui a *« insulté ses compatriotes voilées »* et a mis en danger *« l'unité nationale »*. Simone de Beauvoir est *« une dame existentialiste qui cohabite avec l'homme de ses rêves, Jean-Paul Sartre, sans aucun contrat légal ni même le statut de concubinage* (2) ». Les membres du Comité international des droits de la femme, ce sont *« les avocates de la corruption, du nudisme, des trémoussements dans les boîtes de nuit (...), des droguées et de la prostitution »*. L'ayatollah Khomeiny a donc eu raison de *« traiter avec mépris »* ces *« vieilles femmes fripées »*.

Encouragés par cette diatribe, certains prédicateurs de mosquée du Caire, qui n'attendaient que cela, ont voué aux gémonies *« la diablesse qui est allée narguer nos frères musulmans en Iran »*. L'Institut du théâtre, dont Leila Abou-Seif est fonctionnaire, s'est alors avisé qu'elle s'était absentée trois ou quatre jours *« sans autorisation »* pour aller à Téhéran et a décidé de la poursuivre en justice pour *« abandon provisoire de poste »*. Leila Abou-Seif a, pour sa part, attaqué en diffamation l'auteur de l'article d'*Octobre* qu'elle rendait responsable d'ennuis qui, au reste, ne faisaient que commencer.

Ce mois-ci, comme chaque année depuis huit ans, la jeune femme a commencé à mettre en scène une pièce. Elle a choisi *la Princesse Alexandrine*, farce moliéresque écrite il y a une centaine d'années par le créateur du théâtre arabe moderne en Egypte, Yacoub Ibn Sanoua, et montrant les contorsions d'une famille de parvenus égyptienne voulant s'allier à un noble français. A peine avait-elle commencé à faire répéter ses comédiens comme d'habitude à la Wakalet El-Ghouri, théâtre installé dans un ancien caravansérail du quartier populaire cairote de la Gamaliyeh, qu'un tartuffe de la censure s'est présenté : *« D'accord, la pièce est anodine, mais elle sera peut-être jouée pendant le Ramadan... Dès lors, pourquoi ne pas traiter un sujet islamique ? »* Le metteur en scène a répondu sèchement : *« Le comique populaire de cette pièce est une raison suffisante pour la monter. »*

Alors, les « bureaux » ont découvert qu'ils avaient promis depuis longtemps le Wakalet El-Ghouri à une autre troupe. Celle-ci ne se montrant pas, Leila Abou-Seif a voulu reprendre ses répétitions. On lui a alors purement et simplement interdit d'entrer dans le théâtre. Comme elle plaidait sa cause devant tel haut responsable chargé de la « culture populaire », il lui a suggéré : *« Vous savez, c'est délicat, le Wakalet n'est pas très loin de l'université islamique d'Al-Azhar et Yacoub Ibn Sanoua était israélite. »*

Comment peut-on utiliser un tel argument l'année où le raïs, avec l'appui officiel d'Al-Azhar, a conclu la paix avec l'Etat juif ? Qui plus est, Yacoub, nationaliste égyptien du dix-neuvième siècle, dut s'exiler en France après que le calife Ismaïl, excédé par sa pièce *la Patrie et la Liberté*, eut fermé son théâtre. Enfin, c'est douter de la hauteur de vue d'Al-Azhar et oublier qu'après tout cette célèbre université fut fondée sous les auspices d'un calife fatimide et de son vizir d'origine juive, Yacoub Ib Killis.

Sentant bien que toutes ces embûches sont avant tout le prix qu'elle paie pour son féminisme actif, n'espérant plus qu'en une intervention du président Sadate qui, le mois dernier, a condamné sans équivoque *« ceux qui veulent habiller les femmes avec des tentes »* (*le Monde* du 18 avril), Leila Abou-Seif fait répéter la pièce d'Ibn Sanoua à ses acteurs dans son appartement, bien décidée à la jouer coûte que coûte.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Nom égyptien de la chéchia. Les cheikhs du Caire la portent entourée d'une écharpe blanche très serrée.

(2) La loi islamique permet à l'homme, outre son ou ses épouses proprement dites, de prendre des concubines « légales » dont les enfants sont légitimes. Ce statut, qui fut notamment celui de Marie l'Egyptienne, l'une des compagnes de Mahomet, est couramment utilisé de nos jours dans plusieurs pays musulmans, notamment ceux de la péninsule arabique.

RADIO-TELEVISION

La campagne électorale sur les ondes européennes

LA campagne officielle pour l'élection européenne s'ouvre à la radio et à la télévision françaises le mardi 29 mai. Les émissions auront lieu à partir de 19 h. 10 sur France Inter, de 19 h. 40 sur TF 1 et Antenne 2, de 22 h. 30 sur FR 3 (23 heures le 30 mai). Cependant, sans attendre ces dates, une « pré-campagne » animée a eu lieu, comme à l'accoutumée, en France, où s'est développée une vive controverse sur la répartition des temps de parole entre la majorité et l'opposition.

Nos correspondants font le point dans quelques-uns des autres pays européens. En Belgique, un effort exceptionnel de « vulgarisation » a été accompli. En Italie, où des élections législatives précéderont de quelques jours l'élection européenne, l'apparition des radios et télévisions privées a encore accru le nombre des discours et des débats. En revanche, en Allemagne fédérale et surtout en Grande-Bretagne, la préparation du scrutin ne suscite aucune polémique sur les ondes.

Le magazine « V3 - Le nouveau vendredi » était consacré, vendredi 25 mai, à l'« Europe vue d'ailleurs », l'Europe vue à travers les écrans de quatre télévisions européennes.

EN FRANCE

Un abus de pouvoir

CETTE fois, c'est vrai, le gouvernement a dépassé la mesure : en intervenant pendant une heure sur les antennes de TF 1 et R.T.L., hors des « créneaux » réservés aux candidats, le premier ministre a renversé la fragile façade de libéralisme que le pouvoir giscardien avait su, tant bien que mal, maintenir après la longue hégémonie gaulliste sur les ondes. Ce n'est pas le mini-droit de réponse accordé à l'opposition qui peut rétablir l'égalité.

Certes, on avait déjà eu l'occasion de constater, au cours des dernières années, que l'équilibre entre les tendances n'était jamais parfaitement respecté, que le président de la République était un peu trop présent et que la gauche n'avait pas la part belle, mais l'écart n'était pas tel qu'il y eût matière à crier au scandale. Le « verrouillage » de la radio et de la télévision avait plutôt pour effet d'inciter les responsables à la plus grande prudence, de couper court à toute initiative audacieuse (inviter Sartre, comme l'avait envisagé — sans y réussir — M. Marcel Jullian, était même devenu inconcevable), de bannir toute innovation. Sur le plan politique, les apparences étaient sauves.

Quadrillage

C'est un fait que pour la campagne des élections européennes le gouvernement semble avoir abandonné toute réserve. Il tire profit du quadrillage des ondes qu'a représenté l'installation d'hommes sûrs — en particulier d'anciens collaborateurs personnels — aux principaux postes de direction : M. Gouyou-Beauchamps à la Sofirad, M. Cannac à l'agence Havas, qui contrôle R.T.L. (dont M. Philippe Grumbach, autre proche du chef de l'Etat, serait devenu administrateur-délégué si les Luxembourgeois ne s'y étaient opposés), M. Bassi à Radio Monte-Carlo (qui vient de prouver sa fidélité en supprimant purement et simplement deux éditions du journal et en en déplaçant une troisième pour permettre le passage à l'antenne de MM. Giscard d'Estaing, Barre et Méhaignerie) et les quatre présidents des sociétés nationales de radio et de télévision nommés ou renouvelés début 1978.

Relativement discrets en temps ordinaire, ils n'oublient pas, dès que s'ouvre la période électorale, qui les a nommés. Ainsi le président de la République et le premier ministre multiplient-ils les interviews, les déclarations, les discours, complaisamment recueillis par la radio et la télévision dans des proportions qui n'avaient, semble-t-il, jamais été atteintes sous M. Giscard d'Estaing. Que le chef de l'Etat choisisse ce moment pour accroître le rythme de ses déplacements, c'est de bonne guerre. Que les médias en rendent compte est chose normale. Qu'ils en fassent systématiquement la « une » de leurs éditions, en feignant d'ignorer que M. Giscard d'Estaing soutient une des listes en présence, est moins acceptable.

La principale nouveauté de cette campagne, qui explique probablement cet effort exceptionnel, est la division de la majorité. M. Chirac apparaît, en effet, comme la cible privilégiée de ce déploiement de forces qui prend l'aspect d'une inexpiable querelle de famille.

On objectera que, après tout, les gaullistes récoltent ce qu'ils ont semé et qu'après seize ans et plus de domination absolue ils ne doivent pas s'étonner de voir leurs méthodes se retourner contre eux. Quant à la gauche, dira-t-on, elle se comporte également comme un groupe de pression, les gouvernements socialistes de la IVe République ayant jadis montré la voie.

Un enjeu direct

Bien que les erreurs du passé ne justifient en rien les égarements du présent, ces arguments ne sont pas faux. Ils montrent surtout que les responsables politiques, quel que soit leur camp, partagent la même conception d'une radio et d'une télévision d'Etat. Quand M. Mitterrand met sous surveillance la télévision (rappelons-nous le comité pour le respect du droit à l'information radio-télévisée, créé il y a quatre ans sous la présidence de Mme Edmonde Charles-Roux) ou quand M. Marchais réclame la présence de journalistes communistes, ils font l'un et l'autre de la radio-télévision un enjeu direct de la lutte pour le pouvoir.

THOMAS FERENCZI.

(Lire la suite page 10.)

EN BELGIQUE

Un effort considérable

LA Belgique étant, malgré la présence des institutions du Marché commun à Bruxelles, un des partenaires les moins sensibilisés par l'Europe, un effort considérable a été entrepris en vue de « vendre » le scrutin du 10 juin. Le vote est obligatoire et on peut donc compter sur une participation massive, mais l'indifférence du public est totale. La R.T.B. francophone et la B.R.T. flamande, instituts d'Etat, ont mis tout en œuvre pour susciter l'intérêt des Belges, en procédant toutefois à des dosages prudents, pour ne pas provoquer l'effet opposé, pour ne pas irriter les auditeurs et téléspectateurs avec des émissions qui n'éveillent guère l'enthousiasme.

Le coup d'envoi pour la campagne a été donné dès le 1er janvier, quand le journal télévisé a axé toute son émission du Jour de l'an sur l'Europe. Depuis, presque chaque jour, le journal a proposé une rubrique européenne de vulgarisation et, les dernières semaines, de courtes enquêtes dans les diverses régions des Neuf, où l'accent a été mis sur les préoccupations locales. La même politique a été adoptée par la radio, où le journal parlé de 13 heures diffuse depuis la mi-mai, chaque jour, vingt minutes de reportages dans les pays partenaires et des enquêtes sur le Parlement et les institutions. Les autres émissions du journal parlé diffusent des témoignages sur les problèmes européens et des enquêtes et interviews sur les principaux problèmes communautaires, par exemple la sidérurgie et l'agriculture. En outre, les centres régionaux, comme Liège, ont réalisé plusieurs émissions de radio en direct à Bonn, à Londres et dans les autres capitales, avec la collaboration de personnalités étrangères appartenant à tous les secteurs de la vie de leur pays.

Le débat politique étant très peu animé, on a évité d'opposer les différents partis à la radio, sauf quelques très rares exceptions et, à la télévision, il n'y aura qu'une seule confrontation, le dimanche 3 juin, une semaine exactement avant le scrutin, dans l'émission du journal télévisé « Faire le point » de midi à 13 heures. Les cinq partis les plus représentatifs y discuteront de leurs projets, mais on s'attend déjà à un débat totalement dépourvu de passion : à quelques nuances près, toutes les formations sont d'accord sur les objectifs à atteindre. Le journal télévisé ne présentera les candidats belges que cinq soirs de suite, du 4 au 8 juin. Chaque soir, quatre candidats d'un parti seront alors interrogés par des journalistes de la R.T.B.F. et des représentants de la presse étrangère.

Un procédé assez semblable sera appliqué à la radio où il n'y aura pas de débat mais où, à partir du 3 mai, deux représentants de chaque parti répondront pendant vingt minutes dans le journal de 13 heures aux questions de deux journalistes de la R.T.B.F.

Les partis politiques disposent également, depuis la mi-mai d'une tribune libre de quelques minutes à la radio et à la télévision. Les tribunes sont réparties en fonction de la représentation des formations politiques aux conseils culturels. Pour le 10 juin, les projets de la radio et de la télévision sont relativement modestes. Les grandes soirées électorales habituelles n'auront pas leur équivalent pour le scrutin européen. Les bureaux de vote ne ferment leurs portes qu'à 22 heures en Italie et en France, aucun résultat ne pourra donc être diffusé avant cette heure dans les autres pays. L'opération radio-télévisée n'aura donc pas lieu, car on n'a pas l'impression que les Belges sont prêts à passer une nuit blanche pour un scrutin qui ne les intéresse guère.

PIERRE DE VOS.

EN ITALIE

La consécration des chaînes privées

LES Italiens ont droit à une double campagne sur les ondes puisque le scrutin européen sera précédé, les 3 et 4 juin, par des élections législatives. Mais il faudrait parler de vingt ou cent campagnes : aux émissions officielles de la radio et de la télévision d'Etat, s'ajoutent d'innombrables débats et messages publicitaires diffusés par les stations libres. Une véritable avalanche politique s'est abattue sur la péninsule, qui pourtant, n'a jamais manifesté aussi peu de passion pour les urnes.

Dans un excès de zèle très contesté, la commission parlementaire de vigilance sur la RAI a pratiquement interdit aux journaux télévisés de... parler des élections pendant la durée de la campagne. Ils ne doivent diffuser ni des résultats de sondages, ni des interviews, ni même des discours, ni même des extraits de discours : tout cela relève des « chroniques électorales » préparées à part et scrupuleusement dosées.

Quant aux tribunes proprement dites, elles sont — pour la première fois — réparties à égalité entre les formations politiques, quelle que soit leur taille : les libéraux (1,3 % des suffrages aux précédentes élections) disposent, comme la démocratie chrétienne (38,7 %), de quatre-vingt-six minutes à la radio et cent quarante-six à la télévision. S'y ajoute une émission d'une heure, « autogérée » (chaque parti l'organise lui-même) et « protégée » (l'autre chaîne ne diffuse pas au même moment une émission susceptible de « détourner » l'attention du public).

Si la protection fonctionne, l'autogestion est un fiasco : ne sachant pas se servir de la télévision, manquant surtout d'imagination, les partis politiques se montrent terriblement ennuyeux et parfois hermétiques. Le record a été battu par les républicains, qui se sont crus obligés de dispenser pendant une heure un cours magistral d'économie.

Mais les téléspectateurs n'étaient plus là. Ils avaient tourné le bouton à la recherche d'une station privée. Rien qu'à Rome, on en compte plus d'une vingtaine, dont les programmes s'améliorent peu à peu, même si le niveau moyen reste assez consternant.

Ces stations ont su s'adapter à la campagne électorale. Beaucoup d'entre elles acceptent les messages publicitaires, quelle qu'en soit la couleur : une minute d'antenne revient en moyenne à 2 000 francs et évite aux candidats de se ruiner en prospectus ou de donner d'épuisantes réunions publiques qui n'intéressent pas grand monde. Une station a même poussé la délicatesse jusqu'à faire payer les partis en fonction de leurs précédents résultats électoraux, se montrant exigeante avec les forts et généreuse envers les faibles. Une chaîne napolitaine interrompt couramment les films policiers au moment crucial pour vanter les qualités du candidat X ou Y.

Cela n'empêche pas des débats non payants ou des interviews en direct auxquels les téléspectateurs peuvent participer par téléphone. Ils ne se privent pas de dire aux hommes politiques leurs quatre vérités. Le président du conseil en personne, M. Giulio Andreotti, a accepté de se laisser interroger de la sorte devant les caméras de G.B.R., la chaîne libre la plus importante de Rome. Très satisfait du résultat, il a récidivé quelques jours plus tard au micro de T.V.R. Voxson.

Lassitude

M. Andreotti a donné ainsi une consécration officielle aux chaînes privées, augmentant l'amertume des dirigeants de la RAI. Ne contrôlant plus ce centre de pouvoirs, la démocratie chrétienne semble prendre plaisir à bafouer son monopole, devenu bien théorique. Toutes les autres formations se sont adaptées à l'anarchie des ondes. Les socialistes, par exemple, ont ont fourni gratuitement des cassettes vidéo à une cinquantaine de stations, lesquelles ne demandaient pas mieux que d'occuper l'antenne pendant une demi-heure à si bon marché.

Les chaînes commerciales ne sont pas les seuls concurrents de la RAI. Chaque parti, grand ou petit, contrôle désormais plusieurs chaînes de radio et de télévision qui jouent elles aussi un rôle non négligeable dans cette campagne électorale. Il faudrait voir dans quelle mesure ces multiples programmes n'accentuent pas la lassitude des téléspectateurs-citoyens, saturés de discours politiques très peu originaux.

ROBERT SOLÉ.

EN GRANDE-BRETAGNE

Le calme absolu

LA campagne électorale « européenne » n'a pas commencé à la radio et à la télévision britanniques, où aucun débat, aucune confrontation n'a encore eu lieu. C'est le calme absolu. La campagne officielle, qui se limitera à un petit nombre d'émissions, quelques jours avant le vote, a été organisée selon les règles appliquées dans les consultations générales. Ces règles reposent sur la coopération des autorités responsables de la B.B.C. et du réseau privé de radiotélévision, IBA, avec les représentants des principaux partis réunis dans une commission spéciale.

Ainsi, les trois partis principaux (conservateur, travailliste, libéral) diffuseront un programme spécial de dix minutes à la télévision, les dimanche, lundi et mardi, avant le scrutin du 7 juin (les élections en Grande-Bretagne ont lieu, traditionnellement, le jeudi). Mais il est prévu que les nationalistes écossais et les nationalistes gallois auront droit également à l'antenne.

Apparemment, les partis n'envisagent pas de faire un effort majeur pour leur campagne européenne à la radio et à la télévision. Les « programmes ministériels » (ministerial broadcast), organisés à l'initiative du gouvernement, et auxquels participe un ministre de la Couronne, sont soumis à un certain nombre de règles. Un aide-mémoire de 1947 consignant l'accord de la B.B.C., du gouvernement et de l'opposition, renouvelé et révisé en 1969, distingue deux sortes de programmes : les premiers sont ceux où les ministres interviennent pour expliquer une législation ou des règlements approuvés par le Parlement ou pour rallier l'opinion publique sur des sujets qui recueillent un large consensus ; pour cette catégorie, l'opposition n'a pas de droit de réponse.

En revanche, pour les programmes plus importants et moins fréquents, lorsque le premier ministre ou un de ses principaux collaborateurs s'adresse à la nation pour donner des explications sur des événements de grande importance nationale ou internationale, la B.B.C. offre à l'opposition la possibilité de répondre et organise ensuite une discussion entre un membre du cabinet et un membre de l'opposition.

HENRI PIERRE.

EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Une prime aux marginaux

LA campagne pour les élections européennes à la télévision ouest-allemande ne pose aucun des problèmes qui animent actuellement les controverses sur les bords de la Seine. Le gouvernement, bien entendu, n'a pas à intervenir dans ce genre d'affaire. Ici ce sont les partis politiques eux-mêmes qui, avec les chaînes de télévision, se mettent d'accord pour répartir leurs apparitions sur l'écran. Jusqu'ici, tout au moins, cette négociation n'a guère donné lieu à des polémiques sérieuses.

Une première différence avec les habitudes françaises est certes que dans la République fédérale les élections européennes ne suscitent pas de grandes confrontations au cours desquelles les adversaires s'affronteraient devant les téléspectateurs. Il n'est évidemment pas exclu que l'une ou l'autre chaîne organise encore de telles rencontres. Pour l'instant, toutefois, les listes qui se disputent la faveur des citoyens se limitent à faire passer sur le petit écran des films de propagande comportant un caractère polémique, certes, mais qui s'appuient sur des slogans plutôt que sur des discussions raisonnées.

Le caractère des émissions est d'ailleurs dicté par les limites très étroites qui sont imposées aux programmes électoraux. Les films ne dépassent pas deux minutes et demie. Leur nombre est grossièrement proportionnel à celui des voix que les grands partis ont obtenues lors des dernières élections fédérales. C'est ainsi que les chrétiens démocrates et les sociaux-démocrates ont droit à huit programmes. Les libéraux sont dans ce système traités assez généreusement puisqu'ils se voient accorder quatre programmes.

Enfin les nouvelles listes présentées aux élections européennes et qui n'ont pas de représentants au Bundestag bénéficient d'un « crédit » très largement calculé. Qu'il s'agisse des « verts » qui ont tout au moins une certaine audience, du parti communiste (D.K.P.) dont on sait qu'il obtiendra un pourcentage de voix tout à fait insignifiant, du parti populaire chrétien de Bavière dont l'existence est presque fictive, du parti allemand du centre que personne ne connaît ou du parti ouvrier européen, tous ont droit à deux émissions télévisées ; ce qui revient à leur faire une part plus large que leur audience potentielle.

La « générosité » dont les grandes organisations bien établies font ainsi preuve à l'égard des marginaux s'explique dans une large mesure par le fait que dans un système où la « barrière des 5 % » est presque impossible à franchir, les nouveaux venus ne suscitent pas trop d'inquiétude chez les dirigeants des vieux partis. Rien n'assure, bien entendu, que ce fair play continuera d'être respecté si la structure politique du pays devait un jour ou l'autre être menacée de façon plus sérieuse.

JEAN WETZ.

AU « NOUVEAU VENDREDI »

Halte au protectionnisme

LES Européens, que savent-ils de l'Europe ? Ce que nous leur en disons, nous, les journalistes. Et plus particulièrement les journalistes de la télévision. Il devrait suffire en effet d'appuyer sur le bouton pour ouvrir sa lucarne aux rumeurs, aux lumières venues d'ailleurs. Pour apprendre à se mieux connaître et pour tisser, au-delà des termes plutôt rébarbatifs du traité de Rome, des liens de bon et d'étroit voisinage. En fait, il n'en est rien. On l'a bien senti au fil de l'enquête-débat menée vendredi soir sur FR 3 par Christine Ockrent, l'Europe vue d'ailleurs. *Vue de Grande-Bretagne, par exemple, il faut vraiment se lever de bonne heure pour la trouver. Normal : partagés entre Mme Thatcher et M. Callaghan, les Anglais, ces derniers temps, avaient d'autres chats à fouetter. Et le reportage très technique de la B.B.C. qu'on nous a montré, à titre de rare échantillon, visait précisément à contrebalancer les arguments électoraux des travaillistes sur le tribut, trop élevé à leurs yeux (1 % du P.N.B.), exigé de leur pays par le Marché commun.*

Le représentant de la deuxième chaîne allemande le reconnaissait volontiers : c'est vraiment de la faute de la télé si le public se moque éperdument de ces élections au Parlement de Strasbourg. Elle s'est laissé emporter par le flot des discours officiels, sans essayer de traduire en langue parlante les avantages concrets que représente la Communauté européenne. Lui s'y est employé, en évoquant le cas précis d'un médecin belge installé en R.F.A., sans avoir besoin pour cela d'autorisation spéciale. Il en va déjà de même pour les aides-soignants, les vétérinaires et les dentistes. Demain ce sera au tour des architectes, et des sages-femmes et après-demain des coiffeurs, des géologues et des pharmaciens. On va pouvoir s'installer ainsi, librement, comme on veut, où on veut. Première nouvelle, personnellement je l'ignorais.

Pourtant, on peut dire sans se vanter — l'occasion est trop rare pour ne pas en profiter ! — que sur le chapitre de l'information télévisée la France n'a rien à envier à ses partenaires. Tenues de participer à une campagne qui prend ici l'allure d'une véritable croisade, nos chaînes se sont empressées d'étaler magazines et séries (Euro-santé, Euro 9...) derrière leurs vitrines. S'il n'en va pas ainsi au Benelux et en Allemagne, c'est peut-être précisément parce que les questions de l'intérêt de l'indépendance et de la souveraineté nationale, dans le cadre d'une Europe unie, ne se posent pas un seul instant. Personne là-bas ne songe à discuter le fait européen.

Il est encore bien fragile, notez. Je n'en veux pour preuve que le merveilleux petit film de la RAI, tout bête, tout simple : Comment vivent en Allemagne les six cent mille Italiens qui y travaillent ? *Comment sont-ils acceptés ? Mal.* « On nous traite comme la pluie », *dira l'un d'entre eux, amer. Et leurs enfants, ne s'intègrent-ils pas mieux ? Non, dans les cours de récré on les surnomme des Spaghetti. A quoi ils rétorquent : Patate ! Une chose est sûre : il faudra encore des centaines de milliers de kilomètres de bande-image pour rapprocher des frontières hérissées de préjugés.*

Ces frontières, il y a, dès à présent, un moyen de les effacer, un instrument, un mot tout trouvé : l'eurovision. N'est-ce pas l'occasion ou jamais de s'en servir pour organiser des discussions au sommet entre hommes politiques de différentes nationalités ? Imaginez un face-à-face Thatcher-Schmidt ou Berlinguer-Mitterrand, les problèmes enfin situés à leur plus haut niveau, l'intérêt défaillant du public ranimé. Ce serait fantastique, avouez.

CLAUDE SARRAUTE.

RADIO-TELEVISION

ON CHERCHE UN ADMINISTRATEUR

Vacance prolongée à R.T.L.

M. CHRISTIAN CHAVANON aura-t-il été le dernier administrateur délégué de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion ? Tout le laisse penser après le nouveau refus, opposé le 15 mai, à la candidature — avec l'aval de l'Elysée — de M. Philippe Grunbach, ancien directeur de *l'Express*, par le conseil d'administration de R.T.L.

Depuis octobre 1978, le poste d'administrateur délégué de R.T.L. — le plus important qui soit au niveau des pouvoirs effectifs de la station — est vacant. M. Chistian Chavanon est devenu vice-président du Conseil d'Etat, et plusieurs noms de candidats « giscardiens » à sa succession n'ont pas reçu l'agrément du conseil d'administration. Querelle franco-luxembourgeoise ? M. Gustave Thorn, président du gouvernement grand-ducal, interrogé à ce sujet, s'en défendait en déclarant, le 10 décembre 1978, au micro d'Europe 1 : « *Comme la société (C.L.T.) est de droit luxembourgeois (...), je dois donner mon aval sur la personne. (...)*

» *Par ailleurs, comme l'actionnariat est en majorité français, nous considérons que l'administrateur délégué doit représenter les actionnaires, voire les actionnaires français.*

» *Quoi qu'il en soit, on ne peut absolument pas parler de querelle (...) Nous ne sommes pas au bout de nos peines, mais je crois que nous réussirons.* »

Cinq mois passent. L'affaire piétine. M. Philippe Grumbach — disponible depuis qu'il a quitté la vice-présidence du groupe Express — apparaît à Audiofina (une des sociétés composant la C.L.T.) comme un candidat valable, pour lequel l'Elysée semble avoir donné un « feu orange ». A la réunion du 15 mai, tandis que la désignation de M. Yves Cannac pour un des sièges réservés à l'agence Havas est confirmée par le conseil, le nom de M. Grumbach, proposé pour le dernier siège vacant, provoque une vive opposition parmi les administrateurs, notamment le baron Edmond de Rothschild. Le quotidien de Metz, *le Républicain lorrain* — qui a des liens très étroits avec la C.L.T. — précisait dans son édition du 16 mai : « *L'un d'eux a même menacé de démissionner si le groupe Audiofina ne revenait pas sur sa proposition.* » C'est alors que fut lancée la candidature de M. Vivario.

« *Nous ne sommes pas au bout de nos peines.* » La prédiction de M. Thorn se vérifie. La préparation des élections européennes, les projets de satellites de télévision directe, ainsi que le scrutin pour le renouvellement du Parlement luxembourgeois, autant de sujets sans aucun rapport avec celui qui nous intéresse ici, essaie-t-on de faire croire. Ils ne sont pas cependant sans relation avec cette petite guerre de succession qui marquera une date dans les annales des rapports franco-luxembourgeois.

« *Cette nomination* [de l'administrateur délégué] *pourrait intervenir après les élections législatives et européennes du 10 juin* », ajoute d'ailleurs *le Républicain lorrain*.

Au-delà de l'opposition manifestée à M. Grumbach, on a de plus en plus la conviction que c'est la définition même du poste d'administrateur délégué qui est implicitement remise en cause.

Un atout précieux

La réussite que connaît R.T.L. en France, mais aussi en Allemagne, constitue, en dehors des aspects financiers non négligeables, un atout précieux pour les Luxembourgeois, un capital d'influence au niveau européen qu'ils ne veulent pas gâcher. Continuer à déléguer, comme par le passé, les pouvoirs les plus larges à un homme désigné par l'Elysée ou Matignon semble une formule dépassée. « *M. Grumbach n'a pas le profil de l'homme que nous souhaitons*, laisse-t-on dire dans les couloirs de la C.L.T. *Ce qu'il nous faut, c'est un bon administrateur, un gestionnaire.* »

La chose est claire : on cherche un administrateur pas forcément délégué. La tradition risque donc d'être quelque peu bousculée, et la fonction singulièrement ramenée à de plus modestes proportions. Même si les apparences sont sauves, l'Elysée acceptera-t-il cette évolution ?

CLAUDE DURIEUX.

UN ABUS DE POUVOIR

(Suite de la page 9.)

Attitude encore plus éclatante du côté des groupes de la majorité, qui, chaque année, à l'occasion du débat budgétaire, tentent de dicter aux chaînes leurs conditions.

La puissance de l'audio-visuel dans la vie politique est mal acceptée et peut-être mal évaluée par les dirigeants des partis.

Mal acceptée, puisqu'ils n'ont d'autre idée que de le contrôler afin, croient-ils, de mieux en maîtriser les effets et qu'ils vivent dans la hantise de son pouvoir.

Mal évaluée, s'il est vrai qu'ils continuent d'en mesurer l'influence à l'aune de leur temps de parole respectif. Or il ne suffit pas de paraître à la télévision pour emporter la conviction, maints exemples le prouvent. Et, si les premiers sondages sont exacts, la véhémente dénonciation par M. Mitterrand de la massive « propagande officielle » a été plutôt mal reçue par les téléspectateurs. Ce qui laisse penser que le thème choisi n'était pas le plus efficace.

Reconnaissons que les responsabilités ne sont pas égales et que la gauche se défend comme elle peut face aux abus du gouvernement. Mais à se placer sur le terrain de l'adversaire on s'expose à être confondu avec lui.

La seule façon de permettre à la radio-télévision d'exercer normalement sa fonction est de couper ses liens avec l'autorité politique, de quelque bord qu'elle soit.

THOMAS FERENCZI.

Écouter-voir

● **OPÉRA : L'ENFANT ET LES SORTILÈGES ET ŒDIPUS-REX. — Dimanche 27 mai, A 2, et France-Musique, 20 h. 35.**

Le nouveau spectacle monté par Jorge Lavelli à l'Opéra de Paris devrait fort bien convenir à la télévision. D'abord une série de Ravel, l'Enfant et les sortilèges, « le méchant enfant qui ne veut pas faire ses devoirs », *et qui voit sa mère grandir démesurément, les meubles danser, l'horloge sonner sans cesse, le feu sortir de la cheminée et les animaux personnifiés fondre sur lui pour se venger de ses mauvais traitements ; une mise en scène délicieuse, pour une musique pleine d'enchantements, même si le metteur en scène y décèle un* « cauchemar de l'initiation » (le Monde *du 13 mai).*

Et puis Œdipus-Rex, *de Stravinski, un « à la manière » des oratorios de Haendel ; musique pétrifiée et terrible, sur un texte latin, dont Lavelli traduit avec violence l'inexorable déroulement, la révélation psychanalytique, avec ses lieux scéniques qui se relèvent progressivement, à l'image de la fatalité qui, peu à peu, précipite Œdipe et Jocasse vers leur destin. Deux interprétations magistrales, sous la direction de Seiji Ozawa.*

● **DOCUMENTAIRE : LA DIRECTION D'ORCHESTRE. — Dimanche 27 mai et 3 juin, TF 1, 22 h. 10.**

Autrefois le chef d'orchestre n'était qu'un simple batteur de mesure qui, comme le faisait Lully, frappait vigoureusement le sol de sa canne ou avec le pied, pour marquer les temps forts. A l'époque de Mozart, c'est le premier violon qui souvent entraînait les musiciens et, s'il y avait un chef, un archet ou un simple rouleau de papier pouvait lui tenir lieu de baguette ; quant à la partition ce n'était généralement que celle du premier violon, et cela suffisait.

C'est au dix-neuvième siècle qu'on verra apparaître le bâton du chef d'orchestre et que se dégageront, à travers les écrits de Berlioz ou de Wagner, les principes d'une nouvelle discipline. Dès cette époque, outre Berlioz et Wagner, d'autres compositeurs comme Liszt ou Mendelssohn ont remporté de véritables succès de chefs qui anticipaient sur ceux de Mahler ou de Strauss. Mais si là on a pu dire qu'à l'époque des compositeurs-chanteurs puis des compositeurs-instrumentistes succédait celles des compositeurs-chefs d'orchestre, on assiste depuis un siècle à une spécialisation, justifiée sans doute par la complexité croissante des partitions, mais favorisée aussi par l'engouement de plus en plus vif du public pour le chef d'orchestre.

Dans le petit monde des mélomanes celui-ci tient un peu le rôle du sorcier ; on lui prête des vertus extraordinaires, on parle de son magnétisme, on le juge sur ses gestes, sur ses attitudes, sur sa mèche en bataille, mais beaucoup plus rarement sur le résultat. Sauf à le comparer inutilement à ses confrères, pour le seul plaisir de la compétition. Aussi, malgré l'assurance confondante des « connaisseurs », la direction d'orchestre reste un domaine mal connu : ces deux émissions de la série Arcana, réalisées avec le concours de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, ne seront pas de trop pour réformer bien des idées reçues.

● **BANDE A PART : CES GENS-LA. — Dimanche 27 mai, A 2, 22 h. 30.**

« Ces gens-là », *ce sont les handicapés. La société, explique Hélène McDougall, qui anime la petite communauté de La Bruyère, dans le Cher, s'efforce de coller une étiquette sur ces défavorisés de l'existence et, au lieu de les protéger, cette étiquette les enferme, les isole.*

Un handicap, dit-elle, n'est pas autre chose qu'un poids supplémentaire, comme aux courses, et dans la course de la vie ses « compagnons » n'ont pas été gâtés. Le film de Marianne Gosset et Gérard Poitou nous apprend à « accepter la différence ».

● **MAGAZINE : VIETNAM, LA PAIX INTROUVABLE. — Lundi 28 mai, A2, 21 h. 40.**

Après les Français, les Américains ; après les Américains, les Cambodgiens d'un côté, les Chinois d'un autre : la guerre est pour le Vietnam une réalité quotidienne. Une équipe d'Antenne 2 a parcouru pendant un mois ce petit pays qui est depuis plusieurs décennies un enjeu de l'équilibre mondial. Elle a poursuivi son enquête jusqu'au Cambodge. Elle a suivi une patrouille vietnamienne à la frontière chinoise, interrogé le premier ministre, M. Pham Van Dong, visité un « camp de rééducation » dans le Sud, rencontré aussi une famille de Phnom Penh.

Une occasion pour les Occidentaux de mieux comprendre le destin de ces peuples qui furent pour eux, il y a quelques années, des symboles de la liberté avant de devenir des figures de l'oppression.

● **ENQUETE : LECTURES VOLÉES. — Lundi 28 et mardi 29 mai, France-Culture, 22 h. 30.**

Que lisez-vous, quand et où ? Une enquête menée chez Renault-Sandouville auprès d'ouvriers spécialisés et chez Thomson auprès d'ingénieurs, de techniciens et de cadres. Mal situées — on ne sait rien de la personne qui vient se confier à nous au micro, — les interviews témoignent en gros des habitudes de lecture de la plupart d'entre nous. L'un aime ce qui est instructif, l'autre ce qui est distrayant. L'un lira par à-coups, par tocades — la montagne, la mer, le bricolage, — par séries, tout Balzac, tout Zola, tout Maupassant. Pour cette femme — qui est-elle ? — c'est un besoin. Chez ses parents, on lisait déjà.

Bon essai de critique littéraire sensée, sensible. Bref, ce qu'on trouve et ce qu'on prend sur les rayons de bibliothèques d'entreprise, romans, essais, documents, livres d'histoire, correspond à peu près à ce qu'on cherche en librairie. Bibliothèques fréquentées par 11 % du personnel, alors que la moyenne nationale est de 6 % seulement.

● **SOUVENIRS : L'ENFANT ET LA GUERRE, LE PAIN ET LA PIERRE. — Mercredi 30 mai, A 2, 22 h.**

Plutôt pénibles, ces souvenirs de la guerre d'Espagne évoqués par un gros homme rougeaud, chevelu, Fernando, cinquante et un ans, à la recherche de son enfance. Nostalgie des bandes de gosses, des bagarres, des jets de pierres, de la violence.

Aucun rapport, même lointain, avec nos propres souvenirs de la guerre et de l'occupation, dont la caractéristique était, précisément, que, vu les circonstances, il n'y avait plus d'enfants.

● **PORTRAIT : ARIANE MNOUCHKINE. — Jeudi 31 mai, A 2, 16 h.**

Ariane Mnouchkine possède deux qualités essentielles : le talent et l'acharnement. Sans oublier une sincérité qui explique son pouvoir de persuasion. Il en faut pour « construire » et maintenir une troupe nombreuse, devenue une sorte de phare, à l'étranger comme en France. Le Théâtre du Soleil est presque une légende depuis son premier triomphe : la Cuisine, de Wesker *jusqu'à son* Mephisto, *aujourd'hui à la Cartoucherie.*

Ariane Mnouchkine a su sauvegarder le délicat équilibre de l'indépendance à l'égard des pouvoirs publics — d'ailleurs sa subvention est faible, comparée à celle du centre dramatique le moins subventionné — parce qu'elle a su ne pas décevoir les milliers de spectateurs qui lui font confiance, sans pour autant céder à la complaisance. On peut même dire qu'elle leur demande beaucoup, ne serait-ce que d'aller jusque dans le bois de Vincennes, de rester debout, ou de s'asseoir par terre, ou sur des bancs. Mais on y va parce que ça vaut vraiment la peine.

Ariane Mnouchkine entraîne ses comédiens dans un travail terriblement exigeant, elle est comme ça, c'est son caractère. Elle se bat pour ses utopies : un théâtre réellement populaire, une société juste. Elle se bat avec acharnement et talent.

● **DRAMATIQUE : L'HOMME SANDWICH. — Samedi 2 juin, A 2, 20 h. 35.**

Difficile de trouver une idée pas trop sotte, pas trop usée, susceptible de dénoncer une fois de plus les grands maux de ce temps : pollution, publicité, consommation inutile. Difficile de marier la tranche de vie à la fable, de passer du général au particulier et vice versa, d'échapper à l'arbitraire ou au cliché. Michel Polac imagine un personnage à la Marcel Aymé, un paysan madré, retors, obstiné. Après avoir refusé de céder son lopin de terre aux promoteurs d'une autoroute, il finira par tout vendre, les murs de sa ferme, le dos de ses vaches, son nom enfin, sa trogne et sa moustache aux annonceurs d'une marque de fromage. C'est assez bien vu et bien joué.

Les films de la semaine

● **IL ÉTAIT UNE FOIS UN FLIC, de Georges Lautner. — Dimanche 27 mai, TF 1, 20 h. 35.**

Michel Constantin, « flic » sans peur et sans reproche, mais misogyne, est aux prises à la fois avec Mireille Darc et son drôle de gamin Hervé Hillien, une bande de trafiquants de drogue et la brigade criminelle de Nice, qui n'est pas au courant de sa « mission spéciale ». Drôle de pastis pour une Série noire parodique où se conjuguent l'habileté de Lautner, le talent boulevardier de Francis Veber et la fantaisie des acteurs.

● **LA ROUE, d'Abel Gance. — Dimanche 27 mai, FR 3, 22 h. 40.**

Les visions de Gance, avant *Napoléon*. Le lyrisme de la locomotive — qui était encore une des forces les plus fascinantes de la civilisation moderne, — du rail, de la vitesse. Tragédie ferroviaire, tragédie d'un nouvel Œdipe — le mécanicien Sisif, amoureux de sa fille adoptive et privé de la vue par un jet de vapeur. Ce film, qui durait primitivement huit heures, fut réduit puis quelque peu saccagé pour raisons commerciales. Il en reste pourtant un prodigieux torrent d'images balayant les boursouflures du sujet. Surimpressions, montage rapide, symphonie des gares, des rails, de la haute montagne, accident de chemin de fer et locomotive emballée, lutte haletante de deux hommes dans la neige, métaphores et symboles. Tout le génie hugolien de Gance est dans *la Roue*.

● **FRA DIAVOLO, de Hal Roach et Charles Rogers. — Lundi 28 mai, A 2, 15 h.**

Passé, bien à tort, pour un des meilleurs films de Laurel et Hardy. Les deux compères servent de faire-valoir à Dennis King et Thelma Todd dans cette adaptation d'un opéra-comique français d'Auber où le burlesque fait mauvais ménage avec les scènes d'aventures et les scènes chantées.

● **LA CHAMADE, d'Alain Cavalier. — Lundi 28 mai, FR 3, 20 h. 30.**

Battements de cœur et égarements sensuels de personnages de Françoise Sagan n'ayant rien d'autre à faire dans la vie que se préoccuper de leurs liaisons amoureuses. Fidélité de Cavalier à l'univers de la romancière, avec une certaine élégance de la mise en scène. Mais pour qui n'apprécie pas les romans de Françoise Sagan, ce film n'a aucun intérêt.

● **ZARDOZ, de John Boorman, — Lundi 28 mai, TF 1, 20 h. 30.**

Un récit de science-fiction qui part dans toutes les directions et dont la force de frappe visuelle ne laisse pas une seconde de répit. On peut discuter à perte de vue sur cette fable du monde futur, à condition de bien la saisir. Or, elle est loin d'être claire. Ce film chaotique, boursouflé, délirant, ambitieux, réveillant les souvenirs de vieilles légendes tout en montrant les dangers de la civilisation technologique, a suscité des admirations frénétiques et très exagérées. C'est une auberge espagnole de la futurologie où chacun ne trouve que ce qu'il apporte.

● **LA ROULOTTE DU PLAISIR, de Vincente Minnelli. — Mardi 29 mai, FR 3, 20 h. 30.**

La maison roulante (caravane automobile) comme idéal des loisirs de l'Américain moyen, surtout en voyage de noces. C'était il y a vingt-cinq ans, et les sociétés de consommation ont engendré, depuis, des tas d'autres besoins tout aussi factices. Bien qu'elle n'ait rien perdu de son mordant, la comédie satirique de Minnelli peut paraître un peu désuète. Elle est toujours drôle et c'est un plaisir d'y retrouver Lucile Ball.

● **LA DAME DANS L'AUTO AVEC DES LUNETTES ET UN FUSIL, d'Anatole Litvak. — Mercredi 30 mai, FR 3, 20 h. 30.**

D'un roman superbement inquiétant — angoisse psychologique et piège infernal — de Sébastien Japrisot, Anatole Litvak, réalisateur international, a tiré un film au suspense efficace, certes, mais purement mécanique, tourné en France avec trois vedettes étrangères, Samantha Eggar, Oliver Reed et John McEnery, qui sont doublées. Si bien que la clé de l'énigme donnée, après des frissons épidermiques, on trouve cela invraisemblable ; alors que le livre empêchait de dormir et continuait de hanter la mémoire.

● **LA VALSE DES TRUANDS, de Paul Bogart. — Jeudi 31 mai, FR 3, 20 h. 30.**

Raymond Chandler revenant à la mode à la fin des années 60, Paul Bogart réalisa cette adaptation de *The Little Sister*, paru en France, dans la Série noire, sous le titre *Fais pas la rosière*. Il y a là-dedans du métier technique, du rythme et une sombre histoire policière. Mais rien qui transporte comme *le Grand Sommeil* vu par Howard Hawks. Assurant la succession de Bogart (Humphrey) dans le rôle de Philippe Marlowe, James Garner est gêné aux entournures. Un certain Bruce Lee fit, pourtant, là, une apparition surprenante.

● **PRINTEMPS PRECOCE, de Yasujiro Ozu. — Vendredi 1er juin, A 2, 23 h.**

Pour la première fois, au début de 1978, on a pu voir en France un film de Yasujiro Ozu (1903-1963), réalisateur japonais très célèbre en son pays et connu en partie aux Etats-Unis, en Angleterre, en Italie et en Allemagne. Dix mois plus tard sortait *le Goût du saké*, qui fut sa dernière œuvre. Or, Ozu a tourné une cinquantaine de films, de 1927 à 1963 ! Le ciné-club d'Antenne 2 va présenter deux inédits et celui-ci, *Printemps précoce*, est la simple histoire d'un homme, un employé de bureau, qui trompe sa femme, puis lui revient. Il n'y a aucun « exotisme » chez Ozu, rien de ce qui a pu nous charmer et nous charme toujours chez Mizoguchi par exemple. Ces personnages en complets vestons et robes modernes vivent des événements banals. Le style du réalisateur s'est fixé dans le plan-séquence, la caméra étant en position basse, à une cinquantaine de centimètres au-dessus du sol, c'est-à-dire à la hauteur des Japonais assis sur leurs talons. Simplicité, ascèse du drame domestique. On n'a pas fini de découvrir Ozu.

● **LA CHARGE DES TUNIQUES BLEUES, d'Anthony Mann. — Dimanche 3 juin, TF 1, 20 h. 35.**

Western shakespearien, selon certains admirateurs d'Anthony Mann. Le réalisateur, lui, trouvait le film raté. Il y est fait allusion au général Custer et à la bataille de Little Big Horn, mais c'est surtout, avec le personnage de Victor Mature, l'histoire d'un être inculte, d'un trappeur demi-sauvage tenté par l'uniforme et dont les lois et les préjugés de la civilisation entravent la liberté. La liaison amoureuse de Victor Mature et d'Anne Bancroft est, peut-être, la meilleure partie du film.

● **L'ENFER EST A LUI, de Raoul Walsh. — Dimanche 3 juin, FR 3, 22 h. 40.**

Sorti en 1950 et passé inaperçu, « découvert » lors d'une reprise à Paris quatorze ans plus tard, ce film noir est conduit avec une intelligence et une rigueur exceptionnelles dans les moments de pure violence comme dans les scènes psychologiques ou descriptives. Il prend la forme d'une tragédie où James Cagney, bandit déséquilibré dont la mère, par passion morbide, entretient la névrose, est victime des formes obscures et implacables de la fatalité, précipite sa propre perte et entraîne dans sa chute tout son entourage. Admirable réalisation, admirable interprétation.

● **L'INDIEN, de Carol Reed. — Lundi 4 juin, A 2, 15 h.**

Un Indien des années 60, pas content du sort fait à son peuple dans une réserve de l'Arizona. La contestation, et le monstre sacré Anthony Quinn se battant contre un bulldozer, comme valeurs commerciales d'une production qui élude les vrais problèmes au profit du spectaculaire.

● **UN AUTRE HOMME, UNE AUTRE CHANCE, de Claude Lelouch. — Lundi 4 juin, FR 3, 20 h. 30.**

Geneviève Bujold et James Caan se rencontrent du côté de Tucson vers 1880, après avoir connu chacun pas mal d'épreuves comme, jadis, Anouk Aimée et Jean-Louis Trintignant s'étaient rencontrés à Deauville. Cette nouvelle version d'*Un homme et une femme* est aussi l'épopée de Français émigrés au moment de la guerre de 1870 et d'un Ouest américain où les histoires d'amour fleurissent comme ailleurs. Le plus beau, le plus accompli des films de Lelouch. Pour une fois aimé de la critique, Lelouch n'a pas eu, par contre, le public de son côté. Mais la télévision, c'est aussi, « une autre chance ».

● **NOUS NE VIEILLIRONS PAS ENSEMBLE, de Maurice Pialat. — Lundi 4 juin, TF 1, 20 h. 35.**

Histoire d'une rupture qui n'en finit pas. Une suite de menus faits quotidiens, effusions ou querelles, des bribes de dialogues relatées prosaïquement comme on écrit les pages d'un journal intime. Un film autobiographique que Maurice Pialat a tourné « *pour se détacher d'une obsession* ». Une mise en scène subtile, sensible, admirable, du comportement. Sélectionné pour le Festival de Cannes en 1972. Prix d'interprétation masculine à Jean Yanne qui n'aimait pas son rôle (alors que, pourtant, il n'a jamais été aussi bien au cinéma). Marlène Jobert fit là une grande rentrée mais elle a dit, elle, que c'était son meilleur rôle et elle a raison.

LES INTERNATIONAUX DE TENNIS

TF 1 retransmet tous les jours, à partir du 28 mai, les internationaux de France de tennis, en direct de Roland-Garros, et diffuse chaque soir, en fin de programme, un résumé filmé de la journée.

Voici le calendrier des retransmissions : lundi 28 et mardi 29, de 14 h. 25 à 18 h. 50, premier tour du simple messieurs ; mercredi 30, de 17 h. 20 à 18 h. 50, et jeudi 31, de 13 h. 50 à 18 h. 50, deuxième tour du simple messieurs ; vendredi 1er juin, de 14 h. 25 à 18 h. 50, seizièmes de finale du simple messieurs et du simple dames ; dimanche 3, de 16 h. 30 à 18 h. 25, huitièmes de finale du simple messieurs ; lundi 4, de 14 h. 25 à 18 h. 50, huitièmes de finale du simple messieurs et quarts de finale du simple dames ; mardi 5, de 13 h. 50 à 18 h. 50, quarts de finale du simple messieurs et du simple dames ; mercredi 6, de 17 h. 20 à 18 h. 50, quarts de finale du simple messieurs ; jeudi 7, de 13 h. 50 à 18 h. 50, demi-finale du simple dames et du simple messieurs ; vendredi 8, de 14 h. 5 à 18 h 50, demi-finale du simple messieurs ; dimanche 10, à partir de 14 h. 10, finale du simple messieurs.

RADIO-TELEVISION

Samedi 26 mai

CHAINE I : TF 1

18 h. 40, Magazine auto- moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45.

20 h. 35, Variétés : Numéro un (Jean-Jacques Debout) ; 21 h. 35, Série américaine : Les héritiers ; 22 h. 15, Sports : Télé-foot 1.

CHAINE II : A 2

18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club.

20 h. 35, Dramatique : Histoire de voyous (L'élégant), d'après le roman d'A. Simonin, réal. G. Grangier, avec R. Pellegrin, N. Delon, A. Adam.

Fredo, dit l'Elégant, condamné à la prison à perpétuité, est rendu à la liberté à la suite d'une grâce inattendue.

22 h. 5, Alain Decaux raconte... le meurtre de l'amiral Darlan.

L'assassinat à Alger, le 24 décembre 1942, par Bonnier de la Chapelle, du commandant en chef des armées, qui venait de se proclamer haut commissaire dépositaire de la souveraineté française en Afrique du Nord, « au nom du maréchal Pétain empêché ».

22 h. 55, Musique : Figaro-ci, Figaro-là (L. Pezzino et N. Froger).

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes : Thierry la Fronde ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Série : Histoires insolites (V — Le locataire d'en haut), d'après W. Irish, réal. : G. Grangier. Avec B. Fresson, J. Mills, P. Destailles, etc.

Assassinat dans un petit pavillon de banlieue. Ou comment une femme respectable découvre que son beau-frère est un meurtrier.

21 h. 25, Festival de Cannes ; 22 h. 45, Magazine : Thalassa.

En direct du C.N.E.S. à Toulouse, à l'occasion du départ de la Transat en double (le Point-Europe 1-Neptune).

FRANCE-CULTURE

19 h. 30, Sciences : la France minérale (le Nord et la région parisienne) ;

20 h., « Le Petit Pauvre », de J. Copeau (rediffusion) ; 22 h. 2, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

19 h., Magazine des musiciens amateurs ;

20 h. 5, Concours international de guitare ; 20 h. 30, Année des abbayes normandes... The London Cornett and Sackbut Ensemble : chansons de la Renaissance ; airs de cour français ; chansons pour voix et instruments. Avec N. Rogers, ténor ; A. Bailes, luth ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Jazz vivant ; 0 h. 5, Concert de minuit.

Dimanche 27 mai

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : La source de vie ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur ; 11 h., Messe célébrée en l'église de Saint-Michel-sur-Orge (Essonne), préd. Père Claude Robert.

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1-TF 1 ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 30, Sports première.

18 h. 25, Série : Ce diable d'homme (Le supplicié de Toulouse), de C. Brulé, réal. M. Camus. Avec C. Dauphin, D. Manuel, etc.

Avant-dernier épisode de la vie de Voltaire : l'affaire Calas.

19 h. 25, Les animaux du monde.

20 h. 35, FILM : IL ETAIT UNE FOIS UN FLIC, de G. Lautner (1971), avec M. Darc, M. Constantin, H. Hilhien, M. Lonsdale, D. Ivernel. (Rediffusion.)

Pour une mission spéciale à Nice, un inspecteur de la brigade des stupéfiants, célibataire endurci, se voit adjoindre une jeune femme et son fils de neuf ans.

22 h. 10, Documentaire : Arcana, la direction d'orchestre, de M. Le Roux, réal. G. Dumoulin.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

CHAINE II : A 2

11 h., Quatre saisons ; 11 h. 25, La vérité est au fond de la marmite ; 11 h. 55, Fêtes de Jeanne d'Arc ; 12 h. 15, Chorus (Link Wray, Average White Band) ; 12 h. 55, Cinémalices ; 13 h. 40, En flânant aujourd'hui : le Midi.

14 h. 30, Feuilleton : Drôles de dames ; 15 h. 20, En savoir plus ; 16 h. 20, Sports ; 16 h. 55, Petit théâtre du dimanche (l'Incompris) ; 17 h. 25, Monsieur Cinéma ; 18 h. 5, La légende d'Adams et de l'ours Benjamin ; 18 h. 55, Stade 2.

20 h. 35, Opéra : l'Enfant et les sortilèges et Œdipe roi (diffusés simultanément en stéréophonie sur France-Musique).

Lire nos « Ecouter-Voir ».

22 h. 30, Bande à part : Ces gens-là.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images du Maroc ; 10 h. 30, Mosaïque : Les immigrés à Lyon ; 16 h. 30, Prélude à l'après-midi : Mozart ; 17 h. 35, Un comédien, Philippe Clay, lit Louis Pergaud ; 18 h. 30, Rire et sourire ; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h., La grande parade du jazz : Bill Doggett Sextet.

20 h. 30, Documentaire : La Polynésie au cœur (Tahiti : Le château).

Arrivée à Papeete d'un jeune paysan venu chercher du travail. Histoire d'une mise en marge qui se termine devant la justice.

22 h., Ciné-regards : Bilan du Festival de Cannes ; 22 h. 30, FILM (cinéma de minuit, cycle cinéma muet) : LA ROUE, d'A. Gance (1923), avec S. Mars, G. de Cravone, P. Magnier, I. Close, G. Terof.

Un mécanicien de locomotive recueille une petite fille dont les parents sont morts dans un accident de chemin de fer. Il l'élève avec son fils, s'éprend d'elle lorsqu'elle est devenue adolescente et veut la garder pour lui.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 30, Protestantisme ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : l'Union rationaliste ; 10 h., Messe dans la chapelle des franciscaines à Paris ; 11 h., Regards sur la musique ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 37, La lettre ouverte à l'auteur ; 12 h. 45, Disques rares de musique lyrique ;

14 h., La Comédie-Française présente : « Un portrait de Jean-Jacques » ; 16 h., Le silence des oubliés ; 17 h. 30, Rencontre avec... Louise Weiss ;

18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h., Albatros : Poésie chinoise classique ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique ; 23 h., Musique de chambre : Miroglio, Bondon, Hasquenoph.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique chantilly : Millocker, Hubay, Mascagni, Stolz, Gounod, Geitner, Schmitt, Strauss ; 8 h., Cantate ; 9 h. 7, Charles Tournemire, l'orgue mystique ; 9 h. 30, Concert ; 11 h., Harmonia sacra ; 12 h., Musiques chorales ; 12 h. 35, Chasseurs de son ;

13 h., Portrait en petites touches : Prokofiev ; 14 h., La tribune des critiques de disques : « Idoménée » (Mozart), deuxième partie ; 17 h., Concert-lecture : Boucourechliev, Ligeti ;

18 h., Opéra-bouffon : « les Joyeuses Commères de Windsor » (Nicolaï) ; 19 h. 35, Jazz, s'il vous plaît ;

20 h., Equivalence... six rencontres avec André Marchal, orgue ; 20 h. 30, Retransmission en direct de l'Opéra, en liaison avec Antenne 2... « l'Enfant et les Sortilèges » (Ravel) et « Œdipe-Roi » (Stravinski).

Lundi 28 mai

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 35, Emission régionale ; 13 h. 50, Histoire sans parole : La maison ; 14 h. 5, Emission pédagogique ; 14 h. 25, Tournoi international de tennis ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45.

20 h. 35, FILM (L'avenir du futur) : ZARDOZ, de J. Boorman (1973), avec S. Connery, C. Rampling, S. Kestelman, S.A. Newton, J. Alderton, N. Buggy, B. Hagen.

En 2293, la Terre dévastée étant peuplée d'une humanité décadente, un mercenaire mutant réussit à pénétrer dans le sanctuaire où une communauté d'immortels tient le pouvoir, en se servant d'un faux dieu.

22 h. 15, Débat : Comment naîtront les bébés en l'an 2 000 ?

Avec MM. F. du Mesnil du Buisson, directeur de la station centrale de physiologie animale de l'INRA, le docteur J. Cohen, gynécologue, le docteur P. Jouannet, créateur de la première banque du sperme française, M. G. Calot, directeur de l'Institut national d'études démographiques, et Mme M. Pelletier, ministre déléguée à la condition féminine.

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Cécilia, médecin de campagne ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale ; 13 h. 50, Feuilleton : Bonjour Paris ; 14 h., Aujourd'hui madame (Auteurs et lectrices).

15 h., FILM : FRA DIAVOLO, de H. Roach et C. Rogers (1933), avec S. Laurel, O. Hardy, D. King, T. Todd, J. Finlyson (N. Rediff.).

Dans l'Italie du dix-huitième siècle, Laurel et Hardy décident de se faire bandits de grand chemin et deviennent les complices du célèbre Fra Diavolo.

16 h. 30, Sports : Cyclisme ; 17 h. 30, Fenêtre sur... la médecine chinoise ; 18 h., Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club.

20 h. 35, Variétés : Palmarès du printemps ; 21 h. 40, Magazine : Question de temps (Viet-nam, la paix introuvable).

Lire nos « Ecouter-Voir ».

22 h. 40, Chefs-d'œuvre en péril (les automobiles).

Pour qui a la passion des vieilles autos, et plus particulièrement des Bugatti, une visite au musée Schlumpf à Mulhouse où dorment, aile à aile, quatre cent trente-deux voitures de race et de prix. Occupé un temps par les ouvriers licenciés de la firme, ce vaste hall d'exposition contient, paraît-il, des chefs-d'œuvre en péril classés monuments historiques par le ministère de la culture.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Scènes de la vie de province : Vivre en travaillant (Le sens du navire, réal. B. Choquet) ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma public) : LA CHAMADE, d'A. Cavalier (1968), avec C. Deneuve, M. Piccoli, R. van Hool, I. Tunc, J. Sereys, Amidou, P. Pascal. (Rediffusion.)

Une jeune femme, maîtresse d'un homme riche et plus âgé qu'elle, se prend de passion pour un garçon de son âge qui la met en demeure de faire un choix.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... La femme aux dix-neuvième siècle : la prostituée ; à 8 h. 32, L'univers de Mircea Eliade ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Evénement-musique ; 12 h. 5, « A » comme artiste ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Atelier de recherche vocale ; 14 h., Un livre, des voix : « l'Heure », de Bruno Gay-Lussac ; recherche fondamentale et recherche appliquée ; 14 h. 42, Bureau de contact ; 15 h., Centre de gravité ; 16 h. 50, Libre appel : les arts de cour ; 17 h. 32, Semaines musicales internationales d'Orléans ;

18 h. 30, Feuilleton : « Mystères », d'après K. Hamsun ; 19 h. 30, Présence des arts : Festival du film d'art à Asolo ;

20 h., « Cygnes », d'A. Poppe. Avec M. Barbulée, G. Chamarat, P. Mazzotti, M. Martial, etc. ; 21 h., L'autre scène ou les vivants et les dieux ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : « Lectures volées ».

Lire nos « Ecouter-Voir ».

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : les fous chantants ;

13 h., Les anniversaires du jour : Fischer-Dieskau ; 14 h. 15, Musique en plume : ronde autour de l'amour ; 14 h. 30, « Concerto » (Torelli) ; 15 h., Musique-France-Plus : Monteverdi, Boulanger, Stravinski, Debussy ;

18 h., Kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h., Les grandes voix : Martha Angelici ; 20 h. 30, Cycle d'orgue, en direct de Notre-Dame de Paris... Récital Karl Richter, orgue : « Prélude et fugue en mi mineur » ; « Sonate en trio n° 6 en sol majeur » ; « Prélude et fugue en ré majeur » ; « Fantaisie en sol majeur » ; « Passacaille en ut mineur » (Bach) ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Aventures de Jeuneseve et Croquenotes ; 1 h., Douces musiques.

Mardi 29 mai

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 45, Court métrage : Le château de Breteuil, de M. Wichard ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Campagne électorale.

20 h. 40, Téléfilm : La mine des Indiens, d'après J. London. Avec V. Glowna, M. Meriko, A. Pellea.

Le récit d'aventures considéré sous l'angle de l'humour noir, ou l'histoire d'un jeune ingénieur des chemins de fer pris entre l'attrait de la fortune et le charme de l'amour.

22 h. 10, Documentaire : Mot à mot, de S. Vannier.

La vie de Suzanne Borel est inséparable de la création et du développement de l'orthophonie. A quatre-vingts ans, elle continue d'assurer sa consultation à l'hôpital Henri-Rousselle, ses cours à la Fondation Borel et ses leçons de rééducation.

23 h. 15, Sports : Tennis à Roland-Garros.

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : L'aventurier ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale (l'Europe) ; 13 h. 50, Feuilleton : Bonjour Paris ; 14 h., Aujourd'hui madame (L'actualité) ; 15 h., Série : Les incorruptibles ; 15 h. 55, Magazine : Découvrir ; 17 h. 20, Fenêtre sur... R. Leenhardt ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 55, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club.

20 h. 45, Les dossiers de l'écran : Il était une fois Roland Garros. Documentaire d'A. Dhrey, commentaire d'O. Merlin dit par C. Brasseur.

Pour l'ouverture des Internationaux de tennis, l'histoire d'un stade qui retentit jadis du bruit des victoires françaises en Coupe Davis, abrita de la boxe, du théâtre, des présentations de mode, et accueille cette année Borg, Connors et quelques autres.

Vers 22 h., Débat : Des millions dans une raquette.

Avec des champions d'hier (René Lacoste, l'un des quatre « mousquetaires ». Marcel Schaff, président du Racing-Club de France), et d'aujourd'hui (Françoise Durr, Yannick Noah et, bien sûr, Bjorn Borg), en présence de Philippe Chatrier, président de la Fédération française de tennis.

CHAINE III : FR 3

18 h., Emission du ministère des universités ; 18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Scènes de la vie de province : Vivre en travaillant (La palette a ses raisons, d'O. Collet) ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma pour tous) : LA ROULOTTE DU PLAISIR, de V. Minnelli (1953), avec L. Ball, D. Arnaz, M. Main, K. Wynn, G. Hurlbut, M. Olsen.

Les mésaventures d'un jeune couple parti en voyage de noces avec une caravane automobile ultra-moderne, mais bien encombrante.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... La femme au dix-neuvième siècle ; à 8 h. 32, L'univers de Mircea Eliade : l'homme religieux ; 8 h. 50, L'escalier d'or ; 9 h. 7, La matinée des autres : le sauvage et l'Occident ; 10 h. 45, Stranger, mon ami ; 11 h. 2, Semaines musicales internationales d'Orléans (et à 17 h. 32) ; 12 h. 5, A. comme artiste ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Libre parcours variétés ; 14 h., Un livre, des voix : « Quand la chouette s'envole », d'A. Astruc ; 14 h. 42, Le carrefour des Français ; 16 h. 50, Libre appel : l'hypnose ;

18 h. 30, Feuilleton : « Mystère », d'après K. Hamsun ; 19 h. 30, Sciences : les progrès de la science ;

20 h., Dialogues franco-canadiens... M.-A. Bertrand et P. Robert : sociétés avancées et nouvelles formes de déviances ; 21 h. 15, Musiques de notre temps ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : « Lectures volées ».

Lire nos « Ecouter-Voir ».

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens (« la Main d'Orphée ») ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : les fous chantants ;

13 h., Les anniversaires du jour : Albeniz ; 14 h. 15, Musique en plume : Lanner, Babinski, Strauss ; 14 h. 30, Les enfants d'Orphée ; 15 h. 5, Musique-France-Plus : Dvorak, Albin, Ibert ; 16 h. 30, Musiques rares : Holst, Vaughan Williams ; 17 h., La fantaisie du voyageur ;

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Rideau de scène ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h. 30, En direct du Grand Auditorium : « le Tombeau de Couperin » (Ravel) ; « Troisième Concerto pour piano » (Prokofiev) ; « Symphonie n° 4 en fa mineur » (Tchaïkovski), par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. E. Krivine. Avec M. Beroff, piano ; 23 h., Ouvert la nuit ; Aventures de Jeuneseve et Croquenotes ; 1 h., Jazz pastel.

Mercredi 30 mai

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 35, Les visiteurs du mercredi ; 17 h. 20, Sports : Tennis (tournoi de Roland-Garros) ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes (les centres de vacances pour les jeunes) ; 19 h. 45, Campagne électorale ; 19 h. 53, Loto.

20 h. 40, Sports : Football (finale de la Coupe d'Europe des clubs champions : Nottingham Forest-Malmoe).

23 h., Sports : Tennis, à Roland-Garros.

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : L'aventurier ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale (l'Europe) ; 13 h. 50, Feuilleton : Bonjour Paris ; 14 h., Aujourd'hui madame ; 15 h. 15, Sports : Tennis (en direct de Roland-Garros) ; 17 h. 20, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Campagne pour les élections européennes ;

20 h. 35, Mi-fugue mi-raison (les jeunes aveugles).

22 h., Document de création : L'enfant et la guerre ; le pain et la pierre.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

CHAINE III : FR 3

18 h., Emission de secrétariat d'Etat à la condition des travailleurs manuels ; 18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Scènes de la vie de province : Vivre en travaillant (Ce monsieur du bois doré, de C. Him) ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : LA DAME DANS L'AUTO AVEC DES LUNETTES ET UN FUSIL, d'A. Litvak (1970), avec S. Eggar, O. Reed, S. Audran, J. McEnery, B. Fresson, M. Bozzuffi. (Rediffusion.)

L'itinéraire cauchemardesque d'une jeune secrétaire ayant décidé, sans prévenir personne, d'aller de Paris à la Côte d'Azur au volant d'une automobile qu'on lui a confiée.

22 h. 15, Documentaire : Les animaux et leur survie.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... La femme du dix-neuvième siècle ; à 8 h. 32, L'univers de Mircea Eliade : mythes et rites ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des sciences et des techniques ; 10 h. 45, Le livre, ouverture sur la vie : Festival international du livre, à Nice ; 11 h. 2, Semaines musicales internationales d'Orléans (et à 17 h. 32) ; 12 h. 5, A. comme artiste ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Les tournois du royaume de la musique ; 14 h., Un livre, des voix : « les Couleurs d'Odessa », d'A. Loesch ; 14 h. 42, L'école des parents et des éducateurs : le rôle du rang dans la famille ; 14 h. 57, Points d'interrogation : les grands événements de la philosophie ; 16 h. 50, Libre appel : les nouvelles techniques chirurgicales en ophtalmologie ;

18 h. 30, Feuilleton : « Mystères », d'après K. Hamsun ; 19 h. 30, La science en marche : science et vie ou le droit de savoir ;

20 h., La musique et les hommes : de l'interprétation (intuition et symbolique) ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Eveil à la musique (et à 14 h.) ; 9 h. 17, Le matin des musiciens (la Main d'Orphée) ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : les fous chantants ;

13 h., Les anniversaires du jour : Goodman ; 14 h. 15, Musique en plume ; 14 h. 35, Concerto (Telemann) ; 15 h., Musique-France-Plus : Lili Boulanger, Landowski, Blake ;

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Ecran pour un kiosque ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h. 30, En direct de la Salle Pleyel : « Benvenuto Cellini », ouverture (Berlioz) ; « Concerto n° 3 pour piano » (Beethoven) ; « Symphonie n° 3 en sol mineur » (Roussel), par l'Orchestre national de France. Direction S. Baudo. Avec B.-L. Gelber, piano ; 23 h., Ouvert la nuit : aventures de Jeuneseve et Croquenotes ; 1 h., La fantaisie du voyageur.

Petites ondes - Grandes ondes

Régulières

FRANCE - INTER, informations toutes les heures ; 5 h., Bon pied bon œil, de M. Touret ; 7 h., P. Douglas (à 8 h. 45, La chronique de P. Bonteiller) ; 9 h., La vie qui va, de J. Pangam ; 11 h., Les cinglés du music-hall, de J.-C. Averty et J. Crépineau ; 12 h., Quand un vicomte, de L. Bozon ; 12 h. 45, Le jeu des 1 000 francs ; 13 h., Journal ; 13 h. 45, Micro-magazine, de P. Bonteiller ; 14 h., Le livre des contes, de F. Périer ; 14 h. 20, Avec ou sans sucre, de J. Artur ; 15 h. 30, Tout finit par être vrai, de H. Gougaud et J. Pradel ; 16 h., Vous avez dit... classique ?, de J.-M. Damian ; 17 h., Radioscopie, de J. Chancel ; 18 h., Les mordus, de D. Hamelin ; 20 h., Loup-garou, de P. Blanc-Francard ; 21 h., Feed Back, de B. Lenoir ; 22 h., Comme on fait sa nuit on se couche, de C. Villers et M. Desbarbat ; 0 h., Bain de minuit, de J.-L. Foulquier ; 1 h., Allô Macha ; 3 h., Au cœur de la nuit.

FRANCE - MUSIQUE FRANCE - CULTURE, informations à 7 h. (cult. et mus.) ; 7 h. 30 (cult. et mus.) ; 8 h. 30, (cult.) ; 9 h. (cult. et mus.) ; 11 h. (cult.) ; 12 h. 30 (cult. et mus.) ; 17 h. 30 (cult.) ; 18 h. (mus.) ; 19 h. (cult.) ; 19 h. 30 (mus.) ; 23 h. 55 (cult.) ; 0 h. (mus.).

EUROPE 1 (informations toutes les heures. — 8 h. 45, A vos souhaits, de S. Collaro ; 11 h., La vie en or, de J. Martin ; 12 h., Sisco, de P. Bellemare ; 13 h. 30, Interpol ; 14 h., Histoire d'un jour, de P. Alfonsi ; 15 h., Qu'est-ce qui vous fait rire ?, de R. Willar ; 17 h., Coca-cola music story, de P. Lescure ; 17 h. 30, Hit-parade, de J.-L. Lafont ; 19 h., Le journal, de P. Lescure ; 19 h. 30, Disco 1000 ; 20 h. 30, Chlorophylle, de F. Diwo ; 22 h. 5, Un livre, un succès, de F. Kramer ; 22 h. 45, C. Morin ; 0 h., Longue distance, de G. Saint-Bris.

R.T.L. (informations toutes les demi-heures) ; 5 h. 30, M. Favières ; 8 h. 30, A.-M. Peysson ; 11 h., La grande parade, avec M. Drucker ; 13 h., Journal de P. Labro ; 13 h. 30, Disques d'or, d'E. Pages (et à 14 h. 30) ; 14 h., Menie Grégoire (et à 15 h.) ; 15 h. 30, Fabrice et Sophie ; 16 h. 30, Les grosses têtes ; 17 h. 55, A la télé ce soir ; 18 h., Journal de J. Chapuis ; 18 h. 30, Hit-parade ; 20 h. 30, Les routiers sont sympas (à 22 h., R.T.L. Digest) ; 0 h., Station de nuit.

Radioscopies

FRANCE-INTER, 17 h., Jacques Chancel reçoit Geneviève Gennari (lundi), Michel Kahn (mardi), Jean Daniel (mercredi), Francis Huster (jeudi), Michel Butor (vendredi).

Club de la presse

M. Michel Debré, ancien premier ministre, invité d'Europe 1, à 19 heures (dimanche 27).

RADIO-TELEVISION

Jeudi 31 mai

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 50, Sports : Tennis (Tournoi de Roland-Garros) ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Campagne électorale.

20 h. 40, Feuilleton : La lumière des justes, d'après H. Troyat, réal. Y. Andrei. Avec C. Nobel, M. Robbe, M. Chappuis.

21 h. 40, Magazine économique : L'enjeu.

Deux dossiers : le prix de la propreté et l'Arabie, nouvelle citerne de l'Occident ; l'homme du mois : Jean Gandois, directeur général de Rhône-Poulenc ; vos économies : le marché de l'art.

22 h. 45, Ciné-première (Spécial Cannes).

Films de festival ou films grand public ?

23 h. 30, Sports : Tennis à Roland-Garros.

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : L'aventurier ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale (l'Europe) ; 13 h. 50, Feuilleton : Bonjour Paris ; 14 h., Aujourd'hui madame (L'amour du métier) ; 15 h., Série : Les incorruptibles ; 16 h., L'invité du jeudi : Ariane Mnouchkine.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

17 h. 25, Fenêtre sur... les femmes américaines ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Campagne pour les élections européennes.

20 h. 40, Le grand échiquier, de J. Chancel (Lino Ventura).

Avec, parmi d'autres, G. Brassens, R. Devos, M. Le Forestier, F. Lodéon, A. Lagoya, Moustache, César.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Scènes de la vie de province : Vivre en travaillant (Le soja tissé à la lyonnaise, de M. Gérard) ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : LA VALSE DES TRUANDS, de P. Bogart (1969), avec J. Garner, G. Hunnicutt, C. O'Connor, R. Moreno, S. Farrell, J. Coogan, B. Lee. (Rediffusion.)

Le détective privé Philip Marlowe est chargé de retrouver un jeune homme, disparu après un séjour dans un hôtel louche.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... La femme du dix-neuvième siècle ; à 8 h. 32, L'univers de Mircea Eliade : les créations cosmiques ; 8 h. 50, L'escalier d'or ; 9 h. 7, Matinée de la littérature ; 10 h. 45, Questions en zigzag : « Ce que je crois », de R. Huygue ; 11 h. 2, Semaines musicales internationales d'Orléans (et à 17 h. 32) ; 12 h. 5, A. comme artiste ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Renaissance des orgues de France ; 14 h., Un livre, des voix : « le Diable dans la ville », d'H. Kubnik ; Départementales : les Saintes-Maries-de-la-Mer ; 16 h. 50, Libre appel ;

18 h. 30, Feuilleton : « Mystères », d'après K. Hamsun ; 19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : l'économie de la santé ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « l'Intérêt général », d'A. Baranga ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens (« la Main d'Orphée ») ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : les fous chantants ;

13 h., Les anniversaires du jour : Elgar ; 14 h. 15, Musique en plume : Ganne, Jimenez ; 14 h. 35, Oratorio (Mahler) ; 16 h. 30, Musiques rares ; 17 h., La fantaisie du voyageur ;

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h. 30, Retransmission d'un « mystère » donné à l'Opéra de Chicago en novembre 1979 : « Paradis perdu » (Penderecki), par les Chœurs et Orchestre symphonique de Chicago, dir. B. Bartoletti. Avec A. Moss, W. Stone, E. Shade... ; 0 h., Ouvert la nuit : Aventures de Jeunesse et Croquenotes.

Vendredi 1er juin

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 35, Emissions régionales ; 14 h. 5, Emissions pédagogiques ; 14 h. 25, Sports : Tennis (Tournoi de Roland-Garros) ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes (L'huissier de justice) ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45.

20 h. 35, Au théâtre ce soir : Mon crime, de G. Beer et L. Verneuil. Mise en scène R. Manuel. Avec C. Vernet, R. Camoin, C. Versane.

Accusée d'un crime qu'elle n'a pas commis, une jeune femme est acquittée. Elle devient célèbre. Le véritable meurtrier, jaloux de ce succès, tentera en vain de faire valoir ses droits...

22 h. 38, Sports : Tennis à Roland-Garros.

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : L'aventurier ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale (l'Europe ; 13 h. 50, Feuilleton : Bonjour Paris ; 14 h., Aujourd'hui madame (Le Lieder Quartett) ; 15 h., Feuilleton : Benjowski ; 16 h., Magazine : Delta ; 17 h. 25, Fenêtre sur... Fascianos, peintre grec ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45 : Campagne pour les élections européennes ;

20 h. 35, Série : Les folies Offenbach (La Belle Hélène).

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (Islamisme et judaïsme). Avec MM. B.-H. Lévy (le Testament de Dieu), J. Eisenberg et A. Abecassis (Et Dieu créa Eve), J. Berque (Arabies), S. M. Baubakeur (Pour le Coran).

22 h. 55, Ciné-Club, FILM : PRINTEMPS PRECOCE, de Y. Ozu (1956), avec R. Ikebe, C. Awashima, K. Kishi, T. Takahashi, C. Ryu (v.o. sous-titrée, N.).

Un employé de bureau de Tokyo, marié depuis depuis huit ans, et dont l'unique enfant est mort, a une liaison avec une jeune femme.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Scènes de la vie de province : Vivre en travaillant (Les tiserands de Locronan, de G. Sanas) ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 — Le nouveau vendredi : Les grands navigateurs.

A l'occasion du départ de la Transat en double, Philippe Gildas a rassemblé des extraits de films sur Alain Colas. La jeunesse puis les courses de celui qui a disparu sont ainsi retracées, et cet émouvant document sert d'amorce au débat que dirigera Jean-Marie Cavada, qui a réuni Eric Tabarly, Marc Pajot, Olivier de Kersauson, Michael Birch, Jean-Marie Vidal, Yves Le Corneo, Christine Capdevielle et Michel Jaouen.

21 h. 30, Variétés : Mon Midi à moi... Jean Broussolle, de P. Cordelier, réal. J. Manceau.

Comment un chanteur des années 40 est devenu éleveur de chevaux en Camargue.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... La femme du dix-neuvième siècle ; à 8 h. 32, L'univers de Mircea Eliade : le rêve des alchimistes ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des arts du spectacle ; 10 h. 45, Le texte et la marge : « Normandie, Auvergne et Rouergue », de J. Bedel ; 11 h. 2, Semaines musicales internationales d'Orléans ; 12 h. 5, A. comme artiste ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Musiques extra-européennes ; 14 h., Un livre, des voix : « la Traversée du pont des Arts » ; « Sais-tu si nous sommes encore loin de la mer ? », de C. Roy ; 14 h. 42, Un homme, une ville : Gérard de Nerval, à Paris et dans le Valois ; 16 h., Pouvoirs de la musique ;

18 h. 30, Feuilleton : « Mystères », d'après K. Hamsun ; 19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : Einstein et son époque ;

20 h., Relecture : Marcel Thiry ; 21 h. 30, Black and Blue ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens (la Main d'Orphée) ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : les fous chantants ;

13 h., Les anniversaires du jour : Mettra ; 14 h. 15, Musique en plume : Deveney, Bonneau, Anderson ; 14 h. 35, Concerto (Strauss) ; 15 h., Musique-France-Plus : Pierné, Beethoven, Loucheur, Ravel ; 17 h., Musique religieuse russe ;

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Café-théâtre ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h., Des notes sur la guitare : Bach ; 21 h. 20, Prix d'interprétation : « Tristan et Isolde », extraits (Wagner), direction D. Nazareth ; « Concerto n° 3 pour piano » (Bartok) ; « Concerto Dejean pour flûte » (Mozart) ; « Concerto pour violon en ré mineur » (Sibelius), par l'Orchestre de la radio de Stuttgart. Direct. H. Drewanz. Avec P. Devoyon, piano ; I. Kratic-Grafenauer, flûte ; Chou Liang-lin, violon ; 23 h. 15, Ouvert la nuit : aventures de Jeunesse et Croquenotes ; 1 h. 15, Douces musiques.

Samedi 2 juin

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, Cuisine légère ; 12 h. 45, Devenir ; 13 h. 55, Le monde de l'accordéon ; 13 h. 45, Au plaisir du samedi ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 15, Série : Les exploits d'Arsène ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ;

20 h. 35, Variétés : Numéro un (Mort Shuman).

21 h. 35, Série américaine : Les héritiers.

22 h. 15, Sports : Télé-foot 1.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h., Quoi de neuf ; 12 h. 15, Série : L'Aventurier ; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes ; 14 h. 25, Les jeux du stade ; 17 h. 5, Salle des fêtes ; 18 h., Fenêtre sur... ? 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top club.

20 h. 35, Dramatique : l'Homme sandwich, de M. Polac. Avec J. Denis, M. Franchino, R. Bertin.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

22 h. 10, Sur la sellette ; 23 h., Terminus les étoiles.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes : Thierry la Fronde ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Retransmission lyrique : le Roi malgré lui, de Najac et Burani, musique d'E. Chabrier, mise en scène et réal. D. Delouche.

A Cracovie, au seizième siècle, un jeune roi bien dépaysé cherche à retrouver la France. Tout le monde connaît l'air de la Fête polonaise et l'humour fin dix-neuvième de Chabrier.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science ; 8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : l'Islam ; 9 h. 7, Matinée du monde contemporain ; 10 h. 45, Démarches avec... E. Hocquard ; 11 h. 2, La musique prend la parole ; 12 h. 5, Le pont des arts ;

14 h., Perspectives du vingtième siècle : Journée Akira Tamba ; 17 h. 30, Pour mémoire ;

19 h. 30, Sciences : la France minérale (le Bassin lorrain et l'Alsace) ;

20 h., « Les Animaux dénaturés », de Vercors (première partie) ; 21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques ; 7 h. 40, Musiciens pour demain ; 9 h. 2, Eveil à la musique (et à 14 h.) ; 9 h. 17, Et pourtant ils tournent ; 11 h., Vocalises ; 12 h. 40, Critiques-auditeurs ;

14 h. 15, Matinée lyrique : « la Bataille de Legnano » (Verdi) ; 16 h. 45, G.R.M.-INA : « Qui dit quoi à qui » ; 17 h. 30, Grands crus ;

19 h., Magazine des musiciens amateurs ;

20 h. 5, Concours international de guitare ; 20 h. 30, Année des abbayes normandes... concert donné en l'abbaye du Bec-Hellouin : « Dialogo » (Cesti) ; « In casum Lesbia » (Purcell) ; « Sweeter than Roses » (Purcell) ; « Dialogue du roi Arthur » (Purcell) ; « Pièces de clavecin » (Le Roux) ; « Troisième Leçon des ténèbres » (Couperin) ; « Tombeau de M. de Sainte-Colombes pour viole de gambe » (Marais) ; « Serenata Lacrima Mie » (Cesti), avec R. Jacobs, contre-ténor ; J. Nelson, soprano ; W. Kuijken, viole de gambe ; W. Christie, clavecin ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Jazz vivant au Festival de Moers ; 0 h. 5, Concert de minuit.

Dimanche 3 juin

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte ; 9 h. 30, Chrétiens orientaux ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur ; 11 h., Messe célébrée en l'abbaye Saint-Victor, à Marseille, avec Mgr Etchegarray.

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1-TF 1 ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 35, Série : L'homme de l'Atlantide ; 16 h. 25, Sports première.

18 h. 25, Série : Ce diable d'homme (Mourir à Paris).

Dernier épisode de la vie de Voltaire.

19 h. 25, Les animaux du monde.

20 h. 35, FILM : LA CHARGE DES TUNIQUES BLEUES, d'A. Mann (1956), avec V. Mature, G. Madison, R. Preston, J. Whitmore, A. Bancroft. (Rediffusion.)

Un trappeur devient éclaireur dans un fort de l'armée américaine, dont le commandant, qui déteste les Indiens, refuse d'écouter ses avis.

22 h. 15, Documentaire : Arcana, la direction d'orchestre, de M. Le Roux, réal. G. Dumoulin.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

23 h. 10, Sports : Tennis à Roland-Garros.

CHAINE II : A 2

10 h. 30, Emission pédagogique ; 11 h., Quatre saisons ; 11 h. 30, La vérité est au fond de la marmite ; 12 h., Chorus ; 12 h. 40, Cinémalices ; 13 h., Top-club (et à 13 h. 40).

14 h. 30, Feuilleton : Drôles de dames ; 15 h. 20, En savoir plus ; 16 h. 20, Petit théâtre du dimanche ; 16 h. 55, Monsieur Cinéma ; 17 h. 35, Chocolat du dimanche ; 18 h. 5, La légende d'Adams et de l'ours Benjamin ; 18 h. 55, Stade 2.

20 h. 35, Téléfilm : Meurtre au monastère, réal. J. Kagan.

Dans la Chine du septième siècle, les mystères d'un monastère taoïste.

22 h. 10, Documentaire : Le temps des gares, réal. Teri Wehn-Damisch.

D'après l'exposition du centre Georges-Pompidou, l'histoire de ces « cathédrales » modernes à travers leurs avatars : triomphe de la technologie, lieu de cérémonies officielles, espace stratégique, théâtre de la vie quotidienne...

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images de la Tunisie ; 10 h. 30, Mosaïque : La première génération (Les immigrés et la retraite).

16 h. 40, Prélude à l'après-midi : Lieders, de F. Schubert ; 17 h. 35, Magazine : Il n'y a pas qu'à Paris (Regards sur la vie en France) ; 18 h. 30, L'invité de FR 3 : Henri Troyat ; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h., La grande parade du jazz.

20 h. 30, Documentaire : La Polynésie au cœur (IV. — Confrontations).

La Nouvelle-Zélande et Hawaï ou l'espoir d'une cohabitation entre les Blancs et les Maoris.

21 h. 30, Hommage à David Griffith : Courts métrages inédits.

Les Aventures de Billy *(1911) et* la Lumière retrouvée *(1909).*

22 h., Ciné-regards : Films « noirs ».

A l'occasion du Festival de série noire américaine aux cinémas Action-La Fayette et Action-Christine. Des témoignages de cinéastes de la violence. Des extraits de « thrillers ».

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit, cycle films « noirs » américains) : L'ENFER EST A LUI, de R. Walsh (1949), avec J. Cagney, V. Mayo, E. O'Brien, M. Wycherly, S. Cochran, J. Archer. (V.o. sous-titrée, N.)

Un gangster déséquilibré, qui s'est livré à la police pour détourner les soupçons d'un méfait important, s'évade de prison afin d'accomplir une double vengeance.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 30, Protestantisme ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : le Grand Orient de France ; 10 h., Messe à la cathédrale de Coutances ; 11 h., Regards sur la musique ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 37, La lettre ouverte à l'auteur ; 12 h. 45, Concert d'un ensemble instrumental : Weber, Schubert, Janacek, Brahms ;

14 h., La Comédie-Française présente : « le Barbier de Séville », de Beaumarchais ; 16 h., Serge Koussevitzky, chef d'orchestre et mécène ; 17 h. 30, Escales de l'esprit : Villiers de l'Isle-Adam (« le Nouveau Monde ») ;

18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h., Albatros : poésie chinoise classique ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique ; 23 h., Musique de chambre : E. Istomin, piano (Beethoven) ; Trio Delta (Saint-Saëns).

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly ; 8 h., Cantate ; 9 h. 7, Charles Tournemire, l'orgue mystique ; 9 h. 30, Concert ; 11 h., Harmonia sacra ; 12 h., Musiques chorales ; 12 h. 35, Chasseurs de son ;

13 h., Portrait en petites touches : Beethoven ; 14 h., La tribune des critiques de disques : « les Amours du poète » (Schumann) ; 17 h., Concert-lecture : C. Ives ;

18 h., Opéra-bouffon : « la Foire de Sorotchintsy » (Moussorgski) ; 19 h. 35, Jazz, s'il vous plaît ;

20 h., Equivalences : six rencontres avec A. Marchal, orgue ; 20 h. 30, Echanges internationaux... « Symphonie n° 8 en ut mineur » (Bruckner), par l'Orchestre symphonique de la radio finlandaise, dir. L. Segerstram ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Nouveaux talents, premiers sillons ; 0 h. 5, Filiations.

Lundi 4 juin

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 50, Les après-midi de TF 1 et d'aujourd'hui ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45.

20 h. 35, FILM : NOUS NE VIEILLIRONS PAS ENSEMBLE, de M. Pialat (1972), avec J. Yanne, M. Jobert, M. Meril, J. Galland, C. Fabrega (rediffusion).

Les étapes d'une lente et difficile rupture entre un cinéaste marié et sa jeune maîtresse.

22 h. 15, Documentaire : Un homme libre, Jacques Monod.

Dans sa série « Une belle vie », Jacques Rutman retrace l'itinéraire du prix Nobel de médecine 1965, qui ne fut pas seulement, avec André Lwoff et François Jacob, un grand nom de la biologie moderne, mais aussi un homme engagé dans les combats de son époque : la Résistance, le P.C. (jusqu'à l'affaire Lyssenko), le mouvement pour la contraception et l'avortement, la défense des droits de l'homme.

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ; 12 h. 15, Série : L'aventurier ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale ; 13 h. 50, Feuilleton : Bonjour Paris ; 14 h., Aujourd'hui madame.

15 h., FILM : L'INDIEN, de C. Reed (1970), avec A. Quinn, C. Akins, T. Bill, S. Winters, V. Jory, D. Collier.

Dans une réserve de l'Arizona, un Indien (ancien militaire décoré de la deuxième guerre mondiale) s'attire la haine d'un policier métis et prêche la révolte contre les Blancs.

16 h. 30, Emission pédagogique ; 17 h. 30, Fenêtre sur... ; 18 h., Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club.

21 h. 30, Magazine : Question de temps (l'Italie des paradoxes).

Un dossier sur l'Italie à l'occasion des élections législatives dans ce pays et, bien sûr, des élections européennes. Une série d'enquêtes sur l'économie, l'Eglise, le terrorisme.

21 h. 40, Variétés : Avec (le charme de Carole Laure).

22 h. 40, Série : Bande à part : Queffurus.

Entretien avec un peintre qui refuse l'entretien. Propos décousus, allusions obscures, silences pesants. Une méthode d'investigation qui rompt l'intimité entre l'artiste et ses toiles. Mais celui-ci nous demeure inaccessible...

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Scènes de la vie de province : Vivre en s'exprimant (Fernand Ledoux, de B. Gantillon) ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma public) : UN AUTRE HOMME, UNE AUTRE CHANCE, de C. Lelouch (1977), avec J. Caan, G. Bujold, F. Huster, J. Warren, S. Tyrell, R. Harris, L.L. Lyons.

Dans l'Ouest américain des années 1880, une Française émigrée, veuve d'un photographe, et un vétérinaire veuf se rencontrent parce que leurs enfants fréquentent la même école.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Les isolats humains ; à 8 h. 32, Trajets russes de Pierre Pascal ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire ; 10 h. 45, Le texte et la marge : « Marie de Médicis », de F. Kermina ; 11 h. 2, Evénement-musique ; 12 h. 5, Nous tous chacun ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Atelier de recherche instrumentale ; 14 h., Un livre, des voix : « En nos vertes années », de R. Merle ; 14 h. 42, Bureau de contact ; 15 h., Centre de gravité ; 16 h. 50, Libre appel ; 17 h. 32, Serge Koussevitzky, chef d'orchestre et mécène ;

18 h. 30, Feuilleton : « Mystères », d'après K. Hamsun ; 19 h. 30, Présence des arts : le Second Empire ;

20 h., « Chien de machines », de J. Reis, avec J. Dufilho ; 21 h., L'autre scène ou les vivants et les dieux ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : le secret de la fleur d'or.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : Tout Duke ;

13 h., Les anniversaires du jour ; 14 h., Musique en plume : Lebar, Strauss ; 14 h. 20, Concerto (Bartok) ; 15 h., Musique-France-Plus : Hotteterre, Saint-Saëns, Honegger ;

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h., Les grandes voix ; 20 h. 30, Année des abbayes normandes... En la collégiale d'Auffray : œuvres anonymes et œuvres de Power, Dunstable, Cornyshe, Davies, Holst, Hatton, Pearsall, par the Hilliard Ensemble. Avec D. James, contre-ténor ; P. Elliott, L. Nixon, ténors ; P. Hillier, baryton ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Portrait d'un chef d'orchestre : Seiji Ozawa.

Les écrans francophones

Lundi 28 mai

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Mash ; 20 h. 30, *El Gringo*, film de S. Narizzano.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Matt Helm ; 21 h. 5, *le Quincailler de Meaux*, film de P. Lary.

TELEVISION BELGE : 20 h. 10, La route à deux ; 21 h. 55, L'autre journal.

RTBis, 19 h. 55, Wallonie immédiate ; 20 h. 55, La couronne du diable.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 20, A bon entendeur ; 20 h. 40, Vu par... hôpital ; 21 h. 35, Citizen's band.

Mardi 29 mai

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., La petite maison dans la prairie ; 21 h., *le Désordre*, film de F. Brusati.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., La petite maison dans la prairie ; 21 h., *la Brigade des cow-boys*, film de W. Hale.

TELEVISION BELGE : 20 h. 5, La grande aventure de James Onedin ; 21 h. 5, Jeux sans frontières.

RTBis, 20 h. 25, *Gervaise*, film de R. Clément.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 5, Jeux sans frontières ; 21 h. 30 Apartheid.

Mercredi 30 mai

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Hit-parade ; 21 h. 10, Football de Munich (finale de la Coupe d'Europe).

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., La légende des chevaliers aux 108 étoiles ; 21 h. 5, *Rêveries d'amour*, film de M. Keletti.

TELEVISION BELGE : 20 h. 10, L'enfant et la société ; 21 h. 10, Football (en direct de Munich : Coupe d'Europe).

RTBis, 20 h., *Funny Lady*, film de R. Ross.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 10, Football (en direct de Munich : Coupe d'Europe) ; 22 h., Toots.

Jeudi 31 mai

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., L'éducation sentimentale ; 21 h., *les Deux Gamins*, film de M. de Canonge.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h. 5, Mannix ; 21 h. 5, *les Derniers Jours de Mussolini*, film de C. Lizzani.

TELEVISION BELGE : 20 h. 10, Autant savoir ; 20 h. 30, *Ames perdues*, film de D. Risi.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 20, Temps présent ; 21 h. 20, La couronne du diable.

Vendredi 1er juin

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Sergent Anderson ; 21 h., *Trahison sur commande*, film de G. Seaton.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h. 5, Pot-bouille ; 21 h. 5, *l'Une et l'Autre*, film de R. Allio.

TELEVISION BELGE : 20 h., A suivre ; 22 h. 15, Dernière séance.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 20, Mitsi ; 21 h. 35, Interprètes prestigieux.

Samedi 2 juin

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Rush ; 21 h. *Police sur la ville*, film de D. Siegel.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h. 5, La malle de Hambourg ; 21 h. 5, *Police sur la ville*, film de F.P. Rosenberg.

TELEVISION BELGE : 20 h. 25, Le jardin extraordinaire ; 20 h. 55, *la Vache et le Prisonnier*, film de H. Verneuil.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 25, Le retour du Saint ; 21 h. 15, Les oiseaux de nuit.

Dimanche 3 juin

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Vivre libre ; 21 h., *le Plus Sauvage d'entre tous*, film de M. Ritt.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Don August ; 21 h. 10, *les Oubliés*, film de M. Le Roy.

TELEVISION BELGE : 20 h., Variétés ; 21 h. 30, Caméra-Sports.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Le concierge revient de suite ; 22 h. 35, Des yeux pour entendre.

A AVIGNON

Des commerçants de choc

M. BANINO est grand, costaud, des yeux bleus très clairs, presque blancs. Il a l'air déterminé, et il vaut sans doute mieux être avec lui que contre lui. Ce petit commerçant d'Avignon, adhérent du CID-UNATI, qui vend des télévisions et des radios, est à l'origine de la « milice » — c'est ainsi qu'il la nomme lui-même — qui vient de se monter dans la ville. Mais on peut aussi bien dire « patrouille » ou « brigade ».

« *Moi, personnellement*, affirme M. Banino, *j'ai été volé, mais pas plus ni moins qu'un autre, plutôt même moins. Dans le centre ville, c'est sans arrêt, les vitrines qui volent en éclats, les serrures de sécurité fracturées... Après le vol dont j'ai été victime, j'ai fait venir un journaliste en disant :* « Maintenant, il y en a assez, on va monter des milices. » *On a deux objectifs : d'abord la dissuasion. Le professionnel volera quand même, mais les bandes de jeunes inorganisés, on pense que notre action va leur faire prendre peur. Ensuite on veut faire pression sur les pouvoirs publics pour qu'il y ait plus de police la nuit. Il est inadmissible qu'à Avignon, qui est une ville de cent mille habitants, il y ait moins de policiers qu'il y a dix ans. Dans une ville comme la nôtre où on vivait bien la nuit, personne ne sort plus. Depuis cette histoire de brigades, de patrouilles, appelez ça comme vous voulez, c'est fou le nombre de gens qui nous téléphonent en disant :* « C'est bien, si tout le monde faisait comme vous on arriverait à vivre tranquille. » *Il y a une psychose de peur. On le sait. Mais qu'est-ce qu'on fait ? Il y a beaucoup de chômeurs : pourquoi ne pas engager plus de gens dans la police ? On en a eu des gens qui voulaient patrouiller avec nous, qui en ont assez de voir le désordre, la peur qui règnent ! Mais on ne prend que les commerçants et artisans. C'est nous qui avons lancé ça, on veut rester entre nous.* »

Une fois par semaine, deux voitures sillonnent le centre ville pendant la nuit et toujours à des heures différentes, « *pour ménager l'effet de surprise* ». Ils sont quatre par véhicule portant des panneaux au nom du CID-UNATI.

« *On n'est pas armés, on ne cherche pas à arrêter un voleur en puissance. Si on tombe dessus on le prendra, mais on fera appel à la police. Etant donné qu'on ne leur fait rien quand ils sont pris — et ça je le comprends parce que c'est pas dans les pouvoirs d'un commissariat de donner un raclée — nous, si on les prend, on leur en tlera une bonne. Une bonne raclée, ça n'a jamais fait de mal à personne. Avant, dans les écoles, on vous tapait dessus. Il y avait peut-être de l'exagération, mais les gens étaient sans doute plus polis que maintenant. Si un jour on nous tire dessus, on changera de tactique. N'importe comment, on ne se laissera pas faire. On veut pas rentrer dans un enchaînement de répression à tout prix. Nous, on défend nos magasins, c'est tout.* »

« *La municipalité*, précise M. Banino, *est officiellement contre. Ils ne peuvent pas être « pour » puisqu'ils représentent les pouvoirs publics, même si, par en dessous, ils nous ont dit : « Allez-y, ça ne nous » gêne pas. » Tant qu'il n'y aura pas assez d'effectifs de police la nuit, nous tournerons. En France, on est en train de perdre nos libertés pas à cause d'un Etat policier, mais parce qu'on ne pourra plus rien faire de peur d'être bousculés, volés, attaqués...* »

« J'ai de la chance... »

M. Pollet, propriétaire du luxueux pavillon Cristofle, affirme qu'il serait plutôt pour le système des gardes professionnels. Pour les patrouilles, « *je suis d'accord avec mes collègues sur le fond, mais pas sur la forme, car ce n'est pas légal, pas reconnu. Je suis d'accord pour plus de surveillance, mais quelque chose qui soit officiel. Ça ne coûtera pas tellement plus cher de se faire surveiller par une société spécialisée. Dans l'autre cas, il peut toujours y avoir des pépins. Si on attrape des gamins et qu'on a la colère, on va peut-être leur faire du mal. Et on aura des ennuis parce qu'on n'est pas couverts* ».

Comme M. Banino, il précise qu'il n'est pas pour la répression, qu'il n'en veut pas à la police, au contraire, qu'elle fait très bien son travail ,mais qu'elle manque d'effectifs. Lui-même a été cambriolé trois fois, mais, maintenant, dit-il, ce sera difficile. Il est gardé par la Surveillance française. Chaque nuit, des rondes sont effectuées aux alentours de son magasin, et les gardiens signalent leurs passages en laissant des papillons verts. La nuit dernière, il y en avait quatre ; certaines nuits, il y en a douze. Ces gardes sont assermentés et patrouillent avec armes et matraques.

M. Pollet a, en outre, équipé sa boutique du système d'alarme très perfectionné qui permet l'intervention de la police dans les cinq minutes et de vitres anti-effraction. « *Et puis*, avoue-t-il en sortant une carte de son portefeuille, *j'ai la chance, je fais partie de la Fédération française de tir et j'ai droit au port d'armes dans ma voiture. Vous voyez, là, il y a marqué : colt browning* » Il a évidemment aussi une arme dans un tiroir au magasin, mais elle n'est pas chargée, précise-t-il, « *et on a le temps de me tirer dix fois dessus* ».

Chez lui, à la campagne, à quelques kilomètres de la ville, il n'est pas rassuré non plus, car il a un grand jardin, et, les nuits de mistral, n'importe qui peut entrer : on n'entend rien. Heureusement qu'il a son colt et son gros chien.

ANNE GALLOIS.

CAMARADERIE

« Tu »

AVANT 68, je me prenais parfois pour une dame. Puis, dans les couloirs de la Sorbonne, un barbu m'a dit : « Pour trouver les copains, c'est par là, tu prends à droite, puis à gauche (surtout à gauche). Alors l'espace de cette ph(r)ase, je me suis prise pour une copine. Depuis lors, le « tu » a fait une ascension vertigineuse. Il ne peut d'ailleurs pas monter plus haut puisque déjà, on l'utilisait depuis peu pour s'adresser à Dieu. Sur ce ton confidentiel, sans doute est-il plus facile de chuchoter ses péchés. Mais, en dehors de nos entretiens avec l'Etre suprême, le tu s'est animé d'une vie nouvelle.

Rien à voir avec le tu familier ou familial, ni avec le tu du mépris. Rien à voir non plus avec le tu que l'on se murmure en position allongée, pour reprendre le vous avec ses vêtements.

Ce nouveau tu qu'on nous sert d'emblée, si nous le méritons, est né avec les sans-culottes) en jean), de 68. S'il n'est pas assorti comme en 89 de l'appellation « citoyen, citoyenne », il semble bien entré dans les mœurs.

Ne pas s'y tromper : ce tu moderne n'est pourtant pas celui de la République, ni de la « res publica ». Il sentirait plutôt la liberté, l'Inde, le voyage, les sabots, et surtout la solidarité de classe, cette classe étant celle de la jeunesse.

Que nous soyons nombreux à vouloir adhérer à cet état d'esprit, presque une Weltanschauung, nos chers petits ne doivent pas s'en étonner.

Ce tu direct comme un regard, ce tu qui nous tape sur l'épaule ou nous embrasse, ce tu automatique (pratiqué d'office dans les groupes de femmes, par exemple) et sélectif (il faut s'en montrer juvénilement digne), c'est une des jolies choses qu'ils nous ont apprises, à nous qui nous embourbions dans nos formules.

Alors que ces mouvements de libération nous sont venus directement des campus américains, les anglophones, par une ironie du sort, ne peuvent utiliser ce tu à l'américaine et doivent se contenter du you que notre oreille française s'entête à traduire par un vous.

Alors, peut-être n'est-ce pas un mal que le vous existe encore, afin que l'on puisse se dire tu.

MARIE-LOUISE AUDIBERTI.

CITÉ-DORTOIR

Des champs de seigle au béton

EN vingt ans, cette petite ville de l'Essonne, bourgade à l'origine, avec école à classe unique, s'est développée et compte 32 000 habitants.

Disparus les dernières bicoques en tôle et en papier goudronné, les bosquets auprès des mares à grenouilles ; défoncés et bâtis les champs de seigle où cavalaient péniblement les lapins dévorés par la mixomatose ; évanoui l'unijambiste ancien marin, probablement interdit de séjour et auteur de lettres anonymes, qui faisait taper à ma fille de six ans sur sa vieille machine : « *Cher papa, chère maman je vous aime* » et nous donnait des fraises ; installé sous d'autres cieux et, paraît-il, décoré, le gangster au vert qui tenait une épicerie-buvette où trônait au comptoir un sosie de Viviane Romance, et qui vendait à bas prix des cargaisons de sucre volé ; fermée la boutique à roudoudous et laine à tricoter ; reconverti l'habile artisan-ébéniste de notre rue qui « *s'est fait infirmier* », las de payer trop d'impôts et de taxes et de fabriquer des cuisines.

Les immeubles ceinturent la cité pavillonnaire, et les centres commerciaux égaient à peine les zones grises et bétonnées aux rares carrés de verdure, où le bassin de céramique n'a jamais contenu que des papiers sales. Cependant la ville de banlieue se cherche activement une âme à travers une population fluctuante.

Marchés florissants, multiplicité des groupes scolaires, circulation intense mais aussi initiatives culturelles. C'est ainsi qu'un sculpteur de talent, personnalité dynamique, de roc et de feu, a réussi à grouper autour du minuscule donjon du treizième siècle rénové, des œuvres monumentales de Gilioli, Imoto, Molinari, Pénalba et bien d'autres. Quelques centaines de personnes se sont déplacées lors de l'inauguration, en plein hiver. Les autres voient, même si elles ne regardent pas, en allant au marché ou au supermarché. Certes on consomme plus qu'on ne rêve. C'est qu'on se lève tôt dans la cité-dortoir par les matins cendreux et noirs.

Mais en dépit de l'évidence — le vrai village de chacun c'est, semble-t-il, soit la résidence secondaire où l'on va bricoler aux week-ends, soit Paris, fascinant, à 35 kilomètres de là — la ville forgera-t-elle sans doute un jour son unité. A moins que, déjà reliée à la capitale, les derniers champs mangés, agglutinée à ses voisines, elle n'en soit plus qu'un arrondissement périphérique.

JANINE MITAUD.

TABLE

Régime sec

LE soleil de mai illuminait Paris. A midi, sur cette petite place derrière Montparnasse, les promeneurs béats dégustaient chaque rayon de soleil. Les terrasses des cafés exhibaient des jambes *blanches tendues vers les ultra-violets* bienfaisants.

Un petit restaurant avait aligné ses tables sur le trottoir déjà trop étroit. Aucune place libre. Déjeuner au soleil était un privilège trop grand pour que je puisse espérer occuper seul une table à l'extérieur. Mais la maison en prenait un air sympathique, et je tentais ma chance à l'intérieur. Non sans me rappeler mes bonnes résolutions toutes neuves. Régime sérieux : grillade, salade, pas d'alcool, pas de dessert.

Le patron m'installe devant une petite table au fond de la salle. Par la porte de la cuisine grande ouverte parvenaient des grésillements gras et prometteurs.

Je sortis de mon journal en entendant le patron vanter le beaujolais de l'année à la table voisine :

« *Je ne bois que ça, cette année* », affirmait-il. Heureusement, il ajouta : « *Pas trop, parce qu'autrement...* » Le geste montrait qu'il surveillait son embonpoint. Cette préoccupation, que je croyais réservée aux intellectuels décadents, me donna le courage de renoncer au beaujolais. Je trouvais toutefois qu'il aurait été excessif de renoncer aussi aux pommes de terre rissolées. Je commandais donc un « *steack-direct* ».

La patronne me servit elle-même. Forte femme traînant ses chaussons, les mains incrustées d'huile de friture. Elle posa sur la table une montagne de pommes de terre cuites dans l'oignon, surmontées d'un bifteck saignant. Avec empressement et amabilité, elle apporta une corbeille de pain ; puis, s'avisant qu'aucune boisson n'était encore sur la table, elle lança à son mari :

« *Qu'est-ce qu'il boit, le monsieur ?*

— *Une carafe d'eau, s'il vous plaît !* », répondis-je avec résolution.

Son sourire de figea.

« *De l'eau ?* »

Elle partit vers le bar, suffoquée.

« *T'aurais pas pu le dire tout de suite ?*, l'entendis-je dire au patron. *Toutes ces pommes rissolées au beurre...* »

J'hésitais à comprendre que la ration d'un buveur d'eau ne pouvait être que la moitié environ de celle d'un amateur de beaujolais.

Elle retourna dans sa cuisine, mais, au fur et à mesure qu'elle se remettait du choc, l'indignation éclatait. Son mari l'avait rejointe dans la cuisine.

« *Je t'interdis de prendre des as qui ne sont pas des habitués.* » Je suppose que le terme d'*as* désigne le client qui occupe une table seul. « *La seule table qui reste, tu la gardes pour M. Georges. Il boit pas d'eau, lui !* »

Le patron m'apporta ma carafe d'eau. J'en déduisis qu'il désapprouvait l'attitude de sa femme. En fait, il se préparait à m'expulser le plus vite possible. De la cuisine, le flot de réflexions ne tarissait pas :

« *Quand on n'a pas de fric, on ne sort pas !*

» *Je ne veux plus d'inconnus cravatés, les gars en bleus, ils savent se tenir.* »

« Il n'y en a plus ! »

J'avalai ma tranche de viande. Je laissai héroïquement la moitié des merveilleuses pommes rissolées.

Décidé à rester ferme sur mon renoncement au dessert, je m'autorisai néanmoins un fromage avant le café. Le patron desservit complètement la table.

« *Il va falloir faire vite*, dit-il, *à cette heure, on a besoin de la table.* »

Décidé à ne pas comprendre, j'attendais qu'il revienne.

« *Vous voulez autre chose ? Un café ?*

— *Je voudrais un fromage.*

— *Il n'y en a plus !* »

J'explosai :

« *Vous commencez à exagérer !* » mais il était déjà reparti.

Inutile d'insister. Je sortis un billet, piteux.

MARC MANN.

VISITE

Une leçon de vie

(Suite de la page 7.)

La vie de Mireille, le combat qu'elle mène avec Henry et leurs cinquante amis de la Fraternité des malades, valides et handicapés (F.M.V.H.), « n'est pas une biographie, une trajectoire. C'est une leçon de vie.

Ce que nous avons éprouvé à son égard : répulsion effarée, début de contact, compréhension partielle, émotion et admiration, cela contient et résume le sort généralement fait aux handicapés dans le monde des « normaux ». Ils sont inimaginables, effrayants. Ou on les cache — on se les cache — ou on les côtoie, on les admet, différents et difficiles, mais comme des êtres entiers.

Mireille a vingt-deux ans. Née à Paris dans une famille fortunée, elle a pu échapper au marathon des *institutions spécialisées*. Dans son cas, pourtant, beaucoup de parents renoncent. Infirme moteur cérébral (I.M.C.) à la naissance, les lésions du cerveau qui l'ont handicapée de manière irréversible n'ont pas atteint son psychisme. Elle a pu passer son enfance et son adolescence en famille. Sauf pendant les deux années que son ami Henry appelle la « *période critique* », c'est-à-dire le moment où le handicapé — qui a toujours connu son handicap et, de ce fait, le considère comme normal — prend conscience qu'il le rend différent et diminué et que cela durera toujours.

Devenir chercheur

Intelligente, cultivée, belle, Mireille a suivi des études normales. Aujourd'hui elle prépare une licence de physique et chimie. Plus tard, elle voudrait devenir chercheur. Des amis la conduisent au campus où elle suit certains cours, des étudiants lui prêtent des notes, des enseignants aussi. Totalement infirme sur le plan moteur, Mireille ne peut pas se déplacer, s'habiller, prendre un livre, écrire. Elle est dépendante, mais, pour autant, refuse qu'on la traite comme une malade. Puisque son état est irréversible, la medecine n'a rien à voir dans sa vie. Elle le dit avec une violence et une passion qui ne supportent pas la réplique.

Il y a quelques semaines, Mireille, Henry et d'autres amis — paralysés ou non — ont participé à une manifestation dans le centre de Grenoble. Les passants, ébahis, ont vu défiler les fauteuils roulants des invalides. Dans les tracts qu'ils distribuaient, on pouvait lire : « *Nous ne pouvons pas attendre pour travailler, pour étudier, pour vivre ! Nous exigeons la mise en service immédiate des minibus sous la pleine et entière responsabilité des organismes publics concernés.* » Ces minibus adaptés aux handicapés, il y a des années qu'on en parle à Grenoble. Le premier devrait être mis en circulation avant l'été et deux autres à la rentrée. On le devra, pour beaucoup, à l'action des membres de la Fraternité. La Fraternité, dont le nom trahit les origines chrétiennes de certains adhérents — ce n'est pas le cas de Mireille et d'Henry. — ne s'arrêtera pas en chemin : « *Nous voulons poser le problème de l'accès aux autobus ordinaires.* »

« Qui est fort ? »

Réunion sur réunion — Mireille y a participé, — pétitions (plus de six mille signatures recueillies), démarches auprès des autorités municipales, lettres, tracts : les handicapés de Grenoble ont remué ciel et terre en dépit des difficultés à s'organiser, multipliées par cent, quand il s'agit de personnes qui ne peuvent pas se déplacer seules. « *Nous sommes*, dit ironiquement Mireille, *des paralysés à beaucoup de points de vue : les communications entre nous sont difficiles. Ceux qui sont dans les établissements spécialisés sont isolés.* » Rompre cet isolement, c'est le but de l'association, dont Henry dit : « *Ce n'est pas une association où l'on s'occupe des handicapés, mais où les handicapés et les valides se prennent en charge.* »

Quand, dans le vent venu des Alpes, nous avons retrouvé la vie normale, après avoir entendu Henry et Mireille parler de leurs luttes et de leur vie, nous nous sommes pris à douter de nous-mêmes. Qui était fort et vivant ? Qui étrique ?

BRUNO FRAPPAT.

★ F.M.V.H., 27, rue du Docteur-Hermitte, 38000 Grenoble.

LA VIE DU LANGAGE

Grammaire et société

IL n'est pas facile d'analyser par les procédés de la grammaire classique des phrases aussi banales, et apparemment aussi simples, que : « *Mon père, il a jeté la balle par la fenêtre* », ou : « *La balle, mon père, il l'a jetée par la fenêtre* », ou, en plus complexe : « *Mon père, lui, la balle, il l'a jetée par la fenêtre.* »

A vrai dire, les grammairiens ne s'y emploient guère. Comme il s'agit de français parlé et en tout cas de tournures inacceptables dans une bonne rédaction, pourquoi s'en préoccuper ?

C'est cependant ce qu'a fait, entre autres travaux, le colloque de socio-linguistique d'Aix (10-13 mai). Disons plus modestement que c'est l'un des points dont il a été parlé lors de la rencontre du Groupe aixois de recherches en syntaxe (Mme C. Blanche-Benveniste) et du Laboratoire Sankoff-Henrietta Cedergreen, de l'université de Montréal. Les deux équipes sont liées depuis trois ans par un contrat de coopération interuniversitaire, et la rencontre a été rendue matériellement possible par le ministère français des affaires étrangères.

Pour en revenir à nos trois phrases (que nous désignerons dans leur ordre d'apparition par A, B, C), que présentent-elles de particulier ?

Si nous convenons de représenter par NS le nom ou le groupe nominal sujet (mon père), par NC le nom complément direct (la balle), par RS le pronom représentatif du sujet (il, lui), par RC celui du complément (l'), et par V le verbe (a jeté), l'énoncé A est du type : NS + RS + V + NC. L'énoncé B du type : NC + NS + RS + RC + V ; l'énoncé C du type NS + NC + RS + RC + V.

A cette variété, le français de l'enseignement et des grammaires ne peut opposer qu'une construction : « *Mon père a jeté la balle par la fenêtre* », du type : NS + V + NC.

Une première réflexion s'impose. Les trois énoncés parlés plus ou moins incorrects, plus l'énoncé écrit correct, voici quatre constructions également possibles et à quelque chose près également usuelles, pour ne dire apparemment qu'une seule et même chose : Père-jeter-balle (par la fenêtre)

D'où la nécessité de poser une notion nouvelle, du moins très peu utilisée en grammaire : celle de synonymie syntaxique. Nous parlons en effet de synonymie, sans préciser « lexicale », quand nous sommes en présence de mots substituables les uns aux autres sans perte sensible d'information ; cas tout théorique d'ailleurs, qui n'est jamais réalisé dans le fonctionnement de la langue, en dehors des dictionnaires.

Or nos quatre énoncés (trois plus un) apportent rigoureusement la même information. En grammaire, nous pouvons les considérer comme quatre variations pour un même message. Il est difficile de parler à leur sujet d'une mise en relief, qui serait réalisée par d'autres constructions telles que : « *C'est mon père qui a jeté la balle par la fenêtre* », ou, en glissant vers le français parlé : « *Mon père, lui, c'est par la fenêtre qu'il l'a jetée, la balle* », etc.

Les seules synonymies vraies seraient-elles donc syntaxiques ? L'idée que des phrases de formes différentes, comme le sont les mots *chaussure* et *soulier*, pourraient avoir absolument le même sens et les mêmes emplois heurte cependant le linguiste, qui y voit une infraction impossible à la règle d'économie du message.

Pour nous tirer d'affaire, nous pouvons dire que ces quatre phrases ont la même signification « de premier degré », brute, sans que leur conformité ou non à la norme sociale du langage soit prise en considération : mais que leur signification de second degré interdit de les considérer socialement comme synonymes. Les trois premières seront considérées, surtout dans une situation scolaire, comme de l'argot syntaxique, à peu près comme *godasse* ou *pompe* présentent par rapport à *soulier* une signification de second degré, sociale. Leur étude relève donc bien de la socio-linguistique.

Dans le cas de l'énoncé A (« *Mon père, il a jeté la balle par la fenêtre* »), l'explication peut rester d'ordre linguistique. Tout le monde sait que le latin n'avait pas de pronom sujet, la terminaison du verbe indiquant suffisamment qui faisait l'action ; et que nos pronoms (je, tu, il, etc.) sont nés d'une usure du système, et du besoin de préciser qui était le sujet en l'absence d'un nom ou d'un groupe nominal.

Le système continuant à s'user, nous renforçons le pronom par un autre : « *Moi, je pense que* », ou très souvent : « *Moi, personnellement, je...* ». De même : « *Lui, il...* ». Cette évolution suffit à expliquer l'énoncé A (« *Mon père, il a jeté la balle par la fenêtre* »), qui ne présente par rapport à la phrase correcte (NS + V + NC) que l'addition d'un *il* inutile.

Mais les énoncés B et C sont d'une autre nature. L'ordre « logique » des mots (sujet-verbe-complément) y est renversé au profit d'un ordre informatif qui fait éclater la phrase de façon apparemment aléatoire, puisque nous avons indifféremment une succession : complément-sujet-verbe, ou sujet-complément-verbe

Nous y verrions plus clair en réécrivant ces deux phrases (B et C), en forme de dialogue : « *La balle ? Mon père ? Il l'a jetée par la fenêtre !* », pour la première ; et « *Mon père ? La balle ? Il l'a jetée par la fenêtre !* », pour la seconde.

Mais ce qui apparaît alors, c'est l'impossibilité d'isoler de *telles phrases de tout un contexte* de dialogue. En d'autres termes, alors que la grammaire du français correct peut étudier « une phrase », une grammaire du français parlé ne le peut pas toujours. Elle devra bien souvent étendre sa recherche à un ensemble d'énoncés, et prendre en compte les énonciateurs.

JACQUES CELLARD.

RENCONTRE AVEC RENÉ GIRARD

Sciences de l'homme et message évangélique

(Suite de la page 7.)

» Mais déraciner les autres, c'est peut-être les jeter dans le désarroi absolu. Sans doute est-il seulement possible d'aider les autres à se déraciner eux-mêmes, c'est-à-dire à participer à ce grand mouvement vers l'inconnu et hors du cocon sacrificiel et culturel qui est celui de l'humanité depuis des millénaires. J'ai l'impression de ne rien dire qui m'appartienne en propre.

» A beaucoup de points de vue, je ne me sens pas moraliste. Mais j'ai l'impression que notre destin est un chemin étroit entre le conservatisme qui maintient les rites et fossilise l'histoire et le faux révolutionnarisme qui, en refaisant de la violence, refait d'autres rites souvent plus terrifiants, exigeant plus de victimes que les rites antérieurs. Pour en revenir à la morale, nous venons de vivre une époque où elle était non seulement rejetée au second plan, mais complètement niée, en faveur, par exemple, d'une lecture — pas toujours très profonde — de Nietzsche. Avec les réalités de l'univers technologique actuel, il est de plus en plus facile, en transgressant ce qu'on appelle la morale traditionnelle, de porter tort littéralement — et au sens fort — à son voisin.

» Penser aujourd'hui qu'on peut vivre dans un univers sans morale est une absurdité. La surenchère est universelle chez les intellectuels, mais, en France, elle a pris un tour particulièrement irréel à partir du surréalisme et elle fait partie du discours de gens même qui ont des responsabilités quotidiennes et qui savent très bien que ce discours est irréel. Il me semble qu'il faudrait briser une fois pour toutes avec ça.

L'Apocalypse d'hier et d'aujourd'hui

— Vous dites dans vos livres que la technologie moderne — en clair la bombe atomique — place l'humanité tout entière dans une situation jamais connue auparavant, celle d'une impossibilité absolue de la violence sous peine d'anéantissement. Autrement dit, la prophétie biblique de l'Apocalypse est devenue, quotidiennement, probable et interdit désormais la violence. N'est-ce pas un paradoxe? En fait, la violence est partout. Des guerres du tiers-monde au terrorisme en Occident...

— Evidemment, les situations historiques ne sont jamais simples. Je pense que d'une certaine façon ce que j'ai dit là, dès 1973, n'était pas encore tout à fait vrai, mais va le devenir de plus en plus. La violence est déjà interdite, sous peine d'anéantissement, entre les super-puissances; elle le sera dans un proche avenir à des niveaux de plus en plus bas. Il est bien évident qu'elle a tendance à s'échapper, à chercher des débouchés là où c'est encore possible. Des bribes de violence fusent à travers les interstices.

» A mon avis, il serait très important de montrer aux gens qui prêchent aujourd'hui la violence que s'ils peuvent encore le faire, c'est parce qu'il y a au-dessus d'eux une violence plus puissante qui les laisse faire ; ce sont des enfants qui comptent sur leurs parents pour ne pas déclencher la catastrophe. Leur violence a un caractère rituel. J'ai l'impression, à en juger par ce qui s'est déjà passé, que la situation d'interdit de la violence va tendre à se diffuser de plus en plus largement, c'est-à-dire à affecter des niveaux de conflit de plus en plus locaux. Par conséquent, ce qui se passe aujourd'hui dans l'esprit des gens qui n'appuient pas sur le bouton nucléaire — Carter, Brejnev, si vous voulez — devra se passer progressivement dans des couches de plus en plus larges de la population mondiale. Des prises de conscience de plus en plus contraignantes vont s'effectuer. Les hommes se trouveront concrètement placés devant un choix absolu, incontournable : apocalypse ou non-violence.

Sauveur universel ?

— Face à cette situation, vous enregistrez l'échec des idéologies, de la philosophie, des sciences de l'homme, et vous nous renvoyez à l'Evangile. Vous faites table rase en somme. Et on vous reproche cette incroyable audace !

— Ce n'est pas moi qui renvoie à l'Evangile. Ce qui révèle aujourd'hui la pertinence du texte évangélique, c'est la science elle-même. Je me souviens d'avoir sursauté il y a plusieurs années en lisant le titre d'un éditorial du *Figaro* : « Apocalypse de l'an 1000, apocalypse de l'an 2000. » Ce titre m'avait frappé comme quelque chose d'absolument prodigieux ; mais le contenu de l'éditorial cherchait à expliquer qu'il n'y avait aucun rapport entre ces deux choses ; il était là pour rassurer en somme. Je ne sais pas si ce texte a joué un rôle considérable dans l'élaboration de ma pensée, mais assurément il a déclenché en moi quelque chose. Je me souviens exactement du moment où je me suis dit : « *Comment se fait-il que le titre malgré tout soit tellement plus fort que le contenu de l'article, qui ne cherche qu'à le démentir ?* »

» Le vocabulaire apocalyptique aujourd'hui est quelque chose d'extraordinaire. Regardez comment les noms des divinités les plus féroces de la mythologie sont donnés aux armes nucléaires. Regardez, aux Etats-Unis par exemple, le nom des automobiles et leur rapport avec la violence. Notre langage parle à chaque instant de la violence absolue. On nous sert des démystifications qui éludent l'essentiel — la bourgeoisie, etc. — mais il me semble qu'il devient de plus en plus difficile d'éviter le niveau le plus fondamental, qui est celui de la violence. Il suffit de le toucher du doigt pour que tout bascule. C'est peut-être pour cela que les vraies questions ne sont jamais abordées et que le jeu politique apparaît de plus en plus aux gens comme une sorte de rituel vide de sens.

— Vous, René Girard, vous vous posez au contraire en sauveur universel, ayant redécouvert, seul, la pertinence « idéologique » et la supériorité absolue de l'Evangile...

— Pas du tout. Je n'ai absolument pas de recette pour sauver le monde. Ici, je suis obligé de répéter ce que je répète tout le temps : face à la menace nucléaire, il n'y a que la pertinence du texte évangélique. Seul, il tient compte de la violence telle qu'elle est (c'est-à-dire de ses formes de propagation dans le monde) et de ce qui nous menace dans un univers sans protection sacrificielle. Si nous n'agissons pas comme il faut agir pour éviter cette violence, la destruction totale nous menace. Je ne dis rien d'autre, je ne présente pas de remède. Je renvoie à l'Evangile. Il est bien évident que ce que je dis est un rappel qui a un sens religieux, mais je ne prétends pas être moi-même capable d'assumer cette non-violence. Je ne prétends à aucune supériorité. Je dis seulement : ce texte est là, ce texte nous provoque et nous assiège.

» J'ai l'impression de désigner du doigt une évidence tellement inéluctable et tellement forte que personne ne veut parler du vrai sujet. C'est-à-dire que tout le monde se situe aussitôt sur le plan de l'engagement. Mais le texte nous interpelle en tant qu'individus, et tout ce que je peux faire, c'est de dire qu'il en est ainsi. J'aimerais bien qu'on me critique sur l'essentiel, c'est-à-dire sur le rapport que je fais entre le texte de l'Evangile et la présence de la violence absolue sous des formes très concrètes dans notre monde. Ce n'est sans doute pas un hasard si notre culture s'est mise à escamoter le texte apocalyptique après l'avoir rabâché hors contexte pendant des siècles.

— Appuyé sur votre lecture non sacrificielle du Nouveau Testament, vous dites aux hommes : réconciliez-vous, il y a urgence. Avouez que c'est un peu court. On peut comprendre qu'on vous accuse un peu partout d'être totalement démobilisateur, de vous évader de l'histoire. On a parfois l'impression que, pour vous, l'histoire — la politique, les guerres, les querelles de parti, etc., — c'est une sorte d'entre-deux qui ne vous intéresse guère.

— Je ne dis absolument pas que l'histoire ne me concerne pas. Mais ces mêmes intellectuels qui répètent inlassablement « *l'histoire est tout, l'idéologie est essentielle, etc.* », parlent en ce moment de faillite générale sur tous ces plans-là. Par conséquent, ils rejoignent le nihilisme actuel, et ils le rejoignent sous sa forme la plus désespérée, puisque tout ce en quoi ils espéraient se révèle impuissant. Tout ce que je dis, c'est, d'une certaine façon : « *Ne vous inquiétez pas, cette histoire a un sens, et même ces défaites ont un sens.* » On m'accuse de jouer les prophètes, et je ne veux pas le faire.

» Tout ce que je peux faire, c'est de rappeler ce que disent les prophètes : « *Vous avez espéré dans l'alliance avec l'Egypte, etc., et tout s'effondre. Mais cet effondrement lui-même est espoir, parce qu'il prouve que l'histoire fonctionne de la façon dont Yaveh vous a prévenus qu'elle fonctionnerait.* » A mon avis, ce message n'a jamais été plus actuel qu'aujourd'hui. On dit à la fois aux gens : « *Il faut rester le nez collé sur les événements politiques actuels* » et « *Ces événements n'ont aucun sens, il n'y a plus d'espoir idéologique.* » Et on voudrait en même temps que, pour nous, le christianisme, comme la mode ou le choix d'un lieu de vacances, ne soit qu'une vague petite option ; on nous met littéralement dans une situation invivable.

» Pour moi, il ne s'agit pas du tout de rassurer, de réconforter, etc. ; mais ce qui fait que mes livres portent en ce moment, c'est peut-être que, à tous ces gens qui sont quotidiennement dans cette situation, j'ai cru pouvoir montrer, par mes recherches, que les textes dont on s'était débarrassé en premier lieu étaient ceux qui, justement, tenaient le coup d'une façon prodigieuse. Plus ce en quoi on a mis son espoir s'effondre, plus ils apparaissent comme le roc sur lequel on peut compter. Ce qui m'étonne surtout, c'est de voir certains chrétiens trouver ça épouvantable, mauvais, et d'une certaine façon immoral. Cela montre à quel prodige d'inversion l'intellectuel est parvenu.

» D'ailleurs, je ne me désintéresse pas du tout de l'histoire, ni de la politique, ni du journalisme, ni des événements quotidiens. Mais je crois qu'on ne peut pas complètement priver les gens de recul. La seule chose aujourd'hui qui puisse donner ce recul et cette distance, c'est de dire : quoi qu'il arrive, il y a quelque chose qui est là et qui tient le coup. Il serait très regrettable que j'aie tort. S'il y a une possibilité que j'aie raison, je ne vois pas pourquoi on devrait trouver cela déplorable. Je ne vois pas non plus en quoi c'est démobilisateur sur le plan de ce qu'on appelait jadis les devoirs d'Etat ou de citoyen. Il me semble, au contraire, que ce qui est démobilisateur, c'est le nihilisme, c'est la faillite actuelle et c'est surtout l'attitude esthétique devant tout cela.

La liberté de l'histoire

— Sincèrement, vous croyez vraiment que le monde sera sauvé par une conversion subite des hommes à la non-violence et à l'amour évangélique ? Beaucoup de vos critiques vous reprochent l'insuffisance, j'allais dire évangélique, de votre point d'arrivée.

— Il ne s'agit pas de cela. Je reste bien en-deçà de tout ce que disent ces critiques. Une fois de plus je me contente de rapprocher les textes. Ce n'est pas moi qui dis « réconciliez-vous », ce sont les Evangiles, et c'est la bombe à hydrogène aujourd'hui. Quant à savoir si nous seront sauvés par une conversion individuelle des hommes à la non-violence, je n'ai rien à dire là-dessus, parce que c'est la question à laquelle il est impossible de répondre « oui » ou « non », dans la mesure où c'est la liberté des hommes, la liberté de l'histoire.

» Je pense que l'offre du royaume de Dieu, dans les Evangiles, est toujours une offre honnête et réelle, en ce sens que, plus la violence menace, plus il est facile d'accepter cette offre. L'histoire contemporaine en est la preuve, puisque à un certain niveau — si médiocre que soient les hommes qui nous gouvernent — nous en sommes déjà là. Nous n'avons pas le droit de désespérer, pas plus que nous n'avons le droit de dire : tout va bien, nous pouvons dormir sur nos deux oreilles. Autrement dit, c'est la liberté.

» D'autre part, je dois ajouter que je ne parle, dans mes livres et au sujet du christianisme, que de ce qui est lié à l'intuition sacrificielle. Le domaine de la foi demeure et je n'ai pas à en parler. Je n'ai pas à parler non plus de la prière ni de la messe, et je comprends mal qu'on puisse me reprocher sur ces points mes silences. Je parle seulement de ce rapport entre le christianisme et le sacrifice. Je dis : l'*Evangile* a été mal lu, aujourd'hui il devient possible d'expliciter les déficiences de cette lecture, dans la mesure où la mise en rapport du texte anthropologique et du texte évangélique nous oblige à cette lecture non sacrificielle. Les exégèses passées tout comme les sciences de l'homme se sont organisées sur l'échec.

» Mais cet échec aujourd'hui est peut-être au bord du succès le plus incroyable du texte judéo-chrétien, c'est-à-dire quelque chose qui, dans l'ordre du savoir, serait aussi implacable que la bombe à hydrogène dans l'ordre de la technologie. Pourquoi pas ? Evidemment, les conséquences sont prodigieuses. Mais l'accusation de décider du sort du monde ou le reproche inverse de ne pas proposer de solution me laissent aussi désemparé l'une que l'autre. C'est le porteur de mauvaises nouvelles qui est sacrifié ou le porteur de bonnes nouvelles qui est exalté ! De ce point de vue-là, je ne suis qu'un porteur de nouvelles.

— En réaffirmant le caractère fondamentalement différent de l'Evangile par rapport à toutes les autres religions, vous posez tout de même le principe d'une espèce de supériorité absolue de l'Evangile. Vous voilà en somme réinventant le triomphalisme de l'Occident chrétien : on vous reproche beaucoup cet européocentrisme !

— C'est une accusation absurde. Ce que je dis au contraire, c'est : personne ne peut parler au nom de l'Ecriture judéo-chrétienne. Dans les textes de l'Evangile, ce que Jésus dit aux Pharisiens, c'est : « *Lorsque vous pensez parler au nom de ces textes, vous ne voyez pas qu'ils vous condamnent.* » Ce que je dis, c'est qu'au fond la même chose s'est produite pour les chrétiens, de façon encore plus paradoxale et saisissante ; le retour de la condamnation est encore plus éclatant, puisqu'ils ont participé à des formes de persécution — en particulier l'antisémitisme — qui sont très directement condamnées dans leurs textes sacrés. Donc il y a un triomphalisme du texte, mais du texte seul.

» Ce texte nous accable tous. Je crois qu'il accable toutes les Eglises et tous les athéismes, en révélant sa propre puissance. J'ajouterai que l'Occident joue aujourd'hui, par rapport à la planète entière, le rôle que les juifs ont joué par rapport à l'Occident. Les Occidentaux sont donc en train de devenir victimes-émissaires d'une certaine façon. L'Occident est aujourd'hui accablé et se dénonce lui-même comme la pire des sociétés, ce qui me paraît aussi excessif que le triomphalisme occidental conquérant de la fin du dix-neuvième siècle. De la même façon que le judaïsme a trahi le prophétisme, le christianisme sacrificiel trahit les Evangiles. Mais il en est porteur et indirectement il est aussi le créateur de cette civilisation sur laquelle nous ne pouvons pas porter de jugement sommaire. Je crois que la violence anti-occidentale répandue aujourd'hui, y compris en Occident, est le double de cette espèce de foi naïve au progrès qui caractérisait nos pères positivistes.

Le scandale suprême

— Je veux bien. Je dirai même que certains intellectuels que je connais vous pardonneraient plus volontiers de renvoyer au Coran qu'à l'Evangile. C'est la passion occidentale masochiste pour l'auto-exclusion qui, récemment, a très bien fonctionné face à la révolution iranienne. Certains ont été fascinés par une révolution fondée principalement sur le rejet de l'occidentalisation, donc les rejetant eux-mêmes. Complaisance suspecte, certes. Il n'empêche qu'on peut parfois trouver inquiétante non seulement la place privilégiée — exclusive — que vous accordez au Nouveau Testament, mais aussi la réconciliation absolue que vous constatez entre l'Evangile chrétien et la connaissance scientifique. Le monothéisme obligatoire a toujours fait peur...

— Il est bien évident que ma trajectoire tout entière aboutit à me faire dire : les sciences de l'homme et le message évangélique se rejoignent aujourd'hui. C'est le scandale suprême et il est normal pour les sciences de l'homme et pour toutes les disciplines de s'insurger contre cette affirmation et de soupçonner là une apologétique vulgaire. Mais, là encore, je ne peux que renvoyer à ces rencontres saisissantes entre certaines phrases des Evangiles synoptiques et les mythes du lynchage, c'est-à-dire à l'ensemble de mon texte et à ma thèse du meurtre fondateur.

» Les sciences de l'homme, me dit-on, ont renoncé depuis longtemps à la capacité de tout comprendre. Mais sur quoi est fondé ce renoncement ? Sur l'échec des sciences de l'homme. Mais cet échec, dans l'histoire de la pensée, c'est l'espace de quelques années. Je pense que cet échec lui-même est en train d'échouer. On nous dit : il n'y a pas de problématique du religieux en soi. Mais si vous prenez les grandes monographies ethnologiques qui ont été faites depuis Malinovski et qui sont prodigieuses, vous verrez qu'elles ne peuvent se passer des vieux termes religieux, mais qu'elles sont incapables de les définir, tout simplement parce qu'il n'y a pas de définition universellement acceptable de phénomènes qui pourtant se retrouvent un peu partout.

— A qui la faute ? A Lévi-Strauss ?

— Ces descriptions sont répétitives non par la faute des ethnologues mais parce que le vocabulaire n'est pas fixé, parce que nous sommes incapables, lorsque nous nous trouvons devant des phénomènes visiblement semblables, de replacer un certain matériau ethnologique sous une étiquette universellement acceptable. Autrement dit, il n'y a pas de savoir ethnologique. Mais ce savoir devrait pouvoir se constituer un jour puisque nous avons affaire à des récurrences immaîtrisées mais certainement pas immaîtrisables.

» Par conséquent, le problème religieux se pose. Il est normal, devant l'échec de la systématisation, de dire : nous avons mal posé le problème, ou peut-être n'existe-t-il pas. Mais, ça aussi, c'est une démarche scientifique, et elle doit faire sa preuve. Autrement dit, le problème devrait réellement s'évanouir. Il suffit de lire la littérature ethnologique pour constater que, au contraire, le problème religieux est toujours là, et qu'il subsiste.

— Certains de vos critiques les plus virulents confessent l'horreur que leur inspire l'hypothèse d'une réconciliation possible entre la foi et l'intelligence. Pour eux, vous ne seriez au fond qu'un prophète religieux déguisé en scientifique qui, au nom de la science, rameuterait autoritairement le monde autour du Nouveau Testament. *On vous accuse, par exemple, d'éliminer le tragique et toute la problématique de la foi...*

— Ce que je dis n'élimine pas le tragique. Ici, on a affaire à l'opposition entre le vieux fidéisme et la grande tradition occidentale du rapport entre la foi et l'intelligence. Il est bien évident que, loin de proposer quelque chose d'aberrant, je me situe dans la tradition contraire au fidéisme, c'est-à-dire dans l'effort pour réconcilier la foi et l'intelligence. Mais je ne devrais peut-être pas dire cela ; en effet, il ne s'agit pas du tout d'un projet, chez moi. Il s'agit d'un aboutissement, ou d'une étape. Devant cette formidable encyclopédie ethnologique qui existe et que j'ai passé de longues années de ma vie à étudier, je constate aujourd'hui qu'elle peut s'inscrire à l'intérieur d'une visée chrétienne.

» Quant à la crainte que l'on puisse enfermer la religion dans une nouvelle nécessité rationnelle, je crois que c'est lié au dernier avatar d'un certain progressisme religieux qui, devant l'effondrement de la foi, essaie de transformer ceci en positivité en disant : « Au moins, nous n'imposons plus rien à personne. » Par conséquent, ce sont des intentions tout à fait respectables vis-à-vis du texte chrétien. Mais il est tout de même paradoxal que des gens qui ont choisi l'option chrétienne se trouvent décontenancés parce qu'elle se révèle plus contraignante qu'ils ne le pensaient.

Tout est possible

— Le succès subit de votre démarche, en plein désarroi de l'intelligence, vient sans doute de ce qu'elle témoigne d'une chose extraordinaire : une pensée optimiste. Vous dites et vous rejetez que la connaissance majuscule redevient possible. Scandale !

— Aujourd'hui, face à la mort de la philosophie et l'échec des sciences humaines, toutes les formes de christianisme sont en train de reparaître. Il y a un christianisme fidéiste, par exemple, qui s'appuie sur Kant ou un certain nihilisme moderne pour dire : au fond, la science a échoué à trouver l'absolu. Et je suis bien d'accord. Donc tout est possible, même le christianisme. Mais en même temps je me situe dans une ligne beaucoup plus traditionnelle ; je dis : si saint Augustin, les grands scolastiques, saint Thomas d'Aquin, avaient vécu à notre époque avec l'appétit intellectuel prodigieux qu'ils avaient, ils n'auraient pas négligé les savoirs nouveaux, l'anthropologie, l'ethnologie, etc.

» D'autre part, l'histoire leur aurait appris beaucoup de choses sur les possibilités de dégénérescence, de déviation du christianisme, de certaines attitudes qui se croient chrétiennes et qui, en fait, ne le sont pas, et ils seraient peut-être à nouveau aussi ambitieux sur le plan intellectuel et beaucoup plus méfiants sur le plan social et sociologique, mais ils reprendraient le même travail à un autre niveau. Et, sans doute, je m'inscris dans cette ligne. Autrement dit, ma démarche originelle s'est voulue libre de tout subjectivisme, de toute morale ou métaphysique. Je suis parti, au contraire, de la pensée athée, du structuralisme, du freudisme. Je me situe et voudrais me considérer comme l'héritier du freudisme, ou polémiquant avec cette réflexion à la façon dont elle-même polémiquait avec ses prédécesseurs, et avançant vers un but qui me paraît désormais de plus en plus accessible. Autrement dit, il me semble que c'est vraiment la pensée athée — la pensée qui a fait cette surenchère de déshumanisation — qui, d'une certaine façon, retombe sur la Bible. Il ne faut pas perdre ce mouvement, qui est le mouvement du début, et il faut entraîner cette pensée vers son propre au-delà.

Propos recueillis par

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

ŒUVRES DE RENÉ GIRARD

— *Mensonge romantique et vérité romanesque*, Grasset, 1961.

— *La Violence et le Sacré*, Grasset, 1972.

— *Débat sur la violence et le sacré*, Esprit, novembre 1973.

— *Critique dans un souterrain*, L'âge d'homme, Lausanne, 1976.

— *Des choses cachées depuis la fondation du monde*, Grasset, 1978.

— *Quand ces choses commenceront...*, Tel quel, hiver 1978 et printemps 1979.

Le Monde

société

AU CONGRÈS INTERNATIONAL DU MOUVEMENT HOMOPHILE « ARCADIE »

Sous le regard des autres

Arcadie, le mouvement des homophiles de France, qui compte près de quarante mille adhérents, l'une des organisations homosexuelles les plus importantes du monde, a été fondée en 1954. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du mouvement, les « arcadiens » organisent un congrès international à Paris du 24 au 27 mai, ayant pour thème : « Le regard des autres ». Au cours de ces trois journées, huit cent cinquante participants examineront, « sous ce regard », les institutions judiciaires et législatives, la famille, le monde socio-professionnel et les autres homophiles.

Certes, les bonnes volontés n'ont pas manqué pour réaffirmer, avec le secours des sciences médicales et humaines, que l'homosexualité n'est pas un vice et que, par conséquent, les homosexuels — inoffensifs et gentils — doivent être acceptés dans la société. Dans son intervention, le professeur Klotz n'a-t-il pas avoué s'être penché avec humanité sur le sort d'un homosexuel honteux auquel il a prescrit sans hésiter des anti-hormones. De même, au cours des « tables rondes », on a dressé bien des paravents pour abriter les homosexuels « objets d'opprobre ».

Tout en reconnaissant que les esprits ont évolué — *« aujourd'hui, nous ne sommes plus dans un ghetto »*, affirmait-il avec lyrisme, M. André Baudry, directeur du mouvement, devait ajouter que *« la persécution est encore à nos portes »*. Cette situation d'assiégés ressentie par de nombreux participants incite plutôt les homophiles à rechercher des mesures de protection et à garantir leur tranquillité. *« Vous ne pouvez pas savoir à quel point, dans les petites villes de province, certains homosexuels vivent mal leur condition. Ils tentent de se suicider, ils sont pris de désespoir,* rapporte l'animateur de la « table ronde » : « L'homophile sous le regard des autres homophiles ». *Le poids des interdits pèse encore et, si nous savons que l'homosexualité n'a pas de fondement scientifique, dans la vie de tous les jours, il est bien difficile de ne pas se sentir autre quand on porte sur vous un regard différent. »*

Aussi, tout en souhaitant rejeter le ghetto, les homophiles, *« libellules perdues »*, comme les définit M. Baudry, sont contraints à se regrouper entre eux et à élaborer un système de défense qui ne fait le plus souvent que creuser l'écart. *« Nous demandons que les homosexuels soient comptés au nombre des personnes concernées par la loi antiraciste du 1er juillet 1972 »*, explique un avocat. Mais la reconnaissance juridique ne confirmera-t-elle pas une réalité homosexuelle que d'autres, à la tribune, se sont efforcés de nier.

Au moyen de deux interventions complémentaires, MM. Michel Foucault et Paul Veyne, professeurs au Collège de France, ont exposé des conceptions plus radicales. M. Veyne, professeur d'histoire romaine, a démontré que la notion de sexualité au cours des siècles était aussi mouvante que la géographie politique, que les frontières des Etats. La classification des sexes n'avait pas de réalité dans le monde antique. L'opposition du féminin et du masculin n'avait aucun sens dans l'échange sexuel qui se déterminait selon d'autres critères : l'actif et le passif. Le citoyen qui participait à la vie de la cité ne pouvait être qu'actif. Les enfants — non encore citoyens, — les femmes et les esclaves étaient passifs. « Sabrer », pour reprendre l'expression de M. Veyne, était admis ; « être sabré » : l'abomination des abominations.

« Plaisir sans passeport »

Cette condamnation de la passivité avait des raisons politiques, car le passif c'était le « mou ». Aussi, la réprobation sociale portait-elle avant tout sur les hommes qui se livraient au cunnilingus et sur les lesbiennes, mais à un moindre degré, les femmes n'ayant aucune importance. Cette classification, explique le professeur au Collège de France, a disparu peu à peu avec les stoïciens, qui ont établi des systèmes normatifs — notamment celui de la famille — et prononcé des exclusives. L'appareil d'Etat, aux deuxième et troisième siècles, s'est mis à institutionnaliser la vie sexuelle. S'inspirant à son tour des philosophies réglementaires, il a jeté des interdits sur certains aspects de la sexualité.

De son côté, M. Michel Foucault a démontré au moyen du fil conducteur que représente dans l'histoire le personnage de l'hermaphrodite, comment on est passé d'une acceptation d'une bisexualité à la recherche de la vraie sexualité de l'hermaphrodite, l'autre sexe caché de ce dernier symbolisant le faux, le mensonge, celui dont on use à des fins inavouables de débauche. *« Les médecins et les juristes en donnant ainsi au dix-huitième siècle une identité sexuelle,* explique M. Foucault, *ont créé les conditions de la situation actuelle, encore apparentes en psychanalyse. Dans le système du droit il n'y a pas de définition du sexe, il n'y a donc aucune raison pour que joue encore la référence à une identité sexuelle. » « Le plaisir,* a conclu le philosophe, *est sans passeport. »*

Mais si l'homosexualité n'existe pas, le « regard de l'autre » se vide soudain, ses paroles sont creuses, le mépris et l'injure ne mordent plus, le roi « macho » est nu : il n'est vraiment pas beau garçon.

CHRISTIAN COLOMBANI.

LES AVOCATS DE PARIS ET LA PROCÉDURE DE FLAGRANT DÉLIT

Le conseil de l'ordre de avocats à la cour de Paris, examinant la procédure de flagrants délits et les études en droit pénal comparé qui ont eu lieu à ce propos, a confirmé la nécessité d'une réforme législative pour que : 1) *« Les personnes déférées comparaissent devant un juge du fond, qui, sur la demande du parquet, et en présence d'un avocat, décidera s'il y a lieu d'ouvrir une information, de renvoyer devant le tribunal des flagrants délits ou de fixer un « rendez-vous judiciaire » ;* 2) *Le tribunal correctionnel puisse ordonner l'ouverture d'une information confiée à un juge d'instruction ;* 3) *Soient clairement définis les critères du renvoi d'une affaire devant la juridiction des flagrants délits, dans le cas où cette procédure serait maintenue. »*

JUSTICE

Un homme d'affaires et deux inspecteurs des impôts en correctionnelle

Les cassettes de M. Laredo

Au rythme de deux audiences par semaine, le procès de M. Laredo, accusé d'avoir détourné puis exporté en Suisse quelque 24 millions de francs, se poursuit devant la onzième chambre du tribunal correctionnel de Paris. Vendredi 25 mai, le président, M. Louis Gondre, et ses deux assesseurs, Mme Marguerite Fouret et M. Henri Malergue, ont refermé le dossier de la collusion qui vaut à deux inspecteurs centraux des impôts, MM. Jean-Dominique Paoli et Charles Colombani, de faire à leur grand dam, et en l'absence du principal accusé, figure de vedettes (le Monde *du 19 mai*).

Un fidèle, ce M. Laredo, qui, entre 1969 et 1976, s'est toujours arrangé pour élire domicile dans l'un des secteurs contrôlés par les deux inspecteurs, changeant d'adresse chaque fois que ceux-ci recevaient une nouvelle affectation. Un fidèle et un malin qui enregistrait à leur insu les propos compromettants de ses interlocuteurs, afin de mieux les « tenir », et qui aurait continué longtemps ses acrobaties financières et fiscales s'il ne s'était fait voler à son tour les précieuses cassettes avant d'être dénoncé. On ne peut pas penser à tout.

MM. Paoli et Colombani se sont peut-être fait piéger par ce Machiavel de la finance, mais ils savent aussi se montrer coriaces. Pas un mot, pas un chiffre, pas une démonstration du président qui ne soit contesté, rectifié, précisé par eux. Il ne devait pas faire bon tomber entre leurs mains lorsqu'ils officiaient dans le treizième arrondissement ou à Arcueil.

Faute de pouvoir établir que M. Paoli a reçu des pots-de-vin, l'administration fiscale s'est penchée sur son train de vie de 1972 à 1977 et ne peut expliquer la provenance de 432 467,43 F. Lui, si, au centime près, ou presque. D'abord sceptique, puis intrigué, le président, les lunettes sur le nez, se penche sur les tableaux de chiffres que lui présente Me Christine Coste-Floret. Un assesseur fait des calculs. On remonte deux années en arrière, puis trois. *« C'est une véritable expertise qu'il faudrait faire »*, s'exclame M. Gondre. Justement, celle-ci a été refusée par le juge d'instruction en dépit des anomalies que paraît receler le rapport fiscal. En quelques minutes, les ressources mystérieuses de l'inspecteur des impôts fondent comme neige au soleil. Les magistrats paraissent ébranlés.

La partie se révèle moins facile lorsqu'on écoute l'enregistrement d'une conversation que l'inculpé est accusé d'avoir eue avec M. Laredo. On y entend très distinctement l'homme d'affaires dire : *« Mon dossier est nickel, tu m'as rendu nickel »*, puis demander des conseils à M. Paoli sur la manière d'acheter le silence d'autres inspecteurs des impôts.

Le prévenu, qui a d'abord reconnu que la cassette avait été enregistrée à son insu, affirme maintenant qu'elle a été fabriquée de toutes pièces. Avec logique, M. Don Joseph Graziani, premier substitut, fait observer que s'il s'agissait d'un faux M. Laredo se serait arrangé pour ne pas y faire figurer des propos le compromettant lui-même.

Pour M. Paoli, M. Graziani demande au moins quatre ans d'emprisonnement. Pour M. Colombani, qui a paru expliquer plus difficilement l'origine de ses ressources, au moins trois ans. Et pour M. Laredo, pas moins de six ans. Le jugement pour cette affaire de corruption sera rendu le 22 juin, mais les deux hommes comparaîtront à nouveau le 1er juin pour complicité d'exportation de capitaux. D'ici là, le tribunal examinera les détournements de fonds pour lesquels sont inculpées, outre M. Laredo, douze autres personnes.

BERTRAND LE GENDRE.

ÉDUCATION

DEVANT LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION LAGARDE

M. Jacques Pelletier se déclare favorable à l'apprentissage d'une langue étrangère dès l'école primaire

De notre envoyée spéciale

Dijon. — *« Je crois que la solution serait de commencer l'apprentissage des langues à l'école primaire »*, a déclaré, vendredi 25 mai, M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat à l'éducation, devant les représentants de l'Union fédérale des associations de parents d'élèves des établissements français à l'étranger, réunis à Dijon à l'occasion du congrès de la Fédération Lagarde. *« Je pense,* a ajouté M. Pelletier, *que nous allons pouvoir profiter de la réforme des écoles normales, qui va commencer le 15 septembre, pour prêter plus d'attention à la formation des instituteurs en ce qui concerne les langues, afin qu'à terme ils puissent commencer à enseigner les langues aux cours moyens première et deuxième années. »* Le secrétaire d'Etat a rappelé, d'autre part, que des expériences de renforcement de la première langue, en sixième, et de la seconde langue, en classe de seconde, commenceraient dès la rentrée prochaine, à raison d'un collège par académie.

M. Antoine Lagarde, président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, a insisté pour que la concertation sur la réforme des langues vivantes précède l'expérimentation, et a attiré l'attention de M. Pelletier sur les limites de la formation des instituteurs à l'enseignement des langues à l'école élémentaire. Tout en se déclarant favorable à cette idée, il a précisé, en effet, que la nouvelle formation *« ne toucherait, chaque année, que 1 % à 2 % des maîtres. On peut donc attendre très longtemps »*.

CATHERINE ARDITTI.

[Les déclarations de M. Jacques Pelletier, même s'il faut n'y voir que « simples suggestions », témoignent d'un indéniable pluralisme pédagogique à la tête du ministère de l'éducation. Mardi 15 mai, M. Christian Beullac, accompagné de son secrétaire d'Etat, avait précisé devant les députés de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales que l'enseignement d'une langue étrangère dès l'école primaire « risquait de se traduire par l'absence totale de maîtrise d'une langue, y compris sa propre langue maternelle ». Querelles d'écoles ou paroles... verbales ? Un début de réponse a déjà été apporté : cent vingt-sept postes de professeurs de langues vivantes dans les écoles normales, soit la totalité à quelques unités près, sont purement et simplement supprimés à dater de la rentrée prochaine. Cela, au moins, c'est sûr... — C. V.]

● *Deux collèges occupés :* des parents d'élèves et des enseignants occupent, depuis vendredi 25 mai, les locaux administratifs du collège Karl-Marx et du collège du Centre à Villejuif (Val-de-Marne). Ils protestent contre la fermeture de trois classes dans le premier établissement, deux dans le second, et contre les mauvaises conditions d'enseignement : augmentation des effectifs par classe, vétusté des locaux.

DÉFENSE

Après des manifestations des ouvriers de l'arsenal de Cherbourg

Le lancement du sous-marin « la Provence » est reporté

De notre correspondant

Cherbourg. — De violents affrontements ont eu lieu vendredi 25 mai à proximité de l'arsenal de Cherbourg où environ deux mille manifestants se sont groupés pour protester contre la décision des autorités militaires de maintenir le lancement du sous-marin *la Provence* et de *« mettre en demeure »* les personnels nécessaires au bon déroulement des opérations. La mise en demeure équivaut à une réquisition.

Profitant de la volonté du préfet maritime d'assurer la liberté du travail et le libre accès de l'arsenal, le « noyau dur » des ouvriers grévistes s'est, en effet, rendu normalement dans l'établissement, à l'ouverture des portes ; mais très vite, l'effervescence a gagné les ateliers et les abords de la cale de lancement gardée par deux escadrons de gendarmes mobiles amenés dans la nuit.

En fin de matinée, un cortège s'est formé pour gagner la préfecture maritime. Les premiers incidents ont éclaté peu après, lorsque les personnels nécessaires aux opérations — environ deux cents personnes travaillant par équipe — sont arrivés pour prendre leur service. *« Mis en demeure »*, ces personnels ont refusé de se rendre dans les cales *« sous la contrainte »*. De leur côté, les grévistes ont démonté la tribune couverte, mise en place dans la perspective de lancement public ; ses éléments ont été jetés dans le port et incendiés ; la ligne de tins, de la forme d'accueil de *la Provence*, a été déplacée et les gendarmes mobiles (environ cinq cents) ont fait évacuer les personnels et dispersé les piquets de grève. Un certain nombre de personnes étrangères à l'arsenal ont participé à ces affrontements qui ont continué jusqu'à la tombée de la nuit, faisant quelques blessés légers de part et d'autre.

Les travaux n'ayant pu reprendre à temps dans les cales, les autorités militaires ont décidé de reporter à une date ultérieure le lancement de *la Provence*, qui devra probablement attendre la prochaine grande marée de juin pour quitter sa cale de construction. — R. M.

[« La Provence » est le prototype d'une série de cinq sous-marins nucléaires d'attaque. Il s'agit d'un bâtiment de 2 670 tonnes en plongée, dont la propulsion turbo-électrique est actionnée par une chaufferie nucléaire. Un équipage de soixante-six hommes met en œuvre quatorze torpilles pour l'attaque des navires de surface et sous-marins adverses.]

NOMINATIONS MILITAIRES

Sur proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le conseil des ministres du vendredi 25 mai a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● SERVICE DE SANTÉ. — Sont promus au rang et aux prérogatives de général de brigade avec appellation de médecin général, le médecin-chef des services de classe normale Jean-Marie Dornoy et le médecin-chef des services de classe normale Arnaud de Jaureguiberry, nommé directeur du service de santé Antilles-Guyane.

Sont nommés : médecin-chef de l'hôpital d'instruction Desgenettes à Lyon, le médecin général Jean-Michel Fourré ; directeur adjoint du service de santé de la 5e région militaire (Lyon), le médecin général Charles Ehrhart ; directeur du service de santé de la force aérienne tactique et de la 1re région aérienne (Metz), le médecin général François Sclear ; chef des services pharmaceutiques et chimiques de la 1re région militaire (Paris), le pharmacien chimiste général Roland Paquet.

● CONTROLE GENERAL DES ARMEES. — Sont promus contrôleur général des armées, les contrôleurs des armées Maurice Comte et Alain Voelckel.

● ARMEMENT. — Est nommé inspecteur de l'armement, l'ingénieur général de première classe Maurice Natta.

RELIGION

Après dix ans de mise au point

L'enseignement supérieur catholique est doté d'une nouvelle constitution apostolique

De notre correspondant

Cité du Vatican. — Jean-Paul II a publié, le vendredi 25 mai, une constitution apostolique intitulée *Sapientia Christiana* (sagesse chrétienne). Elle concerne les université et facultés ecclésiastiques, c'est-à-dire les cent vingt-cinq établissements de divers pays qui *« s'occupent particulièrement de la révélation chrétienne et des disciplines connexes »*. Ces normes remplacent une précédente législation, promulguée en 1931 par Pie XI (*Deus scientiarum Dominus*), mais qui n'était pratiquement plus en vigueur, des dispositions provisoires ayant été prises en 1968 après le concile Vatican II.

Rarement texte pontifical aura demandé une si longue élaboration. On y travaille, en effet, depuis plus de dix ans. Paul VI en avait aprouvé une version définitive, qui devait être publiée le 15 août 1978. Sa mort, puis celle de son successeur, ont retardé la publication, d'autant que Jean-Paul II, très intéressé par les études théologiques, a tenu ensuite à « revoir attentivement » le texte, avant d'y apposer sa signature.

Une réforme de la législation de 1931 ait rendue nécessaire par toutes sortes de changements intervenus dans l'Eglise et dans la société. Il était impossible d'ignorer les progrès scientifiques, les évolutions pédagogiques et l'intérêt des laïcs pour la théologie. Le Saint-Siège voulait établir des normes universelles et définitives. Mais il devait tenir compte de la diversité des situations locales et des mutations continues, car *« le temps court »*, comme l'écrit Jean-Paul II. La constitution se montre donc ferme sur les principes, mais assez souple dans leur application. Chaque établissement devra s'en inspirer pour élaborer ses propres statuts et les soumettre avant le 1er janvier 1981 à la congrégation pour l'éducation catholique. Ces statuts seront approuvés *ad experimentum* pendant trois ans.

Présentant ce texte à la presse, le cardinal Gabriel-Marie Garrone, préfet de la congrégation, en a souligné les trois idées-clés :

1) La coresponsabilité, c'est-à-dire une participation des enseignants, des étudiants et des personnels auxiliaires au fonctionnement des établissements dans un esprit *« d'attention et de respect pour la personne »* ;

2) L'insertion des universités et facultés dans la société et dans l'Eglise ;

3) La promotion scientifique, qui se traduira par une grande exigence dans les niveaux académiques des professeurs et des étudiants.

« Ces nouveautés relatives, souligne le cardinal Garrone, *ne pouvaient être justement considérées que dans la ligne d'une fidélité plus radicale que jamais aux fins et à la nature profonde des sciences théologiques. »* En d'autres termes, la liberté de recherche implique une plus grande fidélité à l'enseignement de l'Eglise. *« Elle s'appuie nécessairement,* dit la constitution, *sur la ferme adhésion à la parole de Dieu et sur une attitude de respect envers le magistère de l'Eglise. »*

ROBERT SOLÉ.

FAITS ET JUGEMENTS

Le meurtre de deux fillettes près de Lyon.

Les policiers chargés de l'enquête sur le meurtre de deux fillettes, Sylvie Chevillard, sept ans, et Danira Della Giustina, treize ans, domiciliées à Décines, dans la banlieue de Lyon, et dont les corps mutilés ont été découverts, jeudi soir 24 mai, dans le cimetière de cette ville, ne disposent que de peu d'éléments (*nos dernières éditions*).

Les enquêteurs sont cependant en possession de l'enregistrement sur bande magnétique de deux coups de téléphone anonymes adressés aux pompiers jeudi soir vers 21 h 30, à l'heure approximative où les fillettes ont été tuées. Ces deux appels se sont succédé à dix-neuf minutes d'intervalle. Le premier émanait d'un homme et annonçait que *« deux fillettes étaient en danger derrière le cimetière »*. Le second a été donné par une femme qui a confirmé les dires de l'homme.

L'autopsie a permis d'établir qu'il n'y avait pas eu de violences sexuelles. Les deux fillettes, dont les corps étaient distants de quelques mètres, avaient le crâne fracassé et le visage défiguré à coups de bâton.

● *Interpellation en Corse.* — Un jeune Corse, M. Michel Pani, animateur à la Maison des jeunes et de la culture de Bastia, a été interpellé, le jeudi 24 mai, par les policiers du S.R.J.P. d'Aaccio, qui enquêtent sur les activités du Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.). Il a été transféré à Paris par avion pour être présenté à la cour de sûreté de l'Etat en même temps que les six autres personnes arrêtées depuis le début de la semain à Porto-Vecchio et à Bastia.

L'État condamné à indemniser un promoteur.

Le tribunal administratif de Rennes a condamné l'Etat à verser une indemnité de 1 009 972 F à deux sociétés rennaises de promotion immobilière, la Société pour l'urbanisation de la baie de la Forêt (URBA-Forêt) et la Société régionale de promotion immobilière (S.R.P.I.), en raison du préjudice qu'elles ont subi par suite de l'annulation, le 21 juin 1974, des permis de construire qui leur avaient été délivrés le 9 novembre 1973.

L'opération portait sur l'aménagement d'un complexe hôtelier et touristique (neuf cents logements et un port de plaisance pour sept cents bateaux) dans la baie de la Forêt-Fouesnant (Finistère-Sud). Le 13 octobre 1976, le même tribunal avait déjà retenu la responsabilité de l'Etat, et accordé une indemnité de 50 000 F à URBA-Forêt et 20 000 F à la S.R.P.I., *(en compensation de la perte d'une chance sérieuse de faire des bénéfices au titre de l'opération abandonnée »*, décision annulée par le Conseil d'Etat le 24 mars 1978. — (*Corresp.*)

MÉDECINE

● *Mme Simone Veil,* ministre de la santé et de la famille, assure n'avoir pas été informée par l'Assistance publique de la situation de la maternité Baudelocque, à Paris, où trente cas d'entérocolite ont été constatés. *« Dans cette affaire,* a déclaré Mme Veil, vendredi 25 mai, à TF 1, *ce qui m'a étonné, c'est de l'apprendre par un journaliste. (...) L'administration de l'Assistance publique aurait dû rendre compte au ministère afin que nous puissions apprécier les mesures qu'il y avait à prendre. »* Le ministre a déploré la *« surpopulation de certaines cliniques »* et invité à *« une meilleure répartition des accouchements en région parisienne »*.

SCIENCES

● *Le nouveau réacteur de la centrale nucléaire de Philippsburg* (non loin de Karlsruhe), qui était entré en fonctionnement au début du mois de mars, devra être arrêté pendant quatorze mois, dès le début de l'année prochaine ; toutes les conduites d'eau doivent être remplacées.

Cet arrêt provoquera des pertes de l'ordre de 200 millions de marks (environ 460 millions de francs). — (*A.F.P.*)

● *L'avenir solaire des Pyrénées-Orientales.* — Malgré l'abandon du projet de centrale Thémis, la *« vocation solaire »* du département *« n'est nullement remise en cause et sera maintenue »*, a-t-on précisé vendredi 25 mai au ministère de l'industrie. Les caractéristiques du programme solaire réservé à cette région sont actuellement examinées sous l'angle de *« l'intérêt scientifique, technique et industriel des différents projets envisageables »*. La réalisation d'une centrale solaire semblable au projet Thémis, mais *« plus industrielle et donc nettement moins chère »*, est proposée au gouvernement par le Commissariat à l'énergie solaire (COMES). Celui-ci envisage un *« véritable redéploiement du programme thermodynamique français »*. Comprenant une centrale de moyenne puissance, des études et démonstrations sur le froid solaire, et des recherches sur les systèmes avancés, ce nouveau programme serait *« plus équilibré et plus efficace »*.

Le Monde

culture

Expositions

Dites-le avec des fleurs

Les sentiers (fleuris) de la création : ainsi pourrait s'appeler l'ensemble d'œuvres serpentant autour d'une œuvre, que l'« activité dérisoire » — comme Samuel BURI qualifie, non sans quelque secrète ironie, son propre cheminement dont il ne brûle ici aucune étape — du peintre livre enfin dans tout son éclat. Un arbre émergeant d'une trame serrée de feuilles et de fleurs (1). Avant de s'y attaquer, à l'arbre, à cette toile de 2 mètres sur 2, Buri en livre les éléments, puisés un peu partout dans la nature, qu'il a traités comme on fleurissait autrefois les papiers peints dont les motifs indéfiniment répétés ont hanté notre enfance jusqu'à l'obsession. Voici des feuilles de marronniers, des coucous, tout ce que l'exubérance champêtre fournit d'ordinaire aux touchants fabricants de chromos. Un tel travail, à la fois préparatoire et déjà abouti, s'est exercé sur plusieurs plans, pour ainsi dire, par découpages et collages des aquarelles.

Buri *prend ses distances* avant de sonner le rassemblement final, concentrique, de tant de couleurs éparpillées, d'un océan de verdure semé de taches écarlates, graduellement intégrées au tableau. Ainsi est-il passé, cet alchimiste, du naturel à l'artificiel, pour revenir, en fin de course, par une extraordinaire retournement de la situation, à une réalité réinventée, plus vraie que nature. Il aurait mauvaise grâce à nier sa sensibilité à son décor de vie, il l'avoue, mais il se défend d'être dupe.

∴

Le cadre participe aussi à cette recréation (Buri s'en est chargé), comme chez LOUTTRE (mais alors le cadre, ou souvent les cadres, sont peints sur la toile), qui, sans complexité ni complexes, ne s'encombre pas, lui, d'interversions pour nous rassasier d'images, et son tendre humour se lit à l'œil nu (2). Ses « coulheures » coulent de source. Fondues, magiques, elles habillent et auréolent d'une certaine manière les objets miniaturisés, peints avec une fraîcheur qu'il ne faut pas prendre pour de la naïveté, transférés en de sclimats insolites, où les « merveilleux nuages » tiennent le rôle principal, le bien beau rôle. C'est en effet l'environnement qui est mis en valeur par les fleurs, les arbres, les maisons lilliputiennes, ce sont les grandes surfaces, où apparemment rien ne se passe, qui créent l'univers gentiment surréel et fondamentalement pictural de Louttre.

∴

En dépit des matériaux « inhumains » qui les composent, il n'y a aucune provocation chez les sculptures métalliques de ROSETTE BIR (3). Récupérés dans l'arsenal industriel, soudés, polis, assemblés de mille manières grâce à une inépuisable fertilité inventive, boulons, tubes, disques d'acier, pièces de précision mises au rebut... Tout ces éléments déjà usinés se voient confier de nouvelles fonctions dans le domaine de l'esthétique, pour le seul plaisir de l'œil, ou de la main qui les caresse. Il arrive à Bir de compléter ces (multi) formes avec des boules d'Altuglas, au sein desquelles peuvent apparaître, agrandies, des merveilles minérales. Il lui arrive d'autre part de ne pas craindre d'associer la beauté pure à des fins utilitaires : table, chenets... Elle a raison. Comme son cadran solaire de Tremblay-les-Gonesse, tout devrait être œuvre d'art.

∴

Hyperréaliste, SVENDSEN ? Pour avoir copié des morceaux de réalité, la roue avant d'une bicyclette verte, le rebord d'un trottoir, une bouteille de Heinz ketchup, l'étal d'une boucherie, un tuyau de descente, des nourritures tout ce qu'il y a de terrestres, ce jeune peintre danois risque de se voir accoler cette étiquette. Penchez-vous sur ces pseudo-natures mortes. L'illusion est rendue par un savant pointillisme grumeleux. Mais ce qu'il n'y a pas d'illusoire, c'est l'homme, l'homme toujours invisible et partout présent, d'une présence impossible à éliminer, au travers des humbles témoins de sa vie quotidienne (4).

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Le Dessin, 27, rue Guénégaud.
(2) Galerie Fabien Boulakia, 20, rue Bonaparte.
(3) Monte-Carlo Soft Art, 97, rue Beaubourg.
(4) Galerie Liliane François, 15, rue de Seine.

LE NOTARIAT : histoire - art - actualité

Il y a les Bretons qui s'en réfèrent à saint Yves, le bon évêque du Trégor, saint Yves entre le riche et le pauvre défendant d'abord le petit. Il y a les Méridionaux qui s'en remettent plutôt à saint Lazare : *une question de résurrection (la mort et la vie ça les connaît)*, mais certains autres tabellions (féministes) préfèrent invoquer sainte Catherine. A croire que les notaires n'auraient su à quel saint se vouer. Ce ne sont là que des... particularismes, tout au plus régionaux, est-il expliqué à l'entrée de l'intéressante exposition organisée par la chambre interdépartementale des notaires de Paris. Le patron officiel des notaires est, en fait, saint Nicolas, évêque de Myre au quatrième siècle, dont l'intercession auprès de l'empereur sauva de la mort trois officiers que la légende transforma plus tard en enfants.

Cette précision acquise, le visiteur apprendra pourquoi, au dix-septième siècle, la « profession », ou plutôt la corporation, choisit pour emblème le gnomon, perfection édulcorée du cadran solaire. Qu'il soit sphérique, octogonal, cubique ou polyédrique, le gnomon est symbole : « *De même que le soleil donne vie à tout, le notaire donne vie à tout contrat.* » Il fallait le savoir. Comme il fallait savoir que l'usage des jetons remonte à 1616 quand, le prix des chandelles dont on les gratifiait jusqu'alors ayant diminué, il fallut, pour inciter les notaires à faire acte de présence aux assemblées, les récompenser par ces petites médailles.

Le rassemblement des objets montrés jusqu'au 29 mai sur les lieux mêmes du vieux Châtelet — où les notaires ont leur « hôtel » depuis Saint Louis — vaut la visite. De belles pièces de collection ont été prêtées, les Archives nationales, la Caisse des dépôts, ont accordé leur concours.

A côté des tableaux et de gravures parfois drolatiques, on trouvera quantité de manuscrits à regarder de près : ainsi le testament de Victor Hugo ou celui d'Hector Berlioz, les contrats de mariage de Molière, de Mme de La Fayette et de Mme de Sévigné, tel acte enregistré par Ronsard commandant son carrosse, ou tel autre parchemin consignant la vente des neiges de la sierra Nevada, des neiges seulement, pas du sol..., etc.

De rares incunables ont été sortis des réserves, le musée Carnavalet a confié un costume. De précieuses serviettes repoussées, des écritoires portatives, voisinent avec les fameuses chandelles inventées pour les ventes. Dans la dernière salle, un terminal d'ordinateur : les notaires, témoins qui savent changer, demeurent les « alliés de la vie quotidienne » (montage audiovisuel à l'appui). On vous distribuera des brochures.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ 12, avenue Victoria, place du Châtelet, jusqu'au 29 mai.

Trésors des abbayes normandes

(Suite de la première page.)

Il se sont donc mis à près de quatre-vingts chercheurs, de Normandie, du Louvre, d'outre-Manche et d'ailleurs, pour produire une exposition qui montre beaucoup d'objets avec un remarquable souci de précision, pour esquiver finalement son objet. Sans doute, puisque c'est l'année ou jamais, pourra-t-on aller voir sur place les ensembles encore debouts ,les vestiges ou les ruines de toutes ces abbayes qui ont meublé le sol normand. Mais on aurait aimé que les trésors proposés ne soient pas statufiés dans une pareille décence muséale et sous les seuls drapés de l'érudition. Quelques photos et des explications moins laconiques que d'humbles étiquettes auraient été les bienvenues : si l'image du Mont-Saint-Michel, du Bec-Hellouin de Saint-Ouen à Rouen, et de quelques autres nous est devenue familière, les gravures en fin de parcours ne donnent guère qu'une teinte romantique de ce que sont ou furent les autres abbayes.

Pas de photographies, pas de dessins, donc pas d'architecture, pas lieu. Après cela, es sdacnyzeo— de lieu. Après cela, essayez donc d'expliquer ce qu'est une abbaye par rapport à une église ou une cathédrale ordinaire ; et, de surcroit, une abbaye normande. Pour s'y retrouver, le seul recours est l'impressionnant catalogue (544 p., pleines d'illustrations judicieusement choisies). Ou, sinon, pour ne pas se perdre, il faut butiner d'œuvre en objet, de charte en sceau, de pavement en crosse d'abbé, de chapiteau en vierge d'ivoire, chacun selon sa passion.

∴

Paradoxalement, les seules références à l'architecture, ou plutôt à la construction, sont empruntées aux périodes qui ont laissé le moins de traces, celles qui, au septième au dixième siècle, précèdent ou subissent les Vikings. Mais la pièce maîtresse est déjà, dans ce départ austèrement archéologique de l'exposition, un élément « mobilier » : l'autel de Ham (679 après J.-C.), dont l'épigraphie fait un précieux outil pour les historiens de la Normandie.

Après les temps troublés de l'invasion viking — peu manifestes ici, et pour cause, — arrive la grande période des abbayes normandes, qui commence au XI[e] siècle et se confirme au XII[e] siècle et au XIII[e] siècle. C'est là, et peut-être aurait-on dû en rester là, qu'a porté l'essentiel des efforts des organisateurs et des chercheurs. Deux directions complémentaires ont été suivies : l'une sur les pratiques artistiques, l'autre plus strictement liée à l'histoire.

De l'art, ou de l'ornementation, on retient des constantes et une évolution qui, ainsi que le soulignent à maintes reprises les auteurs du catalogue, débordent largement le cadre des abbayes. C'est dire que ces constantes et cette évolution ne sont pas spécifiques, qu'elles sont celles de tout l'art et de l'architecture normands. Au XI[e] siècle, les formes et les décors, encore relativement riches, essaiment en Angleterre, en Sicile et en Italie du Sud avant de connaître, dans les dernières années et au siècle suivant, une forte simplification, une stylisation qui put aller jusqu'au géométrique le plus rigoureux.

A la fin du XII[e] siècle, l'Angleterre semble renvoyer, comme par ricochet, un premier apport de formes nouvelles, un peu plus complexes, auxquelles succèdent bientôt l'influence de Chartres, de Paris, ou de Beauvais, — c'est-à-dire un retour à la figure vivante. Le XIII[e] siècle voit enfin l'avènement d'un gothique qui reste ancré, malgré d'importantes reconstructions, dans la période romane. Sensible dans l'architecture, cette évolution est perceptible dans une partie des pièces exposées : dans la sculpture — et, notamment, celle des chapiteaux dont on voit de très beaux exemples — mais aussi dans l'enluminure des manuscrits. L'art passe la main à l'histoire politique et quotidienne des abbayes normandes.

∴

Cette partie de l'exposition, qui part du XI[e] siècle et se prolonge jusqu'au XVI[e], présente, prises dans un vaste flot d'érudition, quelques pièces assez impressionnantes. Parmi les chartes et archives, la charte de Charles le Simple (918), celle de la fondation de Saint-Désir de Lisieux par Guillaume le Conquérant, le cartulaire du Mont-Sai .t-Michel, et presque tous les manuscrits, souvent exceptionnels, tant par leurs peintures que par leur intérêt historique. Parmi les sculptures, l'œuvre la plus marquante est sans doute la vierge à l'enfant de Notre-Dame de Caillouville (vers 1300), et l'or trouve son compte avec la châsse de saint Taurin (XIII[e] siècle). Un important travail enfin a été fait sur les crosses et, surtout, sur les pavés de céramique médiévaux.

Quel que soit son charme anecdotique ou esthétique, la suite de l'exposition, qui conduit jusqu'au XIX[e] siècle, est d'un intérêt moindre. Passé la « Convention de saint Augustin » (tapisserie exécutée en 1645), passé le « Portrait de Dom Louis Baudouin du Basset », p. Jean Restout, on secroirait davantage chez un antiquaire de haute qualité que dans le fil de cette exposition « à thème », magistralement close par quelques souvenirs scolaires de Thérèse Martin, la future sainte Thérèse de Lisieux.

FREDERIC EDELMANN.

★ Rouen, Musée des antiquités, 198, rue Beauvoisine ; jusqu'au 22 juillet. Caen, château de Caen, du 11 août au 28 octobre.

Jazz

Chanteuses noires

La tradition des grandes chanteuses noires est une des formes les plus populaires et les plus vivantes du jazz. Avec Evelyn Blakey (à la chapelle des Lombards) et La Velle (au Théâtre Campagne-Première), le genre se perpétue, mais le style se renouvelle.

La virtuosité vocale, le phrasé souple, la pureté d'Ella Fitzgerald ou de Sarah Vaughan ont fait place à l'énergie, aux fureurs et aux cris, à la sauvagerie. Les unes charmaient, caressaient, ensorcelaient. Les autres bousculent, provoquent, prennent à bras le corps la musique et le public. Il est vrai que, entre-temps, il y a eu, parmi d'autres, Ray Charles, sa rudesse sans apprêts, sa violence.

De son père, le batteur Art Blakey, fondateur des Jazz Messengers, Evelyn Blakey, que l'on entend à Paris pour la première fois, a la puissance et la vitalité. Elle en a aussi l'humour. Elle chante le blues, la romance, et aussi — hérédité oblige — la « soul music ». Elle passe de la joie à la tristesse, de la tendresse à la dérision, dans un mouvement qui emporte tout. Excellemment accompagnée par une formation de quatre femmes, dont une pianiste remarquable, Bertha Hope, et une « batteuse » très sûre, Paula Hampton, elle éveille, de sa voix bien timbrée, des forces primitives. Evelyn Blakey est encore à la recherche de sa voie propre et, si le « business » ne s'en mêle pas, elle la trouvera : sa personnalité est déjà fort affirmée.

La Velle continue, elle aussi, d'explorer les mille chemins de la musique. Depuis qu'on l'a découverte au Sheraton, il y a près de deux ans, on a appris à connaître cette chanteuse et pianiste au tempérament si riche, qui arrache d'elle-même des accents déchirants et généreux. A la chapelle des Lombards, au début de l'année, elle jouait en trio (*le Monde* daté 21-22 janvier). A Campagne-Première, un trompettiste-flûtiste et un percussionniste (ils s'appellent Longinau Parsons et Sydney Thiom) se sont joints au groupe (Sylvain Marc à la basse et Manu Katché à la batterie). Ils apportent une rythmique plus variée, plus « africaine », et une raison supplémentaire pour La Velle de montrer l'étendue de son registre, dans une absolue liberté.

THOMAS FERENCZI.

★ Chapelle des Lombards, 22 h. 45.
★ Théâtre Campagne Première, 20 heures.

Musique

L'Ensemble vocal d'Ile-de-France dirigé par William Christie

Après le vaisseau de haut bord de la Chapelle royale (le Monde daté 29-30 avril), l'Institut de musique et de danse anciennes de l'Ile-de-France, dirigé par Philippe Beaussant, lance une fine goëlette, l'Ensemble vocal d'Ile-de-France, qui a donné ses premiers concerts publics parisiens mercredi à Saint-Julien-le-Pauvre : sept jeunes chanteurs français, qui se vouent au répertoire baroque, sous la direction d'un merveilleux pédagogue, le claveciniste américain William Christie.

Les voix sont neuves, certaines encore un peu mates, mais déjà très travaillées, et l'on est stupéfait qu'elles atteignent d'emblée à une telle qualité stylistique et expressive dans un répertoire aussi exigeant que ces madrigaux italiens du XVII[e] siècle où chaque chanteur est à découvert.

Devant l'iconostase de la délicieuse église grecque, on n'avait nullement l'impression d'un concert musicologique avec ces lignes mélodiques épousant voluptueusement le cours du langage, ses rythmes, ses sentiments, pour donner à la parole poétique une amplification admirable. Et pourtant il s'agissait pour la plupart d'œuvres inédites relevées récemment au Vatican, dans des bibliothèques privées, et en particulier chez le cardinal Barberini pour les trois pages superbes de Luigi Rossi (1598-1653) que l'on est en train de vraiment découvrir hors des dictionnaires et des encyclopédies : le malicieux Tre Donzelletze, *une* Serenata *amoureuse qui glisse de l'humour à la passion la plus profonde, et un madrigal,* Mi son fatto nemico, *terrible sermon de carême d'un baroque frénétique !*

Avec de très belles pages de Caldara et de Priuli, le Lamento della ninfa *de Monteverdi témoignait de la pureté stylistique (en même temps que de la finesse baroque qui donne à chaque mot sa courbe, son balancement, son tremblement de vie) de cet ensemble, fort joliment accompagné par un groupe d'instruments anciens.*

Il ne faudra pas manquer le concert qu'ils consacreront samedi à la musique française, avec le Cantique de Moïse *de Moulinié, et des airs de cour de Michel Lambert, dont les secrets d'interprétation s'étaient perdus jusqu'à ces derniers temps (1).*

JACQUES LONCHAMPT.

(1) A Saint-Julien-le-Pauvre, samedi 26 mai, à 21 heures.

Théâtre

« Les Larmes amères de Petra von Kant » à Amiens

Mettant en scène à la maison de la culture d'Amiens *les Larmes ameres de Petra von Kant*, pièce et film de Rainer Fassbinder, Dominique Quehec s'éloigne délibérément du modèle original, déplace les caractéristiques des personnages, les motifs de leurs comportements. La Petra de Fassbinder est quelqu'un qui se regarde, se surveille, se projette corps et âme dans une apparence autour de laquelle elle a construit un monde en harmonie, qu'elle contrôle et domine, monde de travestissements et de mensonges, royaume sous vide. Elle s'invente une passion dont l'objet est évidemment un leurre, un reflet faux qui glisse et lui échappe.

A Amiens, Petra, c'est Geneviève Page : femme « arrivée », autoritaire mais blessée. Elle habite un tombeau de miroirs, de parois transparentes, de moquettes veloutées, de soies en camaïeu, superbe décor de Yannis Kokkos hanté par une ombre noire, une secrétaire-esclave adorante, murée dans le silence — Anne Waziemsky, merveilleusement douce et énigmatique. La vie affective de Petra est une suite de désastres. A un moment où son désarroi est particulièrement aigu, arrive une jeune fille fruste et jouisseuse, Hermine Kharageuz, qu'elle adopte comme si elle voulait réussir ce qu'elle a raté pour elle-même et pour sa vraie fille : l'amour.

En définitive, ce qui se passe entre les deux femmes relève du désir maternel dans ce qu'il a de narcissique pour l'une, de pesant pour l'autre. Le passage de la jeune fille — tel celui de Terence Stamp dans *Theorema* — fait voler en éclats la prison d'artifices et de simulacres, agit en révélateur. Abandonnée, déchirée, mais enfin dépouillée de ses masques, lucide, Petra est prête à vivre.

Geneviève Page montre parfaitement l'évolution de son personnage et comment elle apprend à s'accepter vulnérable. Le spectacle est monté avec beaucoup de soin et de clarté, de mesure juste, très bien joué, un peu comme ces « boulevards intelligents », généralement anglais qui font défaut chez nous. Mais pour l'apprécier totalement, il faut se retirer de la mémoire la rage désespérée de Fassbinder.

COLETTE GODARD.

★ Amiens, Maison de la culture. Jusqu'au 31 mai.

Notes

Théâtre

« Est-ce que tu m'aimes ? »

Les cassures du couple et de la famille, l'exploration hasardeuse du vide entre les autres et soi, entre soi et soi : Ronald Laing, pionnier de l'antipsychiatrie, a écrit des poèmes, des petits sketches, des notes ironiques dirait-on, qui ramènent au beau temps du théâtre de l'absurde et de l'incommunicabilité. L'expérience avait bouleversé le langage et sa fonction, mais est entrée dans une impasse ; il est trop tôt pour essayer de l'en sortir. Elle s'est banalisée dans les cafés-théâtres parce qu'elle exige en général peu de moyens.

Il y a là quelque chose d'usé et l'impression de déjà vu, de déjà entendu, affadit l'angoisse existentielle inhérente à la question toute bête, mais éternelle : « Est-ce que tu m'aimes ? », titre du spectacle. Claudine Fievet et Christian Dilland en distillent chaque détail avec beaucoup d'intensité et de sensibilité, avec un humour précis, intimiste, laissant filtrer une inquiétude qui ne nous apprend rien. Il aurait fallu aller plus loin, jusqu'à la folie. — C. G.

★ Marie-Stuart, 20 h. 30.

Variétés

Hedi Guella au Palais des glaces

Hedi Guella est un jeune chanteur tunisien qui s'accompagne au luth arabe, l'« oud ». A l'exemple de l'Egyptien Cheikh Imam et du groupe marocain Nass El Ghiwane, il rejette l'occidentalisation affadissante qui affecte une certaine « variété » arabe commerciale, et se sert de la tradition de son peuple pour exprimer les réalités sociales contemporaines.

Avec son compatriote Hamadi Boulares, il a enregistré un disque pour le Chant du monde : cinq chansons qu'il a composées sur des textes de poètes de Tunisie, de Syrie et de Palestine.

DANIEL CAUX.

★ Samedi 26 mai, à 21 heures, et dimanche 27 mai, à 15 heures, au Palais des glaces, 37, rue du Faubourg-du-Temple, 75010 Paris.

Variétés

YVAN DAUTIN

Les spectacles d'Yvan Dautin sont chaleureux, drôles, dynamiques et vivifiants. Après le Café de la Gare, puis le Théâtre de la Ville, le voici à présent au Théâtre de la Gaîté-Montparnasse avec ses mots fous de vie, de légèreté et de tendresse qui se marient à ses propres musiques — Dautin est un grand mélodiste — ou à celles de Bernard Lubat, d'Alain Le Douarin ou de Gérard Jouannest.

On connaît bien à présent certaines chansons d'Yvan Dautin où s'exprime une forme souriante de difficulté de vivre à travers des personnages, des gens simples que l'on n'a pas tellement l'habitude de voir vivre dans les chansons : *la Portugaise, la Malmariée, Maman bouche cousue*, et aujourd'hui *les Mains dans les poches sous les yeux*, où l'on retrouve la même justesse de ton, la même sensibilité, cette façon pudique de terminer en forme de pirouette. On connaît aussi des chansons-gags où courent le jeu de mots et l'humour froid.

Dautin, qui est l'un des auteurs-compositeurs les plus fins de la nouvelle générations, a le sens du spectacle et insuffle à celui-ci des bouffées d'amitié, joue sur une large gamme qui fait alterner les chansons délicates, parfois lyriques, une fantaisie proche de Prévert *(Un pour tous, tous pourris, On lui cassait les pieds)*.

Installé rue de la Gaîté pour un mois avec la complicité de Bob Guérin et de ses acolytes musiciens, Yvan Dautin a su affiner encore son spectacle, bien ordonner son délire dans les nouvelles chansons et les monologues, imposer un rythme à la fois nerveux et flegmatique.

CLAUDE FLEOUTER.

★ Théâtre de la Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30.
★ Dernier album R.C.A. P.L. 37.288.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française : Dom Juan (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).
Chaillot, Gémier : les Deux Orphelines (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Odéon : l'Atelier (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
T. E. P. : Qui est Anna Marks ? (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30) ; Films (sam., 14 h. 30).
Petit T. E. P. : l'Evénement (sam., 20 h. 30).

Les salles municipales

Carré Silvia Monfort : Cirque Gruss à l'ancienne (sam. et dim., 15 h. et 18 h. 30).
Théâtre de la Ville : James Galway (sam., 18 h. 30) ; Ballet-Opéra de Hambourg (sam., 20 h. 30).

Les autres salles

Aire libre : Délire à deux (sam., 20 h. 45).
Antoine : le Pont japonais (sam. et dim., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Artalect : Lira (sam., 20 h. 45).
Arts-Hébertot : Mon père avait raison (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Atelier : Siegfried 78 (sam., 21 h.).
Athénée, I : Avec ou sans arbres (sam., 20 h. 30). — II : le Roi Lear (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium : Pépé (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.). — Théâtre de la Tempête : la Fille d'Occitania (sam., 20 h. 30). — Epée-de-Bois : Spectacle XII, d'après les Justes (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.). — Théâtre du Soleil : Méphisto (sam., 15 h. et 20 h. ; dim., 16 h.).
Cité internationale, Resserre : Tango (sam., 20 h. 30). — Galerie : Faust (sam., 20 h. 30).
Comédie Caumartin : Boeing-Boeing (sam., 21 h. 10 ; dim., 15 h. 10 et 21 h. 10).
Comédie des Champs-Elysées : le Tour du monde en quatre-vingts jours (sam., 16 h. et 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Daunou : Remarie-moi (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Essaïon, I : Autour de Mortin (sam., 20 h. 30) ; le Silence et puis la nuit (sam., 22 h.).
Fontaine : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie la vie qu'on vit (sam., 21 h.).
Forum des Halles : l'Enterrement du patron (sam., 20 h. 30).
Huchette : la Cantatrice chauve ; la Leçon (sam., 20 h. 30).
Il Teatrino : l'Epouse prudente (sam., 21 h.).
Lucernaire, Théâtre noir : Une heure avec Baudelaire (sam., 18 h. 30) ; Façades (sam., 20 h. 30) ; Sade, dix nouvelles (sam., 22 h. 30). — Théâtre rouge : la Voix humaine (sam., 18 h. 30) ; la Baignoire (sam., 20 h. 30) ; Etoile rouge (sam., 22 h. 15).
Madeleine : le Préféré (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Mathurins : Oui (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. 30).
Michel : Duos sur canapé (sam., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15 et 21 h. 15).
Michodière : Une case de vide (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Montparnasse : le Philanthrope (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Oblique : Yes, peut-être (sam., 20 h. 30).
Œuvre : les Aiguilleurs (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Orsay, I : Diderot à corps perdu (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30). — II : Zadig (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Palais-Royal : le Tout pour le tout (sam., 20 h. 30).
Petit Forum des Halles : Instrospection (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h. et 20 h. 30).
Plaisance : la Vie secrète de Walter Mitty (sam., 20 h. 30).
Plateau Saint-Merri : la Foire aux patrons (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Studio des Champs-Elysées : Grand' Peur et Misère du IIIe Reich (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Théâtre 18 : Christophe Colomb (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).
Théâtre d'Edgar : les Belges (sam., 20 h. 45).
Théâtre-en-Rond : Sylvie Joly (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Théâtre du Marais : Arlequin superstar (sam., 20 h. 30).
Théâtre Marie-Stuart : Est-ce que tu m'aimes (sam., 20 h. 30).
Théâtre 13 : Jacques le Fataliste (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Tristan-Bernard : l'Avocat du diable (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Variétés : la Cage aux folles (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Le 28-Rue-Dunois : la Vie en pièces (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).

La danse

Orsay : Danse-poème de l'Inde (sam., 18 h. 30).
Théâtre de la Plaine : Watercress Compagnie (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Cité internationale : Folkwang Tanz Studio d'Essen (sam., 20 h. 30).
Bouffes-du-Nord : le G. R. T. O. P. (sam., 20 h. 30).
Palais des congrès : le Ballet du Bolchoï (Isadora, Roméo et Juliette (sam., 20 h. 30).
La Forge : Double sens (sam. et dim., 18 h. 30).
Théâtre Oblique : Peter Gross Dance Company (dim., 20 h. 30).
Théâtre de la Porte-Saint-Martin : Ballet Joseph Russillo (sam., 20 h. 30).

Les concerts

Eglise Saint-Merri : P. Huelle, F. Verlé (musique de la Renaissance élisabéthaine) (sam., 21 h.) ; R. Desplat (musique baroque) (dim., 16 h.).
Conciergerie : les Ménestriers (chansons populaires de la Renaissance) (sam. et dim., 17 h. 30).
Troglodyte : B. Berstel (Haendel, Khatchaturian, Rameau, Bach, Couperin) (sam., 20 h. ; dim., 18 h. 30) ; W. Parrot, C. Zibi (Haendel, Bach, Bartok) (sam., 22 h.).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre : Ensemble instrumental français Polgar (Moulinié, Lambert, M.-A. Charpentier) (sam., 21 h.).
Lucernaire : J.-J. Barbier (Satie, Schubert, Tansmann, Granados) (sam., 21 h.).
Hôtel Saint-Aignan : Livietta e Tracollo (opéra bouffe de Pergolèse) (sam., 21 h.).
Notre-Dame de Paris : D. Roth (Roth, Reubke, Tournemire) (dim., 17 h. 30).
Centre culturel canadien : J. McDonald, J.-L. Haguenauer (Nielsen, Saint-Saëns, Freedman, Bozza, Mozart) (dim., 17 h. 30).
Eglise Saint-Louis des Invalides : E. Pelletier (Marchand, Franck, Widor, Vierne, Dupré) (dim., 18 h.).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin : E. Rollof (Buxtehude, Bach, Mozart) (dim., 16 h.).
Eglise américaine : J. Withmore, M. Dibbern, D. Smeyers (Schubert, Schumann, Wolf, Mendelssohn) (dim., 18 h.).
Eglise des Billettes : Ensemble 12, sol. P. Bride (Vivaldi, Mozart, Spohr, Debussy) (dim., 17 h.).

Jazz, pop', rock, folk

Campagne-Première : C. Chenier (sam. et dim., 20 h. et 22 h.).
Caveau de la Huchette : François Guin et Benny Vasseur Quintet (sam. et dim., 22 h.).
Chapelle des Lombards : Musique traditionnelle antillaise (sam., 20 h. 30) ; Evelyn Blakey Quintet (sam., 22 h. 30).
Gibus : The Normal Robert Rental (sam., 22 h.).
Golf Drouot : Films avec Roxy, Public Image (sam., 22 h.).
Palace : Robert Tripp Solo (sam., 20 h. 30).
Petit-Opportun : L. Fuentes, G. Locatelli, L. Trussardi (sam. et dim., 22 h.).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 26 - Dimanche 27 mai

Espace Cardin : Trio Ahmad Jamal, Quartette de Robin Rental (dim., 20 h. 30).

Les chansonniers

Caveau de la République : R. Rocca (sam. et dim., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Deux-Anes : A.-M. Carrière, C. Vebel, J. Mailhot (sam. et dim., 21 h. ; dim., 15 h. 30).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot, sam., 16 h., 18 h. et 20 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien (16 h. : Spartacus, de R. Freda ; 18 h. : la Strada, de F. Fellini ; 20 h. : le Sexe fou, de D. Risi) ; 22 h. : Tout va bien, de J.-L. Godard. — Dim., 15 h. : Intolérance, de D. W. Griffith ; 18 h. et 20 h., Hommage à John Huston (18 h. : The Barbarian and the Geisha ; 20 h. : Promenade avec l'amour et la mort) ; 22 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien : l'Avventura, de M. Antonioni.
Beaubourg, sam., 14 h. 30 : Wild Bill Hickock, de C. Smith ; 17 h. et 19 h. : Rétrospective Joris Ivens ; 21 h., Les grands muets de l'école française : Gardiens de phare, de J. Grémillon. — Dim., 15 h. : The Freshman, de F. Newmeyer ; 17 h. et 19 h. : Rétrospective Joris Ivens ; 21 h., Les grands muets de l'école française : le Voyage imaginaire, de R. Clair.

Les exclusivités

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
ASHANTI (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LES BELLES MANIERES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) H. Sp.
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
CALIFORNIA HOTEL (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Ant.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Helder, 9e (770-11-24).
CLAUDE FRANÇOIS (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99) ; Gaumont-Sud, (331-51-16) ; mer., Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE COUP DU SINGE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
ET LA TENDRESSE ? BORDEL ! (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (380-10-68) ; Capri, 2e (508-11-69).
L'ETRANGE AMOUR DE MANIA BECKER (Suéd., v.o.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
FEMME ENTRE CHIEN ET LOUP (Belg.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Marignan, 8e (359-92-82).
LES FEMMES DE TRENTE ANS (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
FLIC OU VOYOU (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Berlitz, 2e (742-60-33).
GAMIN (Col., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
GIBIER DE PASSAGE (All., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
GOLDORAK (Jap., v.f.) : Madeleine, 8e (073-56-03).
LA GRANDE ATTAQUE DU TRAIN D'OR (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
HAIR (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).
HARDCORE (A., v.o.) (**) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), mer. : Parnassien, 14e (329-83-11) ; Richelieu, 2e (233-56-70).
LES HEROINES DU MAL (Fr.) (**) : Caméo, 9e (246-66-44) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
L'HOMME EN COLERE (F.) : Cin'Ac, 2e (742-72-19).
L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Action-République, 11e (805-51-33).
L'INSPECTEUR BULLDOZER (It., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
JE TE TIENS, TU ME TIENS... PAR LA BARBICHETTE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Français, 9e (770-33-88).
J'SUIS PAS UN DUR, MAIS ÇA VIENDRA (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LA MADRIGUERA (Esp., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
MAIS OU ET DONC ORNICAR (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE MAITRE-NAGEUR (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
MELODY IN LOVE (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Images, 18e (522-37-41) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
MESSIDOR (Suis.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (*) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-City, 8e (225-45-76).
PARTITION INACHEVEE POUR PIANO MECANIQUE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
PATRICK (Austr., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-30) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04), h. sp.
LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LA PROF JOUE ET GAGNE (A., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33), à partir de jeudi ; Français, 9e (770-33-88).
QUINTET (A.) v.o. : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Haussmann, 9e (770-47-55).
REBECCA (Rééd.) (A.) (v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
RETOUR (A.) (v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), mer.
RETOUR A LA BIEN-AIMEE (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
ROCK'N ROLL (It.) (v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
SERIE NOIRE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82), mer., à partir de jeudi au Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES SŒURS BRONTE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15), h. sp. ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Wepler, 18e (387-50-70), mer., à partir de jeudi au Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE SOUFFLE DE LA TEMPETE (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) Mer., Elysée-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Mer., Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
S.O.S. CONCORDE (It., v.f.) : Miramar, 14e (320-89-52) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Tourelles, 20e (636-51-98) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71).
LA TAVERNE DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Elysée-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : U.G.C. Opé., 9e (261-50-32) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) Paris, 8e (359-53-99).
TORRE BELA (Port., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).
LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
UN ET UN (Suéd., v.o.) : Marais, 14e (278-47-86) ; Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Olympic, 14e (542-67-42).
UN JOUR SUR LA PLAGE (Ang., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
UTOPIA (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) H. sp.
LA VENGEANCE D'UN ACTEUR (Jap v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
LA VILLE A PRENDRE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
ZOO ZERO (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; la Clef, 5e (337-90-90) ; Grands-Augustins, 6e (63-22-13) ; Olympic, 14e (542-67-42).

Les grandes reprises

ADIEU MA JOLIE (A., v.o.) : Studio Etoile, 17e (380-19-93).
AFRICAN QUEEN (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
A LA RECHERCHE DE Mr GOODBAR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
L'AMOUR VIENT EN DANSANT (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
ANNIE (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARGENT DE POCHE (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LES AVENTURES DE PINOCCHIO (It., v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).
BAMBI (A., v.f.) : Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Diderot, 12e (343-19-29).
LA CECILIA (It., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LA CHEVAUCHEE FANTASTIQUE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LE CID (A., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LES CONTES IMMORAUX (Fr.), (**) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
LE DESERT DES TARTARES (Fr.) : Studio Etoile, 17e (380-19-93).
DRIVER (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
EL TOPO (Mex., v.o.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
LA FUREUR DE VAINCRE (Ch., v.f.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LAST WALTZ (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
GREASE (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11) ; v.f. : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
L'HOMME AU PISTOLET D'OR (A., v. f.) : Eldorado, 19e (208-18-76).
HOTEL DE LA PLAGE (Fr.) : Club, 9e (770-81-47).
L'IMPERATRICE YANG KWEI FEI (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-29).
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (Fr.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : André-Bazin, 12e (337-74-39).
JE T'AIME, MOI NON PLUS (Fr.) : Studio Etoile, 17e (380-19-93).
KING CREOLE (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (326-46-51).
LE LAUREAT (A. v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LOVE (A., v.o.) (**) : Dominique, 7e (705-04-55).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
MAITRESSE (Fr.) : Studio Etoile, 17e (380-19-93).
MONTY PYTHON (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
MORE (A.) (**), Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LA MOUETTE (It., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
PAIN ET CHOCOLAT (It.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LES PASSAGERS DE LA NUIT (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
PLAYTIME (Fr.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) (70 mm) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29).
LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
PROVIDENCE (Ang., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
QUOI DE NEUF PUSSYCAT ? (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).
LES SEPT VOLEURS (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
SOLEIL DES HYENES (Alg., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
SWEET MOVIE (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
UN SAC DE BILLES (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
TAKING OFF (A., v.o.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) (**) : Cinoche, Saint-Germain, 6e (633-10-82).
THEOREME (It., v.o.), Templiers, 3e 272-94-56).
LES TRENTE-NEUF MARCHES (A., v.o.), Cinoche, Saint-Germain, 6e (633-10-82)
VIRIDIANA (Esp., v.o.), Studio Logos, 5e (033-26-42). Jours impairs.
LA VIE DEVANT SOI (Fr.), Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Publicis-Matignon, 8e (720-76-23) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Les films nouveaux

FELICITE, film française de Christine Pascal : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LA DROLESSE, film français de Jacques Doillon : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
AGATHA, film américain de Michael Apted : v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; George-V, 8e (225-41-46) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
OLIVER'S STORY, film américain de John Korty : v.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (359-42-53) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE TRESOR DE MATACUMBA, film américain de Vincent McEvety : v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71) en soirée ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SOLEIL DE FEU, film américain de L. Spiegel : v.o : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Rex, 2e (326-83-93) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-159) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
O MADIANA, film français de Constant Gros-Dubois : Vendôme, 2e (742-97-52).
LES LYCEENNES REDOUBLENT, film italien de M. Laurenti (*) : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
A NOUS DEUX, film français de Claude Lelouch : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).

SPORTS

JUDO

Un Suisse devient pour la première fois champion d'Europe

Au cours de la deuxième journée des championnats d'Europe, disputée vendredi 25 mai à Bruxelles, l'Allemand de l'Est Harald Heinke a conservé son titre des mi-moyens (moins de 78 kg) en dépit de la vive opposition du jeune Soviétique Sjopa Habarelli. En revanche, le « génie des clés de bras », Alexander Yatskevitch, facile vainqueur l'an passé des moyens (moins de 86 kg), n'a pas pu remonter sur le podium dont la plus haute marche est désormais occupée par un Suisse, Jurg Roethlisberger.

De notre envoyé spécial

Bruxelles. — Et dire qu'on vante les Français moyens ! Et dire que, de Bourreau à Coche, des dizaines de judokas sont venus apporter la preuve qu'il y avait en France des poids moyens qui « faisaient le poids » ! Hélas, depuis la retraite de Jean-Paul Coche, il n'y a plus dans cette catégorie, désormais coupée en deux (moins de 86 kg et moins de 78 kg), de champions nationaux capables de s'imposer au niveau international.

Parmi les moins de 86 kg, la mise au piquet pour insubordination notoire de Jean-Pierre Trippet, le baroudeur de l'A.C.B.B., avait laissé aux sélectionneurs le choix entre deux titulaires du Racing, un ancien videur de boîte de nuit, Michel Sanchis, et un fils de famille, Bertrand Bonelli. Ils ont préféré le fils de famille. Pratiquant un judo trop sommaire, celui-ci s'est fait « embobiner » par un Néerlandais de seconde zone avant de prendre la leçon du redoutable Allemand de l'Est Detlef Ultsch. Bref, il n'a pas franchi le cap des poules éliminatoires.

Chez les mi-moyens, Bernard Tchoulouyan, deux fois médaillé de bronze dans cette catégorie, restait le meilleur atout français, puisque Gibert, malgré un tempéramment exceptionnel et des stages répétés du Japon, n'avait pas réussi à l'inquiéter. Mais le judo de « Tchou », qui est basé sur une combinaison malicieuse de fauchage de jambe et de projection par les épaules, est aujourd'hui sans secret pour ses rivaux étrangers. De surcroît, il affecte par trop les mines de Pierrot boudeur et il n'a pas, de loin, les qualités physiques de la plupart de ses adversaires. En clair, capable du meilleur, il a fait le pire vendredi et il s'est contenté d'une cinquième place, après avoir subi la loi du Bulgare Petrov en poule de sélection, puis du futur vainqueur, l'Allemand de l'Est Heinke, et enfin du Polonais Adamczyk.

Comment expliquer pareil résultat dans des catégories où les Français dominaient il y a encore peu de temps ? On peut concéder à Bonnelli sa jeunesse et son manque d'expérience à ce niveau de compétition. On peut reprocher à « Tchou » de s'entraîner à Marseille — où il bénéficie néanmoins des conseils de Jean-Paul Coche — de préférence à Paris, ou bien lui faire grief de son manque de tempérament.

Ce serait, au bout du compte, méconnaître l'évolution de ces catégories où, jadis, les hiérarchies restaient longtemps stables. Qui aurait pensé une seconde qu'Alexander Yatskevitch, cet ingénieur binoclard, grand maître des clés de bras, n'arriverait pas à se dépêtrer de Slavka Obadov, un Yougoslave qu'enveloppa une étrange odeur d'éther ? Et qui aurait dit que le dessinateur zurichois Jurg Roethlisberger — dont les méchantes langues disaient qu'à Montréal il avait trouvé la médaille de bronze des mi-lourds dans une pochette surprise — punirait peu après ce redoutable Yougoslave, devenant ainsi le premier Suisse paré d'un titre de champion d'Europe ?

De même, dans la catégorie des moins de 78 kilos, le Soviétique Sjopa Habarelli, le Roumain Mihalache Toma et le Bulgare Gueorgui Petrov, trois crocheteurs de serrures qui sont aux trousses de l'Allemand de l'Est Heinke, ont manifesté des qualités exceptionnelles de courage, de technique et de résistance. Le bon dosage d'un tel cocktail de médailles est sans doute difficile à déterminer, mais il faudra que les Français le trouvent s'ils veulent reprendre le chemin de la victoire dans ces catégories.

ALAIN GIRAUDO.

FOOTBALL

Bonne affaire pour Strasbourg

De notre envoyé spécial

Nancy. — Un œil sur le terrain, l'oreille au transistor, c'est ainsi que beaucoup de spectateurs ont suivi les matches de la trente-sixième journée du championnat de France de première division. Un œil sur le terrain pour voir ce qui s'y passe ; l'oreille au transistor pour ne rien perdre à distance des matches-clés qui se jouaient vendredi 25 mai. Rencontres décisives, aussi bien pour la conquête du titre national que pour la menace, à propos des matches passés, de relégation en deuxième division l'année prochaine.

Et ce qui était vrai pour une bonne partie des spectateurs l'était encore plus pour les entraîneurs sur les bancs de touche. A Nice, Bordeaux et Nancy, rien d'essentiel n'a ainsi échappé à Jean Vincent, Robert Herbin et Gilbert Gress. Au fur et à mesure que le temps passait, chacun a pu évaluer les chances, pour son équipe, de prendre part, la prochaine saison, à la Coupe d'Europe des champions, la plus huppée des trois compétitions pour clubs.

Sur le coup de 22 h. 15, au moment où toutes les rencontres prenaient fin, la cause était entendue. C'était Strasbourg qui avait fait la bonne affaire, après son match nul à Nancy (0-0). Nantes tenu en échec à Nice (1 à 1) et Saint-Etienne battu à Bordeaux (2 à 1), l'avance du club alsacien était de deux points sur ses adversaires les plus dangereux ; de quoi être à l'abri en théorie de toute mauvaise surprise au cours des deux dernières journées du championnat, qui auront lieu mardi 29 mai et vendredi 1er juin. Il faudrait désormais un double faux pas à Strasbourg pour ne pas être champion de France.

Nul doute que vendredi soir, contre Bordeaux et Nice, Saint-Etienne et Nantes n'aient laissé passer une bonne occasion, peut-être la dernière, de rejoindre Strasbourg. L'oreille au transistor, donc, on a d'ailleurs pu croire, à la mi-temps, que les choses prenaient cette tournure. Aussi bien pour Nantes, qui menait 1 à 0, que pour Saint-Etienne, qui pouvait se prévaloir du même bredouille (0-0).

A ce moment-là, les chances alsaciennes semblaient réellement compromises, et elles l'auraient été effectivement si Nantes et Saint-Etienne avaient su faire une aussi bonne garde que Strasbourg devant leurs buts en deuxième mi-temps. Les deux buts marqués après le repos par Bordeaux et celui marqué par Nice laisseront sans doute beaucoup de regrets à ceux qui étaient lancés à la course au titre.

FRANÇOIS JANIN.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION
(trente-sixième journée)

*Nancy et Strasbourg	0-0
*Nice et Nantes	1-1
*Bordeaux b. Saint-Etienne	2-1
*Paris - S.-G. b. Monaco	3-0
*Angers et Paris F.C.	0-0
*Lyon b. Laval	1-0
*Sochaux b. Metz	4-0
*Marseille b. Nîmes	2-0
*Valenciennes b. Reims	3-0

Classement : 1. Strasbourg, 52 pts ; 2. Nantes et Saint-Etienne, 50 ; 4. Monaco, 41 ; 5. Metz et Lyon, 40 ; 7. Bordeaux, 39 ; (...) 15. Laval, Nice et Angers, 29 ; 18. Valenciennes, 26 ; 19. Paris F.C., 25 ; 20. Reims, 17.

AUTOMOBILISME

AMÉDÉE GORDINI EST MORT

La passion du « sorcier »

On apprend la mort, à l'âge de soixante dix-neuf ans, d'Amédée Gordini, ingénieur de l'automobile, dans une clinique parisienne, des suites d'une longue maladie.

Une grande silhouette légèrement voûtée, au masque buriné à la John Huston, la cigarette au coin de la bouche, humant l'huile de ricin dans la contemplation de ses monoplaces qui jappaient au paddock : telle est l'image familière que je conserve d'Amédée Gordini, qui fut le « sorcier » français de la course automobile pendant les quinze premières années de l'après-guerre.

Amédée Gordini avait dans le sang la passion de la mécanique — la mécanique de compétition avant tout.

∴

Né à Bazzano le 23 juin 1899, ami des frères Maserati, autres « sorciers » bolognais, il était venu s'installer en France vingt ans plus tard, à l'époque où Ettore Bugatti usinait, à Molsheim, des pur-sang qui trustaient les victoires. Il avait couru le Bol d'or à plusieurs reprises avec Scarron et Veuillet, puis s'était distingué à Montlhéry et au Mans. Jusqu'à ce qu'au lendemain de la guerre il montât son atelier du boulevard Victor où, à son tour, il allait pouvoir, grâce à l'assistance industrielle de Simca, grâce aussi à des mécaniciens, des dessinateurs, des tôliers incomparables, fabriquer ces petits bolides azur qui allaient très vite faire la loi dans les courses de formule 2.

Avant même d'accéder à la formule 1 sous sa seule marque, Gordini avait eu la fierté de confier ses volants aux as de l'époque, Jean-Pierre Wimille (qui se tua à Rosario en 1948) ou Juan-Manuel Fangio (qui courut pour lui à Reims en 1948 et au Mans en 1950). Son « écurie » d'alors comprenait le gratin des pilotes français : Manzon, Trintignant, Simon, auxquels allait bientôt s'adjoindre Jean Behra.

Ceux-ci devaient tirer le meilleur parti du merveilleux moteur 4 cylindres de 1 500 cm3 à compresseur, et remporter des succès spectaculaires sur la plupart des circuits français. Gordini était passé, sans problème, au « 2 litres » de la formule 1, et même à un « 3 litres » à direction centrale pour l'équipage Behra - Simon aux Vingt-Quatre Heures du Mans.

En 1957, Amédée Gordini se tournait vers la production des automobiles de série « améliorées » pour le compte de la Régie Renault : le résultat était la R 8 « Gordini », puis la R 12, enfin la V 8 3 litres de la spéciale Renault A-220, qui étaient fabriquées dans l'usine de Viry-Châtillon.

Malgré son allure de grand vieillard sceptique, Gordini savait entretenir chez les autres la passion de la mécanique qu'il garda chevillée au corps jusqu'à son dernier souffle.

OLIVIER MERLIN.

CATASTROPHES

Aux États-Unis

Aucun survivant parmi les deux cent soixante-dix occupants du DC-10 qui s'est écrasé près de Chicago

L'accident du DC-10 de la compagnie American Airlines, qui s'est écrasé près de Chicago, le vendredi après-midi 25 mai, et qui a causé la mort de deux cent soixante-dix personnes, est le plus grave de l'histoire aérienne des Etats-Unis.

L'appareil transportait quinze membres d'équipage et deux cent cinquante-cinq passagers (dont onze étrangers, mais aucun Français, semble-t-il) qui s'en allaient passer en Californie le long week-end du Memorial Day. Il n'y a aucun survivant. Un porte-parole de *Playboy* a indiqué que le directeur de sa rédaction, M. Sheldom Wax, était dans l'avion, ainsi que son épouse, la romancière Judith Wax, et deux autres responsables de la revue.

L'avion s'est écrasé à 800 mètres environ de l'extrémité de la piste de l'aéroport de Chicago O'Hare, le plus grand du monde, alors qu'il s'envolait en direction de Los Angeles. Dès le décollage, le réacteur gauche de l'avion a dégagé une épaisse fumée, ont précisé plusieurs témoins. Il s'est alors détaché de l'aile et est tombé sur la piste même. Le DC-10 n'était alors qu'à environ 200 mètres (600 pieds) du sol. Il a pivoté sur lui-même avant d'exploser en s'écrasant à terre.

Les débris de l'appareil se sont sur un terrain d'aviation désaf- éparpillés, au milieu des flammes, fecté en bordure d'un quartier de banlieue très peuplé du nord-ouest de Chicago. Deux personnes, qui travaillaient au sol, on été grièvement blessées.

Selon un porte-parole de l'agence fédérale de l'aviation (FAA), un contrôleur aérien a repéré une défectuosité de l'un des réacteurs de l'appareil alors que celui-ci venait de quitter son poste et roulait vers la piste de décollage. Il a alors demandé par radio à l'équipage : « *Vol 191, désirez-vous revenir et sur quelle piste* » ? Mais il ne reçut aucune réponse. Le porte-parole de la FAA a précisé que la boite noire et l'enregistrement des conversations de la cabine de pilotage ont été récupérés et seront d'une importance capitale pour l'enquête.

SIX GRANDES CATASTROPHES

Le dernier accident d'un DC 10-30 remonte au 3 mars 1974. L'appareil de Turkish Airlines s'était écrasé dans la forêt d'Ermenonville, près de Paris, peu après son décollage d'Orly. Il y avait eu 345 morts. Le mauvais verrouillage d'une porte de soute avait été à l'origine de cette catastrophe.

Au cours des trois dernières années, plusieurs accidents ont causé la mort de plus de cent cinquante passagers :

— 19 septembre 1976, un Boeing 727 de la compagnie Turkish Airlines s'écrase près d'Isparta (Turquie) : 164 morts ;

— 27 mars 1977, deux Boeing 747 entrent en collision sur la piste de Los Rodeos à Tenerife (Canaries) : 582 morts ;

— 1er janvier 1978, un Boeing 747 d'Air India s'abîme en mer, au décollage de Bombay (Inde) : 213 morts ;

— 25 septembre 1978, un Boeing 727 s'écrase près de San Diego (Californie), après une collision en plein vol avec un Cessna : 150 morts ;

— 15 novembre 1978, un DC 8 de la compagnie Icelandic Airways, qui transportait 249 pèlerins de La Mecque, s'est écrasé près de Colombo (Sri Lanka) : 183 morts.

SIX ANS APRÈS L'ACCIDENT DE NANTES

Les parents des victimes n'ont toujours pas été indemnisés

Six ans après la catastrophe aérienne de Nantes — soixante-huit morts le 5 mars 1973, — les parties en cause attendent toujours le versement des indemnités. La collision entre un DC 9 de la compagnie Iberia et un Coronado de la compagnie Spantax avait eu lieu alors que le dispositif de remplacement des contrôleurs civils (en grève) par des contrôleurs militaires avait été mis en place par le gouvernement.

Le rapport de la Commission d'enquête, publié au *Journal officiel* du 1er mars 1976, avait conclu, sans méconnaître les responsabilités du contrôle aérien militaire, à une faute du commandant de bord du Coronado qui avait viré de sa propre initiative à proximité d'un carrefour de routes importantes.

Dans une lettre qu'il vient d'adresser au *Monde*, le cabinet britannique Beaumont and Son, qui défend les intérêts d'Iberia et de ses assureurs, s'étonne de l'absence de règlement financier. « *Au début de cette année, le gouvernement français a fait part de sa volonté de s'en tenir au règlement de 50 % du montant des indemnités réclamées par les parties en cause* », indique-t-il. Les parents des victimes ont négocié sur cette base, désespérant de ne jamais rien toucher et estimant que cela valait mieux que rien.

« *Le pire*, insiste le cabinet Beaumont, *c'est que les procédures juridiques entamées contre le gouvernement français sont bloquées par les pouvoirs publics. Le juge d'instruction de Nantes est incapable de conclure car le ministre français de la justice s'y oppose.* » A son avis, il n'y a pas de doute que ce refus est le résultat d'une intervention du ministre de la défense. En bloquant le cours de la justice, les autorités françaises veulent, selon les avocats britanniques, forcer les plaignants à accepter le règlement de la moitié seulement des indemnités auxquelles ils ont droit.

CARNET

Naissances

— M. Pierre RONDOT et Mme, née Marion Hay,
sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils
Marc,
le 21 mai 1979.
Glasgow.
Coromcorom.
Lyon.

Décès

Le général GUILLAUDOT

— Nous apprenons le décès, survenu le vendredi 25 mai à Rennes, du
général Maurice GUILLAUDOT,
compagnon de la Libération,
grand croix de la Légion d'honneur.
Ses obsèques seront célébrées mardi 29 mai à Hédé (Ille-et-Vilaine).

[Né le 28 juin 1893 et engagé volontaire en 1911, Maurice Guillaudot entre, comme officier de réserve, dans la gendarmerie nationale en 1928. Lieutenant-colonel en 1941 et commandant la compagnie de gendarmerie du Morbihan, il crée le réseau « Action » qui réunit la quasi-totalité des effectifs résistants de son unité.

Recherche de renseignements militaires transmis à Londres, aide aux réfractaires du Service du travail obligatoire (S.T.O.), aux aviateurs alliés tombés sur le sol breton, réception des parachutages d'armes, formation et entraînement des maquisards de la région, Maurice Guillaudot et ses gendarmes luttent contre l'occupant nazi.

Avec deux de ses adjoints et plusieurs autres gendarmes, Maurice Guillaudot est arrêté par la Gestapo, torturé, déporté en Allemagne le 19 décembre 1943. Il est libéré par les troupes américaines en mai 1945. La compagnie de gendarmerie du Morbihan a, durant cette guerre, perdu huit hommes (trois fusillés et cinq tués au combat) et quinze autres ont été déportés. Un livre paru en 1977, « Soldats bleus dans l'ombre », de M. Charles Gilbert, relate l'action de Maurice Guillaudot.

Promu général de brigade en octobre 1945, Maurice Guillaudot reprend son poste à Rennes comme commandant la XIe région et il est nommé en février 1946, inspecteur de l'arrondissement de gendarmerie de Paris avant d'être placé en deuxième section (réserve).

Sous le nom de guerre de « Yodi », le général Guillaudot a été fait compagnon de la Libération le 19 octobre 1945 au titre de la Résistance intérieure.]

— M. et Mme Hubert Benguigui, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Barreau et leurs enfants,
Mlle Marylise Benhaïm et leurs
M. et Mme Albert Benhaïm, leurs enfants et petits-enfants,
M. Isidore Stora, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Albert, Benhaïm, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Wladimir Stora,
Les familles Stora, Benhaïm, Benguigui, Barois, Haïm, Senaneuch et Bringuy, de Paris, Marseille, Nice et Alger,
ont la douleur de faire part du décès de leur très chère et regrettée
Mme veuve Moïse-Maurice BENHAÏM,
née Olga Stora,
survenu le 24 mai 1979 à l'âge de quatre-vingts ans.
Les obsèques auront lieu le lundi 28 mai 1979.
L'inhumation se fera dans le caveau de famille. Réunion à 16 h. 30 porte principale du cimetière parisien de Bagneux.
21 bis, rue Jean-Leclair,
Paris (17e).
11, rue Jacquemont,
Paris (17e).

— Nous apprenons le décès de
M. Eugène BOSC,
préfet honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
survenu le 24 mai 1979 à Paris.

[Né le 23 juin 1894 à Ajaccio (Corse), M. Eugène Bosc, qui était licencié en droit, a été successivement chef adjoint du cabinet du ministre de la santé publique puis du cabinet du ministre de l'intérieur (1934), secrétaire général de la préfecture du Rhône (1935), préfet du Gers (1938), du Jura (1940) et détaché au conseil de préfecture de la Seine (1943). Il fut détaché des cadres en 1951 et nommé préfet honoraire en 1958.]

— M. et Mme François-Laurent Cazes,
M. Jean-François Cazes,
les familles Cazes, Deluc, Cassagne, Dulau, Gabarre, Labadie, Peri et Pinies,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Philippe CAZES,
décédé accidentellement le 22 mai 1979 à l'âge de dix-huit ans.
La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 28 mai 1979 en l'église Saint-François-Xavier, place du Président-Mithouard, Paris (7e), où l'on se réunira à 8 h. 30.
L'inhumation aura lieu au cimetière de la Ferté-Alais (91).
40, avenue Duquesne,
75007 Paris.

— Mme Jean-Marie Creusot, son épouse,
Mme veuve Albert Frelin, sa tante,
Le docteur et Mme André Masurier et leurs enfants,
Judith et Max Creusot et leurs enfants,
Sonia et Jean-Marie Branca et leurs enfants,
M. Michel Creusot,
M. Jean-François Lassere,
M. et Mme Tomasi-Lassere et leurs enfants,
Les familles Desrue, Ferté, Cabaud et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean-Marie CREUSOT,
survenu le 20 mai 1979 à l'âge de soixante-cinq ans à Paris.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.
18, résidence des Monts,
Nogent-l'Artaud, 02310 Charly.

— Nous apprenons la mort du
professeur Helmut HATZFELD,
survenue le 18 mai à Washington.

[Né en 1892 en Allemagne, Helmut Hatzfeld s'était fait connaître en France par ses études sur les langues et les littératures romanes, auxquelles il a consacré près de trente livres et des centaines d'articles. Sa bibliographie raisonnée des études de stylistique française et romane, écrite en collaboration avec le professeur Yves Le Hir, avait été retenue par l'Académie française comme le meilleur ouvrage académique de l'année 1961.

Chassé d'Allemagne par les nazis, il s'était installé aux Etats-Unis, où il enseigna notamment à l'université catholique d'Amérique pendant vingt-huit ans. Il avait été fait docteur « honoris causa » de l'université de Grenoble en 1959.]

— M. et Mme Patrick Lantz,
Anne-Pauline et François Lantz,
Mlle Anita Lantz,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Henri LANTZ,
survenu le 22 mai 1979 dans sa soixante-dix-septième année.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le vendredi 25 mai à Turckheim, dans le Haut-Rhin.
8, rue Blanche, 75009 Paris.
1, place Mathias-Merian,
Strasbourg (Bas-Rhin).

— Le docteur et Mme Jean Lechien,
Mlle Christine Lechien,
M. et Mme Patrick Lechien,
M. Philippe Lechien,
Mlle Véronique Lechien,
Mme Paul Lechien,
Mme René Mourzelas,
M. et Mme François Puzenat,
M. et Mme Bernard Lechien et leurs enfants,
Mlle Monique Lechien,
M. et Mme François Fannière et leurs enfants,
M. Pierre Mourzelas, Mme Annie Soulié et leurs enfants,
M. et Mme Edmond Perrot et leurs enfants,
Mme Jean Pieri et ses enfants,
Les familles Lechien, Lepoivre, Rémy, Reyssat, Grosjean, Costes, Mézerette, Pagniez,
ont la douleur de faire part du décès de
Emmanuel LECHIEN,
leur fils, frère, beau-frère, petit-fils, neveu et cousin,
survenu subitement le 24 mai 1979 dans sa vingt-deuxième année.
Les obsèques religieuses auront lieu le mardi 29 mai à 15 h. 30, à l'église de Saint-Germain-en-Laye.
69, avenue Foch,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

— Le docteur Janine Mareuge, son épouse,
Et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès du
docteur Alexandre MAREUGE,
la faculté de médecine de Paris,
ex-chef de clinique chirurgicale à la faculté de médecine de Paris,
chirurgien-chef au centre hospitalier de Douai,
survenu le 16 mai 1979 à Lambres-lez-Douai, à l'âge de cinquante-trois ans.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale aux Allues (Savoie).
331, rue Jean-Baptiste-Lebas,
Lambres-lez-Douai, 59500 Douai.

— On nous prie d'annoncer le décès, à l'âge de quatre-vingt-six ans, de
Mme André PHILIBERT,
née Jeanne Meyer
De la part de :
Michel et Janine Philibert
Gilles Philibert,
Arlette Philibert,
ses enfants,
Christophe et Marguerite Philibert, et Rémi,
Caroline et Jean-Paul Achard, Pablo et Marion,
Nicolas Philibert, Susel Galliard et Cécile,
Cédric Philibert, Claire Giroud,
ses petits-enfants et arrière-petits enfants,
Paul Meyer, son frère,
Thérèse Moncey, sa sœur,
Liette Meyer, sa belle-sœur,
Et des familles Mörch, Grauss, Meyer, Moussiegt.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité à Grenoble, le 23 mai 1979, suivie d'un service au temple protestant.
Cet avis tient lieu de faire-part.
« L'amour ne périt jamais. »
(1 Cor. 13/8.)
35, chemin de Halage,
38000 Grenoble.
44, rue Perronet,
92200 Neuilly-sur-Seine.
Maison d'Accueil,
rue de la Calade,
26400 Crest.

— M. et Mme Philippe Pruvost,
M. et Mme Jean-Pierre Pruvost,
M. et Mme Bernard Gauthier, ses enfants,
M. et Mme Bernard Liquard et leurs enfants,
Mlle Laurence Pruvost,
Dominique, Olivier, Karine Pruvost,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Asuncion Zubiri,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Pierre PRUVOST,
née Louise Leroux,
survenu en son domicile, 5, place du Panthéon, Paris (5e), le 23 mai 1979 dans sa quatre-vingt-septième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 28 mai à 8 h. 30 en l'église Saint-Etienne-du-Mont, Paris (5e).
L'inhumation aura lieu à Saint-Tropez le mercredi 30 mai.
Une pieuse pensée est demandée à ceux qui sont restés fidèles au souvenir de son époux Pierre Pruvost, professeur en Sorbonne, membre de l'Institut, décédé le 5 juin 1967.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
147, rue de Bercy,
75012 Paris.
8, rue Diderot,
78100 Saint-Germain-en-Laye.
83, rue Pascal,
75013 Paris.

Anniversaires

— A l'occasion du premier anniversaire du décès de
M. Claude BELLANGER,
président du conseil d'administration,
directeur général du « Parisien libéré »,
président de la Fédération internationale des éditeurs de journaux (F.I.E.J.),
une cérémonie du souvenir réunira ses amis autour du pasteur Albert Greiner, le mardi 29 mai à 9 heures en l'église évangélique luthérienne, 24, rue Pierre-Nicole, Paris (5e).

Le Monde

économie

EUROPE

La Grèce, dixième membre du Marché commun

Deux textes ont déjà été signés par M. Jean François-Poncet en tant que président en exercice du conseil des ministres de la Communauté, concernant l'adhésion de la Grèce, l'un à la CECA, l'autre à la C.E.E. et à l'Euratom. Un troisième a été signé par le ministre français des affaires étrangères en tant que représentant de la France. Il s'agit d'un traité entre les Etats membres de la C.E.E. et la Grèce, relatif à l'adhésion de ce pays.

Le traité que signera lundi M. Giscard d'Estaing précise les conditions d'adhésion de la Grèce. Les grandes lignes en sont les suivantes :

● INDUSTRIE. — Depuis l'accord d'association de 1961 entre la Grèce et la C.E.E., les droits de douane et les contingentements des produits grecs à destination de la Communauté sont supprimés.

Les droits de douane — d'un niveau moyen de 15 % — appliqués par la Grèce à 38 % des importations en provenance de la C.E.E. seront désormais éliminés en six étapes sur cinq ans. Les obstacles non tarifaires seront abolis dès le jour de l'adhésion, sauf le contingentement d'une série de quatorze produits qui disparaîtra progressivement en cinq ans.

Pour le charbon et l'acier, non couverts par l'accord de 1961, les barrières aux échanges seront éliminées en cinq ans ; mais la Grèce adoptera dès l'adhésion les règles anti-crise de la C.E.E.

● AGRICULTURE. — La période de transition de cinq ans est portée à sept ans pour les tomates et les pêches, fraîches ou transformées. La clause de sauvegarde peut être mise en œuvre dans un délai de vingt-quatre heures. Pour le vin, les fruits et les légumes, durant la période de transition, une taxe qui compense la différence entre les prix grecs et les cours communautaires sera perçue à l'entrée dans la C.E.E.

● SOCIAL. — La libre circulation des travailleurs grecs dans la C.E.E. ne sera autorisée qu'au bout de sept ans, sans progressivité.

● FINANCES. — Les aides à la production du coton, des figues et des raisins seront mise en place dès la première année de l'adhésion. Par contre, le versement de la contribution grecque au budget de la C.E.E. ne sera total qu'à l'issue de la période de transition de cinq ans. Pour la première année, ces dispositions assureront à la Grèce un excédent de recettes de 80 millions d'unités de compte européennes, soit 464 millions de francs.

● INSTITUTIONS. — La Grèce disposera, pour les votes à la majorité qualifiée, de 5 voix au conseil des ministres de la C.E.E., elle élira 24 représentants à l'Assemblée européenne. Un quatorzième commissaire européen de nationalité grecque sera désigné.

LA C.E.E. VA FINANCER UN PROGRAMME D'AIDE EN FAVEUR DE L'OUGANDA

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). — La Communauté européenne va financer un programme d'action à court terme en faveur de l'Ouganda, d'un montant de 20 millions d'unités de compte (116 millions de francs). Tel est le principal résultat d'une mission conduite par un haut fonctionnaire de la commission européenne, M. Vincent, qui vient de séjourner à Kampala du 21 au 24 mai. Ce programme d'action à court terme fait suite à une *« aide de grande urgence »* de 300 000 unités de compte (1 740 000 francs) fournie par la C.E.E. à l'Ouganda, au lendemain du changement de régime.

Le programme d'action dont le principe vient d'être décidé a pour objectif d'aider les Ougandais à retrouver une vie normale. Il prévoit en faveur du secteur rural la fourniture d'outils, de semences, d'engrais, etc. ; des équipements pour les télécommunications afin de réparer les centraux et les lignes détruites, du matériel de travaux publics, des équipements pour remettre en état de marche les installations électriques et les adductions d'eau. Une assistance technique (bien que les Ougandais ne soient apparemment pas très demandeurs en la matière) sera également fournie.

M. Vincent a délibéré avec les autorités ougandaises du contenu de la « *troisième phase* » de l'aide communautaire. Il s'agit de mobiliser rapidement les crédits réservés à l'Ouganda par la convention de Lomé. Sept projets sont prêts et les décisions de financement peuvent être prises d'ici la fin de l'année. L'aide pour cette série de sept projets atteindrait 23 millions d'unités de compte européennes. Il s'agit de remise en route d'usines et d'ateliers, ainsi que de projets de développement agricole. — Ph. L.

LA CONFÉRENCE DE LA CNUCED A MANILLE

Les pays de l'OPEP ont réussi à empêcher l'inscription de la question pétrolière à l'ordre du jour

Manille. — La question de l'énergie, et par conséquent des prix du pétrole, ne sera pas discutée à la cinquième conférence des Nations unies sur le développement (CNUCED). La résolution déposée le 26 mai par le « groupe des 77 » ne fait aucune mention de ce problème. Elle marque surtout l'échec de la tentative du Costa-Rica et de onze pays latino-américains qui menaient un combat énergique et opiniâtre pour forcer les pays de l'OPEP à inscrire cette question à l'ordre du jour de la conférence.

Les « contestataires » latino-américains demandaient en particulier que les nations productrices de pétrole les consultent avant de fixer leur prix. Cette demande a été considérée d'entrée de jeu comme irrecevable par les pays de l'OPEP, qui dénonçaient en outre les manœuvres des pays industrialisés tendant à diviser le tiers-monde.

De notre envoyé spécial

C'est pour éviter de paralyser davantage les débats — à une semaine de leur conclusion — que le Costa-Rica aurait retiré, vendredi soir 25 mai, son projet d'amendement, fait-on valoir du côté latino-américain. Ceux-ci sont, depuis le 16 mai, pratiquement bloqués : les réunions du groupe de travail chargé d'examiner l'un des points les plus importants de l'ordre du jour — la réforme de l'économie mondiale — ont été annulées les unes après les autres, le tiers-monde n'étant pas, sans une position solide, en mesure d'affronter les pays industrialisés. « *C'est la dictature des minorités* », disait-on du côté de l'OPEP. Aujourd'hui, on inclinerait plutôt à penser, comme nous l'a dit un délégué des pays en développement, que « *les barons du pétrole ont imposé leur loi* ».

Alors que l'on pouvait s'attendre à un compromis, la conclusion de la « crise » au sein du « groupe des 77 » se solde par une victoire totale des pays de l'OPEP, qui affirme ainsi son rôle dirigeant sur le tiers-monde. La seule concession qu'auraient obtenue les pays latino-américains récalcitrants, qui — à l'exception, bien entendu, du Venezuela — soutenaient l'initiative du Costa-Rica, serait la promesse que le président du « groupe des 77 » ferait, à la fin de la conférence, une déclaration indiquant que la question de l'énergie serait examinée en un autre lieu.

La solidarité émoussée

Le Venezuela et l'Irak auraient donné leur accord à cette solution, en spécifiant néanmoins que ce nouveau forum sur le pétrole serait strictement réservé aux pays du tiers-monde. « *Bien que nous n'ayons pas réussi à faire prévaloir nos vues, nous sommes cependant parvenus à briser le tabou du pétrole,* nous a dit M. Alfonso Palacio Rudas, chef de la délégation de Colombie, et l'un des plus énergiques partisans de la position du Costa-Rica. *Tout le monde a effectivement, pendant une semaine, parlé de la question du pétrole et des conséquences catastrophiques des hausses de prix sur les programmes de développement dans nos pays.* »

Victoire morale pour les uns. Victoire tout court pour les autres. La solidarité du tiers-monde, qui trouve son ferment d'unité dans un sentiment de frustration commune — passée et présente, — n'en paraît pas moins émoussée à la suite de cet incident, qui marque combien les pays non producteurs de pétrole souffrent de la hausse des prix des hydrocarbures. Même si elle n'a pas été officiellement soutenue par les nations afro-asiatiques, l'initiative des Latino-Américains n'en a pas moins suscité de leur part une sympathie certaine : la plupart se trouvent, en effet, pris dans un processus d'escalade de l'endettement vis-à-vis des pays pétroliers, dont l'aide souvent compense imparfaitement les hausses de brut.

Ce que certains diplomates occidentaux appellent l'« *alerte* » de Manille pourrait conduire, estime-t-on dans les couloirs de la CNUCED, à un effort supplémentaire de la part de l'OPEP en faveur des pays pauvres. Cela dit, si l'initiative des pays latino-américains a incontestablement eu un écho dans le reste du tiers-monde, elle paraît néanmoins dictée surtout par la situation particulière de l'Amérique latine. La position de ces pays dans les rangs du tiers-monde n'est pas dénuée d'ambiguïté, et beaucoup d'entre eux ont plutôt tendance à se raccrocher au train des nations industrialisées. La plupart du temps, le militantisme du tiers-monde les sert dans la mesure où ils peuvent profiter des concessions obtenues, tout en sachant que, de toute façon, les demandes les plus radicales des « 77 », auxquelles ils ne souscrivent pas forcément, seront bloquées par les industrialisés.

Cependant, pour le pétrole, ces pays se sentent isolés et sont de plus en plus agacés par une dépendance croissante à l'égard du Venezuela. En outre, ils estiment être les « *parents pauvres* » en matière d'aide des pays de l'OPEP : selon un document de la CNUCED, ils n'ont reçu, en aide, que 16,5 % de ce qu'ils ont dû payer en plus pour acheter leur pétrole, alors que les pays de l'Asie ont reçu 35,3 %. Finalement, l'initiative des pays latino-américains relève surtout d'une volonté de faire de la conférence une tribune pour exposer des vues déjà exprimées, notamment dans une résolution récente de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL).

L'une des conséquences de la « crise » que vient de traversé le tiers-monde est peut-être de mettre le Venezuela dans une situation délicate : alors qu'il avait signé la résolution de la CEPAL, il a dû, à la CNUCED, se désolidariser des pays latino-américains pour s'aligner sur les positions de l'OPEP. On ne peut exclure que le Mexique, pays producteur de pétrole, mais non membre de l'OPEP, qui a souligné, lors de l'ouverture de la CNUCED, la « *coresponsabilité mondiale* » en matière d'énergie, n'exerce désormais une influence grandissante sur les pays latino-américains.

PHILIPPE PONS.

ÉTRANGER

L'inflation dans le monde

HAUSSE DE 1,1 % EN AVRIL AUX ÉTATS-UNIS...

Washington *(A.F.P., Reuter).* — Le coût de la vie a augmenté de 1,1 % en avril, à la suite d'une hausse de 6 % des prix de l'essence. C'est la plus forte augmentation mensuelle enregistrée depuis celle de 7,3 % en mars 1974. Au cours des quatre premiers mois de l'année, la hausse des prix de l'essence a été de 14,4 %.

De janvier à avril, les prix américains à la consommation ont augmenté au rythme annuel de 14 % environ : 0,9 % en janvier, 1,2 % en février, 1 % en mars, 1,1 % en avril.

Après cette hausse de 4,2 % en quatre mois, le taux d'inflation pour l'ensemble de l'année 1979 dépassera les prévisions officielles, qui étaient de l'ordre de 7,5 % seulement.

... ET DE 1,4 % AU JAPON

Tokyo. — Au Japon également, le coût de la vie a fortement augmenté en avril. Les prix à la consommation ont subi une augmentation de 1,4 % en avril, en raison notamment de la majoration des prix du pétrole et de l'électricité. En un an (par rapport à avril 1978) le coût de la vie n'a cependant progressé que de 2,6 %.

● *En Espagne,* l'indice des prix a augmenté de 1,5 % en avril. Cette hausse — la plus forte depuis janvier — porte à 5,2 % l'augmentation du coût de la vie au cours des quatre premiers mois de l'année. L'inflation atteint ainsi un rythme annuel de 15,6 % alors que le gouvernement espérait la maintenir autour de 10 %. — *(A.F.P., Reuter).*

AJOURNEMENT DES NÉGOCIATIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LOMÉ

(Suite de la première page.)

Dans Lomé 1 comme dans Lomé 2, le montant du FED comprend les crédits affectés au « stabex », à savoir le mécanisme de stabilisation des recettes qu'obtiennent les A.C.P. par l'exportation des produits agricoles. Dans Lomé 2, il inclut, en outre, 200 millions d'unités de compte affectés au nouveau mécanisme qui sera mis en place pour aider les A.C.P. exportateurs de minerais à surmonter d'éventuelles difficultés exceptionnelles. Or les A.C.P. trouvent, en particulier, tout à fait insuffisant ce montant de 200 millions.

La faute des Français

Du côté allemand, on estime que la rupture, ou si l'on préfère, l'interruption des travaux, est imputable en très large partie aux Français, à l'égard desquels le porte-parole de Bonn se montre très sévère. Il constate que M. François-Poncet a, vendredi, affirmé avec beaucoup de fermeté, que Paris n'était pas en mesure d'aller au-delà du chiffre de 5,1 milliards d'unités de compte, s'enlevant ainsi lui-même toute marge de manœuvre. Les Allemands, pour leur part, ont fait savoir à la présidence française qu'ils étaient disposés à payer davantage pour avoir un accord, et qu'ils se rallieraient à tout montage que la présidence française pourrait éventuellement mettre sur pied afin de trouver un terrain d'entente avec les A.C.P. Ils déplorent ensuite la mauvaise préparation diplomatique accomplie, selon eux, par Paris. On peut trouver deux raisons à l'interruption des travaux, expliquent-ils en substance : ou bien il est effectivement politiquement impossible aux pays A.C.P. d'accepter une aide financière limitée à 5,1 milliards d'unités de compte, ou bien il était, également pour des raisons politiques, impossible à certains d'entre eux de conclure les négociations avant la fin de la CNUCED de Manille. Dans les deux cas, disent-ils, les Français, avec toutes les connivences et amitiés dont ils disposent en Afrique, auraient dû être au courant et en tirer les conséquences, c'est-à-dire reporter à une date plus favorable la conférence ministérielle.

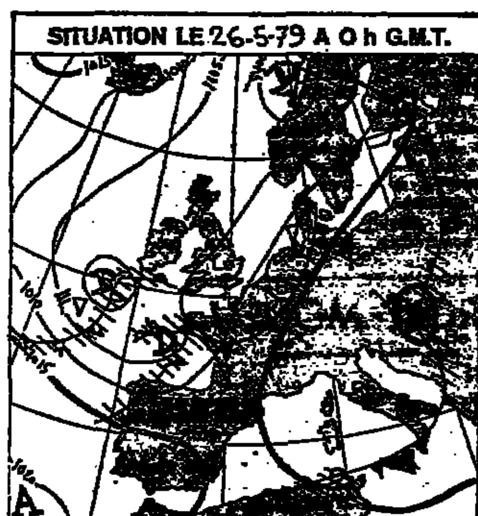
Du côté français, on conteste bien entendu très vivement cette interprétation donnée par les Allemands. Les difficultés actuelles sont, explique-t-on, seulement l'indice que l'on négocie d'une façon sérieuse sur des sujets techniques et complexes. La prolongation de la négociation — compte tenu de l'enjeu — n'a rien d'anormal, ajoutent les Français. Il ne s'agit, dit-on encore, d'aucune manière d'une rupture, mais d'un simple ajournement qui va permettre aux uns et aux autres — qu'il s'agisse des Neuf ou des A.C.P. — de consulter leur gouvernement et de voir comment une formule de compromis pourrait être bâtie.

PHILIPPE LEMAITRE.

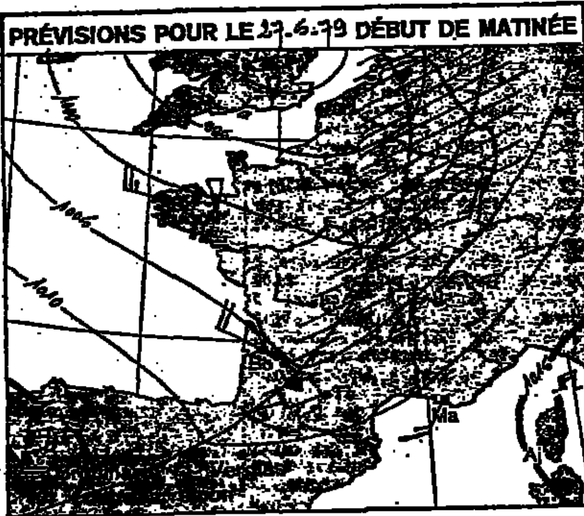
INFORMATIONS PRATIQUES

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26-5-79 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 27-5-79 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le samedi 26 mai à 0 heure et le dimanche 27 mai à 24 heures :

Une dépression s'est creusée au large de la Bretagne entre l'air chaud venant du sud-ouest et des masses d'air relativement froid venant du nord-ouest ; elle se décalera vers la Manche, puis vers la mer du Nord.

Dimanche matin, le temps sera couvert sur la moitié est de la France, avec des pluies localement orageuses et des vents assez forts, de secteur sud. Sur la moitié ouest du pays, il fera plus frais ; les vents, assez forts dans l'intérieur et souvent forts près des côtes et en mer, viendront du sud-ouest ou de l'ouest. Le ciel sera variable, et l'on notera des averses, surtout près des côtes. Au cours de la journée, les pluies orageuses s'éloigneront progressivement vers l'Allemagne et l'Italie du Nord, et, sur la moitié est de la France, le temps deviendra variable avec des averses, mais aussi des éclaircies.

Les vents tourneront à l'ouest en s'affaiblissant notablement. Sur la moitié ouest du pays, les averses deviendront plus rares, les vents s'affaibliront, et il fera beau l'après-midi de la Loire aux Pyrénées. Dans le Nord-Ouest et le Nord, les nuages resteront assez abondants, et il pleuvra de nouveau en Bretagne dans la soirée ou la nuit.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 mai ; le second, le minimum de la nuit du 25 au 26) : Ajaccio, 21 et 11 degrés ; Biarritz, 20 et 15 ; Bordeaux, 19 et 12 ; Brest, 14 et 7 ; Caen, 17 et 9 ; Cherbourg, 13 et 6 ; Clermont-Ferrand, 17 et 11 ; Dijon, 17 et 12 ; Grenoble, 22 et 10 ; Lille, 14 et 6 ; Lyon, 19 et 2 ; Marseille, 23 et 13 ; Nancy, 17 et 10 ; Nantes, 15 et 11 ; Nice, 21 et 15 ; Paris - Le Bourget, 16 et 10 ; Pau, 20 et 10 ; Perpignan, 22 et 13 ; Rennes, 17 et 10 ; Strasbourg, 18 et 11 ; Tours, 13 et 11 ; Toulouse, 20 et 13 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 25 et 15 degrés ; Amsterdam, 14 et 5 ; Athènes, 24 et 18 ; Berlin, 18 et 8 ; Bonn, 15 et 8 ; Bruxelles, 14 et 7 ; Iles Canaries, 22 et 17 ; Copenhague, 14 et 9 ; Genève, 26 et 9 ; Lisbonne, 19 et 14 ; Londres, 13 et 7 ; Madrid, 23 et 15 ; Moscou, 29 et 19 ; New-York, 18 et 15 ; Palma-de-Majorque, 26 et 13 ; Rome, 25 et 13 ; Stockholm, 21 et 9.

Samedi 26 mai, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 006,7 millibars, soit 755,1 millimètres de mercure.

Visites et conférences

LUNDI 28 MAI

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h. 30 et 16 h. 30, 12, avenue Victoria, Mme Legregeois : « Dans l'hôtel Second Empire des notaires de Paris ».

14 h. 30, entrée de l'église, Mme Vermeersch : « La nécropole royale de Saint-Denis ».

15 h., 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme Thibaut : « Politique et mécénat : Colbert » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 107, rue de Rivoli, Mme Côme Moste-Heirt : « Donation Dubuffet ».

15 h., devant l'église Saint-Thomas-d'Aquin : « Les hôtels de la rue du Bac » (Mme Ferrand).

18 h., métro Saint-Paul - le Marais, M. Ch. Guasco : « Les hôtels secrets du Marais » (Lutèce-Visites).

CONFERENCES. — 15 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Expérience de l'Etre et l'art de vivre » (Méditation transcendantale), entrée libre.

17 h. 30, Institut français de gestion, 37, quai de Grenelle : « Joseph Fabre, premier député de Marseille au Conseil de commerce de Louis XIV ».

18 h. 30, Centre Beaubourg, salle Jean-Renoir, deuxième étage : « Entretiens avec Joris Ivens ».

21 h., 21, rue Cassette, M. Jean-Pierre Aniel : « Une capitale artistique de l'Italie, Ravenne » (Arcus).

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 394

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I								■	
II									
III							■		
IV				■					
V		■			■				
VI			■						■
VII						■			
VIII					■				■
IX		■							
X				■		■			
XI							■	■	

HORIZONTALEMENT

I. Administré à celui qui ne veut pas rester gentil. — II. Peut embarrasser le traducteur. — III. Dame dont on peut dire qu'elle a de la bouteille ; Il n'y en a pas dans le filet. — IV. Fut traitée dédaigneusement par un général ; Endroit où l'on place un gaillard. — V. Pris à la fin ; Nom qu'on peut donner à tout ce qui est pratique. — VI. Utile pour une exécution ; Points sur les i. — VII. Se lève après une purge ; Peut être héroïque au début. — VIII. Se redresser comme des barbes ; Indique qu'on a affaire au fils. — IX. Une triste nuit. — X. Que l'on a donc pu toucher ; Endroit où l'on voit le jour. — XI. Nom de terre.

VERTICALEMENT

1. On peut y voir de jolies dormeuses auprès d'une rivière. — 2. Ville sur un golfe ; Protégeait un chevalier ; Donné par la chanterelle. — 3. Au nord-est du Brésil ; Peut permettre de voir les détails. — 4. Souvent dur quand il est sec ; Peut être assimilé à la jalousie. — 5. Redouté en Sicile ; Ne fait pas de vagues ; Sa vallée est renommée. — 6. Beaucoup trop gentille ; Pronom. — 7. Evoque la licence ; Peut qualifier un bon mot. — 8. Il en faut plusieurs pour former une chaîne. — 9. Qui peut donc courir ; N'est vraiment bon que lorsqu'il est sec.

Solution du problème n° 2 393

Horizontalement

I. Inacceptables. — II. Moral ; Rouait ; EC. — III. Piètements ; Orme. — IV. Er ; AT ; Anier. — V. Respirable ; Note. — VI. Au ; Rua. — VII. As ; Loyer ; Ornera. — VIII. Bout ; Rubis ; Tues. — IX. Lune ; Isée. — X. Epi ; Al ; Crocs ; Do. — XI. Lé ; Loch ; Ni. — XII. Ré ; Bègues ; Ecart. — XIII. Assuré ; Tuer ; Bal. — XIV. Art ; Stérilisé. — XV. Epiées ; Esseulés.

Verticalement

1. Imperdable ; Rate. — 2. Noire ; Souples. — 3. Are ; SA ; Unie ; Saï. — 4. Catapulte ; Bure. — 5. Clé ; Alerte. — 6. Martyrologe. — 7. Prêta ; Eu ; Cu. — 8. Ton ; Barbichette. — 9. Autel ; Sues. — 10. Bas ; Erosion ; Ers. — 11. Li ; Scierie. — 12. Etonnantes ; Lu. — 13. Rio ; Eue ; Babil. — 14. Emettre ; Rasé. — 15. Acéré ; Assorties. Indi-6rî IV.VI

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 26 mai 1979 :

DES DECRETS

● N° 79-409 du 17 mai 1979 modifiant le décret n° 75-1344 du 30 décembre 1975 modifié relatif aux directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

● Portant publication de l'échange de lettres des 11 mars et 11 avril 1975 modifiant la convention générale franco-turque sur la sécurité sociale du 20 janvier 1972 ;

● Portant approbation du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Nice.

UN ARRETE

● Fixant le nombre et la répartition des places entre les différents corps des administrations centrales, des services extérieurs et des établissements publics de l'Etat aux concours ouverts en 1979 pour l'accès aux instituts régionaux d'administration.

SOCIAL

— A PROPOS DE... —

LA NOUVELLE GRÈVE DES MARINS

L'Europe sans complaisance

L'agitation reprend dans le monde maritime. Tandis que la puissante fédération C.G.T. des dockers appelle à une grève générale de trois jours les 26, 27 et 28 mai, les syndicats de marins C.G.T. et C.F.D.T. lancent un mot d'ordre de grève de quarante-huit heures (sous forme de retards à l'appareillage) pour le début de juin. Motif : protester contre l'embauche par les armateurs français, sur les navires français, de marins du tiers-monde payés à des niveaux dérisoires de rémunération.

Plusieurs armateurs, qui mettent en avant la détérioration de leurs recettes d'exploitation et le coût des charges d'équipage, ont demandé au ministre des transports, M. Joël Le Theule, d'immatriculer certains de leurs navires sous le pavillon (français) dit « des mers lointaines ».

Il s'agit d'une disposition qui n'est accordée que de manière exceptionnelle, précise-t-on à la direction générale de la marine marchande, lorsque le navire exploite une ligne entre deux pays étrangers, donc lorsqu'il ne revient pas dans un port français. L'armateur peut alors embaucher, dans une certaine proportion, des marins étrangers, ce qui allège considérablement les salaires et le poste des relèves d'équipage. Ainsi, la compagnie des Chargeurs réunis a reçu l'autorisation d'exploiter deux navires aux mers lointaines, l'armement étant fait à Hongkong. Selon la direction de la compagnie, cette formule permet une économie de 5 000 F par jour sur les frais d'équipage et de 400 000 F (par an) sur les frais de relèves. Sans ces allégements de charge, ce serait la vente inévitable des navires, donc une accentuation du chômage.

La société navale Chargeurs Delmas-Vieljeux a elle aussi emprunté la même voie et va exploiter entre l'Afrique occidentale et les Indes le cargo *La Rochelle*, avec un équipage de vingt Indiens (l'état-major demeurant français).

Les syndicats sont décidés à frapper un grand coup ; non seulement parce que la situation se dégrade (quatre mille trois cents suppressions d'emplois en deux ans, et le contrat d'entreprise de la C.G.M. en annonce bien d'autres...), mais parce qu'ils estiment que le gouvernement les a trompés. A l'automne dernier, en effet, les pouvoirs publics avaient donné le feu vert à la Nouvelle Compagnie des Paquebots (du groupe des Chargeurs réunis) pour embaucher cent soixante marins indonésiens au service d'hôtellerie. *« C'est exceptionnel et il n'y aura pas d'autre cas comparable, promis »*, avait dit en substance le ministère des transports. Six mois après, la porte, qui n'avait été qu'entrebâillée, s'ouvre un peu plus, et l'on comprend l'inquiétude des marins.

Du coup, on est amené à s'interroger sur l'Europe maritime. La signature, le 28 mai, du traité d'adhésion de la Grèce à la C.E.E. y invite d'autant plus que la flotte marchande hellénique, avec 4 133 navires, occupe le troisième rang dans le monde. Plusieurs armateurs grecs possèdent et exploitent des navires sous pavillon de complaisance, et certains cargos helléniques ne sont pas, au plan de la sécurité, d'une qualité irréprochable (1).

A première vue, il y a quelque paradoxe, de la part des marins français, à s'opposer à l'embarquement de marins étrangers, tandis que, fin 1978, 854 d'entre eux travaillaient à bord de navires étrangers (728 fin 1976). Mais les officiers se sont expliqués là-dessus (*le Monde* du 25 mai). La position des gens de mer est claire : *« Nous ne voulons pas la libre circulation des salariés maritimes dans les pays du Marché commun tant que n'aura pas été appliqué l'article 117 du traité de Rome qui prévoit l'harmonisation des régimes sociaux entre les pays membres. »* Harmonisation qui signifie en fait : « alignement par le haut » sur le régime social français qui est, sans conteste, un des plus avantageux du monde. *« Trouverait-on normal que, sur une chaîne de Renault, le salaire des ouvriers soit différent suivant la nationalité ? »*, interroge la C.F.D.T.

Dans le domaine maritime comme dans d'autres, l'Europe ne pourra se construire si les organisations syndicales accrochées à des attitudes parfois corporatistes, refusent de prendre en considération les fatales évolutions de l'économie mondiale. Mais elle restera une vue de l'esprit si, au lieu d'harmoniser les régimes sociaux, fiscaux, bancaires, on ne fait que juxtaposer des législations disparates, voires divergentes. Ces distorsions (on le voit notamment avec les navires britanniques bien meilleur marché que des navires français similaires) faussent complètement les conditions d'une loyale concurrence.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Selon la C.G.T., la flotte grecque emploie plus de cinquante mille marins du tiers-monde, et un accord aurait été signé avec le Bangladesh pour embaucher des ressortissants de ce pays.

ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS A LA SOLMER

(De notre corresp. régional.)

Marseille. — Les négociations qui ont eu lieu dans la journée du vendredi 25 mai, à Marseille, entre la direction et les syndicats de l'usine sidérurgique Solmer se sont soldées par un quasi-échec.

Malgré les contre-propositions présentées par la C.F.D.T., qui tendaient à faciliter une solution au conflit (*le Monde* du 26 mai), la direction n'a pas accepté, en effet, de modifier sa position sur les principales revendications syndicales touchant à une augmentation des salaires, à l'indemnisation du chômage technique et à l'anulation des sanctions frappant plusieurs salariés de l'entreprise.

Les seules propositions nouvelles de la direction concernent le versement d'une avance remboursable pouvant atteindre 2 500 F et la possibilité de relèvement, pour les bas salaires, de la prime semestrielle représentant jusqu'ici un demi-mois de salaire. Au cours de la réunion, qui avait débuté dans un climat très tendu, la direction de l'usine a constaté elle-même qu'il existait « un monde » entre sa position et celle des syndicats. De leur côté, ceux-ci ont jugé « très minimes » les résultats obtenus et projetaient d'autres actions.

L'usine de Fos est totalement paralysée depuis le 5 avril à la suite de « grèves-bouchons » et de la décision de la direction de mettre cinq mille quatre cents salariés, sur sept mille, en chômage technique. Selon la C.F.D.T., le conflit aurait déjà coûté 350 soit beaucoup plus de dix fois le coût chiffrable de l'augmentation annuelle de salaires demandée par les syndicats. — G. P.

AFFAIRES

Condamnée par le tribunal de commerce

LA FNAC VEUT CONTINUER A PUBLIER SES ESSAIS COMPARATIFS

Le tribunal de commerce de Paris vient de condamner la FNAC à verser un franc symbolique de dommages et intérêts au fabricant danois de matériel hi-fi Bang et Olufsen (B&O) et à son importateur exclusif en France, la société Vibrasson, (*le Monde* du 16 mars).

Les deux sociétés reprochaient à la FNAC de pratiquer dans son laboratoire des essais comparatifs et d'en publier les résultats (assortis d'« étoiles » d'appréciation de la technique et du rapport qualité-prix des matériels), jugeant ce procédé « déloyal ».

Le tribunal de commerce a accordé à la FNAC le droit de procéder à des essais comparatifs, mais uniquement pour son propre compte, sans les rendre publics, un détaillant ne pouvant se substituer à une organisation de consommateurs.

La FNAC, qui a basé sa politique commerciale à la fois sur la vente à prix cassés et sur l'information qu'elle dispense à ses clients, estime au contraire qu'il est de son devoir de commerçant de publier les résultats de ses tests comme les enseignements tirés des interventions de son service après-vente. Prête à démontrer la fiabilité de son laboratoire et de ses moyens d'investigations, la FNAC, qui conteste cette limitation de l'utilisation des tests, va faire appel de ce jugement.

● *Le groupe Unilever* a lancé une O.P.A. sur la firme américaine Lawrys Foods, spécialisée dans la fabrication de certains produits alimentaires (condiments en bouteille). L'offre, d'un montant de 66,2 millions de dollars, a déjà été approuvée par les porteurs de 58 % du capital, dont le président de Lawrys Foods, M. Frank. Lawrys Foods a réalisé en 1978 un chiffre d'affaires de 70 millions de dollars et un bénéfice de 3,4 millions de dollars.

SOCIÉTÉ « LES CADRES DU MONDE »

La société « les Cadres du Monde », réunie en assemblée générale le 22 mai 1979 au siège de la société, 5, rue des Italiens, Paris (9e), après avoir approuvé le rapport financier et le rapport moral de l'exercice 1978, a procédé au renouvellement de son conseil d'administration.

Le conseil a ensuite désigné son bureau :

Président d'honneur, Edmond TOUZEAU ; président, Georges SAADI ; vice-présidents, Pierre OMNES et Eva BINDER ; trésorière, Simone CAMPAIN ; secrétaire, Régine COURTIN ; secrétaire-adjointe, Marie-José ZINETTI.

Autres membres : MM. Georges ABAD, Didier DUPONT, Guy LAVAL, Jean SAUNIER, Alain STEPHANESCO.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

Bonne tenue du dollar - Glissement du franc

Bonne tenue du DOLLAR sur toutes les places, glissement du FRANC FRANÇAIS, faiblesse persistante du FRANC BELGE et nouvelle envolée de l'or, tels ont été les faits marquants de la semaine sous revue.

Le DOLLAR continue donc à bien se tenir, aussi bien en Europe qu'au Japon, où il a frôlé les 220 yens, contre 215 yens huit jours auparavant ; à Paris, il a coté un moment 4,46 F. Pour les milieux financiers internationaux, la hausse irrésistible du prix du pétrole est, en définitive, moins nocive pour les Etats-Unis, qui produisent la moitié de leur consommation, que pour l'Europe (Grande-Bretagne exceptée) et pour le Japon, totalement dépendants de l'extérieur en ce qui concerne leur approvisionnement en hydrocarbures. En outre, on table, dans ces milieux, sur un redressement de la balance commerciale américaine, à la faveur de la récession qui se développe outre-Atlantique et pourrait réduire les importations. Conclusion : le DOLLAR est désormais en meilleure posture que les fameuses « monnaies fortes » (D.M., YEN), et la spéculation s'est reporté sur lui, au point que les banques centrales ont dû intervenir au milieu de la semaine pour freiner sa progression.

Le glissement du FRANC FRANÇAIS, amorcé la semaine précédente, s'est poursuivi sans fièvre, la Banque de France étant même intervenue, mercredi, très modérément, pour maintenir le cours du DM en dessous de 2,32 F (il était à 2,31 F il y a huit jours, à 2,29 F il y a un mois, à 2,31 F en mars dernier, et à 2,38 F avant les élections législatives de 1978). La polémique qui se développe entre MM. Barre et Chirac, au sujet de ce glissement, encore peu inquiétant, n'a certes pas arrangé les choses. *« On ne joue pas avec le FRANC, car jouer avec le FRANC, c'est jouer contre la France »* (M. Barre) ; *« Je ne dis pas que cela soit sa faute, mais cela ne lui confère pas le droit de se poser en seul défenseur de la monnaie »* (M. Chirac). En tout cas, les autorités monétaires entendent bien se mettre en travers de ce glissement, soit en vendant du D.M., ou plutôt du DOLLAR, soit en élevant les taux d'intérêt (modérément) comme elles viennent de le faire.

Le FRANC BELGE, quant à lui, n'est pas en très bonne posture. Déjà en dernière position au sein du Système monétaire européen (S.M.E.), il est même tombé jeudi à Londres juste en deçà de ses limites de fluctuation dans ce même S.M.E. Il est vrai que, jeudi, fête de l'Ascension, les banques centrales européennes étaient fermées et qu'aucun soutien direct n'a pu être apporté au FRANC BELGE. La Banque nationale de Belgique n'en a pas moins diffusé, vendredi, un communiqué affirmant que le FRANC BELGE demeurait dans le S.M.E. et démentant des rumeurs en provenance de Londres selon lesquelles il en serait déjà sorti. La Banque nationale continuera à soutenir sa monnaie, ce qui lui a déjà coûté plusieurs milliards de francs belges.

Quant à l'or, il a repris son mouvement ascendant, battant mardi son record à 265 dollars l'once, puis bondissant vendredi de 263 dollars à plus de 270 dollars. Les achats ont été nourris, émanant principalement de Hongkong, du Japon et du Moyen-Orient via la Suisse. La raison de cette hausse continue ont maintes fois été exposées : ce n'est plus la faiblesse du dollar qui est incriminée, mais la dévalorisation de toutes les monnaies face à la montée irrésistible des prix du pétrole, couplée avec la reprise de l'inflation. Que la psychose s'en mêle, c'est une chose ; que l'inquiétude qui la provoque soit totalement infondée, c'en est une autre. — F. R.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	Mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres..	—	2,0507	9,1153	3,5680	3,9332	63,1615	4,2982	1754,37
	—	2,0480	9,0961	3,5635	3,9348	63,1193	4,2854	1753,08
New-York.	2,0507	—	22,4971	57,6836	52,1376	3,2467	47,7099	0,1168
	2,0480	—	22,5149	57,4712	52,0686	3,2446	47,7897	0,1168
Paris......	9,1153	4,4450	—	256,04	231,75	14,4318	212,07	5,1957
	9,0961	4,4415	—	255,25	231,17	14,4110	212,25	5,1886
Zurich....	3,5680	173,60	39,0551	—	90,5100	5,6363	82,8244	2,0292
	3,5635	174,00	39,1759	—	90,5636	5,6456	83,1541	2,0327
Francfort.	3,9332	191,80	43,1496	110,4838	—	6,2272	91,5076	2,2419
	3,9348	192,13	43,2579	110,4195	—	6,2339	91,8183	2,2445
Bruxelles.	63,1615	30,8000	6,9291	17,7419	16,0583	—	14,6946	3,6002
	63,1193	30,8200	6,9390	17,7126	16,0412	—	14,7287	3,6004
Amsterdam	4,2982	209,60	47,1541	120,7373	109,2805	6,8051	—	2,4500
	4,2854	209,25	47,1124	120,2536	108,9106	6,7894	—	2,4445
Milan....	1754,37	855,50	192,4634	492,7985	446,0375	27,7759	408,15	—
	1753,08	856,00	192,7276	491,9540	445,5316	27,7741	409,08	—

Nous reproduisons dans ce tableau les cours pratiqués sur les marchés officiels des changes. En conséquence, à Paris, les prix indiqués représentent la contre-valeur en francs de 1 dollar, de 1 livre, de 100 deutschemarks, de 100 florins, de 100 francs belges et de 1 000 lires.

MATIÈRES PREMIÈRES

Nouvelle hausse du plomb et du nickel

MÉTAUX. — *La flambée persistante des cours de l'or a entraîné une nouvelle et sensible progression des métaux « satellites ». Ainsi, le platine a frôlé sur le marché libre de Londres les 220 livres l'once troy. Cette hausse a été entretenue par la décision que vient de prendre Inco de réduire prochainement ses livraisons de 60 % à ses clients. Depuis le commencement de l'année la hausse atteint près de 30 %. L'argent a également progressé sur le marché de Londres, enregistrant, depuis le 1er janvier, une hausse de 40 %. Nouvelle et vive avance des cours du plomb à Londres, en hausse de 8 %. Les stocks mondiaux sont revenus à un niveau critique et les achats pour compte soviétique attisent le déséquilibre du marché, facteur supplémentaire de tension des prix, un important producteur nord-américain invoque la clause de force majeure pour réduire ses livraisons à 75 % en juin et peut-être même jusqu'en août. Plusieurs producteurs américains ont relevé le prix de leur métal de 10 cents par livre pour le porter jusqu'à 58 cents, niveau encore inférieur aux cours du Metal Exchange.*

Le nickel a enregistré une hausse de 10 % tant sur le marché libre de Londres, où il se traite à 3,25-3,30 dollars la livre, que sur le marché à terme, surpassant ainsi de 15 % environ le prix officiel des producteurs. Malgré la grève qui paralyse depuis près de neuf mois les installations d'Inco à Sudbury (Canada) cette société compte pouvoir maintenir les livraisons à un rythme normal jusqu'en novembre prochain. Les négociants en doutent, mais l'effet n'en sera pas moins fort bénéfique pour les stocks mondiaux... en passe de revenir à un niveau normal.

Le cuivre, l'étain et le zinc sont restés à l'écart du mouvement de hausse des métaux. Les stocks britanniques de cuivre ont encore diminué, revenant à 223 050 tonnes (— 5 075 tonnes). Le métal zambien pourra être expédié à nouveau par voie ferrée vers la Tanzanie au rythme mensuel de 25 000 tonnes.

CAOUTCHOUC. — *Hausse persistante des cours du naturel qui atteignent de nouveaux niveaux records tant à Londres qu'à Singapour. La perspective d'une nouvelle hausse des prix du pétrole et les craintes de raréfaction des disponibilités poussent les utilisateurs à procéder à des achats d'anticipation.*

DENRÉES. — *Faibles variations des cours du sucre sur les places commerciales. Les stocks mondiaux sont évalués par une firme privée à 31 029 000 tonnes en fin de campagne contre 32 291 000 tonnes un an auparavant. Les superficies consacrées à la culture de la betterave en Europe sont pratiquement équivalentes à celles de 1978 (7 828 000 hectares contre 7 822 000 hectares).*

Cours des principaux marchés du 25 mai 1979

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

MÉTAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant : 927 (931) ; à trois mois, 938,50 (945,50) ; étain, comptant : 7 470 (7 510) ; à trois mois, 7 175 (7 270) ; plomb : 686,50 (619) ; zinc : 373,50 (375,50) ; argent (en pence par once troy) : 428,20 (402,80).

— New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme) : 83,20 (84,10) ; aluminium (lingots) : inch. (60,50) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne) : inch. (94,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs) : 300-310 (280-295).

— Penang (en dollars des Détroits par picul de 22 lbs) : 1 965 (1973).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, juillet : 60,75 (62,09) ; octobre : 61,90 (63,31).

— Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), juill : (220) : jute (en dollars par tonne), Pakistan, White grade C : 498 (496).

— Roubaix (en francs par kilo) : laine, 24,65 (24,30).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S., comptant : 67,50-68 (62,50-63,30).

— Penang (en cents des Détroits par kilo) : 316,50-317,50 (288,25-288,75).

DENRÉES. — New-York (en cents par lb) : cacao, juill. : 151,75 (146,50) ; sept. : 154,50 (149,01) ; sucre, juill. : inch. (7,95) ; sept. : 8,43 (8,41) ; café, juill. : 152,80 (152,25) ; sept. : 158 (155,20).

— Londres (en livres par tonne) : sucre, août : inch. (105) ; oct. : 109,20 (109) ; café, juill. : 1 530 (1 516) ; sept. : 1 519 (1 507) ; cacao, juill. : 1 707 (1 653) ; sept. : 1 726 (1 680).

— Paris (en francs par quintal) : cacao, sept. : 1 553 (1 523) ; déc. : 1 579 (1 540) ; café, sept. : 1 370 (1 340) ; nov. : 1 385 (1 335) ; sucre (en francs par tonne), août : 964 (952) ; oct. : 1 003 (995).

CÉRÉALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, juill. : inch. (361) ; sept. : 365 (363) ; maïs, juill. : 265 3/4 (268) ; sept. : 268 3/4 (270).

Indices. — Moody's : 1 055,70 (1 059,50).

Reuter : 1 583,80 (1 567).

LE MARCHÉ MONÉTAIRE

La hausse se poursuit

Le mouvement de hausse des taux qui se développe depuis trois semaines sur la place de Paris s'est confirmé cette semaine, essentiellement à la veille du week-end. C'est vendredi, en effet, que la Banque de France prit l'initiative de relever de 1/4 % le taux de ses pensions, porté de 7 1/8 à 7 3/8 %. Ce faisant, elle faisait pratiquement coter 7 1/2 % au jour le jour contre 7 1/4 %. A terme, la majoration a été du même ordre sur pratiquement toutes les échéances.

Un tel comportement a soulevé deux sortes de commentaires. Ou l'Institut d'émission a voulu empêcher les emprunteurs de recourir à ses pensions, moins chères que le marché, et, en conséquence, il n'a fait que réduire l'écart. Ou bien, les autorités monétaires ont sciemment relevé les taux, utilisés comme une arme pour défendre le franc quelque peu secoué. C'est cette dernière explication qui emporte une bonne part des suffrages.

En tout état de cause, les opérateurs l'admettent tous désormais, la tendance est à la hausse, même si l'effet d'anticipation a joué. On l'a bien vu avec l'adjudication de bons du Trésor effectués à la veille du week-end, qui s'est traduite par un relèvement de 0,50 % environ (9,44 % contre 8,99 %).

Ce phénomène risque de rendre plus difficile la réouverture du « portillon » des émissions d'obligation, fermé à partir du lundi 28 mai pour une durée indéterminée. Le Trésor espère qu'en temporisant il pourra alléger la pression à la hausse sur les taux à long terme. Mais, si l'écart entre ces derniers (un peu moins de 10 %) et ceux à court terme se réduit, un ajustement sera inévitable.

FRANÇOIS RENARD.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 18 5	COURS 25/5
Or fin (kilo en barre)..	37800 ..	40100 ..
— (kilo en lingot)..	37900 ..	40250 ..
Pièce française (20 fr.)	309 ..	320 ..
Pièce française (10 fr.)	213 10	219 80
Pièce suisse (20 fr.) ..	296 50	305 ..
Union latine (20 fr.) ..	284 50	291 ..
● Pièce tunis. (20 fr.)	289	292 50
Souverain	366 20	377 60
● Souverain Elizabeth II	369	391 ..
● Demi-souverain	430	430
Pièce de 20 dollars	1640 ..	1750 ..
— 10 dollars	820 ..	880
— 5 dollars	510	585
— 50 pesos ..	1519 20	1548 50
● — 20 marks ..	350 ..	358 20
— 10 florins ..	289 ..	292 10
● — 5 roubles ..	173 ..	175

LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 21 AU 25 MAI

DÉCONCERTÉE

AU « baromètre de la peur » constitué par le métal jaune et ses dérivés, un nouveau degré a été atteint cette semaine sur les marchés financiers. A Paris, le lingot d'un kilo, qui valait 38 600 francs le 18 mai, s'est hissé jusqu'à un nouveau record historique de 40 290 francs, franchissant allégrement le seuil des 40 000 francs à la veille du week-end. Quant au napoléon, qui avait pris un peu de retard dans cette course folle, il a mis les bouchées doubles et pulvérisé son précédent record en s'inscrivant à 320 francs le 25 mai. Indexés sur le métal précieux, les emprunts 4,50 % et 7 % 1973 ont, bien entendu, adopté le même comportement.

On ne reviendra pas sur les raisons techniques ou psychologiques de cette ruée vers l'or des temps modernes. Elles ont été maintes fois exposées dans ces colonnes. Les dernières déclarations de M. Raymond Barre selon lesquelles cette folie « n'a pas, pour ce pays, les conséquences majeures que l'on croit » ont pourtant jeté le trouble dans certains esprits. A la Bourse, en effet, on se montre convaincu que ce sont bien les actions françaises qui paient, en partie, les pots cassés. Chacun a pu s'en rendre compte au fil de ces quatre dernières séances du palais Brongniart (le marché était clos jeudi, fête de l'Ascension). Sans les interventions soutenues des investisseurs institutionnels, les différents indices seraient-ils parvenus à se maintenir, à peu de chose près, à leurs précédents niveaux ?

Dès lundi, on pouvait en douter, car à l'issue d'une nouvelle séance heureuse pour les détenteurs de métal jaune (ou d'actions de mines d'or sud-africaines), les titres français reculèrent d'environ 0,6 % selon l'indicateur instantané. Michelin, Club Méditerranée, Bic, L'Oréal, Radiotechnique : les vendeurs désireux de se procurer des fonds pour participer à la fête du sous-sol (où se tient le marché de l'or) ne firent pas de quartier. Ces mêmes « valeurs-phares », comme on disait il y a encore quelques semaines, allaient d'ailleurs subir, avec d'autres, des assauts répétés. Mardi, les boursiers sortirent leurs machines à calculer, un mois de crédit venait de s'achever. En quatre semaines, les actions nationales avaient cédé 3,3 % environ, reperdant, et au-delà, les gains de la précédente « liquidation ». La suivante, qui s'ouvrit mercredi dans un climat tout aussi peu prometteur, permettra-t-elle de corriger ce que certains considèrent comme des excès ? Il est trop tôt pour le dire. Certes, le renouvellement des ordres ne s'est pas déroulé au mieux. Mais les commis ont d'abord été privés d'une partie de leur traditionnelle « nourriture » par les banques qui ont fermé leurs portes dès 12 heures le 23 mai, et, ensuite, une proportion non négligeable d'opérateurs, à en juger par la maigreur de l'assistance présente vendredi à la corbeille, avaient visiblement choisi de s'octroyer un week-end prolongé. Les choses eussent-elles été fondamentalement différentes sans la coupure de l'Ascension ? On peut en douter, tant le marché semble déconcerté ces derniers temps.

Qui, d'ailleurs, ne l'est pas face au déluge de déclarations contradictoires faites par les uns et les autres ? M. Barre qui, la semaine dernière, soufflait le froid (« la crise de l'énergie est devant nous ») s'est employé à réchauffer ensuite l'atmosphère (« Il convient de ne pas dramatiser »). La querelle entre le premier ministre et M. Chirac à propos de la tenue du franc n'a pas arrangé les choses, et les bons résultats du commerce extérieur en avril ont été quasiment escamotés, les commentaires portant surtout sur les prochains « qui devraient être mauvais » eu égard à la hausse du pétrole. Il y a aussi plusieurs discours à propos de la pénurie réelle ou supposée de ce produit.

La politique de la France ne doit certainement pas se faire à la corbeille. Mais peut-on très longtemps empêcher cette dernière d'être la caisse de résonance des hésitations gouvernementales ?

PATRICE CLAUDE.

Valeurs à revenu fixe ou indexées

Devant les tensions continues sur les taux, le *Trésor* a décidé, pour la seconde fois de l'année, de suspendre à nouveau le calendrier des émissions nouvelles. Cette décision, qui pourrait amener un surplus de liquidités sur le marché secondaire, a été bien accueillie.

La sortie de trois nouveaux emprunts a été autorisée au début de la semaine : *G.D.F. 9,70 % 1979* (600 millions de francs) ; *Bail Equipement 9,90 % 1979* (100 millions de francs) et *Ville de Paris 9,70 % 1979* (350 millions de francs).

	25 mai	Diff.
4 1/2 1973	979,50	+ 37
7 % 1973	5 490	+ 44
10,30 % 1975	102,30	inch.
10 % 1976	108,90	— 2,15
P.M.E. 10,6 % 1976	103,10	inch.
P.M.E. 11 % 1977	104,80	+ 0,30
8,80 % 1977	112,60	+ 0,80
10 % 1978	104,60	+ 0,10
9,80 % 1978	103,10	+ 0,20
9,45 % 1978	101,40	— 0,10
8,80 % 1978	98,40	+ 0,15
C.N.E. 3 %	3 635	+ 5

Les emprunts indexés sur le métal jaune sont restés en vedette tout au long de la semaine. Le *4 1/2 % 1973* s'est établi à un nouveau record historique le 22 mai à 974 F, la valeur de remboursement au 1er juin étant de 762,19 F (idem pour la valeur de reprise en règlement des droits de mutation du 1-6-79 au 30-11-79).

En revanche, l'*Emprunt 7 % 1973*, indexé sur le lingot d'or, a fait l'objet de ventes bénéficiaires et, en dépit de la hausse continue de l'or, s'est établi en léger repli.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Une nouvelle Sicomi, *Sicotel*, a été introduite à la cote officielle le 22 mai : premier cours coté : 134 francs. Les demandes qui portaient sur 2,29 millions d'actions ont été servies à concurrence d'environ 20 %.

Le dividende net versé au titre de 1978 par l'*U.A.P.* a été porté à 22,40 francs contre 19,40 francs pour 1977, tandis que celui des *Assurances générales de France* reste inchangé à 22,50 francs.

La *S.A. Française de réassurances* a réalisé en 1978, un bénéfice net de 28 millions de francs contre 12,6 millions en 1977. Le dividende global a été fixé à 19,50 francs contre 18,50 francs, et une attribution d'une action gratuite pour deux anciennes, jouissance du 1er janvier 1979, a été décidée.

	25 mai	Diff.
Bail Equipement	244	— 4
B.C.T.	126,10	— 3,30
Cetelem	228,50	— 0,50
Cie Bancaire	380	— 7,50
Cie du Nord	29,50	+ 1,30
C.C.F.	146,80	+ 0,20
C.F.F.	454	+ 4
C.F.I.	162,60	— 7,50
Crédit du Nord	58,80	+ 2,25
Financ. Paris	209,50	+ 0,50
Locafrance	223,50	— 0,50
Locindus	491	— 3
Prétabail	546	— 10
U.C.B.	226	+ 13
Eurafrance	342	+ 18
Cie du Midi	668	— 31
Pricel	186	— 6,20
Schneider	168,50	+ 1
Suez	294	— 4

Le résultat net consolidé du groupe *Eurafrance* s'est élevé à 179 millions de francs en 1978 contre 152 millions en 1977.

Bénéfice net de la *Compagnie Lebon* en 1978 : 16,29 millions de francs (dont 1,6 million de francs de plus-values de cession) contre 14,53 millions de francs en 1977. Dividende global : 23,25 francs contre 21 francs.

La *Société du Louvre* distribuera, au cours du second semestre de 1979, une action gratuite pour dix anciennes.

Filatures, textiles, magasins

Le groupe américain *Sears Roebuck* a réalisé un bénéfice net de 150,02 millions de dollars pour le premier trimestre de 1979, contre 155,38 millions un an plus tôt.

La Lainière de Roubaix annonce un bénéfice de 11,65 millions de francs en 1978 contre une perte de 37,9 millions de francs en 1977.

	25 mai	Diff.
Dollfus-Mieg	58,20	— 5
Sommer-Allibert	338	+ 14,50
Agache-Willot	42,10(d)	+ 2
Lainière-Roubaix	515	+ 5
Roudière	295	— 2
Saint Frères	76	+ 6
S.C.O.A.	50	inch.
C.F.A.O.	397,50	— 6
B.H.V.	125	— 15,50
Darty	532	— 8
Gal. Lafayette	105	— 2
Prénatal	32	— 1,25
Printemps	119	+ 2,30
La Redoute	490	— 12

Alimentation

Les *Comptoirs Modernes*, dont le titre a été introduit à terme le 22 mai, prévoient de réaliser un chiffre d'affaires consolidé de 5,4 milliards de francs contre 4,71 milliards en 1978.

Les *Docks de France* vont prendre le contrôle de la société *Cofradel*. Cette dernière, dont les cotations ont été suspendues cette semaine à la Bourse, a réalisé en 1978 un bénéfice net de 13,5 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 2,9 milliards de francs. Son réseau comprend 27 supermarchés, 6 hypermarchés et 1.300 « superettes ».

	25 mai	Diff.
Beghin-Say	119	— 2,80
B.S.N.-G.-Danone	592	+ 32
Carrefour	1 722	+ 23
Casino	1 300	— 26
Gén. Occidentale	252,50	— 0,50
Gayenne et Gasc.	315	+ 10
Moët-Hennessy	447	— 17,50
Mumm	387	— 7,80
Olida-Caby	197	+ 1,50
Pernod-Ricard	287	— 2,20
Radar	500	+ 3,90
Raff. Saint-Louis	114,50	— 2,30
Saupiquet	185	— 1
Veuve Clicquot	710	— 13
Viniprix	349,50	+ 4,50
Nestlé	9 120	— 270

Le bénéfice net consolidé réalisé par les *Boucheries Bernard* en 1978 s'est élevé à 6,83 millions francs contre 5,54 millions en 1977. Dividende global : 9 francs contre 7,50 francs.

Bâtiment et travaux publics

Le bénéfice net consolidé du groupe « Lafarge » en 1978 s'est établi à 220 millions de francs (part du groupe) contre 159,71 millions en 1977, soit 38,63 F par action contre 34,35 F.

	25 mai	Diff.
Auxil. d'Entrep.	408	+ 3
Bouygues	883	— 8
Chim. et Routière	139,50	— 3,20
Ciments Français	155,10	+ 0,10
Dumez	681	— 11
Ent. J. Lefebvre	323	— 7
Gén. d'Entreprise	188	— 2
Gds Travx Marseille	390	— 10
Lafarge	244,80	+ 3,30
Maisons Phénix	566	— 15
Poliet et Chausson	177,50	+ 5,50

Les *Ets G. Leroy* annoncent une perte nette de 37 millions de F en 1978 portant le report déficitaire à 79,23 millions de F.

Matériel électrique, services publics

Le bénéfice net dégagé en 1978 pour les *Moteurs Leroy-Somer* s'est établi à 28,32 millions de francs contre 21,4 millions en 1977. Dividende global : 20,50 F contre 19,50 F.

Pour le premier trimestre de 1979, *Schlumberger*, qui va acquérir le contrôle de *Fairchild Camera*, a réalisé un bénéfice net de 128 millions de dollars contre 97 millions de dollars un an plus tôt.

La *S.F.I.M.* va procéder à l'émission d'une action nouvelle, à 300 F, pour cinq anciennes.

Les *Piles Wonder* annoncent une perte de 4,53 millions de francs en 1978 contre un bénéfice de 7 millions de francs en 1977 (exercice de quinze mois). Le dividende (14,50 F en 1977) est supprimé.

	25 mai	Diff.
Alsthom-Atlant.	68,40	+ 0,35
C.E.M.	54	— 3
C.I.T.-Alcatel	1 017	— 18
C.G.E.	380	+ 0,20
C.S.F.	379,90	— 1,10
Legrand	1 585	— 34
Leroy-Somer	705	+ 10
Mach. Bull	59	+ 2
Matra	6 180	+ 260
Moulinex	94	— 5,05
P.M. Labinal	185,10	— 8,90
Radiotechnique	360	— 5
Signaux	430	— 12,80
Thomson-Brandt	212	— 0,30
I.B.M.	1 367	— 9
I.T.T.	127	+ 1,60
Schlumberger	322,40	— 2,10
Siemens	578	— 7
Gén. des Eaux	427	— 1,50
Lyonn. des Eaux	400	+ 5

Métallurgie, constructions mécaniques

Le bénéfice net réalisé par *Gantois* en 1978 s'est élevé à 14,19 millions de francs. Dividende global : 123,75 francs contre 112,50 F en 1977.

Manurhin a réalisé en 1978 un bénéfice net consolidé de 28,49 millions de francs contre 21,18 millions en 1977.

Luchaire annonce pour 1978 un bénéfice net de 20,18 millions de francs contre 16,66 millions. Dividende global : 25 F contre 19,50 F.

Testut-Aecquitas augmente son capital (de 14,95 millions de F à 18,3 millions) par l'émission de deux actions nouvelles à 100 F l'unité, pour neuf anciennes.

Les *Ets Duc Lamothe Ledru* maintiennent leurs dividendes 1978 à 23 F, avec un bénéfice net de 0,85 million de F, et les *Ets Fauvet Girel* distribuent un coupon inchangé de 3 F, les résultats s'élevant à 1,59 million de francs.

La holding P.S.A. Peugeot-Citroën a réalisé un bénéfice net en 1978 de 225,7 millions de francs contre 193,1 millions de F. Le dividende global est porté de 17,25 F à 20,25 F.

	25 mai	Diff.
Chiers-Chatillon	14,90	— 0,10
Creusot-Loire	59	— 1
Denain-Nord-Est	29,10	+ 1,80
Marine-Wendel	36,50	+ 1,40
Métal-Normandie	57,70	+ 0.60
Pompey	76	+ 0,25
Sacilor	16,50	inch.
Saulnes	41	— 1,80
Usinor	11,20	— 0.49
Vallourec	99,50	+ 3.80
Alspi	89,10	— 1,90
Babcock-Fives	121	+ 2
Gén. de Fonderie	245,10	+ 0,10
Poclain	182,10	— 11.90
Sagem	788	inch.
Saunier-Duval	212	— 7
Penhoët	296	+ 6
Peugeot-Citroën	344,50	— 6,50
Ferodo	375,10	— 3,40

Pétroles

La « Compagnie française des pétroles » déterminera, le 6 juin, les modalités définitives de l'emprunt (de 350 à 400 millions de francs) en obligations convertibles qu'elle envisage de lancer sitôt après.

	25 mai	Diff.
Aquitaine	628	+ 15
Esso	120,80	— 0,20
Franç. des Pétroles	164,10	— 1,90
Pétroles BP	67,90	+ 4
Primagaz	154	— 3
Raffinage	128,10	+ 0,70
Sogerap	142	inch.
Exxon	230,20	+ 0,20
Petrofina	641	+ 14
Royal Dutch	296,60	— 0,30

Valeurs diverses

Les *Papeteries de Gascogne* ont réalisé en 1978 un bénéfice net comptable de 1,46 million de francs contre 1,22 million en 1977. Dividende global : 1,50 F (sur un capital augmenté gratuitement de plus de 50 %), contre 3 F en 1977.

Georges Lang a réalisé en 1978 un bénéfice de 16,31 millions de francs après plusieurs abandons de créances. Cette somme sera affectée à la couverture partielle des pertes antérieures, ainsi ramenées de 32,9 millions de francs à 16,58 millions.

	25 mai	Diff.
A.D.G.	135	inch.
L'Air Liquide	400	+ 3
Bic	543	— 10
Europe 1	815	+ 40
Gle Ind. Part.	128,90	+ 0,40
L'Oréal	663	+ 25
J. Borel	118	+ 0.60
Club Méditerranée	417	— 6
Arjomari	150	+ 3
Hachette	239	+ 8,90
Presses de la Cité	311	+ 14
P.U.K.	93,10	inch.
St-G.-Pt-à-M.	132,30	— 0,90
Skis Rossignol	1 578	— 27
Chargeurs Réunis	229	— 10,70
U.T.A.	207	— 2

L'Agence Havas annonce un résultat de 22,16 millions de francs en 1978 contre 24,28 millions de francs en 1977, et un dividende global de 21 F contre 20,25 F.

Mines, caoutchouc, outre-mer

Le dividende trimestriel de *Kennecott Copper*, payable le 18 juin, passera de 15 cents à 25 cents.

	25 mai	Diff.
Imetal	80,50	+ 4,50
Penarroya	67	+ 10,50
Charter	15,30	— 0,05
Inco	89,80	+ 2,80
R.T.Z.	28,65	— 0,70
Union Minière	114,80	+ 1,80
Z.C.I.	0,93	+ 0,02
Kléber	61,50	— 1,40
Michelin	963	— 35

Produits chimiques

L'*Institut Mérieux* s'attend, pour 1979, à un chiffre d'affaires en progrès de 12 % et des résultats supérieurs de 10 à 12 % aux précédents.

Le bénéfice net réalisé par l'*Entreprise J. Lefebvre*, en 1978, s'est élevé à 28,3 millions de francs contre 25,7 millions en 1977. Dividende global inchangé à 21 francs par action.

	25 mai	Diff.
C.M.-Industries	290	— 3,50
Cotelle et Foucher	112,70	+ 1,70
Institut Mérieux	392	— 2
Laboratoire Bellon	259	— 11,50
Nobel-Bozel	40	+ 1,10
Pierrefitte-Auby	98,40	— 0,60
Rhône-Poulenc	121	+ 5
Roussel-Uclaf	319	+ 11
B.A.S.F.	318	+ 1,20
Bayer	318	inch.
Hoechst	312	+ 1
Norsk Hydro	311,80	+ 7,80

Mines d'or, diamants

	25 mai	Diff.
Amgold	169	+ 17,50
Anglo-American	32,90	+ 1,80
Buffelsfontein	71,80	+ 3,80
Free State	116,90	+ 5,40
Goldfields	24,40	+ 0,55
Harmony	28,20	+ 1,70
President Brand	75	+ 6,30
Randfontein	225,50	+ 11,50
Saint-Helena	64	+ 2
Union Corporation	31,95	+ 0,95
West Driefontein	187	+ 11
Western Deep	65,70	+ 4,70
Western Holding	149	+ 3,90
De Beers	32,60	inch.

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Valeur en capitaux
4 1/2 % 1973	80 206	76 543 140
C.N.E. 3 % (1)	12 180	43 912 395
Matra	5 770	35 093 550
S.N.I.	33 130	16 817 675
C.F.P.	90 175	14 777 176

(1) Trois séances seulement.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	21 mai	22 mai	23 mai	24 mai	25 mai
Terme	177 448 224	152 243 285	114 219 979	—	96 604 450
Compt.					
R. et obl.	211 587 794	125 886 795	158 383 874	—	92 208 654
Actions	61 451 346	159 222 591	75 180 146	—	60 348 780
Total	450 487 364	438 352 671	347 783 999	—	249 161 884
INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E. base 100, 30 décembre 1977)					
Franç.	104	103,6	104,3	—	104,2
Étrang.	123,1	123,1	123,9	—	124,2
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 30 décembre 1977)					
Tendance	99	99	99,5	—	99,5
(base 100, 29 décembre 1961)					
Ind. gén.	88,8	88,8	88,8	—	88,9

En finir avec la liturgie du petit porteur ?

Des indications fort intéressantes ont été données les 18 et 19 mai derniers sur l'organisation future du marché français des valeurs mobilières à l'occasion des journées d'études organisées par le Crédit mutuel d'Alsace au Birchenberg, dont le thème était « Epargne, emploi et participation ». Ainsi M. Yves Flornoy, syndic de la Compagnie des agents de change, posant la question « L'épargnant peut-il être satisfait du système financier et bancaire ? », a répondu que cet épargnant ne pouvait l'être qu' « à partir du moment où l'échelle des rémunérations qui lui seront offertes s'établira en fonction de l'échelle du risque couru. Au plus haut degré de cette échelle se trouve — qui s'en étonnera ? — le risque de l'actionnaire, copropriétaire associé de l'entrepreneur. Son risque n'étant pas directement à la portée de toutes les bourses, il faut donc en finir avec la liturgie du petit porteur. Du cadre moyen aux professions libérales, en passant par l'entrepreneur individuel, seuls ceux qui disposent d'un revenu important peuvent et doivent se permettre de financer et de porter directement le risque dont il s'agit. Ceux-là sont les véritables entrepreneurs de notre temps, et rien de durable ne pourra être construit s'ils ne sont, dans les faits, les associés de notre expansion économique. Et comme il est exclu politiquement de leur offrir des avantages pour emporter leur décision, c'est uniquement par la restauration de la rentabilité des entreprises que l'on pourra y parvenir ».

A cette réponse, peuvent être ajoutés deux commentaires. Interrogé sur l'échelle des rémunérations, M. Flornoy a précisé : « L'action doit être rémunérée au taux du placement sans risque [l'obligation, sans doute], plus une prime de risque ». Ensuite, M. Flornoy, reconnaissant explicitement que le placement en actions n'est pas sans aléas, déconseille formellement aux petits porteurs de s'y engager « directement » et leur conseille donc implicitement de passer par une SICAV, ce qu'ils ont fait à plus de 75 % en 1978 pour bénéficier de la déduction fiscale attachée à la loi Monory.

F. R.

Bourses étrangères

LONDRES

Toujours déprimé

Le marché de Londres a continué à se replier, les valeurs industrielles perdant près de 10 % par rapport au niveau record établi il y a trois semaines, au lendemain de la victoire des conservateurs. L'annonce d'un déficit budgétaire supérieur aux prévisions fait douter que les promesses électorales soient toutes tenues, notamment celle de diminuer les impôts. Mais ce sont surtout les résultats défavorables de plusieurs grandes sociétés qui ont pesé sur la tendance. Ainsi Beecham a perdu 10 % en deux jours, Imperial Chemical et Courtaulds ont été éprouvés, tandis que les pétroles cédaient du terrain malgré le relèvement des prix des produits pétroliers déclenché par B. P. Seules les mines d'or et de platine ont été fermes, en liaison avec la hausse de ces métaux.

Indices du « Financial Times » : industrielles, 506,4 contre 522,2 ; mines d'or, 187,4 contre 175,7.

	Cours 18 mai	Cours 25 mai
Bowater	198	184
Brit. Petroleum	1 108	1 029
Charter	168	168
Courtaulds	108	107
De Beers	445	448
Free State Geduld *	23 7/8	23 9/16
Gt Univ Stores	414	414
Imp. Chemical	378	365
Shell	750	740
Vickers	197	193
War Loan	32 1/4	32 1/4

* En $, net de prime sur le dollar investissement.

NEW-YORK

Irrégulier

L'irrégularité a été la règle cette semaine à Wall Street, où l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a perdu un peu plus de 5 points à 836,36. En début de semaine, l'annonce par l'Algérie d'une augmentation du prix de son pétrole a pesé sur la tendance. Mercredi, le marché s'est redressé après la publication des commandes de biens durables. Le fait que ces dernières aient fléchi de 3,7 % en avril — la plus forte baisse depuis onze ans — a été paradoxalement bien accueilli : un ralentissement de l'économie paraît seul en mesure de calmer l'inflation et d'arrêter la hausse des taux d'intérêt.

Vendredi, la cote a quelque peu faibli sur l'annonce d'une augmentation de 1,1 % des prix de détail en avril.

	Cours 18 mai	Cours 25 mai
Alcoa	52 7/8	54 1/8
A.T.T.	58 5/8	57 3/4
Boeing	39 5/8	38 1/2
Chase Man Bank	35	36 1/8
Du P de Nemours	135 1/4	130 7/8
Eastman Kodak	58	57 1/4
Exxon	51 5/8	50 7/8
Ford	43 1/4	43 3/4
General Electric	49 3/4	49 5/8
General Foods	30 1/8	29 3/8
General Motors	59 3/4	58 7/8
Goodyear	16 1/4	16 1/4
I.B.M.	307 1/2	306 3/4
I.T.T.	28	28 1/4
Kennecott	23 3/8	23 1/2
Mobil Oil	75 1/2	74 1/4
Pfizer	29 5/8	29 3/4
Schlumberger	72 3/8	72 3/8
Texaco	25 5/8	25 5/8
U.A.L. Inc.	25 3/4	26 3/8
Union Carbide	37 5/8	38
U.S. Steel	22 1/2	22 1/4
Westinghouse	17 1/2	17 5/8
Xerox Corp	59 1/8	59 1/4

FRANCFORT

Morose

Le climat est resté morose sur les marchés ouest-allemands, où les cours stagnent au niveau le plus bas de l'année. La hausse des taux d'intérêt sur les valeurs à revenu fixe et la crainte d'une nouvelle crise de l'énergie continuent à peser sur la cote. En fin de semaine, une nette amélioration s'est toutefois fait sentir.

	Cours 18 mai	Cours 25 mai
A.E.G.	50,10	49,90
B.A.S.F.	137,90	136,30
Bayer	137,90	136,10
Commerzbank	187,80	188
Hoechst	136,10	135
Mannesman	157,30	153,90
Siemens	249	248,50
Volkswagen	229,50	226,80

TOKYO

	Cours 18 mai	Cours 25 mai
Canon	536	540
Fuji Bank	336	336
Honda Motors	573	552
Matsushita Electric	703	719
Mitsubishi Heavy	154	159
Sony Corp	2 100	2 140
Toyota Motors	903	920

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE MONDE AUJOURD'HUI

LIRE ÉGALEMENT

M. DASSAULT AURAIT DEMANDÉ AU GARDE DES SCEAUX LA LIBÉRATION DE M. DE VATHAIRE

Dans une déclaration à *France-Soir*, M. Marcel Dassault affirme qu'il a personnellement demandé au garde des sceaux la libération de M. Hervé de Vathaire, son ancien homme de confiance, qui purge actuellement une peine de quatre ans de prison pour avoir détourné, en 1976, 8 millions de francs au préjudice du constructeur d'avions.

Condamné le 5 avril 1977, l'ancien fondé de pouvoir, dont la peine avait été confirmée en appel le 30 juin suivant, a vu, il y a quelques semaines, sa demande de mise en liberté rejetée par M. Alain Peyrefitte, après un avis favorable de la commission d'application des peines et un avis contraire du comité consultatif de libération conditionnelle du ministre de la justice (*le Monde* daté 4-5 mars).

M. Dassault a toujours témoigné d'une grande mansuétude envers M. de Vathaire. Il avait, le 10 août 1976, retiré la plainte déposée un mois plus tôt à l'encontre de son employé, après avoir reçu de son père « *une lettre très émouvante* » (*le Monde* du 9 septembre 1976). Il ajoutait vouloir se rappeler seulement les « *vingt-quatre ans où il a travaillé avec moi correctement* ». Et les observateurs présents au procès de M. de Vathaire avaient souligné la discrétion du témoignage à la barre de l'industriel (*le Monde* du 1er avril 1977).

A B C D E F G

En Iran

Dignitaire religieux proche de l'ayatollah Khomeiny

Le cheikh Masheri Rafsandjani est grièvement blessé dans un attentat

Vingt-cinq jours après l'assassinat de l'ayatollah Morteza Moutahari, un deuxième religieux très proche de l'ayatollah Khomeiny, le cheikh Masheri Rafsandjani, a été grièvement blessé vendredi soir 25 mai, dans un attentat. Atteint d'une balle de revolver au ventre, il a été transporté à l'hôpital et opéré d'urgence. Ses jours ne seraient pas en danger. Les deux inconnus qui ont tiré sur lui ont réussi à prendre la fuite, mais l'un d'eux aurait été blessé par les gardes du corps du dignitaire religieux. L'attentat a été revendiqué par le groupe Forghan dans une communication téléphonique au journal « Bamdad ». Ce groupe mystérieux, qui, selon certains, dissimulerait des partisans de l'ancien régime, avait également revendiqué l'assassinat de l'ayatollah Moutahari et celui du général Gharani, premier chef d'état-major de la nouvelle armée islamique, tué le 23 avril.

Le cheikh Rafsandjani, qui appartiendrait au Conseil de la révolution islamique, dont la composition n'a jamais été rendue publique, était considéré par les milieux de gauche comme représentant la droite de la hiérarchie chiite. Généralement assimilé aux extrémistes religieux proches de l'organisation intégriste Fedayan Islam, il s'était enrichi sous le régime du chah en se livrant à la spéculation immobilière. Emprisonné par la SAVAK, il avait eu, selon ses codétenus de gauche, un comportement « *suspect* », entretenant des relations cordiales avec ses geôliers, au nom d'un commun « *anticommunisme* ». Au cours des derniers jours du régime il aurait participé, avec d'autres, aux négociations avec la SAVAK et l'armée pour assurer une transition pacifique entre le régime du chah et celui de l'ayatollah Khomeiny. Aussi la décision de ce dernier, qui l'avait chargé de prononcer l'éloge funèbre de l'ayatollah Moutahari, avait été accueillie à Téhéran avec étonnement.

Au cours de l'oraison funèbre qu'il avait prononcée à cette occasion à Qom, le cheikh Rafsandjani avait rejeté la responsabilité de ce meurtre sur la gauche. Dans une déclaration à notre envoyé spécial Eric Rouleau (*le Monde* du 10 mai), le petit-fils de l'ayatollah Khomeiny, le cheikh Hussein el Khomeiny, avait alors jugé sévèrement ces propos en faisant valoir que la C.I.A. cherchait précisément à dresser le mouvement islamique contre la gauche, afin que « *le peuple iranien se détourne de ses véritables ennemis : l'impérialisme et le sionisme* ». Il ajoutait avec force : « *Le cheikh Rafsandjani a eu tort de tenir de tels propos. Il est désormais en danger de mort. Je soutiens qu'il sera très probablement la prochaine cible de la C.I.A. S'il devait faire l'objet d'un attentat criminel, les communistes seront tout naturellement accusés d'en être les auteurs. L'opinion, en effet, en déduira que la gauche a voulu se venger des déclarations anticommunistes du cheikh Rafsandjani.* »

Le cheikh Hussein el Khomeiny avait assuré au cours de cet entretien que le mouvement populaire en Iran ne devait pas tomber dans le piège que lui tendaient les « *impérialistes* », qui consistait à transformer les « *divergences idéologiques* » qui existent entre musulmans et marxistes en affrontements politiques. En réponse à la question de savoir si son grand-père partageait son opinion, il avait répondu évasivement qu'il ne parlait pas seulement en son nom propre, mais aussi en celui de « *tous les membres de sa famille* ».

De nouveaux affrontements se sont produits vendredi matin entre manifestants de gauche et partisans de l'ayatollah Khomeiny, à l'occasion d'une nouvelle journée « *anti-américaine* ». Ils ont fait, selon les hôpitaux de Téhéran, au moins vingt-cinq blessés. Deux manifestations avaient été organisées séparément, l'une par les mouvements religieux et l'autre par les organisations de gauche, regroupant essentiellement les Fedayin Khalg (marxistes) et les Moudpahidin Khalq (islamiques de gauche). Les incidents les plus graves ont eu lieu lorsque les manifestants de gauche qui arrivaient devant l'ambassade américaine, au moment où avait pris fin une grande manifestation des associations islamiques, ont été conspués par les membres de celle-ci aux cris de : « *eFdayin et Toudeh, vous êtes les ennemis de la société et de l'Islam !* »

La veille, les manifestants islamiques avaient dispersé devant l'ambassade des Etats-Unis un millier de sympathisants du Toudeh, qui s'y étaient rendus pour protester contre la politique de Washington à l'égard de l'Iran.

L'AFRIQUE DU SUD PARTICIPERA-T-ELLE AUX CHAMPIONNATS DU MONDE DE VOL LIBRE A GRENOBLE ?

(De notre correspondant.)

Grenoble — Le comité d'organisation du championnat du monde de vol libre, qui se déroulera du 30 juillet au 12 août 1979, a dénoncé dernièrement, lors de la présentation à la presse de cette compétition, « *les pressions inadmissibles exercées contre ses organisateurs* » visant à les contraindre à refuser la participation des « libéristes » d'Afrique du Sud. Le comité a suggéré à ces derniers de demander leurs visas d'entrée en France « *afin d'obliger le gouvernement à prendre ses responsabilités* ».

Les organisateurs grenoblois de cette compétition ont toutefois été informés, mardi 22 mai, par l'ambassadeur d'Afrique du Sud, que le gouvernement sud-africain conseillerait à ses ressortissants « libéristes » de renoncer à leur déplacement en France, « *compte tenu des problèmes posés* ».

Les championnats du monde de vol se dérouleront près de Grenoble. Deux cent cinquante concurrents sont attendus, représentant, pour l'instant, vingt et une nations. Ils s'élanceront de la commune de Saint-Hilaire-du-Tavet (altitude 1 000 mètres) et rejoindront la plaine du Grésivaudan (200 mètres), les atterrissages étant prévus sur un terrain de 5 hectares situé sur la commune de Limbin. — C. F.

Aux Pays-Bas

LE GOUVERNEMENT FREINE LES DÉPENSES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Haye (*A.F.P.*). — Le gouvernement néerlandais a approuvé, le 25 mai, une réduction de 0,2 % à 0,7 % de la croissance des paiements à faire par la Sécurité sociale à partir du 1er juillet. Il a également décidé de limiter les augmentations compensant la hausse du coût de la vie pour les salaires de 55 000 florins et plus par an. Ces deux mesures ont été prises dans le cadre du programme visant à diminuer de 10 milliards de florins l'accroissement des dépenses publiques, estimées à 210 milliards de florins pour 1981.

Par ailleurs, il a été indiqué que l'Etat avait octroyé en 1978 une aide de plus de 700 millions de florins à l'industrie néerlandaise. Une somme de 415 millions a été accordée à la métallurgie lourde et à la construction maritime et 300 millions à soixante-huit entreprises individuelles, notamment dans l'industrie alimentaire (114 millions), la sidérurgie (80 millions) et le textile (40 millions).

LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE CATTENOM

M. Thorn serait satisfait des assurances données par M. Barre

Les entretiens, suivis d'un déjeuner, qu'ont eus vendredi 25 mai à l'hôtel Matignon, M. Gaston Thorn, président du gouvernement luxembourgeois, et M. Raymond Barre, ont principalement porté sur le siège de l'Assemblée européenne et la construction d'une centrale nucléaire française à la frontière luxembourgeoise. Les problèmes de Radio-Luxembourg ont également été évoqués. Trois ministres, MM. d'Ornano (environnement), Giraud (industrie), Deniau (commerce extérieur) et M. Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, ont pris part à une partie des conversations.

● *Le siège de l'Assemblée européenne.* — L'implantation actuelle (administration à Luxembourg, session à Strasbourg et à Luxembourg), décidée par les gouvernements, risque d'être mise en cause par les parlementaires élus. M. Thorn a tenu à rappeler que son gouvernement y restait très attaché. « *Je n'ai pas trouvé d'objections, j'ai trouvé au contraire que nous partagions le même sentiment*, a-t-il dit après avoir rencontré M. Barre, *Strasbourg et Luxembourg sont des alliés objectifs.* »

● *La centrale de Cattenom.* — La France va construire sur la Moselle, près de la frontière luxembourgeoise, une centrale nucléaire dont les deux réacteurs doivent être en service en 1985 et 1986. Les risques de pollution et les problèmes de sécurité soulèvent quelques inquiétudes dans le Grand-Duché. M. Thorn s'est déclaré satisfait que M. Giraud propose de « *diffuser du matériel d'information de nature à éclairer les Luxembourgeois* », et que le gouvernement français soit prêt à des consultations avec le Luxembourg et la R.F.A. pour toute construction de centrale sur la Moselle. M. Thorn aurait cependant souhaité plus : que les « *garanties indispensables* » soient établies non « *dans le cadre exclusif national* », mais dans celui des Communautés, c'est-à-dire de l'Euratom. Or on sait que cet organisme est vivement attaqué en France par le R.P.R. et que le gouvernement demande son « *réexamen* ». Il semble que M. Thorn n'insiste pas sur ce point.

● *R.T.L.* — Le poste périphérique n'a plus d'administrateur délégué depuis la démission de M. Chavanon le 3 octobre. En quittant l'hôtel Matignon, M. Thorn a déclaré : « *Nous avons pensé les uns et les autres que ce n'était pas le moment d'approfondir ce sujet à la veille des élections (...) et que tous les éléments sont rassemblés pour trouver une solution harmonieuse en temps utile.* »

M. Thorn a rappelé que M. Barre disposait d' « *une invitation permanente* » à venir à Luxembourg. Le premier ministre a répondu qu'il irait « *à la première occasion utile* ».

En Finlande

M. Koïvisto, socialiste, a formé un gouvernement de centre-gauche

Helsinki (A.F.P.). — M. Mauno Koïvisto, socialiste, jusqu'à présent gouverneur de la Banque de Finlande, a constitué, vendredi 25 mai, un gouvernement de centre-gauche dont la composition devait être annoncée officiellement le samedi 26 mai. Cette coalition de sociaux-démocrates, de communistes, de centristes et de Suédois est assurée d'une majorité parlementaire de cent trente-trois sièges (sur deux cents). La formation du nouveau cabinet (qui ressemble fortement au gouvernement précédent dirigé par le social-démocrate Kalevi Sosa) met fin à la crise ouverte par les élections législatives des 18 et 19 mars. La plus grande progression avait été enregistrée par les conservateurs, mais M. Harri Holkeri, le chef de ce parti, avait dû renoncer à former le gouvernement.

Le nouveau premier ministre avait déjà dirigé un gouvernement centre-gauche de mars 1968 à mars 1970. Depuis, il dirigeait avec fermeté la Banque de Finlande et était resté à l'écart des querelles de partis. Il a mené une politique qui a obligé le gouvernement à s'incliner devant certaines mesures d'austérité, qui se sont révélées payantes, puisque les signes de reprise se multiplient actuellement (*le Monde* du 26 mai). Après les élections, une certaine volonté de changement s'était faite jour dans les milieux politiques. Les exclusives réciproques entre communistes et conservateurs rendant impossible la constitution d'un gouvernement de coalition, le choix comme premier ministre de M. Koïvisto, qui jouit d'un immense prestige (peut-être parce qu'il n'a jamais été un politicien), symbolise à lui seul la volonté de changement. La composition de son gouvernement permettra de savoir quelles ont été les exigences du parti du centre, sans lequel le gouvernement n'aurait pu être majoritaire.

[Né en 1923, M. Mauno Koïvisto a été tour à tour charpentier, docker, instituteur. En 1956, il obtint le grade de docteur ès philosophie. Après s'être occupé d'orientation professionnelle à Turku, l'ancienne capitale, il fut successivement directeur de la Banque d'épargne ouvrière, ministre des finances dans le premier gouvernement de M. Paasio, de mars 1966 à octobre 1967, puis fut gouverneur de la Banque de Finlande avant de devenir premier ministre six mois plus tard.]

L'AGGRAVATION DU TERRORISME EN ESPAGNE

L'ETA et les GRAPO coordonneraient leurs opérations

De notre correspondant

Madrid. — L'attentat qui a coûté la vie à quatre militaires, le vendredi 25 mai à Madrid, a déclenché une vague de réactions comme on n'en avait pas vu depuis deux mois. L'émotion s'est emparée à nouveau des partis qui ressentent toute agression contre l'armée comme une manœuvre grossière pour enrayer le processus démocratique.

Jamais l'ETA militaire — qui a revendiqué le quadruple crime — n'était allée aussi loin : d'abord par le nombre et le grade des victimes — deux colonels sont morts en même temps que le lieutenant-général — et aussi parce que le moment a été parfaitement choisi : au lendemain d'un débat au Parlement sur le terrorisme, ce qui est peut-être un hasard, et à la veille de la fête de l'armée, ce qui ne l'est sans doute pas.

Pendant le week-end, des cérémonies militaires devaient avoir lieu dans les principales régions pour célébrer le Jour des forces armées. Le ministre de la défense, M. Rodriguez Sahagun, a décidé de les annuler en signe de deuil, sauf à Séville, où les troupes défileront devant le roi et le chef du gouvernement. La découverte d'un plan terroriste dans cette dernière ville a permis aux autorités d'affirmer qu'une vaste opération de provocation avait été montée à l'occasion de la fête de l'armée.

Un inspecteur de police est mort, en effet, vendredi, dans la capitale andalouse, au moment où il allait appréhender un militant des GRAPO (Groupes de résistance anti-fasciste du 1er octobre), qui était monté dans une voiture maquillée. Les policiers ont arrêté un autre terroriste, mais deux autres se sont enfuis. Ils ont découvert une cache de l'organisation qui contenait de nombreux explosifs, ainsi qu'un plan visant à assassiner un officier. Ainsi serait confirmée une hypothèse avancée depuis longtemps dans les milieux officiels : l'organisation séparatiste basque et les GRAPO coordonnent leurs opérations.

La police a diffusé le nom de deux des auteurs possibles de l'attentat de Madrid. L'un serait Juan Lorenzo Santiago Lasa Michelena, militant de l'ETA qui figurait sur la liste que le ministre espagnol des affaires étrangères, M. Marcelino Oreja, avait présentée en janvier à son homologue français quand il avait demandé le retrait de leur carte de réfugié politique aux Basques résidant en France. Lasa Michelena aurait dirigé le commando qui a assassiné à Madrid, il y a près d'un an, un général et son adjoint. Il aurait également organisé le sabotage du chantier de la centrale nucléaire de Lemoniz en 1978, au Pays basque espagnol, au cours duquel deux ouvriers avaient été tués.

Les événements de vendredi ont incité le gouvernement à organiser une conférence de presse avec le ministre de la défense et le ministre de l'intérieur et à en assurer la retransmission intégrale à la télévision. Les deux hommes ont affirmé à plusieurs reprises que rien n'arrêterait la marche de la démocratie et que les assassins « tomberaient » un jour ou l'autre.

CHARLES VANHECKE.

● *L'association basque Anai-Artea* (Entraide aux réfugiés basques) s'est déclarée surprise, dans un communiqué diffusé le 25 mai, par l'évocation d'un projet d'enlèvement de M. Chaban-Delmas par le mouvement révolutionnaire basque ETA. Elle observe que le président de l'Assemblée nationale a toujours été « *un soutien discret et efficace* » des réfugiés politiques basques ; toute tentative de l'ETA contre sa personne lui paraît donc « *injustifiable* ». Pour cette organisation, il s'agit en fait d'« *une campagne d'intoxication fomentée par le gouvernement espagnol* ».

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

DANSE. — Hommes, premiers prix : Henri Mayet, Dominique Chouaba ; deuxièmes prix : Christophe Dusult, Michel Galvane.

Femmes, premiers prix : Myriam Perronno, Sylvia Voisard, Valérie Ghiglione, Marie-Laure Keller ; deuxièmes prix : Patricia Lepertel, Nathalie Buy, Caroline Maylin, Marie-Ginette Bos.

Le numéro du « Monde » daté 26 mai 1979 a été tiré à 543 170 exemplaires.

La polémique P.C.F.-P.S.

M. JUQUIN ACCUSE M. MITTERRAND DE « MENSONGE CALCULÉ »

M. Pierre Juquin, député de l'Essonne, membre du bureau politique du P.C.F., a cité, vendredi 25 mai, à Antenne 2, plusieurs informations de presse à l'appui de la déclaration de M. Georges Marchais faisant état, mercredi soir, sur cette même chaîne, d'une rencontre avec M. François Mitterrand au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle, le 6 mai 1974. Cette déclaration avait été démentie par le P.S. (*le Monde* du 26 mai).

M. Juquin, dont la déclaration est citée par *l'Humanité* du 26 mai, a indiqué que *le Figaro*, *la Croix*, *le Monde* (1) et *le Point* avaient mentionné l'entrevue de MM. Mitterrand et Marchais (2). « *Comment le dirigeant d'un grand parti peut-il proférer de telles contre-vérités* », a demandé M. Juquin. « *Ce ne sont pas des oublis, mais un mensonge calculé. Est-ce pour faire oublier que, à ce moment même, François Mitterrand parle aux côtés du leader de la social-démocratie allemande Brandt ?* »

(1) *Le Monde* du 9 mai 1974 indiquait que « *MM. François Mitterrand et Georges Marchais avaient discuté dès lundi 6 mai* » des résultats du premier tour de l'élection présidentielle.

(2) M. Juquin a également cité l'hebdomadaire socialiste *l'Unité* du 10 mai 1974, qui indiquait que M. Mitterrand avait reçu des journalistes à la tour Montparnasse le lundi matin. Or, le premier secrétaire du P.S. a déclaré, jeudi 25 mai, qu'il n'était pas à la tour Montparnasse ce jour-là.

Les suites des intoxications du neuvième arrondissement

DES PARENTS D'ÉLÈVES VONT PORTER PLAINTE

Une douzaine de parents d'élèves ont manifesté leur intention de déposer une plainte avec constitution de partie civile après l'intoxication alimentaire dont ont été victimes des enfants du neuvième arrondissement à Paris (*le Monde* du 25 mai).

Samedi matin, plus de cent cinquante parents se sont réunis à l'appel du conseil local de la fédération Cornec des parents d'élèves. Ils ont estimé à trois cents le nombre de cas d'intoxication constatés à la suite du repas pris, mardi 22 mai, dans les cantines des quatorze écoles maternelles et primaires de l'arrondissement. Cinq enfants étaient encore, selon eux, hospitalisés samedi. Mais les résultats des analyses prescrites n'étaient pas encore connus, pas plus que les conclusions tirées par les services d'hygiène à partir des prélèvements opérés.

« *Il faut surtout éviter que de tels incidents ne se reproduisent* », ont répété plusieurs des parents présents à la réunion samedi. Mettant en cause les moyens dont disposent les cinq cuisines de l'arrondissement pour assurer la conservation des aliments surgelés qu'elles reçoivent et stockent avant d'acheminer par « *chaînes chaudes* » vers les quatorze cantines les plats préparés, ils demandent à pouvoir exercer un contrôle sur la restauration scolaire auprès de la caisse des écoles qui, dans chaque mairie d'arrondissement, gère et organise cette restauration.

Appuyés par la fédération Cornec, qui pourrait se porter partie civile, de manière à avoir accès au dossier après le dépôt des plaintes, les parents d'élèves des écoles du neuvième arrondissement seront reçus, jeudi 31 mai, par M. François Collet, adjoint au maire de Paris, chargé des questions scolaires pour la Ville de Paris.

● *Cent cinq élèves du collège Saint-Michel, de Château-Gontier (Mayenne)*, ont été hospitalisés vendredi 25 mai à la suite d'une intoxication alimentaire. Après examen, deux d'entre eux seulement demeuraient, ce samedi 26, à l'hôpital. Les autres avaient pu regagner leur domicile, et quarante enfants ont pu aller en classe ce samedi. Le parquet de Laval a ordonné l'ouverture d'une enquête.

A Paris

TICKET DE MÉTRO PLUS CHER AU 1er JUILLET

Les relèvements au 1er juillet des tarifs de la R.A.T.P. prévus de longue date doivent être décidés dans les prochains jours par le syndicat des transports parisiens.

Le prix du ticket de seconde classe devrait passer de 1,25 F à 1,45 ou 1,50 F (par carnet de dix) si l'on retient la proposition de la direction de la Régie. De même, il est proposé de relever le coût du ticket mensuel de la carte orange qui, notamment, passerait de 57 F à 70 F en zones 1 et 2.